

No Bei dir.

Ces dernières années, le DP a assumé la responsabilité de notre pays à des moments particulièrement difficiles. Le gouvernement dirigé par le DP a conduit notre pays en toute sécurité à travers la pandémie et la crise énergétique et inflationniste. C'est précisément en temps de crise que le DP a prouvé, au sein du gouvernement et du parlement, qu'il était capable de relever les défis et de ne laisser personne seul.

En tant que parti du gouvernement et social-libéral, le DP est le garant de la cohésion sociale. En menant à bien trois négociations tripartites, le dialogue social a été renforcé en tant que modèle de réussite éprouvé au Luxembourg. Le DP a préservé le mécanisme de l'indexation, a réussi à lutter contre l'inflation grâce à des solutions innovantes et courageuses telles que le plafonnement des prix de l'énergie et a renforcé sensiblement le pouvoir d'achat des citoyens grâce à des aides directes socialement ciblées et des crédits d'impôt de plusieurs milliards d'euros.

Nous nous intéressons particulièrement à ceux qui font fonctionner notre pays au quotidien. Nous défendons une politique économique et du travail responsable, qui crée des emplois sûrs et bien rémunérés au lieu de les mettre en péril. Nous veillons à ce que tous les individus aient les mêmes chances d'avenir, afin de pouvoir organiser leur vie en toute sécurité et de manière autonome.

Le DP s'attaque résolument aux défis sociétaux les plus urgents. Nous lancerons des offensives d'investissement durables dans le logement, la mobilité, la transition énergétique et la santé- et préparerons ainsi notre pays à l'avenir.

Le DP au gouvernement est le garant d'une politique responsable et orientée vers les solutions au Luxembourg, qui place les gens au centre des préoccupations et offre des réponses claires à leurs questions et préoccupations. C'est pourquoi nous fixons six priorités politiques pour les années à venir :

NO BEI ALLEN, DÉI SECH MÉI FINANZIELLE FRÄIRAUM WËNSCHEN

Le DP s'efforce toujours de rendre le système fiscal de notre pays plus équitable et de renforcer le pouvoir d'achat des citoyens- cela fait partie intégrante de l'ADN de notre parti. Dans les années à venir, l'introduction d'allègements fiscaux supplémentaires et la mise en œuvre d'une réforme fiscale fondamentale constituent une priorité particulière pour nous. Dans ce contexte, nous accordons une importance particulière au soutien des familles avec enfants.

NO BEI ALLEN, DÉI MÉI BEZUELBARE WUNNRAUM WËLLEN

Le DP s'engagera pour que le souhait de nombreuses personnes de devenir propriétaires de leur logement au Luxembourg soit réalisable et pour que tout le monde ait accès à un logement abordable. En collaboration avec des acteurs privés, nous lancerons donc une offensive publique de construction de logements comme le Luxembourg n'en a encore jamais connu. En développant massivement le parc de logements publics, nous proposerons notamment aux jeunes en début de carrière des logements locatifs abordables et nous les aiderons à financer leur logement grâce à des aides ciblées.

NO BEI ALLEN, DÉI HIR ENERGIEKÄSCHE GÄRE SELWER AM GRÉFF HUNN

Grâce à une politique énergétique et climatique responsable, le DP rendra le Luxembourg climatiquement neutre le plus rapidement possible tout en garantissant notre prospérité à long terme. Pour ce faire, nous placerons les personnes, avec leurs idées et leurs besoins, au centre de nos préoccupations. Avec la mise en place du Bureau du Citoyen pour le Climat, nous avons activement impliqué la société dans le développement du plan national pour l'énergie et le climat. Grâce à des programmes d'investissement et de subventions massifs, nous accélérerons la transition énergétique afin que tous les citoyens et toutes les entreprises puissent bénéficier d'un approvisionnement en énergie plus sûr et plus abordable.

NO BEI ALLEN, DEENEN D'ZUKUNFT VUN EISE KANNER UM HÄERZ LÄIT

Le DP s'engage pour des chances d'avenir équitables pour tous les enfants. Une éducation de qualité, adaptée aux intérêts, aux talents et aux besoins spécifiques, constitue la condition préalable à un développement libre et à une vie autodéterminée. Nous continuerons donc à investir massivement dans la qualité et la diversité de notre système éducatif, garantirons une place de garde pour chaque enfant et veillerons à ce que nos plus jeunes reçoivent dès leur plus jeune âge les compétences dont ils auront besoin plus tard dans leur vie.

NO BEI ALLEN, DÉI HIREN JOB GÄREN HUNN. AN HIR KANNER

Le DP continuera à placer le facteur « temps » au premier plan de son action. Nous voulons donner aux gens plus de temps pour leur famille et leur permettre de répartir le temps familial et le temps de travail de manière encore plus flexible et en fonction de leurs besoins. Pour nous, une politique familiale moderne signifie qu'il n'est pas contradictoire de passer du temps avec ses enfants et de réussir dans son travail. Le DP introduira un droit temporaire au travail à temps partiel pour les parents, qui pourra être utilisé jusqu'aux 13 ans des enfants. Nous voulons que tous les individus puissent décider librement et de manière autonome de la manière dont ils souhaitent vivre, à chaque étape de leur vie.

NO BEI ALLEN, DÉI MÉI FLEXIBEL SCHAFFEN A LIEWE WËLLEN

Le DP s'engage pour une qualité de vie élevée à toutes les étapes de la vie. La vie de chacun suit son propre cours et traverse différentes phases où les individus souhaitent travailler tantôt davantage tantôt moins. Le DP veut tenir compte au mieux de cette individualité. Nous voulons offrir aux gens une meilleure qualité de vie grâce à des modèles de travail flexibles. Le DP s'engage en faveur d'un droit du travail moderne qui tient compte des besoins des travailleurs et des employeurs et qui accorde à nouveau la valeur nécessaire au travail indépendant.

Le DP fait une politique pour les gens et avec les gens. Au cours des dernières années, nous n'avons laissé personne seule - et nous ne le ferons pas non plus à l'avenir. Le DP s'attaque dès aujourd'hui

aux problèmes de demain avec détermination, en impliquant systématiquement les gens. Nous le savons: Ce n'est qu'ensemble que nous pourrons relever les grands défis de notre époque.

Nous voulons que tous les individus puissent mener une vie digne et autodéterminée dans une société ouverte, tolérante, inclusive et durable. Nous tiendrons compte des préoccupations et des besoins des gens et continuerons à nous engager pour une meilleure qualité de vie, des allègements supplémentaires et une plus grande liberté dans l'organisation de leur propre vie.

Car le DP est : **NO BEI DIR.**

Politique fiscale : renforcer le pouvoir d'achat et soulager les classes moyennes

DP s'engage en faveur d'une politique fiscale socialement juste, contemporaine et en adéquation avec les caractéristiques de notre société moderne. Le soulagement fiscal des classes moyennes et la compétitivité des entreprises restent au cœur des préoccupations du DP.

À travers la réforme fiscale de 2017, le gouvernement conduit par le DP a déjà fait de grands pas vers la justice sociale : la réforme a donné lieu à des soulagements considérables pour les revenus modestes et intermédiaires, ainsi qu'à des aides ciblées pour les ménages monoparentaux.

Au cours de cette législature marquée par la crise, les ménages et les entreprises ont continué à bénéficier d'un soutien sans faille. Grâce à un dialogue social efficace et à des paquets de mesures de grande ampleur, les effets de la crise énergétique ont pu être amortis de façon satisfaisante. Les mesures des trois « Solidaritätspäck » ont porté leurs fruits : le STATEC révèle qu'en moyenne, le pouvoir d'achat des ménages a pu être maintenu, sinon augmenté, par rapport à l'avant-crise. Avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023, un crédit d'impôt supplémentaire à hauteur de deux tranches indiciaires a été versé pour l'année 2023. À compter de l'an prochain, le barème d'impôts sera ajusté de 2,5 tranches indiciaires de plus, ce qui conduira à une nouvelle diminution sensible de la charge fiscale pour les citoyens.

À l'avenir aussi, le DP s'engagera pour des allègements fiscaux supplémentaires : c'est pourquoi le DP ajustera régulièrement le

barème d'impôts à l'inflation au cours de la législature à venir.

En outre, le DP s'engage pour un système fiscal moderne qui reflète la diversité de notre société. Notre objectif à moyen terme reste celui d'introduire une classe d'impôt unique qui traite tous les modes de vie à égalité. Nous voulons ainsi mettre un terme aux injustices structurelles de notre système fiscal.

Conformément au principe de la concurrence loyale, le DP soutient les initiatives de l'OCDE et de l'Union européenne qui aspirent à déterminer l'imposition des grands groupes et incluent l'introduction d'un taux minimal d'imposition. Par la même occasion, il nous tient à cœur que nos mesures fiscales restent attractives et compétitives.

Le DP renforcera notre site économique par un paysage fiscal compétitif, car c'est là la condition sine qua non à de bons emplois et à des recettes fiscales solides qui financent notre système social. Par ailleurs, nous introduirons des soulagements fiscaux supplémentaires pour les entreprises, en particulier les PME, et leur apporterons un soutien accru dans la transition énergétique et numérique.

Particuliers

Un impôt sur le revenu compétitif

L'imposition du revenu est un facteur important pour l'attractivité d'un pays en tant que lieu de travail. L'impôt sur le revenu doit par conséquent s'avérer compétitif. Dans le cadre de l'individualisation visée, le DP continuera à s'engager pour un allègement fiscal des ménages à faible et moyen revenus. Comme le Luxembourg se trouve en concurrence directe avec les autres pays de l'UE, le taux d'imposition maximal doit

être compétitif également. Pour financer un État social fort, il nous faut une économie dynamique, c'est pourquoi le Luxembourg doit rester attractif pour les salariés nationaux comme internationaux. De ce fait, le DP refuse toute nouvelle augmentation du taux d'imposition maximal ou hausse générale de l'impôt sur le revenu.

Soulagement durable de la classe moyenne

Le DP veut durablement soulager les classes moyennes de la société. À travers des aides et mesures financières dans le cadre des accords tripartites, le gouvernement a déjà fortement contribué à la préservation du pouvoir d'achat. Le crédit d'impôt à effet rétroactif et l'ajustement partiel du barème d'impôt de 2,5 tranches indiciaires pour l'année à venir diminueront également la charge fiscale des citoyens. Afin de protéger la société des effets de la progression à froid, nous voulons régulièrement adapter le barème d'impôt à l'inflation.

Traitement fiscal égal pour tous les modèles de vie

Le DP s'engage pour la parité de traitement fiscal de tous les modèles de vie. Personne ne devrait être fiscalement désavantagé en raison de sa situation familiale (marié, pacsé, veuf etc.). Nous nous engageons donc pour l'introduction d'une seule classe d'impôt. L'application d'un nouveau barème d'impôt unique se fera progressivement. Notre objectif est aussi de garantir, tout au long de la phase de transition, que les partenariats de droit civil et les couples mariés soient traités sur un pied d'égalité lorsqu'il s'agit d'impôts sur le revenu. Cela signifie que les couples de droit civil profitent eux aussi directement d'avantages fiscaux potentiels sans qu'ils n'aient à attendre un

remboursement découlant de la déclaration d'impôts.

Pas d'impôt sur la fortune pour les particuliers

Encore et toujours, le DP refuse tout impôt sur la fortune pour les particuliers. Un tel impôt demanderait un surcroît de travail administratif disproportionné et nuirait à l'attractivité du pays.

Pas de droits de succession en ligne directe

Ces dernières décennies, tandis que les taux d'impôt sur le revenu ont régulièrement été revus à la baisse, les droits de succession n'ont connu que des changements minimes. Concernant les droits de succession en ligne indirecte, nous voulons adapter les valeurs seuil à l'inflation des dernières années. Nous refusons catégoriquement toute introduction de droits de succession en ligne directe.

Pour faciliter les transmissions de patrimoine en ligne directe, nous diminuerons également l'imposition des donations réalisées de son vivant. Cela permet un traitement juste et adapté des transmissions patrimoniales entre membres d'une même famille.

Davantage de flexibilité quant aux possibilités d'amortissement

Le système fiscal actuel prévoit un montant maximal pour chaque catégorie d'amortissement. Le DP vérifiera dans quelle mesure les possibilités d'amortissement peuvent être organisées avec plus de flexibilité. De cette manière, les citoyens devraient pouvoir fiscalement optimiser leurs dépenses à n'importe quel moment de leur vie.

Simplifier la fiscalité des avantages en nature

Le DP analysera dans quelle mesure la fiscalité des avantages en nature qu'offrent

les entreprises à leurs collaborateurs peut être simplifiée et rendue ainsi plus claire et transparente.

Défiscaliser les heures supplémentaires et les exonérer de cotisations sociales

À l'heure actuelle, les salariés paient des cotisations sociales pour tous les heures de travail effectuées. Le DP vise à exonérer les heures supplémentaires complètement des cotisations sociales pour laisser davantage de revenus nets aux travailleurs par rapport à leur salaire brut. Par ailleurs, l'exonération fiscale des heures supplémentaires telle qu'en vigueur dans le secteur privé sera introduite dans le service public.

Encourager le télétravail par un système fiscal moderne

Le DP poursuit son engagement en faveur d'un monde du travail flexible en adéquation avec les besoins des salariés. La possibilité de recourir au télétravail, qui offre davantage de flexibilité et de liberté aux travailleurs pour organiser leur quotidien, n'en est qu'un exemple. Lors de la prochaine législature, nous réviserons les montants exonérés et la déductibilité de l'impôt sur le revenu. Si besoin est, nous adapterons ensuite les lois fiscales afin de correspondre aux exigences et aux réalités du monde du travail actuel.

Les ministres des finances DP se sont déjà engagés, avec succès, en faveur d'accords prévoyant un maximum de 34 jours de télétravail pour les travailleurs frontaliers belges et français. Nous continuerons à travailler sur les accords bilatéraux pour établir un modèle de télétravail adapté aux frontaliers. D'autres secteurs de notre économie profiteront également de telles mesures. En particulier, les start-ups ont de meilleures possibilités de recruter des talents et de les fidéliser à elles dans une perspective à long terme.

Favoriser les investissements des particuliers dans les start-ups

Les start-ups jouent un rôle important pour faire progresser la diversification de l'économie, l'innovation et le progrès. Malgré tout, ces jeunes entreprises ont souvent des difficultés à rassembler les moyens financiers qui leur permettraient de concrétiser leurs idées et de les perfectionner. Le DP créera des incitations fiscales pour les particuliers d'investir dans de jeunes entreprises innovantes (y compris commerciales et artisanales).

Introduire une prime de location défiscalisée pour les collaborateurs

Le DP veut introduire la possibilité d'une prime de location défiscalisée. Cela offrira aux entreprises un moyen supplémentaire de récompenser leurs jeunes recrues pour leurs prestations. Cette prime s'adresse spécialement aux jeunes locataires âgés de 18 à 35 ans.

TVA à trois pour cent sur les moyens de transport durables

Le gouvernement DP a déjà mis une multitude d'incitations fiscales en œuvre dans le domaine de la protection du climat et de l'environnement. Parmi elles, l'application du taux de TVA super réduit de trois pour cent sur les travaux d'assainissement des maisons et bâtiments de résidence d'au moins dix ans (20 ans auparavant) et sur l'acquisition d'installations photovoltaïques.

Le DP suivra systématiquement cette voie et s'engagera pour l'introduction du taux de TVA super réduit de trois pour cent sur les moyens de transport électriques dans le domaine de la mobilité douce (vélos et trottinettes p.ex.) au niveau de l'UE. De cette manière nous entendons encourager également d'autres alternatives écologiques dans le domaine de la mobilité.

Promouvoir la prévoyance vieillesse complémentaire et privée

Le DP garantit que l'assurance pension légale reste le pilier central du système des pensions de vieillesse. Le DP s'engage aussi pour une prévoyance vieillesse flexible, variée en adéquation avec les besoins des assurés et qui favorise les investissements durables. Dans ce contexte, nous donnerons la possibilité aux assurés de déduire davantage leur prévoyance vieillesse privée de leur revenu imposable (troisième pilier).

Concernant le deuxième pilier de l'assurance pension, nous couplerons le montant déductible à un certain pourcentage du salaire des salariés et prévoirons une meilleure déductibilité si les montants sont placés dans des investissements durables.

Administrations fiscales numériques et proches des citoyens

D'une manière générale, le DP souhaite améliorer le contact avec les administrations. À cette fin, il devait y avoir des guichets uniques dans les différentes régions du pays, y compris pour les questions d'ordre fiscal. En outre, le DP veut développer davantage le contact en ligne avec les administrations fiscales et numériser les processus administratifs. Dans le domaine MyGuichet, un tableau de bord central donnera aux contribuables un aperçu de leur situation fiscale, et leur permettra de mener à bien différentes procédures administratives sans difficulté, p.ex. la détermination du montant de leurs avances sur impôt. Le DP veut en outre garantir que les courriers des administrations fiscales soient formulés de la façon la plus claire possible afin de faciliter la communication avec les citoyens et les citoyennes.

Renforcer encore la prime participative

L'an dernier, le gouvernement présidé par le DP a entrepris de premières mesures visant à encourager encore davantage les bonis de participation sur les bénéfiques (« primes participatives ») à l'intention des salariés. Lors de la législature à venir, le DP continuera à y travailler et à prendre des mesures supplémentaires pour rendre la prime participative encore plus attractive pour les entreprises et leurs salariés et salariées.

Rendre le régime d'impatrié plus attractif

En marge de la prime participative, le régime d'impatrié qui a déjà été revu lors de la dernière législature a lui aussi été un instrument important pour attirer les talents. Le DP examinera son efficacité et y apportera d'autres modifications si celles-ci s'avèrent nécessaires.

Encourager la participation au capital des salariés et salariées

Le DP va fiscalement favoriser la participation du personnel au capital de leur entreprise, et les impliquer ainsi davantage au succès de leur société. Un nouveau régime de « stock options » attrayant et plus spécialement dédié aux start-ups doit être introduit.

Sortir progressivement du tourisme à la pompe

cf. chapitre Durabilité

Encourager le sport, la culture et le bénévolat sur le plan fiscal

Le DP reconnaît la grande importance du sport, de la culture et du bénévolat pour la vie sociale ; par conséquent, il prévoit de faire passer le montant des dépenses fiscalement déductibles en lien avec ces domaines de 5.000 € à 7.500 € par an. Par ce biais, nous voulons continuer d'encourager l'engagement dans des clubs sportifs, la culture et le bénévolat, et

réduire la charge financière des citoyens et citoyennes.

Réduire la durée de traitement des déclarations d'impôts

Au cours de cette législature, le délai de remise des déclarations d'impôts a été prolongé de neuf mois. Le DP veut désormais s'engager pour que la durée de traitement des déclarations d'impôts par l'administration se limite tout au plus à trois mois. Pour atteindre cet objectif, le renfort des administrations fiscales en personnel se poursuit. En outre, le DP garantira l'amélioration continue de la déclaration d'impôts numérique, en particulier par la reprise automatique des données à disposition selon le principe « once only ». Enfin, les informations provenant d'autres registres étatiques doivent être automatiquement ajoutées à la déclaration d'impôts si les dispositions de protection des données le permettent.

Augmenter le personnel des administrations fiscales

cf. chapitre Place financière

Fiscalité immobilière

Conscient de la problématique urgente que représente le marché du logement, le DP prévoit, pour la législature à venir, de prendre des mesures fiscales afin de booster le marché du logement, de faciliter l'accès à la propriété et de réduire la charge financière qui pèse sur les citoyens et les citoyennes.

Dans ce contexte, le gouvernement dirigé par le DP a déjà fait passer le crédit d'impôt « Bëllegen Akt » sur les actes notariés de 20.000 € à 30.000 € ces derniers mois. En outre, la déductibilité des intérêts de prêts immobiliers pour la résidence principale a été revue à la

hausse de 2.000 € à 3.000 € par membre du ménage.

Impôt foncier, impôt à la mobilisation de terrains, impôt sur la non-occupation de logements

cf. chapitre Construction de logements

Exonération unique des droits d'enregistrement

Le DP veut faciliter l'accès des jeunes à la propriété. Pour ce faire, les primo-accédants qui font l'acquisition d'un bien immobilier pour leur usage personnel sont assurés d'être exonérés (une seule fois) des droits d'enregistrement. Similaire à celui des Pays-Bas, ce modèle est censé faciliter l'accès à la propriété aux jeunes adultes.

Réintroduire les transferts de plus-value

cf. chapitre Construction de logements

Réintroduire temporairement le quart taux global

cf. chapitre Construction de logements

Entreprises

Soulager les entreprises sur le plan fiscal

Le DP veut faire baisser la charge fiscale des collectivités pour la rapprocher des taux moyens en vigueur dans les pays de l'UE et de l'OCDE. Baisser les taux d'imposition augmentera l'attractivité du Luxembourg en tant que site économique. Le DP est convaincu que ces mesures contribueront à promouvoir l'économie et à créer un environnement commercial attractif. Par ailleurs, le DP veut apporter un soutien ciblé aux petites et moyennes entreprises.

Incitations supplémentaires pour les investissements dans la durabilité et la recherche

Le DP envisage de renforcer son soutien aux entreprises qui investissent dans la transition numérique et écologique, ainsi que dans la recherche et le développement. Pour ce faire, nous compléterons l'éventail des incitations sous la forme de crédits d'impôt ou de super-déductions. Cela devrait inciter les entreprises à innover davantage et favoriser l'essor d'une économie durable et numérique.

Encourager la participation au capital des salariés et salariées

cf. chapitre Particuliers

Réduire l'impôt sur la fortune pour les entreprises

Particularité de la fiscalité luxembourgeoise, l'impôt sur la fortune pour les entreprises donne lieu à un désavantage concurrentiel par rapport aux sociétés étrangères. C'est donc pour cette raison que le DP va baisser l'impôt sur la fortune et limiter son application afin de renforcer l'attractivité du Luxembourg en tant que site économique.

Taxe d'abonnement réduite pour les investissements durables

Au cours de la dernière législature, le gouvernement présidé par le DP a introduit une réduction de la taxe d'abonnement applicable aux fonds d'investissement conformes aux critères exigeants de la taxonomie européenne, ce afin d'encourager les investissements durables. Le DP examinera les effets de cette taxe d'abonnement et vérifiera dans quelle mesure d'autres incitations peuvent être créées pour encourager encore davantage les investissements liés à des activités en faveur de l'environnement et du climat.

Renforcer la sécurité juridique

Afin d'augmenter la sécurité juridique des entreprises, le DP s'engage pour une

simplification des procédures administratives et la modernisation de la législation fiscale. Par la même occasion, la communication entre les contribuables et les autorités fiscales doivent être accélérées par le renfort du personnel et la numérisation des bureaux.

Accompagner activement les évolutions internationales en matière de droit fiscal

Le DP est conscient des défis du XXI^e siècle et convaincu que dans une société globalisée, le sujet de l'imposition doit être abordé conjointement à bien des égards. Par conséquent, le DP a activement accompagné les évolutions du droit fiscal en Europe et dans le monde et il continuera à le faire. En même temps, le DP reste critique face aux nouvelles régulations qui n'atteignent pas leur but ou qui vont bien au-delà.

Étendre le réseau des conventions en matière de double imposition

Le DP reconnaît l'importance des conventions de double imposition comme un instrument permettant de renforcer les relations commerciales du Luxembourg et de la place financière. Par conséquent, nous nous engageons activement pour l'extension des conventions de double imposition.

Finances publiques : politique budgétaire responsable dans l'intérêt des générations futures

Le DP se positionne en faveur d'une politique budgétaire responsable et tournée vers l'avenir. Depuis son arrivée dans le gouvernement en 2013, le DP n'a cessé d'assainir les finances de l'État. Les efforts entrepris se sont avérés particulièrement payants pendant les années de crise : En plein cœur de la crise, l'État est resté apte à agir et il a pu utiliser sa marge de manœuvre financière pour aider considérablement des individus et des entreprises.

Dans le cadre du « Energiedesch » et des trois accords tripartites, le gouvernement présidé par le DP a adopté des paquets de mesures historiques d'un montant de 2,5 milliards d'euros pour les années 2022 et 2023. Comparés sur la scène internationale, ces paquets de mesures sont tout aussi impressionnants.

L'ampleur de ces nombreuses subventions a incontestablement pesé sur les finances publiques. À moyen terme, nous voulons rééquilibrer les finances publiques, sans pour autant augmenter la charge fiscale des citoyens ni renoncer aux investissements nécessaires.

Dans ce contexte, nous continuerons à mener une politique budgétaire responsable et équilibrée qui encourage tant la justice sociale et intergénérationnelle qu'une croissance durable.

Poursuivre la politique d'investissements ambitieuse

Cette année, les investissements publics atteignent près de quatre milliards d'euros.

Le DP reste fidèle à sa politique d'investissements ambitieuse et continuera à poser les jalons d'un avenir durable et du succès futur du Luxembourg. Notre objectif est de garantir une très bonne qualité de vie aux générations actuelles et prochaines. Dans ce contexte, nous voulons continuer à investir conséquemment dans les domaines de l'environnement et de la protection du climat, de la mobilité, du logement abordable, de la santé et de l'éducation.

Dette publique juste pour les générations actuelles et futures

Depuis 2013, le ministère des finances présidé par le DP est parvenu à assainir les finances publiques sans jamais perdre de vue l'aptitude du pays à envisager l'avenir avec sérénité. Nous resterons fidèles à ce principe et continuerons à nous engager pour que la dette publique se limite à un niveau durable et nécessaire.

Le « Sustainable Bond Framework » comme levier important du financement de la durabilité

Le Luxembourg joue un rôle de précurseur en matière de financement de la durabilité. Nous sommes le premier pays d'Europe à avoir publié un cadre pour les emprunts liés à la durabilité qui permette d'accorder des emprunts verts, sociaux ou durables et détermine des critères clairs pour la sélection des projets. Le DP entend continuer d'utiliser cet outil pour travailler à l'atteinte des objectifs climatiques nationaux.

Défendre la note triple A

La confirmation continue de la note AAA n'est pas une formalité, mais le résultat de décisions politiques réfléchies. La grande solvabilité constitue un pilier essentiel de l'attractivité de notre pays. À ce titre, elle est donc l'un des garants d'une croissance durable et de l'emploi. Le DP s'engage à garantir la conservation du triple A

également à l'avenir, à travers une politique financière responsable et durable.

Créer de nouvelles méthodes de financement alternatives

Nos voisins européens ne financent pas nécessairement des vastes projets d'infrastructure par le budget de l'État ou les recettes fiscales. Le Luxembourg pourrait lui aussi créer un espace financier supplémentaire en recourant davantage à des méthodes de financement alternatives lorsqu'il s'agit d'investissements publics, par exemple par des partenariats publics-privés (PPP), des fonds citoyens ou des instruments de financement innovants sur les marchés financiers.

Le DP développera en outre une stratégie globale pour impliquer les différents fonds publics et les entreprises, dont l'État est actionnaire, dans le financement de la transition énergétique et numérique du pays.

Transferts dans la Grande Région

Le Luxembourg est un carrefour important dans la région, notamment en ce qui concerne le marché du travail. Pour permettre un bon vivre-ensemble, des questions importantes doivent donc être abordées de concert avec nos pays voisins. Des projets communs au sein de la région frontalière, en particulier au sujet de la mobilité, recèlent toutefois aussi la question du financement. Le DP est d'avis que le Luxembourg devrait s'impliquer, y compris sur le plan financier, dans des projets transfrontaliers pour améliorer le quotidien des personnes concernées. Le DP voit cependant d'un œil critique les montants forfaitaires versés aux régions ou États voisins.

Accompagner les débats autour des règles budgétaires européennes de façon proactive

Durant les années de crise, le pacte de croissance et de stabilité (PSC) qui régit les règles budgétaires européennes a été suspendu pour une période de trois années par l'activation de la « clause dérogatoire générale ». À l'heure actuelle, une réforme du PSC fait l'objet de débats au niveau européen. Compte tenu de l'importance de la bonne santé des finances publiques pour le développement de l'économie luxembourgeoise, le DP s'engagera pour une politique budgétaire responsable et réaliste – aujourd'hui et à long terme. Une politique financière prévoyante et durable doit être adaptée aux nouvelles réalités et tenir compte, entre autres, des défis du financement de la neutralité climatique, de la numérisation, du tournant démographique et d'une politique de défense adéquate. Au Luxembourg comme en Europe, les règles budgétaires doivent être conçues de sorte à satisfaire à ces exigences, mais aussi à continuer de dégager – à titre préventif – une certaine marge de manœuvre financière.

Réformer la législation relative au budget

Lors de la prochaine législature, le DP passera la législation budgétaire au crible et amorcera les plans d'une réforme en collaboration avec le parlement. Les constats des dernières années ont montré que la loi-cadre de 1999 devait être révisée et modernisée. Cela inclut également la création d'une méthode comptable uniforme qui intégrerait le système de comptabilité national et européen (ESA 2010) et satisferait davantage aux exigences actuelles.

Place financière : innovante, transparente et compétitive sur le plan international

La place financière du Luxembourg est le fondement de notre économie. Avec plus de 60.000 emplois, elle joue un rôle décisif et contribue fortement au produit intérieur brut. Le DP se reconnaît expressément dans une place financière forte, bien régulée et compétitive au niveau international. Nous continuerons à développer notre législation rapidement, tournés vers l'avenir et en toute transparence.

Depuis 2013, le ministère des finances présidé par le DP s'est attelé, avec succès, à ce que le secteur financier luxembourgeois soit en adéquation avec les standards européens en matière de transparence et de lutte contre la fraude fiscale.

Ces dernières années, le DP a également mis d'importantes mesures en œuvre pour augmenter encore l'attractivité du site économique du Luxembourg. Cela inclut non seulement l'introduction d'instruments essentiels pour attirer les talents, le régime d'impatrié et la prime participative, mais aussi une offre de formation publique de qualité, des prestations en nature à l'intention des familles et de nombreuses activités culturelles et de loisir.

Le DP restera engagé pour le renforcement de la place financière, a fortiori dans la perspective de la « talent attraction », des innovations technologiques et de la diversification du secteur financier. Ces dernières années, le positionnement du Luxembourg en tant que précurseur en matière de fonds alternatifs a été une

véritable histoire à succès. De plus, le cadre légal a été systématiquement modernisé, entre autres grâce à l'adoption de trois lois sur la blockchain. Nous sommes toujours et encore disposés à tirer parti des opportunités de la transformation numérique et à préparer le secteur financier du Luxembourg à l'avenir.

Faire avancer la diversification

À la suite de l'abandon de l'industrie de l'acier, la finance et les assurances ont rapidement gagné en importance et marquent, aujourd'hui encore, notre économie. Cela s'explique en majeure partie par la grande réactivité de notre place financière : en tant que « First Mover », le Luxembourg est en mesure d'attirer de nouveaux investissements en permanence. Pour rester un centre financier leader à l'avenir aussi, il est primordial d'adapter continuellement notre législation.

La diversification de l'économie luxembourgeoise, et plus particulièrement de la place financière, est l'une des préoccupations majeures du DP. Nous misons sur le développement de produits financiers respectueux de l'environnement, durables et socialement responsables, ainsi que sur le domaine de la Fintech, car nous sommes convaincus que c'est en eux que réside l'avenir de l'économie financière. En nous concentrant sur des solutions financières durables et innovantes, nous créons non seulement des opportunités pour les entreprises, mais contribuons aussi à la protection de l'environnement et au progrès social.

Pour une industrie des fonds d'investissement compétitive

Le DP veut continuer à encourager l'industrie des fonds d'investissement. Celle-ci est en concurrence directe avec les autres États et lutte de plus en plus pour obtenir des parts de marché. Pour gagner

en compétitivité face aux autres places financières, le DP s'engage pour un cadre juridique stable et moderne.

Établir le Luxembourg comme la porte menant au marché européen

La place financière du Luxembourg doit offrir aux entreprises internationales des conditions idéales pour accéder au marché européen. De la même manière, la mise en réseau de notre place financière avec l'étranger doit être renforcée. Notre objectif est d'intensifier l'échange avec des partenaires globaux importants et de positionner la place financière luxembourgeoise comme un site attractif.

Mettre en œuvre rapidement la réglementation européenne et les accords internationaux

Une mise en œuvre rapide des directives et règlements européennes et des accords internationaux contribue à la stabilité et à la sécurité de planification de la place financière du Luxembourg. En ce qui concerne les directives européennes, cela doit avoir lieu, autant que faire se peut, selon le principe « Toute la directive et rien que la directive ».

Participer à l'élaboration du droit financier européen

Le DP tient à participer activement au façonnage des règlements européens en matière de finance. C'est le seul moyen de s'assurer que les particularités de notre place financière seront prises en compte. C'est pourquoi le DP exige que le Luxembourg soit mieux représenté dans chacune des institutions de l'UE par des fonctionnaires supplémentaires.

Conserver un contrôle efficace des prestataires financiers

Le gouvernement s'efforce de contrôler efficacement le secteur par l'intermédiaire de la CSSF (Commission de surveillance du secteur financier) et le CAA (Commissariat

aux Assurances). Tous deux veillent à la stabilité et à une application juste des règles, mais aussi à un climat de confiance. En ce sens, le DP se prononce en faveur de la conservation du contrôle dans le pays d'origine. Concrètement, le DP se positionne contre la sape des autorités de contrôle nationales et la délocalisation de leurs compétences à l'étranger.

Régulation des nouveaux produits et services financiers

À l'avenir aussi, notre place financière doit rester innovante. Les nouvelles technologies financières sont une chance pour le Luxembourg. Par le passé, le DP a déjà posé d'importants jalons en matière de fonds alternatifs, de finance durable et de blockchain. Nous continuerons d'accompagner ces évolutions dans une perspective proactive et étofferons encore le cadre juridique en veillant à l'adapter régulièrement. Les développements qui ont lieu dans les domaines de la tokenisation et du cloud bancaire en font eux aussi partie. Le DP considère l'introduction d'un euro numérique comme très prometteur. Pour aborder la régulation coordonnée des nouveaux produits et services financiers, le « Haut Comité de la place financière » doit continuer d'être renforcé.

Régulation unique pour tous les prestataires financiers

Le DP fera en sorte que les nouveaux prestataires financiers, qui proposent les mêmes services que les prestataires financiers classiques, soient soumis aux mêmes contraintes.

Adapter les conditions-cadres de la technologie blockchain

Offrant de nombreuses possibilités, il y a déjà quelques années que la technologie blockchain s'est fait une place dans le milieu de la finance. Une kyrielle de modèles commerciaux est basée sur la

technologie blockchain qui permet de traiter des volumes de données gigantesques de façon sûre et rapide. Ces dernières années, le DP a délimité le cadre juridique à travers les lois Blockchain I, II et III. Nous continuerons d'accompagner le développement de la technologie blockchain et d'adapter la législation afférente au gré des besoins, notamment afin de protéger les investisseurs.

Consolider l'attractivité du site TIC Luxembourg

Grâce à des investissements porteurs d'avenir, le Luxembourg se trouve en tête de liste dans les domaines de la numérisation et de la mise en réseau. Il faut consolider et appuyer cette position. L'une des pièces du puzzle de l'« écosystème » luxembourgeois n'est autre que nos centres de calcul de pointe, utilisés entre autres par les prestataires financiers domiciliés dans le pays pour enregistrer des données sensibles localement et en toute sécurité. Le site TIC du Luxembourg doit être renforcé et étendu.

Dans ce contexte, le DP continuera de faire progresser la numérisation des prestations de service publiques fondamentales et d'apporter son soutien tant aux entreprises qu'aux citoyens et citoyennes dans leur passage au numérique.

Renforcer la cybersécurité

Le domaine de la finance repose sur des transactions rapides et sécurisées. Les attaques criminelles et en provenance d'États tiers constituent une véritable menace, car elles peuvent donner lieu à des dommages conséquents. C'est pour cette raison que le DP s'engage pour renforcer la cybersécurité.

Sovereign Cloud

cf. chapitre Numérisation et médias

Pour un système financier durable

Sous l'impulsion du ministère des finances dirigé par le DP, le Luxembourg est devenu précurseur en matière de finance durable. Avec le Luxembourg Green Exchange (LGX), la première plateforme mondiale consacrée aux valeurs mobilières écologiques, socialement responsables et durables a été créée. Le DP continuera de renforcer la finance durable (Sustainable Finance).

Encourager les modèles de financement durables

Le DP créera des incitations fiscales ciblées pour accélérer la transition énergétique. En effet, les partenariats publics-privés sont indispensables à la réussite de la transition écologique. La promotion de modèles de financement innovants tels que la Blended Finance et l'investissement à impact social doit se poursuivre.

Les carburants fossiles et le nucléaire ne doivent pas être qualifiés de durables

À long terme, les carburants fossiles et le nucléaire ne sont pas une alternative aux énergies renouvelables. Pour cette raison, le DP s'engage pour que les sources d'énergie fossiles et les centrales nucléaires d'Europe ne soient plus répertoriés comme durables au sein de la taxonomie de l'UE.

Taxe d'abonnement réduite pour les investissements durables

cf. chapitre Politique fiscale

Poursuivre l'extension du fonds de fonds climatique

Pour financer la transition énergétique, le DP poursuivra l'extension du fonds de fonds climatique qui finance les investissements des pays en voie de développement pour lutter contre le changement climatique.

Favoriser la finance genrée

Sous la direction du DP, le Luxembourg a adopté la « Finance genrée » afin de contrer les inégalités structurelles entre les sexes. L'objectif est d'améliorer l'accès des femmes aux prestations financières et la participation à la vie économique. Le DP continuera d'encourager de tels projets.

N'introduire aucun impôt sur les transactions numériques ou financières

cf. chapitre Politique fiscale

Rationaliser la conformité et le KYC (*Know your customer*)

Le DP soutient l'établissement d'une plateforme commune de mutualisation public/privé pour la conformité. Les acteurs impliqués disposent ainsi des moyens nécessaires pour satisfaire rapidement et avec efficacité aux différentes exigences de conformité.

Augmenter le personnel des administrations fiscales

Pour garantir un traitement rapide de tous les dossiers et accomplir le surcroît de tâches incombant aux autorités financières et de contrôle (comme l'échange automatique d'informations), le DP poursuivra la politique d'embauche du gouvernement et continuera à augmenter les effectifs de personnel. De plus, un recours accru à la numérisation et à l'intelligence artificielle doit avoir lieu afin de réduire encore les délais de traitement.

L'augmentation des effectifs de personnel dans les administrations fiscales est censée favoriser le dialogue entre les autorités et les contribuables. Ainsi, les malentendus pourront être évités et les dossiers traités plus rapidement. Enfin, le DP vérifiera dans quelle mesure une fusion des trois administrations fiscales distinctes permettra d'optimiser les processus et d'utiliser efficacement les ressources en faveur du contribuable.

Renforcer les connaissances en matière de finance

Le DP s'engage pour renforcer les connaissances en matière de finance de l'ensemble de la population. Dans les écoles fondamentales et secondaires, les élèves doivent acquérir des connaissances élémentaires sur le sujet. L'esprit d'entrepreneur doit également être stimulé à l'aide de travaux pratiques. Par ailleurs, des diplômes d'études supérieures spécialisées en finance qui reflètent l'importance du Luxembourg en tant que place financière doivent être proposés.

Renforcer les poursuites juridiques portant sur la criminalité économique et financière

Sous la direction du DP, le Luxembourg a connu de nombreuses réussites en matière de poursuites pénales de la criminalité économique et financière (a fortiori en ce qui concerne le blanchiment d'argent), notamment grâce à la création de la Cellule de renseignement financier (CRF). Eu égard à l'importance de ce travail pour la réputation du pays et dans le but d'intensifier celui-ci, nous redoublerons les efforts et doterons la police et la justice des moyens nécessaires pour pouvoir appliquer systématiquement les lois sur la finance en vigueur. Ainsi, nous passerons au crible l'introduction de juges spécialisés en la matière, la mise en place d'un procureur d'État en charge des délits financiers, ainsi que la constitution d'une chambre pénale pour les infractions d'ordre financier.

Construction de logements : permettre à tout un chacun d'accéder à un logement abordable

Au fil des dernières décennies, le dynamisme économique a apporté au Luxembourg et à ses résidents une prospérité notable. Cependant, en l'absence de mesures politiques pour accompagner efficacement cette croissance, le pays fait actuellement face à une pénurie de logements qui ne cesse de s'accroître depuis quelques années et menace d'affaiblir la cohésion sociale. Le prix des logements, qui augmente plus fortement que les revenus, entrave le pouvoir d'achat et inhibe le développement économique. Sur le marché du logement, le déséquilibre structurel entre l'offre et la demande menace de briser le rêve de devenir propriétaire de plus en plus de personnes vivant au Luxembourg, notamment des jeunes familles. Et ce ne sont pas seulement les personnes à faible revenu qui sont touchées : la problématique du logement concerne désormais aussi une grande partie des classes moyennes. La situation actuellement marquée par des intérêts en hausse fait reculer la demande et bloque le secteur du bâtiment, ce qui met les moyennes entreprises sous pression et renforce le déficit en nouvelles constructions.

Face à ce constat, il est évident que la politique doit fournir des efforts supplémentaires considérables. En dépit de nombreuses mesures prises ces dernières années, la crise du logement est toujours aussi urgente. Les effets de ces mesures n'ayant été qu'insuffisants jusqu'à présent, nous devons fermement

continuer à lutter contre la crise du logement par le biais de mesures aussi bien à court terme que structurelles.

En conséquence, le DP va lancer une offensive historique sur la construction de logements. Notre objectif est de construire la quantité de logements déclarée comme nécessaire par le STATEC afin de répondre à la demande. C'est pour cette raison que nous allons construire, à l'instar de la ville de Vienne, des logements publics en masse tout en renforçant la collaboration entre les acteurs du secteur public et du secteur privé pour y parvenir. À court terme, nous veillerons à ce que le plus de projets privés que possible qui actuellement ne peuvent pas être concrétisés en raison de la crise qui nous frappe soient repris. Par ailleurs, nous nous engagerons pour que les terrains constructibles détenus par l'État soient mobilisés pour y construire des logements dans les plus brefs délais. **À travers des appels d'offres publics, nous envisageons d'impliquer plus activement et plus efficacement le secteur du bâtiment dans la création de logements publics.**

Ces dernières années, les investissements publics destinés à la construction de logements abordables n'ont cessé d'augmenter. Nous poursuivrons cette voie systématiquement. En même temps, nous sommes convaincus que les investisseurs privés sont des partenaires essentiels pour faire avancer la construction de logements publics. Nous recourrons de façon accrue au capital privé et impliquerons précisément les citoyens dans notre lutte contre la pénurie de logements. Les investisseurs privés jouent aujourd'hui déjà un rôle capital dans la construction de logements destinés à la location sur le marché privé. Nous maintiendrons les incitations qui existent et introduirons d'autres mesures ciblées.

En tant que DP, nous allons mettre en place des programmes innovants afin de faciliter l'accès à des logements abordables aux jeunes familles et aux classes moyennes. Par exemple avec le concept de la location-vente qui permet de comptabiliser les loyers versés pour l'acquisition d'un bien immobilier.

Par ailleurs, nous avons à cœur de simplifier, numériser et rendre plus transparents les procédures d'autorisation. L'expérience a montré que nous ne pouvions déployer la dynamique nécessaire à de nombreux projets immobiliers en raison de procédures fastidieuses et de lois inutilement restrictives, notamment en ce qui concerne la protection de l'environnement. En introduisant un code de la construction, nous aspirons à améliorer la lisibilité de la législation. Pour augmenter la cadence de la construction de logements, nous rendrons le cadre réglementaire lié à la protection de l'environnement plus efficace, et garantirons que les dispositions légales de protection de l'environnement ne conduisent pas à des procédures d'autorisation vainement longues.

Créer davantage de logements dans de meilleurs délais

Reprendre des projets déjà planifiés ou existants

À court terme, nous veillerons à ce que la main publique reprenne le plus de projets privés possible qui ne sont pas réalisés à cause de la crise actuelle. D'une manière générale, l'État doit s'impliquer plus activement dans le marché de l'immobilier, et recourir davantage aux offres d'immeubles complets (anciens ou neufs) mis en vente afin d'augmenter parc immobilier public à court terme. Sous le gouvernement présidé par le DP, un

groupe de travail a ainsi déjà été constitué pour vérifier rapidement et efficacement les offres et mener des négociations avec les constructeurs privés. L'État doit avoir la possibilité d'acheter ces projets à des prix raisonnables afin de les intégrer à un grand parc immobilier public en tant que logements à louer.

Mobiliser immédiatement les terrains appartenant à l'État ou aux communes

Le DP continuera à s'engager pour que les terrains communaux et de l'État puissent être bâtis instantanément, en priorité afin d'y construire des logements à louer. Il faut éviter que les communes et l'État ne vendent des terrains constructibles au plus offrant et prennent ainsi part à la spirale des prix des biens immobiliers. En lançant des appels d'offres publics et en attribuant, si besoin est, les terrains en fonction des concepts proposés, nous envisageons d'impliquer plus activement et plus efficacement le secteur de la construction dans la création de logements publics.

Ouvrir des terrains constructibles au-delà du périmètre de construction pour la construction de logements publics

Pour accélérer la construction de logements publics, le DP s'aventurera sur de nouvelles voies et intégrera des terrains constructibles qui se trouvent en dehors du périmètre de construction, mais tout de même à proximité des zones urbaines. Dans les zones vertes, le DP désignera certains terrains comme exclusivement constructibles pour des logements publics et non pour le libre marché. Le DP veillera à ce que cela se passe uniquement là où c'est pertinent, et favorisera par ailleurs la mixité sociale.

Réunir toutes les compétences de la construction de logements au sein d'un même ministère

À l'heure actuelle, la validation de projets d'habitation incombe tant au ministère de

l'intérieur qu'à celui de l'environnement. Pour débureaucratiser et accélérer nettement les procédures d'approbation fastidieuses, le DP placera toutes les compétences en lien avec la construction de logements sous la responsabilité du ministère du Logement.

Créer une agence pour l'administration des logements de locations publics.

Dans les années à venir, l'effectif de logements de location publics va connaître une croissance continue ; ces logements devront donc être administrés de façon efficace et dans l'intérêt des locataires. Le DP créera par conséquent une nouvelle agence qui aura pour responsabilités l'administration et l'attribution centralisées de tous les logements publics à louer. Cette agence traitera les tâches administratives avec efficacité et transparence par le biais d'appels d'offres.

Pour assister les communes dans la gestion des logements qui leur appartiennent, nous leur permettrons aussi de faire administrer leurs biens immobiliers par cette agence.

Élargir le périmètre de construction à l'aide de « Baulandverträge »

Avec le « Baulandvertrag », le DP mettra l'instrument adéquat à la disposition des communes et garantira que les terrains constructibles supplémentaires soient effectivement construits au cours d'une période donnée. Le « Baulandvertrag » vise à rendre inintéressante toute spéculation sur les terrains constructibles et à offrir aux communes la sécurité de planification dont elles ont besoin pour créer de nouveaux espaces d'habitation et croître de manière durable.

Augmenter la densité et la hauteur des logements

Le DP veut augmenter la densité de construction là où cela s'avère judicieux en

matière d'urbanisme. Construire en hauteur permet de mettre des logements sur le marché tout en ralentissant l'occupation des sols. Le DP examinera l'introduction d'outils supplémentaires visant à motiver les communes à construire plus densément que ce que ne prévoit leur plan général de construction, de façon similaire au Pacte logement 2.0 et au Plan sectoriel logement.

Apporter davantage de soutien aux communes pour la construction de logements

Le DP aidera encore davantage les communes à devenir actives elles-mêmes dans la construction de logements. Nous étendrons les subventions actuelles jusqu'à 75 % pour les communes qui créent des logements sociaux et/ou abordables. En raison des prix de la construction, des matériaux et de l'énergie en hausse, il n'est pas rare que les montants maximaux prévus par la loi (plafonnement légal) soient co-financés à moins de 75 % par l'État.

Par ailleurs, l'expertise nécessaire doit être mise à la disposition des communes pour les rendre capables de créer elles-mêmes des logements abordables. C'est pourquoi nous mettrons à la disposition des communes des moyens supplémentaires pour se faire accompagner par des professionnels, par exemple par un architecte ou un bureau d'études.

Vérifier, adapter et développer le « Pacte Logement 2.0 » et le « Plan sectoriel logement »

En introduisant le Pacte logement 2.0 lors de la dernière législature, le gouvernement présidé par le DP a mis sur pied un instrument important pour encourager systématiquement la création de logements abordables. En même temps, le Pacte logement 2.0 permet de construire plus densément que ce qui est prévu dans

le plan d'aménagement général (PAG). Le DP examinera en détail les effets du Pacte logement 2.0 sur la création de nouveaux logements et adaptera le cadre légal en cas de besoin.

De plus, le DP analysera dans quelle mesure l'application de l'article 29bis est possible dans des quartiers existants pour créer – ne serait-ce que partiellement – des logements abordables par le biais d'une densification ultérieure. Le DP veillera à ce que le modèle proposé ne soit pas uniquement pertinent au sens du développement urbain, mais aussi attractif pour les promoteurs privés.

Encourager les communautés résidentielles et les coopératives de logement

Le DP renforcera le cadre juridique relatif aux communautés résidentielles pour que les locataires et les bailleurs de CR disposent de directives claires quant à leurs droits et devoirs. Ceci doit avant tout donner lieu à une offre plus grande de communautés résidentielles à l'intention des jeunes gens.

En raison des coûts de construction qui ont augmenté, de plus en plus de citoyens se réunissent en coopératives de logement. Le DP veut apporter son soutien, par l'action et le conseil, à la création de coopératives de logement et éliminer les éléments économiques et juridiques qui font obstacle.

Créer des logements pour étudiants et jeunes qui débutent leur carrière

Le DP augmentera l'offre de logements étudiants abordables et proches des campus, et incitera les initiatives privées de construction de tels logements. Nous créerons aussi des logements abordables pour les personnes en début de carrière professionnelle.

Encourager le logement intégré dans les maisons unifamiliales

L'aménagement d'un logement supplémentaire dans une maison individuelle constitue une possibilité de créer rapidement un nouvel espace habitable. Le DP introduira par conséquent une subvention pour la création d'un logement intégré. Le DP examinera aussi dans quelle mesure il est nécessaire et propice de créer une base légale claire pour le logement intégré.

Soutenir les modèles d'habitation alternatives

Le DP conseillera, sensibilisera et soutiendra les communes pour adapter les directives de construction locales et permettre des modèles d'habitation alternatives comme les « Tiny houses ».

Intégrer des logements aux zones industrielles

Le DP encouragera la construction de logements dans les zones industrielles à l'intention des personnes qui y travaillent.

Simplifier la location de terrains constructibles

Le DP souhaite faciliter aux propriétaires la mise en location (en vue d'un usage privé ou à but lucratif) de leurs terrains constructibles pour que des constructions modulaires puissent y être installés. À cette fin, le DP fera passer la durée minimale des contrats de bail, actuellement fixée à 50 ans, à 10 années, et/ou introduira une nouvelle catégorie de location.

Pour promouvoir ce modèle, des incitations fiscales similaires à celles du modèle d'exonération d'impôt à 50 % sur les revenus locatifs de logements dans le cadre de la « gestion locative sociale » seront introduits.

Donner de nouvelles impulsions contre le manque de personnel qualifié

cf. chapitre Politique économique

Récompenser les collaborateurs par des primes non imposables

cf. chapitre Politique fiscale

Introduire des programmes de financement innovants

Investissements massifs dans la construction de logements publics

Le DP investira massivement dans la construction de logements publics. Pour ce faire, le DP mettra à disposition les moyens financiers nécessaires à la réalisation de projets publics de grande ampleur. Le DP examinera si les appels d'offres diversifiés ne sont pas une approche plus efficace et plus efficace que lorsque l'État est lui-même maître d'ouvrage à travers ses propres entrepreneurs publics.

Créer un fonds citoyen pour le financement des projets immobiliers de l'État

Le DP créera un fonds public à travers lequel les citoyens et les entreprises pourront investir dans des projets immobiliers. Pour garantir un certain rendement aux investisseurs, ce fonds n'investira pas uniquement dans des habitations abordables, mais aussi dans des projets de construction de résidences sur le marché du logement privé. Le DP examinera en outre si des incitations fiscales peuvent être créées pour encourager les investissements.

Soutenir les investissements du fonds de compensation dans l'habitat

Le fonds de compensation commun au régime général de pension dispose de réserves à hauteur de 26 milliards d'euros. Sur la base de critères clairs, ces moyens

sont utilisés pour des investissements très diversifiés. Le DP s'engage pour qu'une partie du fonds de compensation soit investie dans des projets visant à augmenter l'effectif de logements abordables sur le territoire national. Un projet pilote en ce sens a déjà été initié avec succès à Grevenmacher il y a quelques années : un projet du fonds du logement a été élaboré puis, une fois finalisé, vendu au fonds de compensation et simultanément remis en location (sale and lease back). Le fonds de compensation investit donc dans des projets immobiliers locaux tandis que le fonds du logement peut augmenter son offre de logements.

Renforcer la collaboration entre l'État et le secteur privé pour la création de logements abordables

Pour le DP, le secteur privé est un partenaire essentiel pour la création de logements abordables. Le DP introduira un soutien financier à l'intention des sociétés qui créent des logements abordables destinés à leur personnel.

Par ailleurs, les sociétés privées doivent elles aussi avoir la possibilité de profiter des subventions sur la création de logements abordables qui sont à l'heure actuellement exclusivement réservées aux communes et aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique.

Location de logements longue durée par la main publique

D'autres modèles de collaboration avec des investisseurs privés pourraient aussi consister en la mise en location à long terme d'immeubles résidentiels privés par l'État. Les propriétaires de maisons unifamiliales qui ne souhaitent pas se séparer de leur capital immobilier percevraient un loyer total négocié pendant toute la durée du contrat. L'un des deux entrepreneurs en construction publics serait familiarisé avec

l'administration et l'attribution et le propriétaire pourrait réévaluer son bien à l'expiration de l'utilisation de longue durée.

En ce sens, il serait tout aussi envisageable qu'un entrepreneur en construction privé implique l'État dès la planification, procède à la construction selon les exigences du marché de la construction de logements abordables et loue les réalisations à l'État à long terme une fois finalisées.

En fin de compte, les promoteurs publics devraient aussi louer des terrains sur lesquels seraient construits et mis en location des bâtiments modulaires temporaires. À cette fin, le DP fera passer la durée minimale des contrats de bail, actuellement fixée à 50 ans, à 10 années, et/ou introduira une nouvelle catégorie de bail.

Réformer les aides au logement

Le DP entend adapter les aides au logement à la situation actuelle du marché de l'immobilier et à l'inflation. Tant le montant des aides que les salaires seuils des demandeurs vont être revus à la hausse. La durée de traitement des demandes a déjà pu être sensiblement raccourcie. Le DP veut faire avancer la modernisation et la numérisation de l'administration.

Encourager la location-vente

Pour permettre, notamment aux jeunes gens, d'accéder à la propriété, le DP encouragera la location-vente. Ce modèle consiste à comptabiliser les loyers versés pendant quelques années comme faisant partie du prix de vente, ce qui facilite l'acquisition de son propre logement.

Encourager le modèle de la rente viagère

Le modèle de la rente viagère consiste à vendre son logement à un prix avantageux sous la forme d'une rente mensuelle payée par l'acheteur au vendeur jusqu'au décès de ce dernier. En contrepartie, l'ancien

propriétaire a la possibilité de continuer à vivre dans le logement. À la mort du vendeur, le bien devient la propriété de l'acheteur. Le DP veut continuer à promouvoir ce modèle au Luxembourg.

Développer la banque climatique

La banque climatique ayant été réformée et les prêts sans intérêts ayant été supprimé au cours de la dernière législature, le DP entend désormais vérifier dans quelle mesure une réforme supplémentaire est nécessaire pour garantir l'effet de cet instrument. Depuis, les taux d'intérêts ont augmenté de telle manière que bon nombre de nos concitoyens n'ont plus les moyens de contracter un prêt climatique, même avec un taux d'intérêt réduit.

Pour favoriser l'assainissement énergétique des logements existants, le DP veut modifier les critères du prêt climatique de sorte que tous les propriétaires puissent bénéficier d'un prêt sans intérêt. Cela nous aidera à atteindre les objectifs climatiques nationaux. En même temps, les propriétaires de logements et les locataires réduiront massivement leurs frais d'énergie.

Réintroduire temporairement le quart taux global

Ces derniers mois, en raison de la situation du marché, de l'inflation et des incertitudes que nous connaissons actuellement, les transactions ont sensiblement reculé sur le marché de l'immobilier. Le DP veut temporairement réintroduire le quart taux global afin de renforcer la demande sur le marché du logement.

Réintroduire les transferts de plus-value

Le DP veut à nouveau autoriser, temporairement, le transfert des gains sur cession émanant de ventes immobilières lorsqu'un logement en location est vendu et que les recettes sont investies dans la construction de nouveaux bâtiments.

Encourager la gestion locative sociale par une exonération d'impôt totale

Durant la législature en cours, de nouveaux logements sociaux ont été créés, entre autres par l'introduction de réductions d'impôt en cas de location à des organisations autorisées pour l'administration des logements sociaux. Le concept de la gestion locative sociale doit être développé et encouragé, notamment par une exonération d'impôt totale des revenus locatifs en lieu et place du taux actuellement en vigueur de 75 %.

Impôt foncier, impôt à la mobilisation de terrains, impôt sur la non-occupation de logements

Ces dernières années, après des décennies de blocage des réformes, le gouvernement présidé par le DP a enfin présenté, au cours de la législature actuelle, une réforme du système des impôts fonciers désuet. Le DP s'est clairement prononcé en faveur d'un abattement fiscal sur les impôts fonciers pour les parents qui souhaitent conserver un terrain pour le léguer à leurs enfants. Nous mettrons la réforme prévue en œuvre et veillerons à adapter la fiscalité pour la rendre plus juste et en meilleure adéquation avec la réalité d'aujourd'hui.

Le DP implémentera également l'impôt à la mobilisation de terrains, impôt sur la non-occupation de logements. Une étape ultérieure consistera pour le DP à augmenter et à accélérer l'impôt à la mobilisation de terrains.

Registre national des logements

Comme prévu, le DP introduira un registre national des logements. Celui-ci sert non seulement à la saisie des logements non occupés et au calcul de l'impôt sur les logements vacants, mais constitue aussi un instrument statistique utile pour les communes et les administrations.

Simplifier, numériser et rendre les procédures plus transparentes

Simplifier et accélérer les procédures d'autorisation

Le DP examinera rigoureusement toutes les procédures d'autorisation, afin de les simplifier et accélérer. Nous mettrons en place une surveillance systématique de la législation en vigueur afin de pouvoir réagir rapidement à tout obstacle rencontré en pratique.

Créer un code de la construction

Comme seulement des avocats spécialisés sont en mesure d'avoir une vue d'ensemble de la législation actuelle et les dispositions exécutoires en matière de logement et de construction, le DP compilera les textes en question au sein d'un code de la construction clair. Ce code sera accessible à tout un chacun en ligne de manière interactive et facile à utiliser. En outre, nous voulons attribuer des moyens supplémentaires à la cellule de facilitation urbanisme et environnement et à la plateforme PAP qui contribuent à l'accélération des procédures.

Harmoniser les règlements sur les bâtisses communales

De nombreuses difficultés procédurales s'expliquent par le fait que chaque commune a ses propres règlements en matière de construction et qu'elles sont parfois très éloignées les unes des autres. En collaboration avec les communes, le DP

s'engagera donc pour examiner et uniformiser les directives communales en matière de construction. Dans ce cadre, le DP s'engagera tout autant pour la modernisation et la flexibilisation des règlements.

Enfin, le DP s'attellera à simplifier les procédures relatives aux plans d'aménagement généraux, aux plans d'aménagement partiels et aux modifications ponctuelles.

Numérisation des procédures d'autorisation

Le DP veillera à ce que toutes les procédures d'autorisation puissent se faire en ligne. En même temps, les demandes doivent être traitées par voie numérique pour un déroulement du travail plus efficient et une accélération des procédures.

Introduire l'accord tacite de l'administration

Le DP introduira des délais pour chaque étape de la procédure d'approbation pour les administrations de l'État, pour autant que cela soit possible en pratique et conforme au droit européen. Si une administration ne réagit pas à une demande ou qu'elle n'a pas déposé de demande de prolongation du délai pour un motif suffisant à l'expiration d'un délai de 3 mois, cela vaut automatiquement comme un accord tacite au sens de la maxime : « silence vaut accord ». Le DP introduira la même réglementation pour les procédures d'approbation au niveau communal, et mettra simultanément à disposition des administrations communales les moyens nécessaires pour qu'elles puissent respecter le délai de 3 mois.

Construction de logements et protection de l'environnement

Le DP s'engage pour un cadre légal de protection de l'environnement fort. Néanmoins, les procédures longues et laborieuses sont un obstacle inutile à la création de logements supplémentaires. La stricte interprétation de la loi sur la protection de la nature à l'intérieur du périmètre de construction a mené à l'insatisfaction de nombreux citoyens. Le DP aspire à une protection de l'environnement ambitieuse et raisonnable que la population accueillerait favorablement. Nous examinerons précisément les textes de loi pour simplifier les processus, éviter les tâches effectuées en double et supprimer les modalités superflues.

Introduire le concept de nature pérenne (« Natur auf Zeit »)

Pour le DP, il est clair qu'un terrain constructible est un terrain constructible. Une fois classifié comme tel, y construire un bâtiment devrait être possible sans grandes difficultés. Les directives actuelles incitent hélas les propriétaires à tuer dans l'œuf l'apparition de n'importe quel biotope et l'installation d'animaux sur un terrain constructible pour qu'ils n'aient pas à s'acquitter de montants compensatoires ultérieurs. C'est pour cette raison que le DP veillera à ce qu'un inventaire de la flore et de la faune devant être compensées soit établi une fois pour toutes, par exemple lors de l'extension du périmètre de construction. Si des travaux de construction ont lieu plus tard, un nouvel examen environnemental n'aura plus à être effectué même si de nouveaux habitats se sont constitués entretemps. Enfin, le développement des friches industrielles doit être complètement exempté des obligations de compensation de la faune et de la flore.

Planifier de nouveaux quartiers selon les principes de durabilité et d'économie circulaire

Le DP veut garantir que les promoteurs publics jouent un rôle de précurseur dans leurs projets d'habitation en matière de matériaux durables et quant aux principes de l'économie circulaire.

Encourager l'économie circulaire et la durabilité dans le secteur de la construction

Dans le cadre de la nouvelle législation sur les déchets, il devient obligatoire d'établir un inventaire des matériaux qui ont été utilisés lors de la construction d'un bâtiment. L'objectif est que le bâtiment puisse servir de réserve de matières premières et que les matériaux puissent être revalorisés ultérieurement. En conséquence, le DP promouvra l'économie circulaire de façon ciblée dans le secteur de la construction, p.ex. sous la forme de bâtiments modulaires.

Par ailleurs, les matériaux de construction durables, comme le bois, doivent être utilisés davantage. Le DP examinera les subventions accordées pour les matériaux durables telles qu'elles existent dans le cadre de l'assainissement énergétique, et les révisera si besoin est.

Prévoir de nouvelles décharges de déchets inertes

cf. chapitre Durabilité

Encourager l'innovation dans le secteur du bâtiment

Les nouvelles technologies telles que l'impression 3D contribuent certes à réduire les besoins en personnel qualifié, mais elles contribuent également à la possibilité de construire dans une perspective durable tout en préservant les ressources. Le DP encouragera par conséquent l'utilisation de technologies innovantes et développera, en

collaboration avec le secteur privé, des projets visant à renforcer l'innovation. Le DP développera des incitations permettant de conserver les effectifs immobiliers à disposition et de les utiliser à d'autres fins, y compris comme lieux de résidence.

Examiner le potentiel de la numérisation pour la tokénisation de biens immobiliers et la simplification du marché de l'immobilier

Le DP analysera en détail les avantages que peut avoir la numérisation pour simplifier les démarches administratives, y compris sur le marché du logement. L'objectif est de faciliter les transactions et de faire des économies sur les coûts, le tout avec la même sécurité juridique et autant de fiabilité.

L'introduction d'un registre national des logements servira au DP de base permettant de posséder partiellement un bien immobilier par « tokenisation » (processus de paiement par blockchain).

Réformer la loi relative au bail à usage d'habitation

Le DP achèvera la réforme de la loi relative au bail à usage d'habitation exigée par les juridictions et veillera à ce qu'elle tienne compte de la situation économique actuelle du marché du logement et à ce que le rapport entre locataires et bailleurs soit équilibré. Il convient donc de mettre en place des règles claires et transparentes qui garantissent une grande protection aux bailleurs et incitent en même temps les investisseurs privés, autant que nécessaire, à investir dans la création de logements supplémentaires. Dans ce contexte, le DP suivra de près les conséquences d'une réforme sur le marché des logements à louer, en tirera un bilan au bout de deux années et apportera les éventuels changements qui s'imposent.

Garantir la mixité sociale dans les quartiers résidentiels

Le DP assurera une mixité sociale dans tous les projets d'habitation élaborés par les promoteurs publics. Pour cette raison, ce genre de projets ne doivent pas se composer exclusivement de logements locatifs et sociaux.

Veiller à davantage de transparence sur le marché du logement

Ces dernières années, le marché du logement dynamique du Luxembourg a conduit de nombreux vendeurs à exiger des prix élevés bien au-delà de la valeur du marché ; en conséquence, les prix ont augmenté. D'une manière générale, davantage de transparence sur le marché du logement conduit à une formation des prix réaliste. Le DP introduira des directives de standardisation des contenus des annonces immobilières afin de permettre aux acheteurs potentiels une meilleure comparaison entre différents biens.

Durabilité : pour un avenir viable sur notre planète

Le DP entend garantir notre prospérité à long terme par une politique énergétique et climatique responsable, qui met l'humain au centre de ses préoccupations. À l'aide de programmes d'investissements et de subventions massifs, nous allons accélérer la transition énergétique par rapport à ce qui était prévu, afin que tous les individus et entreprises puissent profiter d'un approvisionnement en énergie sûr et abordable.

Le développement des énergies renouvelables sera la priorité absolue du DP pour les prochaines années. À travers des investissements massifs dans l'éolien et le solaire et une accélération notable des procédures d'autorisation des projets énergétiques, nous veillerons à ce que le Luxembourg baisse ses émissions, atteigne ses objectifs climatiques et réduise sa dépendance des grands producteurs d'énergie.

Lors de trois accords tripartites consécutifs, le gouvernement et les partenaires sociaux ont réussi à protéger les citoyens et citoyennes d'une explosion des prix, conserver leur pouvoir d'achat et assurer la compétitivité des entreprises. Grâce à des solutions innovantes et audacieuses telles que le plafonnement des prix de l'énergie, le gouvernement a créé de la prévisibilité jusqu'à fin 2024 et maintenu l'inflation au plus bas niveau de l'UE.

Nous voulons impliquer la population et lui permettre de profiter des avantages de la transition énergétique. Installer des panneaux photovoltaïques sur les immeubles de résidence permet non seulement de générer de l'électricité de manière durable, mais s'avère aussi

financièrement rentable pour les habitants. Dans ce cas, la protection du climat est également synonyme de pouvoir d'achat renforcé.

La lutte contre le changement climatique causé par l'être humain constitue la priorité absolue du DP. Il ne s'agit de rien d'autre que de laisser à nos enfants et petits-enfants une planète où il fait bon vivre et avec de belles perspectives d'avenir. Par la mise en place du Conseil citoyen pour le climat, nous avons activement impliqué la société dans l'élaboration du Plan national intégré en matière d'énergie et de climat.

Ces dernières années, le gouvernement présidé par le DP a posé d'importants jalons et pris toute une série de mesures pour garantir que le Luxembourg non seulement contribue à la protection du climat, mais joue en outre un rôle de précurseur au niveau international.

Pour le DP, il est cependant indispensable d'intensifier nettement les efforts fournis jusqu'à présent et de faire progresser encore plus rapidement la décarbonisation pour respecter l'accord de Paris sur le climat. Nous en sommes convaincus : la protection du climat ne peut réussir que si les citoyens et citoyennes sont impliqués et que la politique reste à l'écoute de la société, soutient les personnes, crée des incitations et offre des alternatives.

Aux yeux du DP, la politique du climat est indissociable de la politique sociale. Nous veillerons par conséquent à ce que chaque citoyen et citoyenne participe à cette transition durable et puisse opter pour un mode de vie plus favorable au climat indépendamment de sa situation financière.

Pour le DP, une bonne qualité de vie va irrémédiablement de pair avec une protection ambitieuse de l'environnement et de la biodiversité ainsi qu'une gestion

durable des ressources naturelles. Pour que les gens puissent, aujourd'hui comme demain, profiter d'un environnement intact, d'eau propre, d'air pur et de produits naturels de grande qualité, le DP fera systématiquement avancer la restauration d'espaces vitaux naturels.

Au Luxembourg aussi, les effets du réchauffement climatique sont de plus en plus palpables, que ce soit sous la forme de sécheresse et de périodes de grosse chaleur ou d'inondations catastrophiques causant d'immenses sinistres dans de nombreuses régions comme nous les avons dernièrement vécus en 2021. Pour le DP, il est donc indispensable de renforcer la résilience de notre société comme de la nature et de prendre résolument des mesures pour s'adapter au changement climatique.

Face à la menace qui pèse sur notre environnement naturel du fait du changement climatique, de l'extinction des espèces, de l'expansion urbaine et de l'artificialisation des sols, le DP continue à s'engager pour une protection de la nature forte. En même temps, il conviendra d'éviter que des procédures fastidieuses, des conditions trop exigeantes et une bureaucratie rebutante ne freinent la réalisation de progrès dans d'autres domaines importants. La politique de protection de la nature ne doit pas devenir une politique d'entrave que les citoyens et citoyennes ressentiraient comme une tracasserie arbitraire.

Le DP s'engage pour une protection de l'environnement avec les citoyens et citoyennes, qui garantit une sécurité de planification, et qui donne lieu à des procédures rapides, claires, intelligibles et justes.

Les citoyens au cœur d'une politique énergétique et climatique conséquente

Le DP appliquera systématiquement le Plan national intégré en matière d'énergie et de climat et les mesures qui y sont consignées afin de garantir au Luxembourg d'atteindre ses objectifs climatiques. Lors de l'actualisation du PNEC, le DP s'est notamment engagé pour que les nouvelles obligations correspondent aux critères de proportionnalité, que de nouvelles charges ne pèsent pas sur les citoyens de manière disproportionnée et que ces derniers bénéficient d'aides gouvernementales pour toute nouvelle charge.

À l'avenir aussi, le DP veillera à ce que les citoyens et citoyennes ne soient pas exposés à des coûts démesurés auxquels ils ne pourraient pas faire face. Ainsi, le DP mettra en premier lieu sur des subventions, et ne fera usage d'interdictions qu'en dernier recours. Par ailleurs, le DP apportera son soutien aux personnes pour tous les coûts supplémentaires à travers des aides et subventions financières.

Mobiliser des investissements massifs dans la lutte contre le changement climatique

Pour le DP, il est clair que chaque euro qui n'est pas investi dans la lutte contre le changement climatique se transformera en coûts de bien plus grande valeur. Pour cette raison, le DP investira massivement tant dans le développement des énergies renouvelables et l'assainissement énergétique des bâtiments que dans des mesures d'adaptation au réchauffement de la planète. Pour relever ce défi historique avec succès, le DP mobilisera des moyens supplémentaires en faveur de la transition énergétique en émettant des obligations durables.

Créer un fonds citoyen pour les investissements durables

Le DP créera en outre un fonds citoyen qui investira dans des projets en rapport avec les énergies renouvelables. Sur la base de l'énergie ainsi produite et injectée dans le réseau électrique, une rente minimale sera garantie aux citoyens et citoyennes qui prennent part à ce fonds.

Garantir un approvisionnement en énergie sûr et abordable

Le DP s'assurera que les sources énergétiques ne subissent aucune hausse soudaine des prix à l'expiration des mesures émanant du dernier accord tripartite. Par conséquent, le DP suivra précisément les évolutions économiques et prendra éventuellement (à la suite d'un dialogue avec les partenaires sociaux) d'autres mesures visant à garantir le pouvoir d'achat des citoyens, la survie des entreprises les plus touchées et, en bout de course, les emplois. Dans le cadre de la transition énergétique, le DP s'engagera pour maintenir l'électricité à un prix abordable, y compris dans une perspective à long terme.

Le DP veillera à ce que la sécurité d'approvisionnement en énergie soit garantie à tout instant au Luxembourg. À cette fin, nous ferons avancer l'intégration du marché de l'électricité européen, investirons dans des installations de stockage d'énergie et approfondirons la coopération avec nos partenaires européens.

Prioriser la transition énergétique

Le développement des énergies renouvelables est la priorité absolue du DP à double titre : elles contribuent d'une part fortement à l'atteinte des objectifs climatiques nationaux, et permettent d'autre part de réduire la dépendance envers des pays tiers pour les importations d'énergie. Dans les années à venir, le DP

accélérera autant que faire se peut le développement des énergies renouvelables, et il identifiera les obstacles et engorgements (« bottlenecks ») pour les éliminer. Notre objectif est d'avancer beaucoup plus rapidement que prévu dans le Plan intégré en matière d'énergie et de climat et d'épuiser au mieux les capacités de production d'électricité du pays.

Faire avancer l'assainissement énergétique

Au cours des deux dernières législatures, le gouvernement présidé par le DP a introduit tout un arsenal de subventions pour aider les citoyens à assainir les bâtiments résidentiels sur le plan énergétique, p.ex. à travers des allocations pour l'isolation thermique, l'installation de systèmes de chauffage écologiques ou la mise au rebut des réservoirs de fuel.

Le DP tirera un bilan du programme de bonus climatique, prolongera les aides et procédera à des adaptations là où ce sera nécessaires. Le DP veillera à ce que la « Klima-Agence » dispose des ressources requises pour mener à bien sa mission de conseil sur le climat. Le DP organisera aussi des campagnes d'information régulières afin de renseigner les propriétaires de logements quant aux subventions et programmes existants.

Préfinancement des subventions climatiques

Pour faciliter l'accès aux subventions écologiques et éviter que les citoyens n'hésitent à procéder à l'assainissement énergétique de leur logement ou à investir dans le développement des énergies renouvelables en raison de coûts trop élevés, le DP introduira le préfinancement des subventions climatiques de sorte que les citoyens n'aient plus qu'à s'acquitter de leur part sans devoir attendre l'arrivée de l'aide à laquelle ils ont droit pendant des mois comme c'est le cas à l'heure actuelle.

Dans ce contexte, le DP s'assurera que les entreprises artisanales concernées reçoivent elles aussi les subventions publiques rapidement sans avoir à attendre la part de l'État au-delà de quatre semaines.

Développer la banque climatique

cf. chapitre Construction de logements

Accélérer les procédures pour le développement des énergies renouvelables

Les délais d'approbation des projets énergétiques durables doivent être considérablement réduits. Le développement des énergies renouvelables constitue une priorité nationale et ne doit pas être empêché par des procédures compliquées. À l'heure actuelle, il s'écoule par exemple environ sept ans, en moyenne, entre la planification et la possibilité de mise en service d'une centrale éolienne ; le DP souhaite réduire sensiblement cette durée.

De façon similaire aux procédures qui ont été adaptées au niveau communal et qui prévoient un accord tacite pour les installations PV pour autant que l'administration communale n'a pas répondu à une demande sous un mois, le DP introduira, dans la mesure du possible, le principe de l'accord tacite à tous les niveaux et pour toutes les procédures. En outre, le DP veut empêcher que certaines procédures et études ne doivent être menées deux ou trois fois. Le DP vérifiera aussi la possibilité de libérer les installations PV envisagées sur des bâtiments privés de l'obligation de demande de permis de construire.

Appels d'offres pour les projets de grande ampleur en rapport avec les énergies renouvelables

Pendant des années, le développement des énergies renouvelables n'a avancé que péniblement au Luxembourg. À l'avenir, le DP envisage d'investir massivement dans le développement des énergies renouvelables dans notre pays. Dans ce cadre, la conversion de projets couvrant de vastes surfaces d'échelle industrielle constitue la possibilité la plus efficace de développer rapidement les capacités de production.

Installer des panneaux PV obligatoires sur tous les immeubles résidentiels neufs

Le DP mettra rapidement en œuvre la proposition du premier ministre d'installer un dispositif photovoltaïque sur chaque nouveau bâtiment résidentiel. Pour que l'ensemble des citoyens et citoyennes puissent prendre part à la transition énergétique, le DP financera le dispositif pour les ménages disposant de faibles ressources financières et il leur permettra de participer à la production d'électricité durable.

Mobiliser les surfaces disponibles sur les toits des bâtiments existants pour y installer des panneaux PV

Le DP rendra possible la mise à disposition de l'État des surfaces de toits d'immeubles résidentiels afin d'y installer des panneaux PV et de permettre aux propriétaires de participer à la production d'électricité durable. Une fois amortie, l'installation appartient au(x) propriétaire(s) du bâtiment. Pour les bâtiments protégés au titre de monument historique ou situés dans des « secteurs protégés », une assistance technique particulière doit être apportée afin de faciliter l'installation des dispositifs PV.

Faire des installations PV sur les entrepôts une norme

Pour le DP, une installation PV doit impérativement être montée sur toute nouvelle halle industrielle. Il s'agit non seulement de rendre obligatoire l'installation de panneaux solaires, mais aussi de veiller à ce que chaque nouvel entrepôt soit conçu de telle manière – du point de vue statique – qu'un dispositif PV puisse y être installée.

Promouvoir les installations PV sur les parkings, les autoroutes, le long des voies ferrées et sur les surfaces libres

Aux yeux du DP, l'approche la plus judicieuse pour le développement des énergies renouvelables est d'installer des panneaux photovoltaïques sur des surfaces déjà scellées. Par conséquent, le DP rendra obligatoire d'installer un dispositif PV sur les places de stationnement à partir d'une certaine taille, tant pour les nouveaux parkings que ceux qui sont déjà en usage. Il conviendra alors de tenir compte de l'intégration urbaine ou rurale.

Le DP analysera dans quelle mesure des installations PV de grande surface peuvent être bâties le long des autoroutes et des voies ferrées. La couverture de différentes sections d'autoroute par des installations photovoltaïques doit également être examinée.

Le DP encouragera l'installation de grands parcs solaires sur des surfaces agricoles à la condition que ces projets soient compatibles avec l'exploitation agricole et conformes aux conventions européennes sur le paysage.

Encourager les centrales électriques de balcon

Les petites installations solaires qui peuvent être raccordées au réseau électrique par une prise ne remplacent

certes pas une installation PV placée sur le toit, mais peuvent tout à fait les compléter s'il n'y a aucune possibilité d'en installer. Le DP veut encourager ces centrales électriques de balcon et faciliter leur utilisation.

Promouvoir le modèle « prosumer »

Le DP aménagera les aides publiques de sorte à encourager précisément l'autoconsommation d'énergie générée dans une perspective durable.

Encourager les coopératives énergétiques

Notamment pour les citoyens qui ne peuvent pas installer de dispositifs PV eux-mêmes, la constitution en coopératives énergétiques est une possibilité intéressante de profiter des avantages de la transition énergétique. Le DP informera précisément les citoyens et citoyennes sur cette opportunité et assurera une fonction de conseil et d'assistance pour les personnes intéressées.

Développer les réseaux de chaleur, utiliser la chaleur perdue et encourager la géothermie

Parce que bien moins coûteux et permettant un meilleur rendement, les réseaux de chaleur sont souvent une meilleure alternative aux pompes à chaleur isolées, notamment dans les zones urbaines de dense population. En particulier concernant les quartiers existants, les réseaux de chaleur sont une possibilité efficace de se chauffer climatiquement neutre, possibilité encore plus durable lorsque les réseaux de chaleur sont alimentés par l'industrie ou une station d'épuration. Le DP encouragera le développement des réseaux de chaleur et la connexion à ces réseaux, et réfléchira à la création d'une société nationale relative à la gestion et à l'établissement de réseaux de chaleur en

conformité avec le droit de la concurrence.

La chaleur perdue provenant de l'industrie, de stations d'épuration etc. ne peuvent pas uniquement servir à alimenter les réseaux de chaleur, mais aussi à produire de l'énergie. Le DP veillera à ce que ce potentiel soit utilisé de façon conséquente, tant pour les projets futurs que ceux qui sont déjà sur pied.

Au Luxembourg, la géothermie est une possibilité à laquelle on recourt encore trop peu pour chauffer les bâtiments en dépit d'un fort potentiel. Le DP continuera à promouvoir cette technologie et à réfléchir à la manière dont les obstacles qui ralentissent son utilisation peuvent être écartés.

Utiliser la ressource bois judicieusement

Le DP est d'avis que la réserve à carbone du bois devrait être utilisé comme combustible seulement à titre exceptionnel. Même si la combustion du bois est plus durable que celle des carburants fossiles, elle dégage encore du carbone et des fines particules ce qu'il faut éviter. Du fait, le DP n'autorisera les installations de chauffage à copeaux de bois et le chauffage aux pellets que si aucune autre alternative équivalente et plus durable n'existe.

Fonction d'exemple de l'État : neutralité climatique dans toutes les administrations d'ici 2040

En matière de climat, l'État doit clairement remplir sa mission d'exemple et jouer un rôle de précurseur. C'est pourquoi le DP a par exemple décidé, à la suite de l'initiative du premier ministre, de compenser les émissions de tous les vols d'État.

Le DP s'engage pour que des installations photovoltaïques soient installés sur chaque bâtiment public pour autant que ce soit techniquement envisageable.

L'assainissement énergétique des bâtiments publics doit lui aussi être fortement accéléré pour que nous atteignons l'objectif de neutralité climatique dans toutes les administrations publiques d'ici 2040..

Augmenter l'efficacité énergétique, faire des économies d'énergie

L'énergie la plus écologique qui soit est celle dont on n'a pas besoin. Le DP examinera quelles mesures d'économies d'énergie décidées à l'hiver dernier peuvent être conservées durablement afin de faire baisser la consommation de gaz et d'électricité dans les bâtiments publics. De plus, le DP continuera d'améliorer l'efficacité énergétique des infrastructures publiques, par exemple en recourant systématiquement aux LED.

Soutenir les communes dans la protection du climat

Non seulement l'État, mais aussi les communes ont un rôle de modèle particulier en matière de protection du climat. Le DP apportera son soutien aux communes dans la mise en œuvre de mesures de protection du climat au niveau local. Dans ce contexte, le Pacte Climat 2.0 introduit au cours de la dernière législature est un instrument important qu'il convient de développer et d'améliorer sans cesse. En ce sens, le DP aidera les communes à concevoir une stratégie et à la mettre en œuvre pour atteindre la neutralité climatique totale à une date butoir.

Développement des parcs éoliens en concertation avec les habitants

Pour que ces projets soient bien acceptés, le DP veillera à ce que le développement de l'énergie éolienne ait lieu dans le cadre d'un dialogue avec les résidents. En parallèle, les citoyens doivent avoir l'occasion de prendre part financièrement

à chacun de ces projets et ainsi d'en profiter directement.

Créer un atlas des vents

Prenant exemple sur le modèle du cadastre solaire, le DP créera un atlas des vents national, public et accessible qui représente clairement le potentiel éolien sur le territoire du Grand-Duché.

Développer la coopération énergétique à l'étranger

Malgré de grandes ambitions, les capacités de production d'énergies renouvelables sur le territoire national sont limitées. À l'avenir, le Luxembourg ne sera pas non plus en situation d'autarcie énergétique, mais dépendra d'une coopération énergétique approfondie avec nos partenaires européens. Il est ainsi indispensable, entre autres pour notre sécurité d'approvisionnement, que le Luxembourg prenne part à des projets communs, p.ex. à de vastes parcs éoliens offshore. C'est pour cela que le gouvernement présidé par le DP a veillé à ce que le Luxembourg soit le seul pays sans côtes à participer au sommet de la mer du Nord, lequel sommet poursuit l'objectif de développer massivement l'énergie éolienne en mer du Nord.

Qu'il s'agisse de parcs éoliens offshore, d'installations photovoltaïques en Europe du Sud ou encore de production d'hydrogène climatiquement neutre, le DP continuera à investir dans des projets liés aux énergies renouvelables à l'étranger.

Garantir l'approvisionnement en hydrogène climatiquement neutre

À l'avenir, la demande en hydrogène augmentera drastiquement dans tous les domaines. Le potentiel du Luxembourg à produire lui-même de l'hydrogène étant limité, le pays prendra financièrement part à de gros projets d'hydrogène à l'étranger afin de garantir que la sécurité des

approvisionnements est assurée. Cela inclut aussi la connexion à l'infrastructure gazière européenne.

Développer le réseau électrique

L'électrification de toujours plus de domaines et la décentralisation croissante de l'approvisionnement en électricité mettent le réseau électrique face à certains défis. Le DP développera par conséquent le réseau jusqu'à en faire un « Smart Grid » performant qui tient compte des exigences de la transition énergétique. De cette manière, nous voulons éviter que des projets ne puissent pas être mis en œuvre en raison d'une puissance du réseau trop faible.

En parallèle, le DP analysera différents modèles de financement pour le développement du réseau, ce afin d'empêcher que les coûts de réseau présentés aux consommateurs n'explorent et que les citoyens ne soient chargés davantage de façon disproportionnée.

Développer les capacités de stockage de l'électricité

Au vu de la variabilité des énergies renouvelables, l'importance des dispositifs de stockage d'électricité ne cesse de croître. Le DP mettra des projets pilotes sur les rails au niveau national, mais étudiera aussi l'introduction de subventions pour les dispositifs de stockage locaux (p.ex. pour un Powerwall dans des habitations ou le voisinage afin de stocker l'électricité générée en autonomie).

Garantir la neutralité technologique

Qu'il s'agisse d'électrification directe, d'hydrogène ou d'e-fuels, le DP considère que chaque technologie a sa propre justification et son utilité. La politique climatique et énergétique doit être technologiquement neutre, s'orienter sur des conclusions scientifiques et chaque

fois encourager la technologie la plus pertinente au regard du champ d'application concerné.

Non au nucléaire

Le DP s'accorde à l'unanimité sur le fait que le développement de l'énergie nucléaire n'est pas la solution qui permettra de surmonter la crise climatique et d'atteindre les objectifs climatiques fixés pour 2030. C'est pourquoi le DP se déclare contre la construction d'autres centrales nucléaires et la classification de l'énergie nucléaire comme durable. Dans l'intérêt de la sécurité nationale, le DP continuera à s'engager systématiquement pour la fermeture dans les plus brefs délais de la centrale nucléaire de Cattenom. Le DP souhaite élaborer des projets d'énergies renouvelables en collaboration avec le gouvernement français, lesquels permettraient de conserver les emplois dans la région et inciteraient à sortir du nucléaire.

Les carburants fossiles et le nucléaire ne doivent pas être qualifiés de durables

cf. chapitre Place financière

Encourager la participation des citoyens à la politique climatique

Le DP se porte en faveur d'une politique climatique menée de concert avec les citoyens et les citoyennes et qui implique ces derniers dans toutes les décisions importantes. À nos yeux, la lutte contre le changement climatique ne peut réussir que si la société participe aux différentes mesures et apporte son soutien à la politique climatique. C'est pour cette raison que le DP a lancé, au cours de la dernière législature, le projet participatif unique du Bureau du citoyen pour le climat (BCC) pour donner une voix à la société lors de l'actualisation du Plan national intégré en matière d'énergie et de climat.

Dès le départ, le DP s'est engagé pour que l'on tienne compte des propositions du BCC et que le plus possible de ses propositions soient intégrées à l'actualisation du plan sur le climat. Le DP tiendra compte des conclusions de l'étude qu'a confiée le gouvernement à l'université du Luxembourg au sujet du Bureau du citoyen pour le climat. Pour nous, il est important de tirer le bilan de ce projet et de continuer à améliorer l'organisation de futurs projets similaires.

Renforcer la conscience de la protection du climat

La lutte contre la crise climatique nous concerne tous. Chaque citoyen doit faire partie de la transition énergétique et y contribuer à son niveau. Afin d'accroître la conscience des défis auxquels l'humanité fait face et inciter tout un chacun à opter en son âme et conscience pour des alternatives favorables au climat, le DP organisera régulièrement des campagnes de sensibilisation, notamment en collaboration avec les médias publics. À titre d'exemple, la nouvelle convention créée par le ministère de la communication et des médias sous l'égide du DP entre l'État et la station de radio publique « 100.7 » prévoit d'inscrire la couverture médiatique et l'information relatives au changement climatique comme faisant explicitement partie des missions du service public.

De plus, l'éducation environnementale et le Programme d'éducation au développement durable (EDD) doivent être fermement inscrits dans le programme de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire. Ces approches didactiques doivent inciter les enfants et les adolescents aussi tôt que possible à adopter un comportement plus responsable envers l'environnement et les ressources naturelles en leur transmettant les connaissances en rapport qui s'imposent.

Permettre à tout un chacun de passer à la mobilité neutre pour le climat

Le DP fera en sorte que l'ensemble des transports en commun des personnes soit climatiquement neutre d'ici 2030, et veillera à ce que chaque citoyen ait la possibilité de passer à une mobilité sans émissions. Concrètement, le DP continuera à subventionner les achats de voitures électriques et, le cas échéant, à augmenter ou à rééchelonner plus fortement ces subventions sur des critères sociaux. Pour les personnes qui n'ont pas les moyens de s'offrir une voiture électrique malgré l'aide de l'État, nous introduirons un système de leasing social pour les véhicules personnels.

Le DP développera systématiquement le réseau de stations de recharge publiques, continuera à promouvoir les stations de recharge privées et facilitera l'installation de stations de recharge dans les copropriétés en faisant en sorte qu'à l'avenir, les syndicats ne puissent pas les refuser sans motif valable.

TVA à 3 % sur les moyens de transport durables

cf. chapitre Politique fiscale

Poursuivre la sortie progressive du tourisme à la pompe

Le tourisme à la pompe est à l'origine de la plus grosse part des émissions de CO₂ du Luxembourg. Pour atteindre les objectifs climatiques nationaux, il est indispensable de continuer à sortir progressivement du tourisme à la pompe. En même temps, le DP recherchera des moyens de compenser la suppression des recettes qui s'en dégagent.

Dans le cadre de l'introduction de la taxe sur le CO₂, le gouvernement présidé par le DP a introduit un crédit d'impôt à l'intention des salariés, des pensionnés et des travailleurs indépendants, crédit qui

compense notamment la totalité des charges supplémentaires qui pèsent sur les ménages à faible revenu. Le DP continuera de veiller à ce que les recettes perçues du fait de la taxe sur le CO₂ soient restituées aux citoyens et citoyennes, que ce soit de manière directe via des prestations sociales ou indirectement sous la forme de subventions étatiques pour des projets durables, p.ex. d'assainissement énergétique. Chaque future augmentation de la taxe sur le CO₂ entraînera par conséquent une augmentation du soutien des ménages à faible revenu.

Carbon Capture Storage and Use (CCSU)

Dans certaines branches économiques, le captage, le stockage et l'utilisation du carbone s'avèrent être l'alternative la plus judicieuse en vue d'une décarbonisation complète des processus de production. Dans la mesure où les projets dans le domaine CCSU doivent satisfaire à des critères de sélection stricts (comme une efficacité de coûts bien plus élevée par rapport à d'autres processus), le DP soutiendra également de tels projets.

Accélérer l'adaptation au changement climatique

Le DP entreprendra une analyse approfondie de effets possibles du changement climatique sur notre société dans tous les domaines, et actualisera la stratégie d'adaptation au changement climatique. Dans ce cadre, le DP ne se cantonnera pas à l'élaboration de mesures concrètes, mais mobilisera aussi les moyens financiers nécessaires à leur mise en œuvre. Il s'agit de renforcer la résilience de notre société et de l'environnement, entre autres par l'adaptation des habitats naturels et humains, la protection des infrastructures critiques et la consolidation de la santé publique.

Dans ce cadre, nous devons aussi tenir compte du « *pire cas* » possible, celui d'un réchauffement de la planète à un rythme effréné, et nous y préparer.

Renforcer la prévention des inondations et faire avancer la renaturation des cours d'eau

La meilleure protection contre les inondations est d'offrir suffisamment d'espace à l'eau pour qu'en cas de fortes pluies, elle puisse s'étendre là où elle cause le moins de dommage, c.-à-d. en dehors des localités. Le DP veillera à ce que tous les cours d'eau du pays soient renaturés dans la mesure du possible. Des projets déjà en cours doivent être mis en œuvre rapidement.

Dans ce contexte, le DP veillera aussi à ce que les barrages qui n'ont plus de fonction pratique soient reconstruits tout en tenant compte des protections accordées à titre de monument historique.

Soutenir les pays partenaires dans la protection du climat

Les conséquences de la crise climatique se font déjà le plus sentir dans l'hémisphère sud. Le changement climatique menace d'éroder les bases de vie des êtres humains dans de vastes régions du monde et pousse les habitants à fuir leur pays. Le DP approfondira la collaboration internationale qui lie le Luxembourg à ses pays partenaires et il leur apportera son aide pour passer le cap de la transition énergétique et s'adapter au changement climatique. Pour le DP, il est important de garantir à ces personnes une vie sur place digne et de renforcer leur résilience face aux risques environnementaux qui ne cessent de croître.

Poursuivre l'extension du fonds de fonds climatique

cf. chapitre Place financière

Garantir des règles pragmatiques et intelligibles pour une protection de la nature forte

Le DP s'engage pour un cadre légal fort et qui garantisse un haut niveau de protection de l'environnement naturel. Toutefois, des procédures actuellement longues et coûteuses ralentissent l'avancement dans d'autres domaines tout aussi importants comme le développement des énergies renouvelables ou la création d'appartements supplémentaires. En parallèle, l'interprétation de la loi sur la protection de la nature au cours des dernières années a suscité la consternation et le mécontentement de nombreux citoyens et citoyennes.

Le DP se positionne en faveur d'une protection de l'environnement ambitieuse, mais adaptée aux réalités et intelligible, qui trouve l'acceptation des citoyens et citoyennes. La protection des habitats et de la biodiversité de notre pays ne réussira pas si elle n'est pas acceptée par la population. Le DP passera les différents textes de loi à la loupe dans l'objectif d'alléger et d'accélérer les procédures, d'éviter les doubles emplois et de supprimer les dispositions redondantes. Pour le DP, la législation sur l'environnement ne devra plus renfermer de zones grises ou d'imprécisions qui pourraient favoriser quelque interprétation arbitraire. Il doit y avoir des critères clairs, transparents et compréhensibles de tous, et qui indiquent les travaux qui peuvent être effectués, les conditions dans lesquelles ces tâches peuvent être menées et les lieux qui peuvent être envisagés pour leur réalisation.

Ainsi, le DP veillera entre autres à ce que les mesures d'assainissement énergétique et l'installation de panneaux PV sur les bâtiments situés en zone verte puissent

être mises en œuvre sans permission expresse du ministère compétent. Même les travaux modestes qui ne constituent pas d'agrandissement de la surface habitable doivent être possibles sans trop de bureaucratie. De plus, le DP appliquera le concept de « Natur auf Zeit » qui exempte les propriétaires terriens du devoir de compensation pour les biotopes qui se sont constitués par après sur des terrains constructibles. De même, les critères relatifs à la construction et/ou à l'extension de bâtiments agricoles en zone verte doivent être simplifiés et être aussi pragmatiques qu'intelligibles.

Flexibiliser davantage la mise en œuvre de mesures de compensation

La loi actuelle sur la protection de la nature stipule que les mesures de compensation pour la destruction d'habitats naturels doivent exclusivement être réalisés dans les pools compensatoires nationaux. Le DP évaluera l'efficacité de ce système, tant au niveau de ses effets qu'au regard de la charge bureaucratique qui pèse sur les acteurs concernés.

En parallèle, le DP permettra, à certaines conditions, l'exécution de mesures de compensation également sur des terrains privés, pour autant que l'utilité écologique de ces mesures soit attestée.

Enfin, le DP établira des critères clairs autorisant que la mise en œuvre de mesures propices à l'environnement dans le cadre d'un nouveau projet soit intégrée au calcul des écopoints.

Verdir davantage les localités

Dans le but de renforcer l'adaptation au changement climatique et pour augmenter le bien-être des citoyens et citoyennes, le DP veillera à intégrer davantage d'espaces verts dans nos villes et localités. Ainsi, le DP s'engage d'une part à ce que tous les bâtiments et espaces publics arborent une

quantité raisonnable de verdure, que ce soit sur les toits, en façade ou au sol. En outre, le DP réduira au minimum l'artificialisation des sols pour tous les projets de construction de l'État, et il étudiera dans quelle mesure les surfaces publiques artificialisées peuvent être descellées.

D'autre part, le DP apportera son aide aux communes pour la création d'espaces verts et la plantation d'arbres dans les localités et les quartiers résidentiels, et mettra en œuvre d'autres mesures visant à renforcer la biodiversité, par exemple en encourageant les jardins communautaires et les projets de « *urban farming* » (agriculture urbaine). À cette fin, le DP tirera un bilan du Pacte Nature avec les communes qui a vu le jour au cours de la dernière législature, et le DP l'adaptera si besoin est. De cette manière, le DP soutiendra par exemple les mesures de descellement des surfaces déjà scellées telles que le démantèlement des jardins de gravier.

Mettre en œuvre des mesures proactives de renforcement de la nature

Alors que les mesures de compensation ne sont rien de plus qu'une réaction à la destruction de la nature qui a eu lieu par le passé, le DP agira de façon proactive pour élaborer et mettre en œuvre des mesures destinées à renforcer et à renaturer nos écosystèmes. Cela inclut par exemple l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie active de reforestation, la création d'habitats d'une importance écologique élevée (vergers, p.ex.) et la renaturation et/ou la réactivation d'espaces de vie qui constituent des réserves de carbone, avec en premier lieu les zones humides et les marais.

En plus de tout cela, le DP conclura des coopérations avec l'étranger et soutiendra des projets qui ont également pour

objectif la renaturation et/ou la restauration d'écosystèmes.

Protéger les forêts et organiser une sylviculture durable

Ensemble avec les propriétaires forestiers privés et les organisations environnementales, le DP intensifiera les efforts actuels pour conserver nos forêts et les adapter au changement climatique, afin de garantir que nos forêts rempliront, à l'avenir aussi, leurs fonctions essentielles d'habitat naturel, de réserve de carbone et de zone récréative.

Le DP mènera à terme la réforme de la loi sur les forêts qui a été entamée au cours de la législature actuelle. L'objectif de la nouvelle loi sur les forêts est de garantir une protection efficace des forêts, ainsi qu'une utilisation durable et économique de celles-ci tout en respectant les droits de propriété des propriétaires forestiers.

Le DP s'engagera aussi pour une valorisation locale des bois indigènes plutôt que pour leur exportation dans des pays lointains.

Renforcer les écosystèmes par des subventions financières

Différents écosystèmes jouent un rôle capital pour l'environnement dont profitent aussi les humains. À titre d'exemple, les marais et les zones humides emmagasinent de grandes quantités de carbone. Des aides à l'intention de propriétaires forestiers existent déjà pour encourager une gestion durable des forêts. Le DP créera un programme similaire qui incitera les propriétaires privés à entreprendre des mesures, p.ex. pour renforcer la biodiversité et la fixation organique du CO₂ sur leur terrain, à condition que la mise en œuvre porte sur une surface minimale et soit prévue pour une durée minimale.

Renforcer la protection des sols

La protection active de nos sols est l'une des priorités absolues de la protection de la nature. Le DP ne s'arrêtera pas à empêcher la dégradation de l'état de nos sols, mais s'attellera aussi à assainir ceux qui sont déjà contaminés. Il convient en outre de mettre fin à l'érosion des sols, ce qui contribuera largement aussi à la protection du climat et contre les catastrophes. Pour cette raison, le DP créera un cadre légal adéquat pour la protection des sols. Pour cette raison, le DP créera un cadre légal adéquat pour la protection des sols dans lequel l'abandon illégal de débris dans l'espace public (littering) sera puni par des sanctions pécuniaires élevées.

Élargir les stations biologiques

Le DP poursuivra l'extension du réseau de stations biologiques et l'exploitation des stations déjà en place, avec pour objectif de couvrir tout le territoire. Des mesures concrètes doivent être élaborées et mises en œuvre en collaboration avec les différents acteurs concernés (résidents, agriculteurs, communes, syndicats intercommunaux, Administration de la nature et des forêts, organisations de protection de la nature) afin de protéger la nature.

Utiliser les terres agricoles dans une perspective durable

La loi sur le remembrement des terres doit être adaptée à la réalité. Le DP mettra donc une nouvelle loi en place pour moderniser le remembrement des terres sur concertation avec les acteurs concernés. La nouvelle loi est censée améliorer la productivité dans les secteurs agricole, sylvicole et viticole et de la gestion des eaux. Une utilisation durable des sols doit être au cœur des préoccupations.

Renforcer le rôle actif de l'agriculture dans la protection du climat

cf. chapitre Agriculture

Garantir une gestion durable de l'eau potable

Dans le cadre du changement climatique, du fait de longues périodes de sécheresse et de précipitations irrégulières, les eaux souterraines sont de plus en plus sous pression. Pour éviter tout conflit de répartition, il est primordial d'adopter une gestion intelligente et durable de cette ressource vitale. En font partie une politique de sensibilisation active et la promotion de mesures visant à économiser l'eau d'une part, et d'autre part la mobilisation de gisements pas encore mis à contribution jusqu'à présent.

Consolider la protection des sources

Au cours des deux dernières législatures, le gouvernement présidé par le DP a mis sous protection d'innombrables zones d'eau potable, si bien qu'à ce jour, près de 90 % des sources du pays sont protégées. Le DP veillera à ce que les 10 % restants sont également protégées dans le cadre d'une approche coopérative impliquant tous les acteurs. Les mesures prises dans ces zones protégées doivent elles aussi être évaluées et leur durabilité mise à l'épreuve.

Renforcer l'utilisation des eaux de pluie

Le DP se servira des eaux de pluie, jusqu'à présent peu utilisées comme une alternative à l'eau potable de qualité, pour l'irrigation de plantes et les installations sanitaires. Le DP imposera l'utilisation des eaux de pluie pour tous les bâtiments d'habitation neufs, et adaptera les subventions afférentes. En parallèle, le DP analysera les possibilités de promouvoir la future utilisation des eaux grises.

Le développement de la culture fruitière et maraîchère va entraîner, dans les années qui viennent, une augmentation des besoins en eau dans l'agriculture. En conséquence, le DP introduira aussi des

subventions pour la construction de réservoirs destinés à un usage agricole. Dans le cadre de la table ronde sur l'eau qui rassemble des représentants du gouvernement et du secteur agricole, le DP continuera à chercher des solutions consensuelles et à élaborer, entre autres, un plan national d'irrigation dans le milieu agricole.

Enfin, le DP apportera son soutien aux projets d'installation de vastes cuves de récupération (enterrées) où l'eau provenant de fortes précipitations pourra être concentrée, ce qui permettra d'empêcher les inondations. Ces réserves d'eau pourront ensuite être utilisées dans les périodes de sécheresse, par exemple pour l'irrigation.

Améliorer la protection de l'eau

Le DP veillera à ce que les pollueurs de nos cours d'eau, que ce soit du fait de chantiers, d'évacuation de déchets illicite ou d'entreprises, soient davantage sommés de rendre des comptes. Concrètement, le DP élargira les compétences des agents de l'administration de la gestion de l'eau et les habilitera à décréter des amendes sur place. Par ailleurs, le DP augmentera les effectifs de personnel de l'administration de la gestion de l'eau, reverra les sanctions à la hausse pour tout acte de pollution des eaux et créera une plateforme numérique avec fonction « Report-it » où les citoyens et citoyennes pourront directement signaler les endroits pollués à l'appui de photos.

Continuer à développer et à moderniser les stations d'épuration

Un réseau de stations d'épuration à la pointe de la technique et couvrant tout le territoire est indispensable pour garantir une protection optimale de l'eau. Le DP aidera les syndicats des eaux usées à développer les stations d'épuration à

l'échelle du pays, d'une part pour tenir compte de la population qui croît, et d'autre part pour les doter d'un quatrième niveau d'épuration en vue du filtrage des particules fines telles que les médicamenteuses ou les produits phytosanitaires. À cette fin, le DP adaptera les subventions octroyées pour la construction et la modernisation des stations d'épuration et augmentera la part prise en charge par l'État.

Mettre en œuvre une solution nationale de traitement des boues d'épuration

Depuis que la France a interdit l'importation de boues d'épuration sur son territoire, une solution nationale d'évacuation de ces boues est devenue incontournable. Le DP soutient la proposition de construire un circuit de combustion national avec récupération du phosphore et s'engagera pour que le projet soit mis en œuvre rapidement.

Moderniser la loi sur la pêche

En collaboration avec tous les acteurs concernés, le DP entend moderniser la loi sur la pêche en profondeur. En particulier, la répartition, l'octroi et l'administration des lots de pêche doit être révisée et adaptée à la situation actuelle.

Renforcer le rôle actif de la chasse en matière de protection de la nature

Aux yeux du DP, la chasse revêt une importance capitale pour la protection de la nature en général, et pour la régulation des effectifs de gibier et la prévention des dégâts causés par le gibier en particulier. En conséquence, le DP renforcera sa collaboration avec les chasseurs, qu'il impliquera dans des groupes de travail pour toutes les problématiques majeures.

Le DP et la communauté des chasseurs travailleront donc de concert à la recherche de solutions pour mieux maîtriser les effectifs de gibier en pleine

explosion du fait d'hivers doux et de nourriture à disposition tout au long de l'année. Dans ce contexte, le DP analysera dans quelle mesure la chasse avec des lunettes de vision nocturne et de plus grands créneaux horaires d'autorisation de la chasse peuvent y contribuer.

Hotline en cas de collision avec du gibier

De nombreux citoyens et citoyennes ne savent pas ce qu'ils doivent faire en cas d'accident avec du gibier. De nos jours, la police doit être informée de tout accident avec du gibier, ce qui la surcharge inutilement de travail. Le DP créera une hotline gérée par l'Administration de la nature et des forêts en collaboration avec les chasseurs pour s'occuper de ces questions.

Préserver les ressources, encourager l'économie circulaire

Plutôt que de mettre au rebut de précieuses ressources, le DP voudrait les maintenir dans le circuit et les réutiliser aussi longtemps que possible. Le DP mise sur une hiérarchie des déchets claire : « *reduce, reuse, recycle* » – réduction des déchets, réutilisation, recyclage ; la mise au rebut doit être envisagée comme la dernière des options.

À travers la stratégie du « Zéro déchets au Luxembourg » (« Null Offall Lëtzebuerg ») et l'adoption du paquet de lois relatives aux déchets au cours de la dernière législature, le gouvernement présidé par le DP a déjà posé d'importants jalons en la matière. Ainsi, les gobelets, les assiettes et la vaisselle jetable utilisés lors de festivités publiques et en restauration sont tous remplacés par des produits réutilisables, les déchets d'emballage sont réduits et la responsabilité des producteurs d'emballages/produits à usage unique est davantage engagée.

Le DP suivra de près la mise en œuvre des textes de loi en question, examinera

l'efficacité des différentes mesures, et adaptera le cadre juridique dans le but d'atteindre un circuit fermé des matériaux. À moyen terme, le DP souhaite éviter les produits à usage unique et il veillera à ce que – dans la mesure du possible – seuls des produits recyclables soient commercialisés. Pour cette raison, le DP souhaite aussi poursuivre l'élaboration de systèmes d'emballages réutilisables au niveau européen. Ainsi, tous les emballages en plastique devront être conçus comme des articles réutilisables d'ici 2030. Par ailleurs, le DP se penchera sur l'introduction d'une interdiction, pour les entreprises, de détruire leurs invendus.

De plus, les programmes de subvention de l'État à l'intention des entreprises pour des investissements dans l'économie circulaire doivent être renforcés. Le DP ancrera par ailleurs le principe d'économie circulaire dans les appels d'offres publics, par exemple pour favoriser une construction de type circulaire. Le DP attachera une attention particulière aux programmes d'accompagnement des petites et moyennes entreprises pour qu'elles aient la possibilité de prendre part à ces marchés.

Le DP s'engagera au niveau de l'UE pour une interdiction de l'« obsolescence planifiée » qui consiste à limiter sciemment la durée de vie d'un produit. En outre, le DP souhaite que les fabricants conçoivent tous leurs produits dès le départ comme étant à même d'être réparés et recyclés.

Conseil en ligne au sujet des déchets

Le DP se porte en faveur d'un conseil en ligne au sujet des déchets à l'intention des citoyens et citoyennes. Un tel conseil vise à informer ces derniers sur les possibilités d'éviter les déchets, sur la revalorisation des matières premières, sur la nécessité

de trier correctement et sur les dispositions réglementaires d'élimination des déchets. Le conseil en ligne au sujet des déchets est prévu pour remplacer l'appli « Mäin Offall » développée par le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable mais qui ne fonctionne pas dans toutes les communes du pays, et aider la population par rapport au recyclage.

Droit à la réparation

cf. chapitre Protection des consommateurs

Faire de la durabilité le fil conducteur de tous les projets de l'État

Le DP prendra davantage conscience de la fonction d'exemple de l'État en matière de durabilité, et fera des administrations publiques les précurseurs dans ce domaine. Ainsi, les bâtiments publics seront à l'avenir intégralement conçus selon les principes de l'économie circulaire ; ils seront en quelque sorte des entrepôts de matériaux et les matériaux dont ils sont faits pourront être réutilisés à un moment ultérieur.

La priorité devra alors être accordée aux matériaux durables, et l'installation de dispositifs de récupération des eaux de pluie et photovoltaïques devront être la norme, de même que les mesures de végétalisation des façades et des toits.

Critères de durabilité dans les appels d'offres publics

Pour l'État, les appels d'offres publics sont une possibilité importante de mettre en valeur la durabilité sous tous ses aspects. Le DP inscrira du mieux qu'il peut, dans les appels d'offres publics, des critères en lien avec la sauvegarde de l'environnement, la préservation du climat et l'économie circulaire, et à cette fin, il élaborera un cahier des charges type pour les entités et établissements publics.

Améliorer la protection contre le bruit

Les nuisances sonores persistantes du fait de la circulation routière, aérienne ou ferroviaire pèsent de façon significative sur le bien-être et la santé des personnes qui y sont exposées. Ces dernières années, le volume de trafic constaté sur nos routes et voies ferrées et à proximité de l'aéroport sensiblement augmenté, et avec lui les nuisances sonores. Le DP étudiera les limites sonores et plans d'action en vigueur actuellement, et renforcera notamment la protection contre le bruit dans les zones résidentielles.

Éviter l'excavation des sols et création de décharges supplémentaires pour les déchets inertes

Depuis des années, les capacités insuffisantes des décharges pour les déchets inertes dans toutes les régions du pays posent un grand problème au secteur de la construction. Du fait, des poids lourds sont contraints de faire parfois de longs trajets pour décharger leurs décombres : cela génère non seulement un trafic supplémentaire sur nos routes, mais prolonge aussi inutilement l'avancée des travaux entrepris. De nouvelles décharges pour les déchets inertes doivent être désignées dans toutes les régions du pays. Néanmoins, le DP s'engagera également pour réduire à un minimum les excavations de terrain.

Éducation : égalité des chances et des perspectives d'avenir pour tous les enfants

L'accès à une éducation de qualité est la condition sine qua non d'une vie future autodéterminée et réussie. C'est pourquoi, aux yeux du DP, l'école publique a un rôle essentiel à jouer pour offrir à chaque enfant des chances d'avenir équitables et lui transmettre les compétences correspondant aux exigences du 21^e siècle. La réussite scolaire ne doit pas dépendre de l'origine, du statut socio-économique ou de la langue des parents, mais doit être ouverte à tous les enfants de manière égale.

Sous l'impulsion du DP, l'offre publique d'éducation a été systématiquement élargie et diversifiée au cours des deux dernières législatures afin de répondre aux intérêts, talents et besoins individuels des élèves. Nous continuerons à investir dans la qualité et la diversité du système éducatif et resterons fidèles au principe « différentes écoles pour différents enfants ».

Le réseau d'écoles internationales publiques d'Esch/Differdange, de Mondorf, de la Ville de Luxembourg, de Junglinster, de Mersch et de Clervaux a été étendu ; d'autres offres devraient suivre à Dudelange et Schiffange/Esch. La possibilité de créer une nouvelle structure dans le bassin de la ville de Luxembourg est également à l'étude.

Sous l'impulsion du DP, de gros efforts ont été faits ces dernières années pour améliorer la qualité des structures d'accueil des enfants et renforcer l'éducation non formelle. Après l'introduction de 20 heures d'éducation précoce gratuite et multilingue dans les

écoles maternelles, la gratuité des Maisons Relais a été introduite à la dernière rentrée scolaire. Le DP a également introduit la gratuité de la majorité de l'enseignement musical, afin d'encourager la créativité des enfants et des jeunes et de faciliter l'accès à la culture. Toutes ces mesures ont permis d'alléger considérablement la charge financière des familles.

Avec le projet pilote « alphabétisation alternative » (allemand et français) à l'école primaire, le DP a développé un concept innovant pour répondre à la grande diversité de la population scolaire dans le système scolaire luxembourgeois. Dans les années à venir, le DP prévoit de développer et d'étendre ces mesures.

Le DP accorde une attention particulière au bien-être des élèves. Outre la simple transmission de connaissances, il est important pour nous de soutenir autant que possible un développement global des enfants. Ainsi, la promotion des compétences sociales et émotionnelles doit à l'avenir occuper une place encore plus importante dans les écoles.

Le DP est conscient de la nécessité de préparer au mieux les enfants aux défis de la transition numérique. Les compétences numériques jouent un rôle décisif dans l'égalité des chances et la réussite éducative. C'est pourquoi le DP continuera à moderniser les programmes scolaires et à les adapter aux défis du 21^e siècle. Les compétences dites des 4 C (créativité, pensée critique, communication et collaboration) seront davantage enseignées aux élèves afin de leur permettre de mener une vie réussie et autonome dans un monde numérique.

Enfance

Garantie d'une place en structure d'accueil d'ici 2030

Ces dernières années, le DP a introduit des critères de qualité pour l'enseignement informel et l'amélioration de la qualité en général. Le DP a également apporté une grande aide financière aux parents en rendant les Maisons Relais gratuites et en introduisant 20 heures d'encadrement gratuites pour les enfants en bas âge. L'un des principaux problèmes du Luxembourg reste toutefois qu'au niveau des communes, le nombre de places dans les structures d'accueil est insuffisant et que les listes d'attente sont parfois longues. Le DP travaillera de concert avec les communes concernées pour établir des plans d'action concrets qui permettront de mettre fin à toutes les listes d'attente sous 7 ans. Pour ce faire, le DP mettra également de nouveaux modèles de financement en place, dans l'optique de garantir qu'à compter de 2030, tous les parents du Luxembourg soient assurés d'obtenir une place en structure d'accueil pour leur enfant.

Fusionner l'enseignement formel et non formel au sein d'une même offre de formation

Ces dernières années, de nombreux projets intégrés ont rassemblé les Maisons Relais et les écoles au sein d'un même projet de construction. Les échanges entre les deux types d'établissement ont globalement augmenté dans de nombreuses communes. Néanmoins, l'intervention du personnel des Maisons Relais dans les écoles (et vice versa) reste encore difficile en raison du cadre légal actuel. Le DP fera en sorte que la collaboration entre le personnel des deux structures soit flexible, le tout dans l'intérêt des enfants qui doivent rester au cœur des préoccupations.

Améliorer le ratio d'encadrement pour les enfants en bas âge

Le DP améliorera le ratio d'encadrement en vigueur depuis 2009 pour les enfants en bas âge. Pour ce faire, il lui faudra tout d'abord procéder à une analyse précise de la répartition des ressources. Le DP mènera cette réforme à la lumière de données scientifiques afin de garantir que le Luxembourg offre, par rapport aux autres pays, les meilleures conditions d'encadrement des enfants en bas âge.

Lancer une offensive sur l'enseignement et augmenter le ratio des collaborateurs qualifiés en continu

Ces dernières années, la thématique de l'encadrement des enfants a fortement gagné en importance. L'un des principaux problèmes est de trouver les collaborateurs qualifiés dont on a besoin. À travers le DAP Éducation et le DAP Auxiliaire d'inclusion, le DP a créé deux nouvelles formations en lien avec l'éducation. À moyen terme, le LTPES et l'ENAD ouvriront un deuxième site dans le quartier de Belval, ce qui permettra de former davantage d'éducateurs. Par cette offensive sur la formation, le DP augmentera les effectifs de personnel qualifié en continu au cours des années à venir.

Cours de luxembourgeois pour le domaine de la petite enfance

Pour améliorer les connaissances du luxembourgeois du personnel d'encadrement en continu, le DP travaillera en collaboration avec l'INL et des instituts de langues privés pour lancer une grande offensive linguistique à l'intention des structures d'accueil d'enfants en bas âge. Des cours seront proposés tant aux débutants qui aspirent au niveau A1 qu'aux avancés qui visent le niveau B2.

Améliorer les conditions de travail des collaborateurs (contrats de 40 heures)

Nombreux sont les collaborateurs des Maisons Relais qui, pour des raisons d'organisation, ne travaillent pas à temps complet. En collaboration avec la FEDAS et la FELSEA, le DP cherchera à résoudre ce problème et à garantir aux collaborateurs de meilleures conditions de travail.

Réformer les chèques-service accueil

N'ayant pas été réformé depuis 2009, le système actuel des chèques-service accueil touche à ses limites. Le DP harmonisera le système de financement entre prestataires conventionnés et privés, en veillant à ce que les aspects commerciaux n'aient aucune incidence sur les prestations proposées aux enfants.

Diversifier l'offre

Le DP révisera la législation relative aux « mini-crèches » pour les rendre plus attractives. Il devrait en résulter un meilleur mélange entre petites et grandes structures. Le DP souhaite aussi créer de nouvelles perspectives pour l'activité des nourrices.

Enseignement fondamental

Compétences du XXI^e siècle

La société d'aujourd'hui et de demain est marquée par la numérisation. À l'instar de ChatGPT, certaines applications ont montré le potentiel de l'intelligence artificielle. La question qui se pose plus que jamais est celle des compétences qui doivent être transmises par l'école pour que les enfants et les adolescents aient la possibilité de réussir leur vie comme ils l'entendent dans un monde numérique. Ces compétences du XXI^e siècle sont également désignées comme les 4C : Créativité, pensée Critique, Communication et Collaboration. Une 5^e compétence est souvent citée aussi, celle

du Codage. Le DP a initié une vaste procédure de consultation au sujet du futur programme d'enseignement. D'ici 2025, le DP aura élaboré un nouveau programme pour l'enseignement fondamental dans lequel les compétences exigées pour l'avenir occuperont la première place. D'ici 2028, chacun des programmes aura été révisé et concrétisé avec le concours de pédagogues.

Généraliser le modèle de l'alphabétisation alternative

Le DP fera appliquer le projet pilote de l'alphabétisation alternative (allemand et français) dans toutes les écoles comme l'un des projets les plus importants de l'enseignement fondamental. Cette réforme essentielle doit garantir à tous les enfants de disposer des meilleures opportunités éducatives qui soient. L'alphabétisation en allemand des enfants dont la langue maternelle est le luxembourgeois a fait ses preuves. Chez les enfants issus de l'immigration, les écoles européennes publiques ont montré que l'alphabétisation en français donnait de très bons résultats. Le projet est explicitement conçu de sorte à garantir l'intégration de tous les enfants. Le luxembourgeois reste une langue d'enseignement importante et les élèves sont mélangés pour l'enseignement des matières secondaires.

L'objectif du projet est qu'au cycle C4, tous les élèves puissent suivre tous les cours ensemble, et qu'une orientation dans le système scolaire traditionnel soit possible.

Élargir les activités censées encourager la conscience phonologique au cycle C1

Ces dernières années, le DP a introduit dans l'école fondamentale de nouveaux supports visant à encourager la conscience phonologique. Ces activités doivent être perfectionnées pour encore mieux préparer les enfants à l'alphabétisation au cycle C2.

Engager ponctuellement une deuxième personne au cycle C1

Pour apporter du soutien aux enseignants quant à la différenciation et aux activités ciblées, le DP introduira l'intervention ponctuelle d'une deuxième personne au cycle C1.

Développer les offres internationales

Les offres internationales des écoles fondamentales nécessitent encore d'être développées. Selon la langue maternelle, une offre scolaire en anglais peut être un atout. Mais même pour les élèves qui sont scolarisés assez tardivement au Luxembourg (au C4) et qui ont débuté leur scolarité dans d'autres pays avec un enseignement dans d'autres langues, fréquenter des classes internationales est la meilleure option. Le DP élargira l'offre en écoles fondamentales publiques internationales en fonction de la région et des besoins.

Développement des A-EBS (Assistants pour Enfants à Besoins Spécifiques)

Depuis 2017, le DP a créé plus de 750 postes supplémentaires pour encadrer les enfants à besoins spécifiques, avec un I-EBS (Instituteur Spécialisé pour Enfants à Besoins Spécifiques) directement ancré dans les écoles. Outre cet enseignant spécialisé, le DP va recruter un assistant (A-EBS) de niveau DAP pour chaque école d'ici 2026. Les 50 premiers assistants seront déjà en poste à la rentrée 2023/24.

I-EBS (Instituteurs Spécialisés pour Enfants à Besoins Spécifiques) supplémentaires pour les écoles difficiles

Une étude de l'Observatoire national a révélé que les inégalités sociales ne pouvaient être gommées simplement en affectant plus d'enseignants du contingent dans les écoles. C'est pourquoi le DP mise sur des enseignants spécialisés pour apporter du soutien aux écoles dont la population est très diversifiée et l'indice socio-économique faible. Des I-EBS supplémentaires seront engagés dans ces écoles, lesquels seront à l'avenir formés au niveau master.

Nouvelles perspectives pour les enseignants de l'école fondamentale (introduire des fonctions de niveau master)

Dans une convention passée avec l'université du Luxembourg, le DP a décidé de créer trois nouveaux cursus de master (développement scolaire et didactique, inclusion, gestion scolaire) de 60 crédits ECTS chacun. Y sont admissibles les personnes ayant validé des études de niveau Bachelor en 4 ans (240 ECTS). Le DP a ainsi fait en sorte que la 4^{ème} année de la formation des enseignants soit implicitement comptabilisée comme la première année du cursus de master. Ces cursus d'études sont également proposés en accompagnement de la carrière afin de permettre à toute personne intéressée de suivre le cursus de master. Les enseignants spécialisés (I-EBS, I-DS et I-CN) sont d'ores et déjà recrutés au niveau master. À l'avenir, de nouvelles fonctions suivront progressivement. En feront partie, entre autres, le président d'école et le coordinateur de cycle, avec des tâches et des responsabilités qu'il convient de redéfinir.

Educational Science School à l'Uni.lu

En créant une Educational School à l'université du Luxembourg, le DP s'assurera qu'à l'avenir aussi, suffisamment d'enseignants de l'enseignement fondamental soient formés et que les moyens nécessaires à une formation pratique et à la recherche soient mis à disposition.

Adapter les compétences des communes et de l'État en matière d'éducation

Le personnel enseignant de l'enseignement fondamental est depuis 2009 sous la responsabilité de l'État et non plus des communes, mais des incohérences entre les attributions des deux partenaires subsistent en matière d'éducation. Le DP veut redonner vie à ce partenariat en adoptant un nouveau règlement quant aux responsabilités de l'État et des communes. Outre la mise à disposition des bâtiments, les communes doivent jouer un rôle plus important dans la définition des objectifs du développement scolaire ; pour sa part, l'État conserve sa mission de supervision pédagogique, et prendra complètement en charge la gestion des personnels qu'il confiera aux directions régionales du ministère de l'éducation. Le DP élaborera cette réforme conjointement avec les représentants des communes.

Enseignement secondaire

Plan d'études 2025 : Modernisation des programmes, innovation dans les méthodes

Le DP prendra appui sur le « Plan d'études 2025 » applicable dans l'enseignement fondamental pour faire avancer la modernisation des programmes d'enseignement de l'enseignement secondaire. En plus des compétences 4C, (Créativité, pensée Critique, Communication et Collaboration), d'autres

méthodes d'enseignement et d'évaluation doivent être au cœur des programmes. Ainsi, de nombreuses écoles secondaires du pays misent aujourd'hui déjà sur la pédagogie de projet. Le DP aidera les écoles à explorer de nouvelles voies pédagogiques pour que les élèves soient mieux préparés à l'avenir. Les thèmes de l'éducation au développement durable, de la santé sexuelle et affective, de la prévention des drogues et de la formation à la finance doivent être inscrits, mais surtout renforcés, dans les programmes d'enseignement.

Étayer les offres de formation dans toutes les régions

Ces dernières années, le DP a créé de nombreuses nouvelles possibilités de formation. En font entre autres partie les nouvelles filières I et P du lycée classique, ainsi que d'autres diplômes délivrés dans le cadre de la formation professionnelle. Dans les années qui viennent, le DP veillera à ce que ces formations soient disponibles dans toutes les régions du pays.

Continuer à développer les écoles européennes au sud et au centre du pays

Ces dernières années, la diversité existant dans les écoles n'a cessé d'augmenter, et expose notre système de formation à des défis exceptionnels. Une solution consistait à créer des écoles internationales publiques. Les besoins en offres scolaires dans les langues française et anglaise demeurant importants, le DP ouvrira d'autres écoles européennes accréditées au sud et au centre du pays. D'autres sites seront créés dans l'aire urbaine et péri-urbaine d'Esch/Schifflange et à Dudelange. Outre l'EIGT (École Internationale Gaston Thorn) qui continuera à croître au cours des années à venir, une deuxième école européenne agréée s'avère nécessaire dans l'aire urbaine et péri-urbaine de Luxembourg.

Développer les directions

L'une des clés du développement scolaire et de la qualité de l'enseignement réside dans des directions d'écoles diversifiées. Les effectifs de personnel et les défis organisationnels auxquels les lycées font face sont plus exigeants que ceux d'une moyenne entreprise, et il n'est hélas pas rare que les aspects pédagogiques passent à la trappe. C'est pourquoi le DP continuera à développer les directions scolaires de l'enseignement secondaire. Cela a débuté dès 2023 par l'affectation de responsables du service du personnel psycho-social. D'autres responsables suivront pour le personnel technique et d'entretien des locaux et pour le personnel administratif, afin que la direction puisse se consacrer davantage aux questions pédagogiques.

Enseignement obligatoire jusqu'à 18 ans

Chaque année, près de 700 élèves âgés de 16 à 18 ans quittent le système scolaire luxembourgeois sans diplôme. Ces jeunes qui sortent de l'école souhaitent souvent rester dans le système. Pourtant, ce sont des problèmes de santé, psychiques ou de discipline qui les ont conduits à rompre leur scolarité. Les adolescents et les jeunes adultes sans diplôme n'ont guère, voire pas du tout, de chance de trouver un emploi. C'est pourquoi de nombreux pays ont fait passer l'âge de la scolarité obligatoire de 16 à 18 ans avant le Luxembourg. Le DP créera de nouvelles offres de formation pour ces élèves afin de leur proposer une nouvelle perspective au sein du système de formation. Pour y parvenir, les CISP (Centres d'Insertion Professionnelle) auprès desquels les élèves peuvent être accompagnés tant sur le plan psycho-social que par le biais d'expériences concrètes dans des ateliers (menuiserie, serrurerie, jardinage etc.) sont un élément important pour leur redonner le goût de se former. Le

DP étendra encore le réseau des CISP et le reliera aux écoles secondaires.

Développer l'inclusion dans l'enseignement secondaire

Les enfants à besoins spécifiques disposent d'un droit à être scolarisés dans les écoles ordinaires. Pour le leur permettre dans les faits, le DP continuera à développer les équipes multidisciplinaires (équipes de Soutien pour Enfants à Besoins spécifiques) dans les écoles secondaires.

Introduire un « Child Protection Officer »

Le DP a légalement consigné le fait que toute institution travaillant avec des enfants et des adolescents se plie à des procédures claires pour prévenir le harcèlement, les abus et toutes les autres formes de violence et d'oppression. C'est pourquoi le concept de « Child Protection Officers » est introduit dans les écoles secondaires. Il s'agit là de collaborateurs formés qui sont à la disposition des élèves en tant que personne de confiance et qui peuvent les aider à se protéger et à faire valoir leurs droits.

Prévoir une formation aux premiers secours pour tous les élèves

Le DP a déjà fortement élargi l'offre de cours de réanimation en cas d'arrêt cardiaque dans les écoles du secondaire. En parallèle, 500 personnes ont déjà été formées à la détection des souffrances psychologiques, par exemple du risque de suicide. Le DP proposera des formations aux premiers secours sur tout le territoire et généralisera aussi les cours de détection des souffrances psychologiques.

Orientation scolaire et professionnelle pour chaque élève

Le DP renforcera les cellules d'orientation dans les écoles secondaires et les mettra en réseau avec la Maison de l'Orientation. Pour aider tous les élèves à choisir une formation et leur futur métier, le DP

proposera des stages en entreprises adaptés qu'il rendra obligatoires pour tous les élèves.

Pas de diplôme sans perspective

Le DP mettra un programme d'orientation scolaire similaire à celui de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie (Allemagne) en place dans le système scolaire luxembourgeois. Un tel programme inclut des stages en entreprise ciblés afin de se faire une idée de différents métiers et de pouvoir choisir une formation ou un métier en connaissance de cause. Pour mener cette mission à bien, le DP renforcera les cellules d'orientation dans les écoles secondaires et les mettra en réseau avec la Maison de l'Orientation.

École en mouvement

Pour compenser le manque d'exercice de nombreux enfants, le DP continuera de promouvoir le concept d'« école en mouvement ». Le principal objectif du projet consiste en l'intégration de moments d'exercice physique sur le temps scolaire ordinaire. Différentes mesures telles que des phases de détente, des pauses actives, des stations d'exercice physique dans la salle de classe et un enseignement en mouvement sont censées transmettre aux enfants le plaisir de bouger, mais aussi augmenter leurs capacités de concentration et d'apprentissage.

Renforcer les connaissances en matière de finance

cf. chapitre Place financière

Réduire le gâchis alimentaire

cf. chapitre Agriculture

Renforcer la conscience de la protection du climat

cf. chapitre Durabilité

Formation professionnelle

Diversifier et moderniser les formations

Le DP a sorti la formation professionnelle de la crise dans laquelle elle était empêtrée depuis la réforme de 2009 qui n'a pas atteint les objectifs escomptés. Ces dernières années, le DP et les partenaires de la formation professionnelle sont parvenus à créer de nombreuses nouvelles formations professionnelles et à moderniser celles qui existaient déjà. Durant la prochaine législature, le DP s'appuiera sur cette base pour adapter la formation professionnelle aux évolutions de la société et de l'économie, notamment dans les domaines des grandes transitions sociétales : technologies vertes, Industrie 3.0 et numérisation.

Consolider les offres en français et en anglais

Pour donner à tous les élèves du Luxembourg la possibilité de choisir une formation professionnelle, les offres en français mais aussi, ponctuellement, en anglais, doivent être développées. Les formations retenues sont sélectionnées sur concertation avec les partenaires de la formation professionnelle.

1^{ère} DAP

Le DP avait déjà lancé, avant la pandémie, un projet permettant aux élèves d'obtenir un diplôme d'enseignement secondaire donnant accès tant à des études universitaires qu'à une formation de niveau DAP. Le DP poursuivra ce projet au cours de la législature à venir. Les contenus didactiques en question seront étendus au-delà de la première par une année de formation supplémentaire. En lieu et place des cours facultatifs du « cycle supérieur », les élèves valideront déjà des modules de formation professionnelle et achèveront la formation DAP diplômante au bout d'une année après la première.

Familiariser les élèves à l'artisanat

Pour familiariser les élèves aux métiers de l'artisanat au plus tôt, le DP introduira un programme de promotion dès l'enseignement fondamental, selon le modèle du programme « Kulturama » : de la même manière que les enseignants peuvent faire appel à des artistes pour des projets pédagogiques, le DP rendra possibles les rencontres entre les élèves et des artisans dans les classes de l'enseignement fondamental si ceci se fait dans le cadre de projets. Les personnes donnant de leur temps seront rémunérées pour leur mise à disposition.

Focalisation sur l'upskilling et le reskilling

Les technologies progressant de plus en plus rapidement, bon nombre de personnes doivent se former en continu tout au long de leur carrière et même se reconverter dans certains cas. De plus, le secteur privé du Luxembourg dépend du fait que les employés et employées suivent et obtiennent, en plus de leur activité professionnelle, de plus hautes qualifications. Pour cette raison, le DP va fournir de gros efforts en matière de formation professionnelle continue afin de développer les offres de formation et de formation continue à l'intention des adultes. Le DP avait déjà organisé des « tables rondes autour des compétences » dans le cadre des négociations tripartites. Le DP mettra en pratique l'étude qui en est ressortie, recommandations comprises.

Encourager les compétences numériques des adultes

cf. chapitre Numérisation et médias

Deux autres CNFPC

Pour pouvoir atteindre le dynamisme nécessaire en matière de développement professionnel, le DP va ouvrir deux nouveaux CNFPC. Lorsque la construction du nouveau bâtiment sera terminée, la

structure actuelle du lycée de Mondorf-les-Bains deviendra un CNFPC spécialisé dans les métiers paramédicaux et médicaux, tandis que le bâtiment actuel du LTB (Lycée Technique de Bonnevoie) deviendra un CNFPC spécialisé dans les domaines du commerce et de la restauration. Cette offre complète les CNFPC actuels d'Esch-sur-Alzette (Industrie 3.0) avec centre d'apprentissage numérique et d'Ettelbruck (technologies vertes).

Aide à l'enfance et à la jeunesse

Mener la réforme de la protection de la jeunesse à terme

À travers la réforme de la loi sur la protection de la jeunesse et l'introduction d'un droit pénal pour les mineurs, le DP mènera une réforme séculaire à terme qui a été élaborée au cours de la dernière législature. La mise en œuvre de cette réforme figurera au cœur des préoccupations de la législature à venir.

Mise en réseau de l'aide à l'enfance et à la jeunesse avec l'école

Les écoles n'ont pas encore suffisamment connaissance des compétences et possibilités de l'aide à l'enfance et à la jeunesse. Le DP mettra en réseau les structures régionales de l'ONE et les cellules d'inclusion afin de garantir que les aides arrivent là où on en a besoin. Les problèmes familiaux et les interventions dans les familles relèvent de l'aide à l'enfance et à la jeunesse tandis que l'école doit se concentrer sur l'inclusion scolaire.

Faire progresser le développement de qualité en collaboration avec les différents acteurs

Par le Social Lab, le DP a créé un organe participatif grâce auquel les acteurs de l'aide à l'enfance et à la jeunesse ont pu être intégrés à l'élaboration d'un cadre de qualité. Le DP continuera à utiliser ce

modèle pour renforcer encore la dynamique et encourager le développement de la qualité.

Jeunesse

Créer davantage de maisons des jeunes

Avec le concours des communes, le DP fera avancer la construction systématique de maisons des jeunes. Un financement en conséquence doit garantir que chaque commune dispose d'un local adéquat ou d'une offre régionale qui correspond à son effectif démographique. Les maisons des jeunes sont un acteur important de la formation non formelle. Pour donner aux jeunes la possibilité de déployer leurs intérêts et de développer des compétences importantes pour l'avenir, le DP étaiera et diversifiera les offres des maisons des jeunes. Le DP encouragera les maisons des jeunes à développer les offres qui suivent dans les années à venir : ateliers dans lesquels les adolescents peuvent pratiquer l'artisanat et réaliser des projets ensemble ; « makerspaces » où les adolescents peuvent se familiariser aux technologies numériques ; ateliers de musique et de peinture où les adolescents peuvent s'adonner à des activités artistiques ; structures participatives telles que le conseil communal des jeunes où les adolescents peuvent s'impliquer et apprendre à débattre ; soirées gaming et concours e-gaming durant lesquels les adolescents peuvent se mesurer les uns aux autres et jouer ensemble.

Encourager les échanges culturels en Europe

cf. chapitre Politique européenne et étrangère

Reconnaître et promouvoir les disciplines e-sport

cf. chapitre Sport

Droit du travail : mieux concilier vie professionnelle et vie privée

Sous la présidence du premier ministre Xavier Bettel, le gouvernement a guidé notre pays à travers la pandémie, la crise énergétique et l'inflation en toute sécurité. C'est justement en temps de crises que le DP a prouvé qu'il ne laissait tomber personne. Grâce à des actions résolues et à des mesures intelligentes prises au cours desdites crises, nous sommes parvenus à maintenir des dizaines de milliers d'emploi. À l'avenir aussi, le DP restera en faveur d'une politique économique et du travail responsable qui crée des emplois sûrs et bien rémunérés plutôt que de les mettre en danger.

À la suite de trois négociations tripartites, le DP a renforcé le dialogue social en tant que modèle à succès éprouvé au Luxembourg. Nous avons maintenu le mécanisme de l'indice et renforcé le pouvoir d'achat des habitants par des aides directes échelonnées selon des critères sociaux et par des crédits d'impôt se chiffrant en milliards, alors que nous avons déjà augmenté le salaire minimum de 100 euros net avant la pandémie.

Le parti démocrate se positionne en faveur d'un droit du travail moderne qui tienne compte tant des besoins des employeurs que de ceux des employés, et qui reconnaisse aussi la juste valeur du travail indépendant.

Le DP s'engage pour une très bonne qualité de vie à toutes les tranches d'âge. Cela inclut une meilleure conciliation entre vie professionnelle et familiale. En créant des modèles de travail flexibles, nous voulons accorder plus de temps à nos concitoyens pour leur famille et les loisirs.

Le DP sécurisera les pensions de l'État, apportera davantage de soutien à la prévoyance vieillesse privée, et flexibilisera les modalités de passage à la retraite volontaire.

Pour un droit du travail moderne et libéral

Notre droit du travail offre de grandes protections aux salariés. Il demeure toutefois dépassé à bien des égards, et inadapté aux exigences d'aujourd'hui et à la flexibilité accrue que bon nombre d'employés aimeraient avoir. Certains instruments du droit du travail n'ont pas atteint la finalité visée, donnent lieu à de lourdes tâches administratives, sont restés sans effet ou ne sont pas dans l'intérêt des employés, comme le règlement d'horaires de travail fixes et immuables. Le DP examinera le droit du travail dans son ensemble à la lumière des objectifs poursuivis, et le révisera si nécessaire. Pour le DP, les négociations qui ont lieu entre employeur et employés en entreprise doivent bénéficier de davantage de flexibilité.

Plus de temps pour la famille et les loisirs : concilier travail et vie privée

Chaque vie humaine suit son propre cours et traverse diverses phases où les individus souhaitent travailler tantôt davantage tantôt moins. Le DP veut tenir compte de cette individualité du mieux qu'il peut. Par la réforme du congé parental, la valorisation du congé de paternité et l'introduction d'un jour de congé férié supplémentaire qui ont eu lieu lors des législatures passées, le DP a déjà permis aux salariés de passer plus de temps avec leur famille ou d'avoir davantage l'occasion de pratiquer leurs loisirs.

En même temps, nous rejetons les expérimentations insuffisamment réfléchies et qui mettraient en danger les emplois dans le pays. L'étude réalisée à la demande du gouvernement au sujet des

risques et des opportunités d'une réduction générale du temps de travail a clairement indiqué que dans les conditions actuelles, les risques qu'impliquerait un raccourcissement du temps de travail prenaient le pas sur les opportunités. A fortiori dans les périodes de difficultés économiques, il serait irresponsable de mettre des emplois en jeu de la sorte. Le DP est tout à fait ouvert aux débats sur les modèles de temps de travail modernes, et souhaite activement aider les entreprises qui le souhaitent à tester des réductions du temps de travail.

Rendre les horaires de travail plus flexibles dans l'intérêt des salariés et des employeurs

Le DP permettra à toute personne d'organiser son travail de sorte à pouvoir passer plus de temps en famille. Nous aspirons encore à une flexibilisation du temps de travail en faveur de la famille, et refondons pour cela les réglementations actuelles rigides en introduisant un temps de travail annualisé (p.ex. 1800 heures). Dans ce contexte, la protection des salariés doit être garantie, par exemple sous la forme de temps de travail maximaux par jour et par semaine. Des horaires plus longs, avec compensation financière en rapport, ne doivent être permis que dans des cas exceptionnels, pour que les employeurs – entreprises artisanales p.ex. – soient plus à même de réagir aux situations imprévues.

Les majorations pour travail le dimanche et les jours fériés restent évidemment en vigueur. Pour le DP, la disponibilité numérique des salariés doit elle aussi être clairement délimitée. Une régulation plus flexible du temps de travail doit de plus permettre de s'adapter à un environnement économique en mutation et de contribuer à augmenter la productivité. Par conséquent, nous visons

une réforme de la directive européenne actuelle sur le temps de travail.

À l'avenir, les horaires de travail devront être négociés individuellement entre employeur et employé sans qu'ils ne se sentent inutilement à l'étroit à cause d'un droit du travail inflexible. Ceci dit, nous ne voulons en aucun cas supprimer la semaine de travail traditionnelle de 40 heures, mais plutôt offrir davantage de flexibilité aux salariés qui ne sont pas intéressés par un emploi à des horaires de bureau classiques. Les employeurs et les salariés qui souhaitent autre chose pourront continuer de s'appuyer sur la réglementation en vigueur.

Ce sont surtout les jeunes familles en plein « rush hour » de leur vie qui seront les grands gagnants de notre initiative de flexibilité. De nombreux parents aimeraient organiser leur temps de travail de sorte à pouvoir passer plus de temps avec leurs enfants. Les employeurs profiteront de cette réglementation aussi, car leur personnel pourra s'investir plus efficacement et de façon ciblée là où on les attend le plus. La flexibilisation du temps de travail doit être associée à l'introduction générale des comptes-épargne temps et au recours accru au télétravail.

Généraliser les comptes-épargne temps

Les comptes-épargne temps sont un modèle à succès dans le service public et divers domaines. Ces comptes permettent aux employés d'organiser leur temps de travail et leur temps libre avec plus de flexibilité. Le DP édictera une loi pour que tous les employés aient accès à cet instrument. Les salariés doivent pouvoir inscrire leurs heures supplémentaires et les congés qui leur restent sur un compte-épargne temps personnel. Les heures accumulées lors de périodes de travail intenses pourront par exemple être utilisées pour passer du temps en famille,

faire un long voyage, prendre un congé sabbatique ou participer à une formation continue.

Les modalités exactes des comptes-épargne temps devront faire l'objet de discussions avec les partenaires sociaux afin de prendre des décisions qui ne déséquilibrent pas le rapport entre les employeurs et les salariés. Combinée à la flexibilisation des horaires de travail prévue par le DP, l'introduction des comptes-épargne temps offrira aux salariés une bien plus grande liberté pour organiser leur temps de travail et leur temps libre.

Encourager le télétravail

Dans le cadre de la numérisation, travailler depuis chez soi devient une alternative de plus en plus envisageable pour de nombreux salariés d'entreprise. C'est au plus tard depuis la pandémie que le télétravail a prouvé ses avantages : De longs trajets n'ont plus lieu et les salariés qui travaillent depuis chez eux ont davantage de temps pour leur famille et leurs loisirs. Le gouvernement a amélioré les réglementations relatives au télétravail dans le service public, et conclu des accords bilatéraux avec nos pays voisins pour que les travailleurs frontaliers puissent eux aussi travailler quelques jours par an chez eux sans être désavantagés sur le plan fiscal. De façon conjointe avec les partenaires sociaux, le DP se penchera sur les possibilités d'encourager le télétravail au sein des entreprises.

Travail à distance – encourager le « travail depuis n'importe où »

Outre le télétravail traditionnel, à savoir effectué depuis chez soi, nous souhaitons aussi offrir davantage de flexibilité aux salariés quant au choix de leur lieu de travail. Il devrait donc être possible, temporairement, de travailler à un autre endroit que chez soi. Le lieu en question pourrait se trouver au Luxembourg, mais

aussi – à titre provisoire – à l'étranger. Pour cela, nous voulons créer un cadre légal qui régirait le travail à distance et offrirait aux employés comme aux entreprises la sécurité juridique nécessaire. Les employeurs devraient pour leur part bénéficier de subventions.

Encourager le télétravail par un système fiscal moderne

cf. chapitre Politique fiscale

Renforcer le droit à la déconnexion

La numérisation du monde du travail en cours peut rendre floues les limites entre temps de travail et temps libre. Il pourrait s'ensuivre une culture de la joignabilité permanente, laquelle impacterait de façon négative sur le bien-être, la santé et l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle des salariés. Pour ces raisons, le DP renforcera le droit à la déconnexion. En collaboration avec les partenaires sociaux, nous nous engagerons pour que ce droit soit respecté dans tous les domaines.

Aperçu des congés spéciaux pour motif particulier sur MyGuichet

Il existe de nombreux jours de congés spéciaux que les employés peuvent demander à prendre dans le cadre de formations continues ou d'activités sportives et culturelles. Le DP vérifiera la cohérence de tous les congés spéciaux existants et les harmonisera s'il le faut. Pour pouvoir garder un œil sur les jours de congé qu'il leur reste, les salariés doivent pouvoir demander ces congés spéciaux pour motif particulier de façon centralisée depuis leur compte-épargne temps.

Encourager le reskilling et l'upskilling

Le reskilling et l'upskilling jouent un rôle décisif pour aider les gens à correspondre aux exigences d'un monde du travail en mutation. Le DP examinera en profondeur les offres et possibilités à disposition et les

adaptera si nécessaire. Dans ce contexte, la promotion de la formation continue au sein des entreprises devra faire l'objet d'une analyse.

Encourager les compétences numériques des adultes

cf. chapitre Numérisation et médias

Droit au temps partiel

cf. chapitre Politique familiale

Promouvoir les emplois décentralisés – créer des espaces de co-working régionaux

cf. chapitre Planification territoriale

Adapter le temps de travail dominical aux besoins des employés et des consommateurs

Ces dernières années, les comportements d'achat ont changé et les consommateurs se tournent de plus en plus vers les offres d'e-commerce qui sont disponibles chez eux et en un clic 24/7, et par conséquent faciles à intégrer à leur quotidien. L'objectif étant d'atteindre une plus grande flexibilité et un pragmatisme qui profite aux entreprises, à leur personnel et à leur clientèle, le DP s'engage donc pour une réforme du temps de travail dominical. L'e-commerce ne doit s'établir comme une source de concurrence à laquelle le commerce de détail ne pourrait faire face, mais se fondre dans le système de façon à le compléter.

Outre la libéralisation des horaires d'ouverture (cf. chapitre Économie), le DP permettra à tout salarié de travailler le dimanche pendant huit heures au maximum, bien entendu à la rémunération majorée prescrite par la loi. Cette étape devrait notamment profiter aux collaborateurs qui ont de longs trajets à effectuer pour aller travailler, soit plus spécifiquement aux travailleurs frontaliers. Qui plus est, l'ouverture des commerces le

dimanche offre davantage de flexibilité aux clients.

Défiscaliser les heures supplémentaires et les exonérer de contributions sociales

cf. chapitre Politique fiscale

Congés en cas de fausse couche, d'enfant mort-né ou de naissance prématurée suivie d'un décès

La perte d'un enfant est un événement traumatisant, à l'instar de la perte d'un enfant à naître. Pour laisser aux parents le temps de se remettre de l'expérience effroyable d'une fausse couche ou de la mise au monde d'un enfant mort-né, le DP va élargir le congé exceptionnel accordé aux parents qui ont perdu un enfant mineur à ceux qui subissent la mort d'un enfant à naître.

Faciliter l'embauche de personnel sur une base horaire

Il y a déjà quelques années que la Belgique et la France ont déjà introduit des chèques pouvant être utilisés par les particuliers pour certains services (aide ménagère, travaux de jardinage, garde d'enfants etc.). En Belgique, ces chèques sont financés par l'État. Un particulier achète une heure de travail effectuée par un prestataire pour un certain montant. L'État finance le restant dû de cette heure de travail. Par ailleurs, le particulier peut bénéficier de réductions d'impôt.

Le DP voit d'abord en ce système un moyen de lutter contre le travail au noir au sein des foyers privés. Ensuite, ces chèques emplois service seraient également avantageux dans certains secteurs, comme la restauration ou l'événementiel, où du personnel auxiliaire supplémentaire est ponctuellement nécessaire pour de très courtes durées lors des périodes de travail intenses. Ces chèques promettent un gain de temps considérable là où les procédures de déclarations sociales

complicquent actuellement la tâche aux entreprises.

Maintenir le mécanisme de l'indexation

À la suite de trois négociations tripartites, le DP a renforcé le dialogue social en tant que modèle à succès éprouvé au Luxembourg. Même pendant les périodes de crise, nous avons conservé le mécanisme d'indexation et renforcé le pouvoir d'achat des habitants par des mesures fiscales supplémentaires ou des aides directes.

Pour garantir que les salaires continueront d'être régulièrement indexés en fonction de l'inflation, le DP maintiendra le système d'indexation actuel. Seulement sous condition que les partenaires sociaux s'accordent sur une réforme, par exemple une adaptation du panier d'achat pour neutraliser les produits qui nuisent à la santé et au climat, le DP serait disposé à modifier le système d'indexation.

Soutenir les bénéficiaires du salaire minimum sans menacer l'emploi

Le DP est favorable à la modification légale du salaire social minimal telle que prévue. En outre, il conviendra de vérifier les effets de toute augmentation du salaire social minimum sur l'économie et le taux de chômage. Au cours de la dernière législature, le gouvernement a augmenté le salaire social minimal de 100 euros nets sans que cette somme ne soit complètement à la charge des entreprises. À l'avenir, le DP misera encore plus sur les prestations et crédits d'impôt adaptés aux situations sociales en faveur des personnes à faibles revenus et qui ne doivent pas peser sur la compétitivité des entreprises, en particulier des PME.

Renforcer le dialogue social dans les entreprises

Le dialogue social est l'un des grands atouts de notre pays. Que ce soit dans le

cadre de négociations nationales, à l'échelle des entreprises ou dans le service public, le dialogue social contribue à trouver des solutions constructives. Le DP poursuivra cette tradition du dialogue social. Il est convaincu que les décisions relatives à l'organisation du travail doivent davantage être prises au niveau des entreprises, car ce sont les employeurs et les salariés qui connaissent le mieux les besoins spécifiques de leur entreprise. Par conséquent, le DP renforcera les délégations de personnel et encouragera les possibilités de négociation au sein des entreprises, en contrepartie de quoi il révisera les règles du droit du travail trop rigides.

Valoriser le travail indépendant et le mettre sur un pied d'égalité avec le salariat

La crise du Corona nous a montré les injustices auxquelles sont confrontés les indépendants par rapport aux salariés. Le DP connaît la valeur du travail indépendant et des professions libérales et veut mettre fin aux inégalités de traitement entre les salariés et les personnes qui travaillent à leur compte, et ainsi motiver plus de jeunes gens à se lancer dans une activité indépendante. Par exemple, nous introduirons un droit de chômage partiel pour les travailleurs indépendants et supprimerons les inégalités de traitement relatives au cumul d'une préretraite avec un revenu généré par une activité ou une demande de chômage complet.

Ouvrir les prestations de chômage aux salariés qui ont démissionné

Pour le moment, seuls les salariés qui ont été congédiés par leur employeur peuvent profiter des allocations de chômage. Le DP est d'avis que les employés ne doivent pas être sanctionnés s'ils ne se sentent plus à l'aise au poste qu'ils occupent et qu'ils décident de démissionner. Par conséquent,

nous donnerons aussi accès aux indemnités de chômage à ces personnes. Pour prévenir les abus, chaque salarié pourra faire usage de ce droit une fois au cours de sa carrière. En outre, les allocations de chômage seront retirées à toute personne qui ne fournira pas les efforts nécessaires à trouver un nouvel emploi.

Améliorer la santé et le bien-être au travail

La santé physique et mentale des employés doit être garantie à tout moment. Prenant exemple sur la France, le DP souhaite introduire un observatoire national de la qualité de vie sur le lieu de travail afin d'encourager le bien-être au travail. Cela inclut non seulement de bonnes conditions de travail, mais aussi la prise en compte de la vie privée des collaborateurs.

Moderniser la médecine du travail

Le DP veut définir clairement la qualification des médecins du travail et leur permettre de travailler dans des cabinets indépendants. Les médecins qui travaillent pour les autorités nationales de médecine du travail devraient obtenir l'autorisation de prononcer des sanctions en cas de manquement – par exemple si les délais de contrôles médicaux à l'embauche ne sont pas respectés.

Le DP prendra des mesures pour décharger sensiblement la médecine du travail, ce afin d'optimiser le monde du travail et de réduire la pénurie de médecins du travail.

Le DP prendra des mesures pour optimiser la surveillance de l'administration par rapport aux arrêts de travail et ainsi prévenir tout abus.

Réformer la loi sur le reclassement

Bien trop souvent, les administrations de la médecine du travail et de contrôle se positionnent différemment quant à

l'aptitude d'un employé à travailler. Lorsque c'est le cas, il n'est pas rare que les personnes assurées risquent de perdre leur emploi ou leur droit à bénéficier d'indemnités journalières. C'est pourquoi le DP va se pencher sur l'introduction d'une estimation conjointe et obligatoire, par le médecin du travail et le médecin de contrôle, de l'aptitude à travailler d'un assuré.

Retraites sûres et confortables pour tous

À l'heure actuelle, les réserves de la Caisse nationale d'assurance pension sont bien remplies. Les réserves ont augmenté de 88 % entre 2013 et 2020. Pour que les pensions soient assurées à l'avenir aussi, nous analyserons les recettes et les dépenses en continu et procéderons, si nécessaire, à des adaptations qui permettront de garantir le système de pension de l'État et l'équité intergénérationnelle.

Promouvoir la prévoyance vieillesse dans les entreprises et chez les particuliers

cf. chapitre Politique fiscale

Introduire le partage des pensions

Le DP veut surmonter les obstacles juridiques qui empêchent l'introduction du partage des pensions et garantir aux couples de pouvoir profiter, à l'avenir, du partage des pensions. De plus, nous étudierons la question d'une obligation d'être assuré lors des interruptions dans la carrière, ce afin de prévenir la pauvreté à l'âge de la retraite, notamment chez les personnes en situation de veuvage.

Supprimer la limite des revenus complémentaires (« Hinzuverdienst ») en cas de retraite anticipée (avant 65 ans)

Le DP aidera les employeurs et les salariés à trouver ensemble des solutions pour pouvoir continuer à travailler au-delà de l'âge de retraite, si ces derniers le souhaitent. Au Luxembourg, l'âge régulier

de la retraite est fixé à 65 ans. Sous certaines conditions, bon nombre de nos concitoyens perçoivent cependant une pension de vieillesse anticipée à 57 ou à 60 ans. Dans la plupart des cas, la situation légale actuelle limite les possibilités de revenus complémentaires en cas de retraite anticipée à un tiers du salaire social minimum. Si les revenus dépassent cette limite, le montant de la pension est réduit, voire la pension suspendue.

En tant que DP, nous voulons donner aux personnes pensionnées la possibilité de continuer à exercer une activité professionnelle si celles-ci le souhaitent, et leur accorder la liberté de gagner autant d'argent qu'elles le veulent. Ces revenus supplémentaires doivent être assujettis aux cotisations sociales et fiscales, et mener à des droits de pension plus élevés.

Parallèlement au souhait de nombreux pensionnés de rester actif après l'âge de la retraite, exercer une activité professionnelle alors que l'on est retraité constitue une mesure importante pour la transmission des savoirs aux plus jeunes collaborateurs et qui peut aider à pallier le manque de personnel qualifié.

De meilleurs droits à la pension pour les conjoints aidants

Désormais désuet, le cadre légal du conjoint aidant nécessite d'être réformé. À l'heure actuelle, la loi prévoit que le partenaire d'une personne travaillant à titre indépendant doit être enregistré comme conjoint aidant auprès de la sécurité sociale pour être assuré socialement. Le concept de temps partiel n'existe jusqu'à présent pas pour le conjoint aidant. Le DP s'engage pour que de telles inégalités soient supprimées et que le conjoint aidant puisse contribuer à la pension à hauteur du quintuple du salaire social minimal. En outre, nous voulons garantir plus de flexibilité en

permettant au conjoint aidant de choisir entre différentes possibilités de contribution. Selon les revenus de l'entreprise ou de l'activité indépendante, le conjoint ou partenaire collaborateur pourrait p.ex. contribuer à la pension à hauteur du double, du triple ou du quadruple du salaire social minimal.

Tolérance zéro face au harcèlement et à la discrimination au travail

Le DP condamne toute forme de harcèlement ou de discrimination. Nous approuvons la loi anti-harcèlement qui a été entérinée au cours de la dernière législature. Nous évaluerons cette loi au bout de deux ans afin d'en analyser les effets et de procéder à d'éventuelles adaptations.

Lutter contre le chômage et le manque de personnel par la formation continue et les formations complémentaires

Notre taux de chômage est relativement bas, aux alentours de 4,9 %. Pour contrer comme il se doit tant le chômage que le manque de personnel qualifié, nous encourageons les initiatives de formation continue, et aiderons financièrement les entreprises à y participer.

De même, le DP analysera plus en détail les besoins du marché de l'emploi afin de détecter la pénurie de main d'œuvre qualifiée et de pouvoir introduire rapidement les mesures qui s'imposent.

Donner de nouvelles impulsions contre le manque de personnel qualifié

cf. chapitre Politique économique

Préserver l'équilibre entre la formation privée et le recrutement public

Dans bien des cas, les jeunes professionnels sont formés dans le secteur privé et rejoignent ensuite le service public, les communes ou des organisations paraétatiques. Cela peut conduire à un

déséquilibre, car le secteur privé est alors susceptible de ne pas disposer de la relève qualifiée dont il a besoin tandis que le secteur public profite de personnel formé. Le DP s'assurera que le rapport entre la formation des jeunes professionnels dans le secteur privé et leur recrutement par l'État, les communes et les institutions paraétatiques demeure équilibré. Le DP est d'avis que le service public doit former au moins autant de personnes que le secteur privé en débauche.

Offensive de formation continue pour les personnes au chômage difficiles à placer

Le DP va lancer une offensive de formation continue pour les personnes au chômage dont le placement est difficile. L'ADEM n'a qu'un mois pour présenter un plan de formation continue à une personne au chômage après son inscription en tant que telle. Nous voulons également responsabiliser les personnes en recherche d'emploi et les inciter à prendre des initiatives personnelles. Nous redéfinirons les limites des motifs raisonnables, afin d'empêcher qu'une personne d'emploi ne refuse les emplois qui lui sont proposés de façon arbitraire. Dans le cas de comportements abusifs, nous voulons que les sanctions pécuniaires prévues soient systématiquement appliquées.

Accompagner activement l'intelligence artificielle

L'intelligence artificielle se développe à vitesse grand V et va avoir un impact dans tous les domaines de notre vie. Si cette évolution n'est pas sans risques pour le monde du travail, elle comporte aussi son lot d'opportunités. À l'avenir, les tâches monotones et chronophages ne seront plus celles des ressources humaines, qui pourront alors faire un usage plus productif, plus créatif et plus innovant de leur temps. Le Parti démocrate gardera un

œil sur l'évolution de l'intelligence artificielle, introduira les réglementations qui s'imposent pour la protection des personnes et accompagnera activement les salariés et les employeurs pour qu'ils s'adaptent aux nouvelles conditions de travail en leur proposant une vaste offre de formation continue.

Lutter systématiquement contre le dumping social

Les victimes du dumping social (qui commence à apparaître au Luxembourg aussi) sont tant les travailleurs directement concernés que les entreprises du pays. Le DP va systématiquement lutter contre l'exploitation sociale. Même dans le cas de violations mineures du droit en vigueur, les peines décrétées par l'ITM doivent toujours être raisonnables, justes et adaptées au regard de l'infraction commise.

Politique familiale : pour un meilleur vivre-ensemble

Le DP s'engage en faveur d'une politique familiale contemporaine où le bien-être des enfants et des parents occupe la première place. Au cours des dernières législatures, la politique familiale a été modernisée en profondeur sous l'impulsion du DP. Grâce à la flexibilisation et à une meilleure rémunération du congé parental et au congé de paternité qui est passé de deux à dix jours, nous avons permis à tous les parents de jouer un rôle plus affirmé dans leur vie de famille. Les familles ont ainsi plus de temps à passer ensemble, ce qui renforce le lien avec les enfants. Par l'indexation des allocations familiales, l'introduction des Maisons Relais gratuites et l'accès gratuit à l'enseignement musical, les familles sont également déchargées sur le plan financier. L'introduction du REVIS (« revenu d'inclusion sociale ») a également contrecarré la pauvreté des enfants et des ménages monoparentaux.

Le facteur « temps » restera au cœur de notre action. Nous souhaitons permettre aux parents d'organiser le temps qu'ils passent en famille et au travail avec encore plus de flexibilité et selon leurs besoins. Nous allons donc prendre des mesures concrètes pour une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Pour le DP, toute personne doit pouvoir décider elle-même et quel que soit son âge de l'endroit et de la façon dont elle veut vivre. Cela concerne plus particulièrement nos seniors. Dans ce contexte, une réforme approfondie de la qualité des services proposés aux concitoyens d'âge avancé a été entamée sous l'égide du DP. Elle renforce le droit des seniors et garantit une grande qualité des

prestations auxquelles ils peuvent recourir, par exemple dans le cadre des maisons de retraite ou de services infirmiers.

En parallèle, cette réforme mène finalement à davantage de transparence sur les prix et les prestations proposées, mais aussi quant à la qualité des services. Le DP veut aussi veiller à ce que toute personne, indépendamment de ses moyens financiers, puisse accéder à une chambre en maison de retraite ou de soins. C'est pourquoi la réforme urgente de l'« *accueil gérontologique* » a été mise sur les rails. Elle fournira davantage de moyens aux personnes dans le besoin, couvrira financièrement les besoins essentiels et garantira aux bénéficiaires de l'« argent de poche » qui leur permettra de prendre activement part à la vie sociale.

Grâce aux efforts du DP, la capacité des lits disponibles pour les seniors a considérablement augmenté. À l'heure actuelle, le Luxembourg dispose de plus de 6.600 lits dans 53 établissements différents. Des lits supplémentaires sont prévus pour les années à venir afin de répondre au besoin croissant en lits dans des maisons de soins. Le DP garantira qu'à l'avenir aussi, un nombre suffisant de lits soient à disposition et que les personnes âgées aient la possibilité de vivre leur vie comme elles l'entendent.

Par la nouvelle loi sur l'accessibilité des espaces publics, des rues et des bâtiments résidentiels, nous avons significativement contribué à l'autonomie des personnes handicapées. À l'avenir, tous les lieux fréquentés par le public, y compris les communs de logements privés, devront être accessibles à tous. Ainsi, nous renforçons la libre mobilité et l'autodétermination des personnes handicapées. Nous avons amélioré l'accès aux différents produits et services par la transposition d'une nouvelle directive de l'UE. La création d'un conseil consultatif en

charge des questions sur l'accessibilité encourage par ailleurs l'implication active des personnes concernées.

Parallèlement à l'accessibilité pour tous, il nous tient aussi à cœur de renforcer la cohésion sociale et les échanges culturels au niveau local. Pour cette raison, le ministère de la Famille présidé par le DP a mis sur pied un projet pilote en 2021, le « Pakt vum Zesummeliewen », auquel participent à ce jour plus de 30 communes. Ce projet renforce l'intégration des nouveaux concitoyens, la cohabitation pacifique dans les communes et l'implication de tous les résidents. Le projet pilote sera remplacé et continuera d'être déployé dans le cadre de la future loi sur la cohabitation interculturelle.

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est un autre chantier important auquel le DP veut s'attaquer. Au cours de la législature actuelle, nous avons pris de nombreuses mesures pour apporter du soutien aux personnes à faibles revenus. Ce faisant, notre principale préoccupation était d'élever la solidarité au rang de principe fondateur. Par l'adaptation régulière du salaire social minimal et du REVIS en fonction de l'évolution des salaires et des prix, l'introduction d'une prime énergétique et la revalorisation de l'allocation de vie chère, les effets de la crise de l'énergie ont pu être atténués pour les foyers à faibles revenus. De plus, pour aider encore mieux les membres les plus vulnérables de notre société à l'avenir aussi, le gouvernement a décidé d'une augmentation du personnel des offices sociaux de 50 %.

Famille

Développer et flexibiliser le congé parental

La réforme du congé parental a connu un succès fou. La flexibilisation et

l'introduction d'une aide financière adéquate ont eu pour effet que beaucoup plus de familles recourent à ce congé. La forte hausse de la participation des pères est particulièrement réjouissante. En conséquence, tous les parents ont eu la possibilité de jouer un rôle plus actif dans la vie de famille, et le lien entre les parents et les enfants a pu être renforcé. À l'avenir aussi, le DP veut consolider la liberté de décision des parents et, si possible, adapter les dispositions légales qui régissent le congé parental pour qu'elles répondent du mieux possible aux besoins individuels de la vie de famille.

En outre, nous nous engagerons pour l'extension du congé parental. En collaboration avec les partenaires sociaux, nous élaborerons des solutions dans l'objectif d'élargir le congé parental jusqu'à trois mois.

Droit au temps partiel

En collaboration avec les partenaires sociaux, le DP veut négocier un droit au travail à temps partiel limité dans le temps pour tous les parents ayant un ou des enfants de moins de 13 ans. Le DP analysera dans quelle mesure cette période peut être compensée vis-à-vis de l'assurance pension.

Flexibiliser le congé de maternité

Les conditions de vie des mères futures peut fortement varier d'une femme à l'autre. Pour répondre aux besoins différents de ces mères en devenir, nous voulons leur offrir la liberté d'organiser jusqu'à six semaines de leur congé de maternité en fonction de leur situation personnelle, avec l'accord de leur médecin et de leur employeur.

Faire passer le congé de paternité de dix à quinze jours

Pour renforcer encore le lien entre les nouveau-nés et les pères, le DP entend

élargir le congé de paternité sans perte de salaire de dix à quinze jours. Les coûts sont en grande partie pris en charge par l'État. Les cinq jours de congé supplémentaires doivent pouvoir être pris de façon flexible, sur concertation avec l'employeur, dans un délai de trois mois à compter de la naissance ou de l'adoption. Les couples homosexuels doivent évidemment également pouvoir recourir à ce congé.

Congé d'aidant

La directive du Parlement européen 2019/1158 a ancré le droit au congé d'aidant à raison de cinq jours ouvrables par an. Le DP veut élargir ce droit actuellement limité aux personnes vivant sous le même toit à d'autres cas précis. Notamment dans les ménages où vivent par exemple une ou plusieurs personnes handicapées ou parents isolés, il n'est pas possible de faire pleinement usage de cette mesure bienveillante. C'est pourquoi le DP veut aussi accorder le droit à ce congé – sous certaines conditions – aux personnes vivant sous un autre toit si tant est qu'elles ont été mandatées comme personnes aidantes par les individus concernés.

Augmenter l'allocation familiale

À l'avenir, le DP indexera régulièrement l'allocation familiale. En outre, le DP prendra des mesures ciblées pour amortir les coûts auxquels les parents ont à faire face pour leurs enfants. Une étude réalisée par le STATEC à la demande du ministère de la Famille ayant constaté un déficit financier pour les enfants de plus de 12 ans, le DP augmentera spécifiquement les allocations familiales pour ce groupe d'âge.

Congés en cas de fausse couche, d'enfant mort-né ou de naissance prématurée suivie d'un décès

cf. chapitre Travail

Élargir le droit à l'adoption

La famille classique a connu maintes évolutions et cela fait quelques années que l'on constate divers modèles familiaux. La loi sur l'adoption doit tenir compte du nouveau visage de notre société. Une loi dans l'air du temps et la facilitation des adoptions pour les couples non mariés et les célibataires doit mettre fin aux inégalités tout en gardant le bien-être de l'enfant comme la priorité absolue.

Reconnaissance automatique du parent sans filiation biologique

Pour que la mère non porteuse puisse adopter l'enfant commun, les couples lesbiens doivent à l'heure actuelle passer par une procédure d'adoption fastidieuse. De plus, cette procédure peut commencer, au plus tôt, trois mois après la naissance de l'enfant. Dans le cas d'une adoption à l'étranger, les couples d'hommes homosexuels sont soumis aux mêmes règles. Les conditions sont cependant différentes pour les couples hétérosexuels. Pour mettre fin à l'inégalité de traitement entre les couples hétérosexuels et homosexuels, le DP s'engage donc pour la reconnaissance automatique des deux parents de même sexe.

Seniors

Garantir la qualité et effectuer des contrôles accrus

Le DP s'engage pour que la qualité des prestations proposées aux concitoyens plus âgés (par exemple dans les maisons de retraite et de soins) et les services infirmiers mobiles, les foyers de jour, la livraison de repas, les téléalarmes et d'autres services à l'intention des seniors soient sécurisés et contrôlés. Le projet de loi n° 7524 qui a été déposé définit des standards de qualité très élevés, apporte de la transparence quant aux prix et

renforce les droits des seniors vis-à-vis des prestataires. Les droits de réclamation ont été améliorés, des conseils d'éthique ont été constitués et un comité permanent a été créé pour assurer et développer la qualité. Dans les années à venir, nous ferons systématiquement appliquer cette loi et en vérifierons, au bout de trois ans, l'efficacité afin de garantir que les structures remplissent les critères objectifs de qualité requis pour des prestations du niveau de qualité visé.

Chaque individu doit avoir les moyens de s'offrir une chambre dans un foyer senior ou une maison de soins

Le DP veillera à ce qu'à l'avenir aussi, tout un chacun puisse s'offrir une chambre en maison de retraite ou de soins. C'est pourquoi le DP a récemment remis une loi au Parlement qui améliore nettement les aides budgétaires actuelles liées à l'accueil gériatrique, revalorise l'argent de poche des personnes concernées et introduit une aide financière supplémentaire afin de couvrir les coûts des produits d'hygiène élémentaires, de serviettes de toilette et draps de bain, de laverie et d'accès aux services de télécommunication. Le DP fera rapidement appliquer cette loi.

En outre, le DP promet que la transparence sur les prix permise par cette nouvelle loi sur la qualité contribuera à stabiliser les prix des services proposés dans les maisons de retraite et de soins.

Garantir la fiabilité d'Adapto et de Mobibus

cf. chapitre Mobilité

Continuer à développer l'assurance dépendance

Les prestations de l'assurance dépendance ne s'appliquent qu'à partir d'un besoin d'assistance prévisionnel de 3,5 heures par semaine pendant au moins six mois. De plus, les différents services (coûts de

préparation et d'administration des médicaments) ne sont pas pris en charge par l'assurance dépendance. À ce jour, ce sont les seniors eux-mêmes qui supportent ces coûts. Par conséquent, le DP vérifiera le catalogue des services de l'assurance dépendance en ce sens, élaborera de nouveaux modèles et procédera aux éventuelles modifications qui s'imposent.

Garantir la disponibilité de soins médicaux dans les foyers senior et les maisons de soins

Le DP s'est engagé pour que les soins médicaux prodigués en maisons de retraite et de soins restent garantis aussi la nuit, les jours fériés et le week-end. À l'avenir, le DP continuera d'appliquer cette convention avec les médecins.

Utiliser les technologies modernes dans les foyers senior et les maisons de soins

Pour améliorer la qualité de l'encadrement, le DP veut que les technologies modernes soient davantage utilisées dans le domaine des seniors et des soins. En font partie les solutions numériques de contrôle de la santé, de télémédecine et de soins à distance, mais aussi la robotique. Nous espérons ainsi encourager l'autonomie et le bien-être des seniors tout en déchargeant le personnel soignant. Par ailleurs, cela permettrait d'éviter les transferts à l'hôpital inutiles, laborieux et stressants pour les résidents, et donc d'améliorer leur qualité de vie.

Créer des structures pour la période post-hospitalisation

Les personnes âgées, en particulier, ont des difficultés à se retrouver chez elles après une hospitalisation, car leur maison, leur appartement ou leur environnement direct auquel ils sont habitués ne peut pas être adapté à leur nouvelle situation (mobilité réduite, soins médicaux spécifiques etc.). C'est pourquoi le DP veut

créer des structures pour les personnes qui ont besoin de services de soin pendant un certain temps à la suite d'une intervention médicale. Cela déchargera d'une part les hôpitaux, et permettra d'autre part d'offrir aux personnes concernées des soins de qualité dans un environnement sûr et familial.

Rendre les professions soignantes plus attractives

Au cours de cette législature, nous avons créé de nouvelles possibilités de formation initiale pour les métiers de la santé et des soins, dont de nombreux cursus d'études de niveau bachelor en soins infirmiers spécialisés. Pour augmenter encore l'attractivité de ces métiers, nous créerons d'autres passerelles entre les offres de formation et garantirons que les étudiants puissent suivre des formations complémentaires qui leur permettent de passer d'un niveau à un autre. De plus, nous analyserons et contrôlerons la répartition des tâches entre les médecins, les infirmiers et le personnel auxiliaire afin de confier davantage de responsabilité aux professionnels moins qualifiés. Nous continuerons également d'encourager l'attractivité de ces métiers en nous penchant sur les salaires et les conditions de travail.

Préparer le personnel infirmier et les aidants informels aux défis spécifiques

Pour préparer les soignants aux défis spécifiques qu'ils peuvent rencontrer avec les personnes âgées, le DP instaurera des formations supplémentaires spécifiques et obligatoires pour une partie du personnel infirmier. Cela vaut tout particulièrement pour la gestion des personnes atteintes de démence ou de celles qui ont besoin d'un accompagnement en fin de vie. Par ailleurs, nous proposerons des offres de formation et apporterons spécifiquement

de l'aide aux personnes qui s'occupent d'un proche à domicile.

Créer des structures modernes

À l'avenir aussi, le DP encouragera financièrement la construction et la modernisation des maisons de retraite et médicalisées. De nouveaux concepts de résidence et de vie seront à l'étude, notamment pour les personnes dont la maison est devenue trop grande ou qui ne sont pas encore prêtes à se rendre en maison de retraite ou de soins. Nous soutiendrons donc les projets qui comblent cette lacune et proposerons aux concitoyens plus âgés un environnement sûr et varié, qui garantisse de plus un accès facile aux médecins et aux services infirmiers ou à d'autres prestations nécessaires.

Contre l'isolement social des citoyens d'âge avancé et pour une société inclusive

Les maisons de retraite et médicalisées, les « clubs seniors » et les services de volontariat sont censés rassembler des personnes de tous âges, contrer l'isolement social et participer à une société inclusive. Nous voulons développer les activités des « clubs seniors » avec pour objectif que toutes les communes soient couvertes dans cinq ans. Nous encouragerons les initiatives de résidences et d'activités intergénérationnelles.

Informier, sensibiliser et former en continu

Nous continuerons d'améliorer les informations destinées aux personnes âgées en rassemblant et de multiples offres et initiatives sur le site Internet « LuxSenior » et en facilitant l'accès. De plus, le DP mènera des campagnes de sensibilisation et d'information, et créera des offres de formation complémentaire pour apporter aux personnes âgées ou à leur entourage direct l'aide dont elles ont besoin en fonction de leur situation. Cela concerne aussi leur passage de la vie active

à la retraite. Enfin, le DP soutiendra les partenaires qui forment les personnes âgées et les encouragent à s'adonner au bénévolat.

Inclusion

Mise en œuvre systématique du Plan d'action national pour les personnes handicapées

Le Luxembourg a signé la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU le 30 mars 2007. Il s'agit de la première convention internationale à régir spécifiquement les droits des personnes handicapées. Elle a servi de base à un plan d'action national à l'intention des personnes handicapées pour la période 2019-2024, plan que nous mettons systématiquement en œuvre et évaluons avec les personnes concernées. Comme le dit son préambule, « Le but de ce plan d'action est de trouver une grande panoplie de solutions qui permettent à tous de vivre dans une société inclusive, ouverte à tous et forte de par sa diversité. ». Nous ferons systématiquement appliquer les objectifs qui y sont formulés. Il en va de former les consciences, de l'égalité face au droit, de la possibilité de mener une vie indépendante et de faire partie de la communauté, de la liberté d'opinion et d'expression, de l'accès à l'information, de l'éducation, de la santé, du travail et de l'emploi, ainsi que de la participation à la vie politique et publique.

Garantir l'accessibilité à tous

L'accessibilité est un élément essentiel pour la participation des personnes handicapées à la vie sociale et professionnelle. La loi du 7 janvier 2022 sur l'accessibilité des lieux ouverts au public, des voies publiques et des immeubles résidentiels est un jalon important en matière d'accessibilité. Nous

ferons systématiquement appliquer cette loi et la développerons en cas de besoin. Pour que les lieux ouverts au public soient conçus ou transformés (dans la mesure du possible) pour permettre l'accès à tous, la loi prévoit des aides financières dans un premier temps, et de fortes sanctions dans un second.

Réviser les mesures de protection pour les personnes en situation de handicap

Plutôt que d'autres personnes n'agissent et ne prennent des décisions pour elles, nous voulons que les personnes majeures sous mesures de protection soient assistées dans leurs décisions et activités. C'est pourquoi nous voulons réviser les directives juridiques de protection des adultes qui ont besoin d'assistance et renforcer les droits des personnes handicapées.

Des médias accessibles à tous

Pour que tout le monde puisse participer à la vie sociale, culturelle et politique dans les mêmes conditions et selon des possibilités identiques, chaque individu doit avoir accès aux informations dans un format qu'il est à même de comprendre. Or pour les personnes dont le niveau de connaissances linguistiques est faible ou qui souffrent de difficultés cognitives, les émissions d'information sont souvent peu compréhensibles. C'est pourquoi nous voulons, à l'avenir, mettre en place une émission de télévision hebdomadaire qui présente les informations les plus importantes dans une langue simple et en langue des signes. Cette émission devra être complétée par un site Internet qui emploie lui aussi un niveau de langue simple, et être mise à disposition sur les médias sociaux.

Point d'information central pour la « communication accessible »

Le ministère de la Famille et de l'Intégration a récemment créé un point de

contact dédié à la « communication accessible », lequel est encore en construction. Nous voulons poursuivre le développement de cette structure et l'établir comme le bureau central pour la mise à disposition d'interprètes en langue des signes, la formation et le soutien aux employeurs et la sensibilisation à la thématique de la « communication accessible ».

Rendre la communication du gouvernement, du Parlement, des instances judiciaires et des administrations publiques accessibles à tous

Ces dernières années, la communication publique de l'État s'est nettement améliorée pour les personnes handicapées. Malgré tout, le résultat n'est pas encore satisfaisant. C'est pourquoi nous améliorerons et développerons encore l'accessibilité de la communication publique de l'État pour que tout individu ait librement accès aux informations publiques.

Former davantage d'interprètes en langue des signes

Le DP a massivement contribué à ce que la langue des signes soit officiellement reconnue par la loi au Luxembourg. Malgré cela, nous devons souvent recourir à des interprètes de l'étranger, car les effectifs de professionnels à disposition dans notre pays sont insuffisants. Pour l'avenir, nous voulons agrandir le vivier d'interprètes en langue des signes en proposant davantage de possibilités d'apprentissage de cette langue et en renforçant l'attractivité de cette profession. Nous voulons également motiver le personnel soignant et enseignant à apprendre les rudiments de la langue des signes.

Introduction d'un assistant de loisir pour les personnes handicapées

Nous voulons introduire un « assistant de loisir » qui apporterait son aide aux

personnes handicapées dans l'exercice de leurs différents hobbies (sport, excursions, concerts, cinéma, rendez-vous associatifs, fêtes). L'assistant de loisir les aidera à préparer, planifier et mettre en œuvre ces activités. La prise en charge des coûts devra être répartie entre l'État et les bénéficiaires.

Guichet unique pour déterminer ce qu'est un handicap

Actuellement, le droit luxembourgeois ne fait état d'aucune définition claire quant à la notion de « handicap » et des critères à considérer pour établir un handicap moteur ou mental. C'est pourquoi nous voulons créer un nouveau système de détermination des besoins spécifiques des personnes handicapées. Cette centrale est censée analyser et évaluer l'ensemble des entraves psychologiques et mentales d'un individu, et déterminer ses besoins spécifiques.

Cette structure présente l'avantage que les personnes handicapées ne devront plus se tourner vers une multitude de médecins spécialistes en fonction du ministère auquel ils ont affaire et/ou du service public avec lequel elles traitent, mais pourront faire attester leurs besoins spécifiques en un seul et même endroit. De plus, elles auront l'occasion d'y être informées rapidement et facilement au sujet de l'offre de prestations de services sociaux à l'intention des personnes handicapées.

Plus d'autonomie pour les personnes handicapées : un budget pour l'assistance aux personnes

Dans la mesure du possible, les personnes handicapées doivent pouvoir décider elles-mêmes des prestations publiques et privées dont elles veulent faire usage. De nos jours, il arrive bien trop fréquemment, que les services auxquelles doit recourir une personne soient décidés « par le

haut ». S'appuyant sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le DP entend donc non seulement renforcer le droit de codécision, mais aussi et surtout celui à l'autodétermination des personnes handicapées. C'est pourquoi elles doivent pouvoir, dans la mesure du possible, se procurer elles-mêmes les prestations de service et d'accompagnement qui leur sont nécessaires pour une vie où elles ont accès à tout, et percevoir l'assistance financière nécessaire à cela. Le DP élaborera un « budget pour l'assistance aux personnes » adapté aux exigences luxembourgeoises.

Encourager les résidences autonomes et semi-autonomes

Nous continuerons à encourager les résidences autonomes et semi-autonomes pour personnes handicapées, afin qu'elles puissent vivre comme elles l'entendent. Nous nous assurerons alors que l'assistance et l'encadrement nécessaires soient garantis.

Par ailleurs, nous voulons encourager les résidences inclusives, par exemple sous la forme d'une cohabitation partenariale entre personnes handicapées et étudiants, mais aussi dans le cadre de nouveaux grands projets d'habitation publics où nous envisageons de favoriser des logements adaptés aux personnes handicapées dans les bâtiments résidentiels des centres-villes et le centre de villages.

Améliorer l'accès aux premier et second marchés de l'emploi pour les personnes handicapées

Nous réviserons fondamentalement la loi de 2003 qui régit le statut de « salarié handicapé » pour l'adapter aux besoins d'aujourd'hui. Cela vaut en particulier pour l'évaluation et l'orientation des personnes concernées et pour le revenu pour personnes gravement handicapées (RPGH).

En plus de développer les « ateliers protégés » déjà en place, nous assisterons les personnes handicapées de manière encore plus ciblée pour les insérer dans le premier marché de l'emploi. Nous voulons davantage informer les acteurs du secteur privé sur l'« activité d'assistance à l'inclusion », de sorte à les inciter à recruter des personnes avec handicap – ou à maintenir leur emploi.

Communiquer, sensibiliser et informer

Nous poursuivons notre travail de sensibilisation et d'information sur la société accessible à tous. En outre, nous voulons prêter une oreille aux personnes handicapées et leur garantir des échanges réguliers où ils prendront la parole.

Pauvreté et sans-abrisme

Renforcer les bénéficiaires du REVIS et adapter les prestations financières

La loi sur le REVIS a pour but de renforcer les personnes en s'appuyant sur leurs compétences et de leur garantir une assurance de base. Au cours de cette réforme, un point d'honneur a été accordé à offrir des perspectives d'avenir aux individus concernés et, dans la mesure du possible, à les aider activement à sortir de l'indigence sociale en les accompagnant sur cette voie. Nous continuerons d'adapter les prestations aux besoins spécifiques des personnes concernées et à créer des opportunités de formation et de travail supplémentaires en fonction de leur niveau de compétences. Nous réviserons aussi les montants du REVIS selon l'évolution des prix et des salaires. L'assistance financière temporaire pour compensation des coûts d'énergie sous la forme d'un « équivalent crédit impôt » de 84 € par mois sera intégrée au montant REVIS de base par nos soins après le 31 décembre 2024.

Adapter l'allocation de vie chère en fonction de l'évolution des prix

Nous conserverons également l'allocation de vie chère et l'adapterons régulièrement en fonction de l'évolution des prix.

Réviser la loi sur les aides sociales

L'offre de mesures d'aides sociales peut énormément varier d'une commune à l'autre. Dans le sens de l'égalité de traitement et de l'égalité des chances, le DP vérifiera les points faibles de la législation sur les aides sociales et procèdera, si besoin est, à des améliorations. Nous débattons avec tous les acteurs du domaine de l'aide sociale des possibilités d'introduire des critères et mesures d'aide sociale uniformes pour tout le pays.

Renforcer les offices sociaux et créer un office social numérique

Nous voulons renforcer les offices sociaux de manière ciblée pour les aider dans leur travail, et favoriser le dialogue entre eux pour qu'une aide sociale optimale soit dispensée dans tout le pays. Outre les offices sociaux traditionnels que l'on trouve dans les communes, nous voulons aussi introduire un office social numérique, une plateforme d'information sur les différentes prestations à l'intention de la population.

Structures décentralisées pour les sans-abris

Nous étudierons d'un regard neuf l'offre en structures « Housing First » à l'intention des sans-abris de tout le pays et mettrons sur pied une nouvelle stratégie pour parvenir aux objectifs de la Convention de Lisbonne. La mise à disposition d'un domicile fixe est au cœur de ce concept innovant et se voit complété par des offres d'encadrement sur la base du volontariat (par exemple de l'aide en cas de

problématique tournant autour de l'addiction).

De plus, nous voulons adapter les structures classiques aux besoins de profils spécifiques afin de permettre un accompagnement plus personnalisé. Ainsi, nous ouvrirons plusieurs petites structures décentralisées à l'intention spéciale des femmes et des personnes âgées.

Élaborer un plan d'action national contre la pauvreté

La lutte contre la pauvreté ne se restreint pas à une partie de la société mais doit, pour être efficace, être menée en parallèle à différents niveaux. Nombreuses sont les administrations qui offrent aujourd'hui déjà une kyrielle de dispositifs d'aide et de soutien. Toutefois, les services fonctionnant indépendamment les uns des autres, le travail manque parfois de coordination et ne peut atteindre tout à fait la finalité visée.

Pour lutter concrètement contre la pauvreté dans le cadre d'une démarche intégrale, le DP entend élaborer un plan d'action national qui encourage la collaboration interministérielle, prévoit des aides efficaces et implique aussi les partenaires sociaux afin d'exploiter tout le potentiel du plan d'action.

Plus d'abris d'urgence, construction de logements sociaux et « Housing First »

La question du logement dans notre pays étant une problématique bien réelle, il est clair, aux yeux du DP, que chaque commune doit s'engager pour aider à trouver une solution au problème. En ce sens, le DP créera de nouveaux abris d'urgence en collaboration avec les communes, et encouragera la construction de logements sociaux et de « Housing First » dans les communes. En outre, le DP réservera des logements dans les grands projets de construction publics

pour les attribuer à des personnes en situation de très grand besoin.

Pour un meilleur vivre-ensemble

Encourager la cohabitation interculturelle

Nous voulons apporter notre soutien à toutes les personnes qui vivent et travaillent au Luxembourg, et encourager ainsi leur participation active à la vie sociale. C'est pourquoi une loi au sujet de la cohabitation interculturelle a été créée sous l'égide du DP, qui vise à offrir aux individus un large éventail d'informations et de formations pour promouvoir le rapprochement, les échanges et la cohabitation au sein de notre société.

Nous considérons les communes et les associations actives dans le domaine du vivre-ensemble comme des partenaires importants. À travers des outils nouvellement introduits tels que le « pacte citoyen », le « pacte communal » et la « commission communale », des conseillers du service public spécialisés en cohabitation interculturelle et un coordinateur présent au niveau local ou régional, nous les soutiendrons activement et financièrement dans leurs efforts en faveur de la cohabitation interculturelle. Le « Conseil supérieur » remplacera le « Conseil national pour étrangers ». Les compétences et les représentants seront alors redéfinies et élargies.

Stratégie contre la solitude

Non seulement les personnes âgées, mais aussi celles qui s'isolent chaque jour davantage pour des raisons liées à leur situation personnelle (honte, peur...) et de plus en plus de jeunes gens souffrent d'un sentiment de solitude. Dans le cadre d'un grand processus participatif, nous voulons accorder une plus grande importance politique et scientifique au sujet de la solitude. Nous élaborerons une stratégie

de prévention et de lutte contre la solitude incluant des mesures concrètes, et apporterons notre soutien aux projets de recherche liés à ce domaine. Nous concevrons de nouveaux moyens d'accéder aux groupes menacés par la solitude et perfectionnerons les services et prestations existantes telles que les services d'accompagnement personnalisé, les visites à domicile, l'augmentation de l'activité, l'encouragement aux activités communautaires intergénérationnelles ou le renforcement de l'engagement volontaire dans ce domaine, pour n'en citer que quelques-uns.

Créer des « Safe Spaces » régionaux pour la communauté LGBTQI+

Le premier « Safe Space » du Luxembourg a été récemment inauguré. Ces lieux doivent permettre aux personnes de la communauté LGBTQI+ de se rencontrer et d'échanger sans craindre d'être victimes de préjugés ou de discrimination. Le DP veut étendre l'offre de ces centres au niveau régional en fonction des besoins.

Encourager l'acceptation interculturelle

Le DP continuera d'apporter son soutien à des initiatives locales (comme le « Pacte du vivre-ensemble ») qui renforcent les échanges interculturels et encouragent la compréhension mutuelle entre les personnes d'origines différentes. Nous nous lèverons systématiquement contre toute forme de racisme et de discrimination, peaufinerons le Plan d'action national contre le racisme et lutterons précisément contre toute forme de discrimination.

Bénévolat

Valoriser le bénévolat et le placer au centre de la société

Une étude menée à la fin de l'année 2022 par TNS-Ilres à la demande du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région au sujet du bénévolat a révélé que le potentiel du bénévolat au Luxembourg était très grand, mais pas totalement employé.

D'un autre côté, des associations locales, mais aussi des organisations de plus grande envergure, recherchent désespérément l'aide de volontaires. Même différents secteurs sociaux qui font face à un manque cruel de personnel depuis des années se mettent en quête d'alternatives.

Le bénévolat peut être ici d'une grande utilité, comme il constitue l'épine dorsale de la cohésion sociale et il est essentiel pour l'organisation de notre vivre-ensemble.

Ce qu'il faut, c'est un changement profond de la notion de bénévolat, tant dans son acceptation politique que sociale. Le DP veut créer les conditions cadres nécessaires qui permettraient aux associations et aux fédérations, mais aussi aux institutions et aux communes de tirer parti du potentiel des auxiliaires bénévoles dans l'intérêt de tous.

Améliorer l'offre par une collaboration approfondie

Un comité interministériel est prévu pour améliorer la clarté des programmes de bénévolat existants et permettre une approche coordonnée par le biais d'échanges réguliers avec l'agence nationale du bénévolat.

Créer un statut pour le bénévolat

Le DP veut créer un statut pour les personnes bénévoles. Ce statut devra

définir à quel moment et dans quelles circonstances une personne bénévole est assurée dans le cadre de son engagement, son rôle par rapport aux collaborateurs professionnels, et les droits et les devoirs qui sont les siens. La motivation à prendre une responsabilité augmente dès lors que des règles claires sont établies pour le bénévolat.

Valoriser l'engagement bénévole

Les personnes qui s'engagent à titre bénévole offrent de leur temps à autrui. Ils le font sur la base du volontariat et n'exigent en retour aucune contre-prestation, ni financière ni en nature. Il est toutefois important de témoigner de la gratitude aux bénévoles pour ce qu'ils font et pour leur engagement. Le DP souhaite valoriser le bénévolat. Cela peut par exemple prendre la forme d'un système de « badge » numérique que les bénévoles collecteraient en contrepartie de leur engagement et qu'ils pourraient ensuite échanger contre une récompense ou une marque de reconnaissance.

Renforcer le bénévolat dans le domaine social

Le DP souhaite développer le bénévolat dans différents domaines sociaux (seniors, personnes handicapées, personnes socialement vulnérables). Les bénévoles pourraient alors organiser de petites promenades, des excursions en ville, des goûters ou des visites au théâtre, et bénéficieraient de formations spécifiques pour mener ce genre d'activités à bien. Le personnel infirmier formé serait ainsi déchargé et pourrait se consacrer davantage à leur travail de soignant.

Encourager l'engagement bénévole des seniors

Le DP fera la promotion de l'engagement bénévole des seniors et leur donnera des occasions de mettre leurs compétences et expériences au service de la communauté.

De plus, l'offre de la plateforme en ligne www.benevolat.lu qui s'adresse spécialement aux seniors doit être étendue, par exemple par de l'aide aux devoirs, des cours de couture, des sorties avec les chiens, des cours de cuisine et bien plus encore. Pour faciliter encore l'accès des seniors à cette plateforme en ligne, des cours de base sont proposés aux niveaux local et régional.

Créer de nouvelles incitations aux activités bénévoles

Le DP encouragera activement l'engagement social dans tous les domaines en lien avec la société. Nous vérifierons s'il est possible de mettre en place une assurance accidents financée par l'État au bénéfice des bénévoles en vue de couvrir les risques plausibles dans le cadre d'activités bénévoles.

Encourager le bénévolat numérique

Les technologies numériques offrent de nouvelles possibilités d'exercer des activités bénévoles dans un cadre confortable et flexible. De nos jours, Internet permet aux individus d'agir socialement indépendamment de l'endroit où ils se trouvent et à tout moment. Conseils sur le numérique, médias sociaux, conception web, cours de soutien ou encore coaching en langues, les formes numériques du bénévolat ne connaissent aucune limite. Nous voulons apporter un soutien grandissant à la plateforme en ligne de l'Agence nationale du volontariat pour que les associations et les organisations sociales, mais aussi les communes, les entreprises et les volontaires recourent systématiquement à cette plateforme en ligne en vue d'élargir l'offre numérique et/ou d'accéder à toutes les offres de bénévolat numérique.

Encourager le sport, la culture et le bénévolat sur le plan fiscal

cf. chapitre Politique fiscale

Encourager le bénévolat

cf. chapitre Sécurité intérieure, secours et défense

Politique sociale : les mêmes droits pour tous

La tolérance, le respect et l'ouverture sont les piliers d'une société moderne, libérale et inclusive. Le DP s'engage pour une politique qui tienne compte des besoins de tous les citoyens et citoyennes indépendamment de leur âge, de leur origine ou de leur orientation sexuelle. Il peut s'agir d'égalité entre les sexes, d'acceptation sociale, de santé, de ce qui se passe dans l'environnement professionnel ou du fait de disposer de son corps comme on l'entend. Avec 0,7 %, le Luxembourg a le plus faible taux d'écart salarial entre les hommes et les femmes de l'UE. Dans ce domaine, de nombreuses avancées ont déjà été faites. Néanmoins, les inégalités de salaire ne sont qu'une infime partie des désavantages que peuvent rencontrer différentes personnes au cours de leur vie.

Le DP s'engage pour la détection des inégalités de traitement des personnes et la mise en œuvre d'une société plus juste.

Un intitulé plus global pour le ministère de l'Égalité

Le DP considère que la distinction binaire classique entre les hommes et les femmes, de même que la mise sur un pied d'égalité exclusivement des hommes et des femmes n'est plus d'actualité. Du fait, le DP est d'avis que le ministère de l'Égalité entre les hommes et les femmes tel que désigné aujourd'hui ne fait plus la part belle à la diversité. Le DP s'engagera par conséquent pour que le ministère de l'Égalité soit p.ex. rebaptisé « Ministère de l'Égalité entre tous les êtres humains ».

Contre les rôles sexuellement stéréotypés

Pour agir contre les stéréotypes des rôles de chaque sexe, le DP continuera de

mettre les moyens nécessaires à disposition afin d'apporter son soutien à des initiatives de sensibilisation telles que le Girls Day – Boys Day. Au sens de la neutralité de genre, il faudrait aussi penser à changer le nom de ce projet.

Permettre aux homosexuels de faire don de leur sang

cf. chapitre Santé

Un cadre juridique pour la fécondation artificielle (FIV)

Au Luxembourg, la fécondation artificielle, ou fécondation in vitro, est actuellement régulée par un règlement grand-ducal. La médecine ne dispose d'aucun cadre clair relatif aux FIV, et il existe différentes restrictions quant aux traitements et au remboursement des coûts. Le DP propose de créer une base légale pour les FIV, qui définirait clairement la procédure tant pour les parents que pour les médecins.

Autoriser la gestation pour autrui

En introduisant la gestation pour autrui au Luxembourg, le DP veut aider les couples qui ne peuvent devenir parents naturellement en raison de problèmes d'ordre médical – ou autres – à fonder leur famille. La gestation pour autrui doit se baser sur un modèle altruiste au sein duquel la motivation de la mère porteuse repose sur une volonté d'aider tout à fait désintéressée. Dans ce contexte, nous examinerons bien entendu le cadre juridique et éthique avec soin afin de protéger les intérêts et les droits de toutes les parties prenantes. La gestation pour autrui qui a lieu à l'étranger doit également être reconnue au Luxembourg.

Interdiction des thérapies de conversion pour les personnes LGBTQ+

Globalement, le Luxembourg est bien placé dans le classement ILGA. Une condition que le Luxembourg ne remplit pas encore, contrairement à la France

par exemple, est que les thérapies de conversion pour les personnes LGBTQ+ ne sont pas expressément interdites par la loi. Le DP s'engage donc pour que ces thérapies soient légalement ancrées dans le code pénal comme un élément d'autodétermination de l'intégrité mentale et physique de chacun.

Renforcer les droits des personnes intersexes

Si l'on constate à la naissance d'un enfant que celui-ci est un nouveau-né intersexué, on recourt encore à des opérations chirurgicales de réattribution sexuelle visant à donner à l'enfant un sexe biologique. La plupart du temps, ces interventions ne sont pas vitales et pourraient être réalisées plus tard, ce qui permettrait à l'enfant en question de prendre lui-même la décision. De nombreux individus intersexes souffrent des conséquences de ces opérations lorsqu'ils sont plus âgés. Le DP s'engage donc pour que ces interventions soient interdites et que les parents soient mieux informés des conséquences d'une décision en leur faveur.

Éviter la prostitution de rue

Après l'adoption, au cours de la dernière législature, d'une loi permettant une meilleure protection des victimes de la prostitution forcée, le DP veut désormais redoubler d'efforts pour supprimer la prostitution de rue au Luxembourg. Nous examinerons si une légalisation partielle de la prostitution dans des établissements déclarés et contrôlés par l'État peut aider à atteindre cet objectif.

Élargissement des informations sur le genre dans les documents officiels

Aux options « femme » ou « homme » devrait – selon le DP – s'ajouter une troisième, ainsi que la possibilité de ne déclarer aucun sexe dans tous les documents officiels, formulaires de

demande et contrats provenant de l'État et de partenaires de l'État.

Favoriser la finance genrée

cf. chapitre Place financière

Encourager l'égalité de droits et la représentation paritaire dans le service public

cf. chapitre Service public

Améliorer encore l'égalité hommes/femmes dans le sport

cf. chapitre Sport

Interdire les certificats de virginité

En interdisant les certificats de virginité, nous affichons clairement notre position : le corps de la femme ne doit être ni examiné en public ni évalué ou contrôlé. Cette interdiction renforce le droit fondamental d'une femme à disposer de son corps et de vivre sa sexualité comme elle l'entend. Par ailleurs, elle vise aussi à protéger la dignité des femmes et à lutter contre les discriminations de genre.

Santé et assurance sociale : des soins médicaux fiables dans toutes les régions

Le DP s'engage pour un système de santé innovant, efficace et accessible, avec un financement durable et transparent.

Nous voulons permettre à chaque être humain d'accéder rapidement à des soins de qualité à proximité de chez eux. Pour y parvenir, nous avons besoin d'une vision claire du futur développement, avec des objectifs définis et une stratégie cohérente.

Grâce aux progrès de la médecine, les soins ambulatoires ne cessent de s'améliorer. Une grande partie des prestations médicales peut aujourd'hui être réalisée hors de l'hôpital. En faisant des soins ambulatoires l'un de nos principaux piliers de notre système de santé, nous nous engageons pour que les progrès soient systématiquement mis à la disposition des patients.

La pandémie de corona nous a clairement fait savoir à quel point un système de santé solide était essentiel. Grâce à un grand élan de solidarité et d'entraide et à l'abnégation de l'ensemble du personnel de santé, la crise du corona a pu être surmontée relativement bien. Outre les points forts de notre système de santé, ce sont aussi ses faiblesses (dont nous avons connaissance depuis longtemps) qui se sont révélées sans ménagement : grave pénurie de main-d'œuvre qualifiée, dépendance personnelle et matérielle vis-à-vis de l'étranger pour l'approvisionnement, réseautage collaboration insuffisants entre les parties prenantes et intéressées, remise à plus tard d'exams préventifs importants à cause du manque cruel de moyens. Nous

tirerons les leçons de ces expériences et améliorerons la capacité de résistance de notre système de santé.

Le DP attachera une attention particulière à la lutte contre le manque de personnel qualifié. L'évolution démographique, notamment l'augmentation de l'espérance de vie, mettra notre système de santé à rude épreuve dans les années qui viennent. Aujourd'hui déjà, bon nombre de patients ressentent les effets de la pénurie de personnel médical qualifié. Du personnel épuisé par le travail, des salles d'attente combles dans les services d'urgence, des délais d'attente anormalement longs pour obtenir un rendez-vous chez un spécialiste ou en imagerie (IRM, mammographie) ou encore la fermeture temporaire de la maternité d'Ettelbruck sont autant de conséquences directes de cette évolution dans le cadre d'une politique de santé qui a échoué dans la planification de son économie.

La prévention doit devenir un principe fondamental de notre politique de santé. Pour y parvenir, nous voulons considérablement augmenter la valeur accordée la promotion individuelle de la santé, et ce dans tous les domaines. Notre objectif est que de davantage de personnes vivent le plus longtemps possible.

Pour améliorer notre attractivité en tant qu'espace de santé, le DP créera de nouvelles conditions cadres qui ouvriront la voie à des soins médicaux innovants et adaptés aux besoins. Pour ce faire, nous recourrons de façon accrue aux possibilités de la numérisation. En même temps, nous revaloriserons le système pour tous les métiers de la santé et étayerons les possibilités de formation.

Enfin, le DP assurera la pérennité de notre système de sécurité sociale dans une

perspective à long terme par le biais d'un financement stable et juste.

Prévention

Prévention sanitaire et dépistages précoces

Pour le DP, la prévention sanitaire doit devenir le principe essentiel à nos actions. Nous considérerons le système de santé selon une autre perspective et hisserons la prévention et les dépistages précoces au niveau de la médecine curative. En ce sens, nous soutenons l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de prévention nationale. Dans ce contexte, nous soumettrons tous les programmes nationaux de dépistage précoce qui existent à ce jour et les adapterons à la nouvelle stratégie si besoin est. Il est évident que si l'on souhaite éviter les délais d'attente, les capacités à disposition pour la prévention et le dépistage doivent correspondre aux besoins.

Créer des incitations pour les examens préventifs

Nous sommes résolument convaincus que les examens préventifs et de dépistage précoce réduisent non seulement les risques sanitaires individuels, mais peuvent en outre permettre des économies substantielles dans le budget de la santé. Pour cette raison, le DP créera une série d'incitations visant à augmenter la participation aux examens préventifs, ce qui améliorera les chances de détecter les maladies au plus tôt.

Introduction d'un check-up de santé

Dans le cadre de la stratégie de prévention, le DP s'engagera pour l'introduction de check-ups réguliers et gratuits chez le médecin de famille à partir de l'âge de 30 ans. L'objectif de cette offre de prévoyance est de dépister suffisamment

tôt les risques potentiels de différentes maladies telles que les infarctus du myocarde, les pathologies cardiaques ou le diabète de type 2. Ceci est possible par une anamnèse rigoureuse et des examens en laboratoire.

Élargir les tests de dépistage en pharmacie

À ce jour, de nombreuses pharmacies du pays proposent un test de dépistage du diabète gratuit. Le DP veut élargir cette offre en proposant par exemple des tests de dépistage du cancer de l'intestin ou des streptocoques.

Introduction d'auto-tests gratuits pour les maladies sexuellement transmissibles.

Pour se faire dépister quant aux maladies sexuellement transmissibles au Luxembourg, il faut se rendre en un certain lieu pour passer un examen médical. Pour certaines personnes concernées, cela peut être un obstacle – à cause d'un sentiment de honte ou d'angoisse – et avoir pour effet qu'ils n'aiment pas se faire tester. Les auto-tests qui peuvent être faits chez soi mettent fin aux barrières imposées par le système actuel. Selon le test envisagé, il peut s'agir d'une analyse de salive, de sang ou d'urine envoyée à un laboratoire par la poste. Les résultats sont ensuite transmis par voie numérique, à savoir par e-mail ou par SMS. Par ailleurs, des tests sous forme d'abonnement doivent être introduits, qui permettraient de recevoir un kit de test automatiquement à chaque trimestre. Les personnes qui changent régulièrement de partenaires sexuels doivent être incitées à se faire tester régulièrement. Des possibilités de test simplifiées et régulières délivrent des données fiables quant aux contaminations possibles, lesquelles protègent, en fin de compte, l'ensemble de la société.

Médecine conventionnelle

Nous continuons d'accorder une grande importance au développement des

services de médecine conventionnelle, notamment en ce qui concerne les examens pédiatriques préliminaires qui permettent de détecter suffisamment tôt les risques de maladie ou les problèmes psychiques chez les enfants. Nous incluons la médecine conventionnelle, au sens d'une prévention cohérente et du dépistage précoce de la naissance à un âge avancé, dans notre stratégie globale.

Soins ambulatoires

Faire des soins ambulatoires l'un des piliers majeurs du système

Le DP aspire à épuiser tout le potentiel des soins ambulatoires et à améliorer considérablement la manière dont ils sont perçus au sein du système de santé. Plus de 80 % des prestations médicales peuvent aujourd'hui être réalisées hors de l'hôpital. Nous nous engageons pour que ce progrès médical profite aux patients de tout le territoire. Les avantages des soins décentralisés sont évidents : les patients ayant moins de trajet à parcourir et devant attendre moins longtemps, ils ont un meilleur accès aux services médicaux, a fortiori en milieu rural. Par la même occasion, les hôpitaux sont déchargés et ils peuvent se concentrer sur les missions principales qui sont les leurs en cas d'urgences vitales et de tableaux cliniques complexes.

Renforcer les droits des jeunes patients et patientes

Au Luxembourg aussi, la pandémie a rendu visible le mouvement de scepticisme envers la vaccination qui a refusé que les enfants mineurs se fassent vacciner contre le coronavirus. Aussi saluons-nous le fait que les mineurs à partir de 16 ans aient la possibilité de décider eux-mêmes de se faire vacciner ou non, et que l'accord d'un seul parent soit nécessaire pour les enfants âgés de 12 à 15 ans. L'autodétermination des mineurs

quant aux questions de santé ne doit cependant pas valoir uniquement pour la vaccination, mais aussi pour d'autres interventions et traitements médicaux.

Renforcer les soins médicaux de base

Les cabinets médicaux sont la base d'un système de soins médicaux couvrant tout le territoire et à proximité de chacun. Le DP prendra des mesures pour inciter les médecins de famille et spécialistes à installer leurs cabinets de sorte que les soins médicaux de base couvrent le pays. En outre, nous améliorerons les diverses incitations à constituer des cabinets de groupe.

Évaluer le concept du médecin référent

Le médecin référent devrait être celui qui connaît le mieux ses patients, et être leur premier interlocuteur en cas de problèmes de santé. Près de douze ans après son introduction, nous regrettons que le modèle ne se soit pas imposé comme nous l'avions espéré. Tan le nombre d'assurés qui font usage du modèle que la participation des médecins sont assez décevants. Le DP examinera l'utilité du concept de médecin référent et l'adaptera si nécessaire.

Développer l'offre des maisons médicales en fonction des besoins

Le DP continue de s'engager pour l'ouverture d'au moins une *Maison médicale* dans la circonscription Est. Eu égard à la croissance démographique, nous vérifierons combien les autres circonscriptions comptent de ces établissements pour les services des urgences médicales générales, et en adapterons les effectifs si besoin est.

Maison médicale pour enfants dans le Nord

Pour épargner aux parents et à leurs enfants de longs trajets jusqu'à la capitale en cas d'urgence, le DP prévoit de créer de

nouveaux centres pédiatriques, entre autres dans la circonscription Nord. Le développement de tels centres garantira une meilleure disponibilité régionale des soins pédiatriques, ce qui permettra aux parents de recourir plus facilement aux prestations pédiatriques spécialisées dont ils ont besoin sans avoir à parcourir de longs trajets.

Encourager les soins médicaux à domicile

La demande en soins médicaux à domicile augmente, notamment celle des personnes atteintes de maladies chroniques ou de handicaps. Nous souhaitons permettre aux patients de vivre dans leur environnement familial et de s’y faire soigner aussi longtemps que possible. À cette fin, le DP élaborera et mettra en œuvre un plan d’action « Out-of-hospital ».

Gyrophare bleu pour les médecins de famille

Le DP examinera le droit d’utiliser un gyrophare bleu pour les médecins de famille en service de garde afin d’arriver aussi rapidement que possible là où ils doivent intervenir. Les patients vivant en milieu rural et relativement loin de l’hôpital le plus proche pourraient en particulier profiter de cette mesure.

Créer des maisons de naissance

Le DP soutient la création de maisons de naissance. Nous voulons proposer aux femmes enceintes une alternative à l’accouchement en clinique en leur donnant la possibilité de mettre leur enfant au monde dans un environnement plus intime et plus familial en compagnie de leur sage-femme. La maison de naissance devra néanmoins se trouver à proximité d’un hôpital et être reliée avec lui pour pouvoir bénéficier d’une aide médicale rapide en cas d’urgence.

Numérisation

Dossiers patient numérisés

Le DP s’engage pour une numérisation du secteur de la santé qui tienne compte des libertés publiques des citoyens et des patients. Pour ce faire, il est essentiel que le cadre juridique et technique garantisse la meilleure protection et la plus haute sécurité des données relatives à la santé. Nous encouragerons la standardisation des formats de données et l’interopérabilité des solutions techniques, et créerons ainsi la base d’un écosystème régulé dans lequel les patients et les prestataires de santé pourront communiquer entre eux de façon sécurisée. Le DSP doit être perfectionné en ce sens et pourra servir de plateforme d’échange importante. Si les patients disposent d’un format de données standard validé par la signature électronique du prestataire de santé, ils pourront eux-mêmes constituer leur dossier de patient soit dans le cadre du DSP, soit par l’entremise d’un prestataire de leur choix, et le rendre accessible en tout ou partie au prestataire de services de santé qui en a besoin.

Saisir les opportunités de la télémédecine

Le DP reconnaît le potentiel de la télémédecine comme faisant partie intégrante du système de santé de demain. Du diagnostic à distance sur transmission d’images médicales (télépathologie) au contrôle à domicile (home-monitoring), les possibilités d’utilisation sont multiples. À l’avenir, nous voulons tirer davantage parti des opportunités de la numérisation afin de garantir aux patients des soins plus efficaces, de meilleure qualité et plus flexibles.

Mettre des équipements numériques à disposition

Dans le cadre des soins aux patients hospitalisés, mais aussi de la surveillance

de patients en État critique dans les maisons médicalisées ou à domicile, nous envisageons de rendre possible la saisie et la documentation directes, « au chevet » du patient, par l'utilisation systématique d'équipements numériques et d'appareils mobiles. Ce pan de la transformation numérique du système de santé peut contribuer à diminuer considérablement la bureaucratie et la charge de travail du personnel de santé, mais aussi de recueillir et de rationaliser l'administration données propres à chaque patient. Le temps gagné grâce à de tels équipements sera directement réinvesti dans la relation avec les patients.

Introduire les ordonnances médicales électroniques

À l'instar d'autres pays européens, nous voulons introduire les ordonnances médicales numériques au Luxembourg aussi. À l'avenir, les ordonnances devront être consignées avec les données relatives au patient, les résultats de ses examens et les analyses médicales dans un dossier numérique auquel aura accès tout le secteur de la santé. Après avoir identifié le patient, le pharmacien pourra immédiatement accéder à l'ordonnance numérique préalablement sauvegardée par le médecin dans le dossier. Le patient devra en outre avoir la possibilité de demander le renouvellement, par voie numérique, du médicament qui lui a été prescrit. L'e-ordonnance présente par ailleurs l'avantage que les éventuelles allergies pourront être automatiquement comparées avec les effets indésirables possibles d'un médicament avant que celui-ci ne soit effectivement remise au patient.

À moyen et à long terme, ces ordonnances numériques devraient aussi être valables dans tous les pays de l'UE, comme c'est déjà le cas entre l'Estonie et la Finlande.

Nous veillerons en amont à ce que tous les systèmes informatiques des médecins, hôpitaux, pharmacies et autres acteurs du domaine de la santé soient harmonisés pour permettre un échange de données rapide et sûr.

Applis de santé sur ordonnance

La diversité des applis de santé disponibles sur le marché croît en permanence. Les app sores regorgent d'applis d'exercice physique ou de promotion de la santé. Le DP vérifiera la possibilité de remboursement de certaines applications de santé prescrites par un médecin et dont la qualité a été vérifiée, et leur apportera éventuellement son soutien.

Hotline pour les consultations par vidéo

Le DP veut mettre en place une hotline de consultations médicales à distance par vidéo pour pouvoir prendre contact avec un médecin la nuit et le week-end. Un premier diagnostic rapide et un renvoi vers un confrère pourront ainsi être assurés, tandis que l'affluence dans les services des urgences sera réduit.

Saisir les opportunités de la médecine personnalisée

Le DP s'engage pour épuiser totalement le potentiel de la médecine personnalisée et continuer à promouvoir les travaux de recherche de l'université du Luxembourg (Uni.lu) dans ce domaine très prometteur. L'accès à des diagnostics plus précis et à des approches thérapeutiques sur mesure contribuera fortement à l'amélioration de la prise en charge médicale des patients.

Garantir l'interopérabilité des systèmes informatiques et d'information

Pour le moment, le réseautage entre les cliniques, les cabinets médicaux, les pharmacies, les laboratoires et la Caisse de santé du Luxembourg est insuffisant et l'interopérabilité inexistante. L'introduction d'un système d'informations uniformisé

permettrait une meilleure saisie des données pertinentes et des rapports sur la santé des patients. Le tout augmenterait l'efficacité des coûts et de la gestion du temps dans le système de santé, permettrait un traitement efficace des données scientifiques relatives aux soins, et préserverait des abus. Le DP accorde donc une très grande importance à la protection et à la sécurité des données, lesquelles doivent être garanties par des mesures légales et techniques adéquates.

Divers

Loi sur les pandémies

Prenant appui sur les expériences des dernières années, le DP souhaite adopter une loi sur les pandémies qui préparerait au mieux notre pays aux futures épidémies et pandémies. Cette loi devra donner des lignes claires pour agir rapidement et efficacement dès qu'une épidémie ferait éruption, et en même temps garantir suffisamment de flexibilité pour pouvoir réagir de manière adaptée aux conditions spécifiques à chaque crise. En tant que parti libéral, nous soulignons le fait que l'esprit d'une telle loi doit en tous les cas être compatible avec les libertés publiques inaliénables de chaque individu.

Bâtiments résidentiels pour les métiers de la santé en milieu hospitalier

Le DP veut s'engager pour que chaque groupe hospitalier dispose d'une résidence à l'intention des professionnels de la santé. Ce foyer résidentiel doit profiter aux personnes qui sont encore en formation ou qui effectuent un stage en clinique pour une durée limitée. Il doit aussi servir aux employés qui doivent temporairement faire de longs ou fatigants trajets pour se rendre sur leur lieu de travail. En outre, ces logements doivent être mis à la disposition des personnes qui assurent un service de

garde nocturne. L'objectif de cette mesure est de contrer le manque de personnel médical et d'augmenter l'attractivité tant des formations que des professions du secteur de la santé. Idéalement, ces résidences devraient se trouver à proximité de la clinique principale du groupe hospitalier en question, là où est domicilié le service central des urgences.

Métiers de la santé exercés comme profession libérale

Le DP s'engagera pour une meilleure intégration des professions libérales (p.ex. ostéopathes, chiropracteurs, kinésithérapeutes, psychothérapeutes etc.) au sein du système de santé national. Le catalogue des prestations de chaque profession doit être évalué en continu, et au besoin élargi. Il s'agit là d'élaborer un concept global, avec pour objectif d'atteindre la plus grande complémentarité possible et une bonne collaboration entre toutes les professions liées à la santé. Des critères de qualité clairs permettront de garantir des résultats de traitement optimaux. L'autonomie des professions de la santé exercées à titre libéral doit être conservée.

Services d'urgence vastes

Les services d'urgence plus vastes disposent de l'équipement diagnostique (laboratoire, radiologie), des ressources humaines (médecins de différentes spécialités, personnel infirmier, de laboratoire et de radiologie) et de l'infrastructure nécessaires pour apporter rapidement l'aide adéquate en cas d'urgence. À l'heure actuelle, il existe quatre services d'urgence hospitaliers de grande ampleur. Le DP s'engagera pour qu'ils soient complétés par la création de trois vastes services d'urgence supplémentaires. L'objectif est d'instaurer un vaste service d'urgences pour environ 100.000 habitants. Les trois nouveaux

services seront installés dans des structures qu'il reste à créer en dehors des hôpitaux et seront ouvertes tous les jours d'environ 6 heures à 23 heures. Nous garantirons ainsi que les médecins traitants puissent traiter les patients et leur fournir des ordonnances sans être exposés à une pression débordante. Le personnel infirmier y sera embauché dans des conditions similaires à celles des hôpitaux. Les infrastructures de laboratoire et de radiologie seront toutes aménagées et exploitées par des organismes privés. Pour qu'un volume d'activité suffisant soit assuré, chacun des centres d'urgence vastes à construire sera relié à un centre médical.

Centres cliniques d'excellence

Tout citoyen de notre pays a droit à des soins médicaux qui réponde aux plus hautes exigences. Afin de le leur garantir, le DP s'engagera pour la création de centres d'excellence propres à chaque grand domaine clinique, lesquels détermineront les standards nationaux minimaux dans leur champ de compétence d'une part, et organiseront d'autre part des bases de données nationales où seront documentés les résultats de traitement de tous les patients de manière structurée.

Thérapie des maladies infectieuses complexes

Les maladies infectieuses complexes sont recensées dans toutes les spécialités médicales et en chirurgie. Si ces pathologies ne sont pas traitées comme il se doit, les patients concernés doivent souvent faire face à une longue période de souffrances. Le traitement optimal des infections complexes exige un savoir-faire en microbiologie et en médecine interne approfondi tel qu'en est doté le médecin spécialiste en infectiologie. Le concept de traitement est déterminé au cours d'un échange collégial entre l'infectiologue et

les médecins traitants. Le DP veut s'engager pour que chaque groupe hospitalier dispose d'un médecin spécialiste en infectiologie.

Chirurgie traumatologique

La chirurgie traumatologique est souvent décisive quant à la vie ou la mort des blessés graves, mais en cas de survie, elle impacte tout autant sur les conséquences à long terme des blessures par rapport à la qualité de vie et à la capacité de travailler des victimes d'accidents. Par conséquent, la chirurgie traumatologique et la manière dont elle est organisée doivent être soumises à des exigences de qualité extrêmement élevées. Le DP s'engagera pour que l'organisation, mais aussi le niveau de qualité de l'encadrement médical de la chirurgie traumatologique, satisfassent à l'avenir à des critères très exigeants.

Appliquer les propositions du rapport de l'OCDE

Dans son rapport sur la gestion des pandémies, l'OCDE a salué une « réaction rapide et agile » au virus inopiné. Selon elle, la surmortalité aurait été inférieure à celle d'autres pays. Cependant, le rapport de l'OCDE fait aussi État de défis auxquels le Luxembourg fait face. La grande dépendance envers les pays voisins et la faible densité de médecins y est citée comme les points faibles structurels du système de santé. Pour que le pays soit mieux préparé aux futures pandémies et à leurs conséquences, le DP mettra les recommandations de l'OCDE en œuvre.

Encourager la prévention des infections

Le DP prendra des mesures pour minimiser le risque d'infection nosocomiale dans les hôpitaux. Pour ce faire, une grande attention sera portée à la prévention des infections. Des directives et des procès-verbaux seront développés et appliqués afin de réduire au minimum la survenue et

la propagation des infections nosocomiales. De plus, le DP s'assurera que des infirmiers spécialisés soient formés pour vérifier que les instructions en matière de contrôle des infections sont bien respectées et les pratiques bien implémentées. Chaque groupe hospitalier devra en outre disposer d'un médecin spécialiste en charge de la prévention et du contrôle des infections. Ces mesures devraient réduire les infections nosocomiales et améliorer la sécurité des patients hospitalisés.

Garantir le maintien des polycliniques non programmées

En cas d'urgence, les patients ne doivent pas avoir à parcourir de longs trajets. Le DP maintiendra les sites des polycliniques régionales non programmées de Wiltz, Niederborn, Dudelange et de la clinique Sainte Thérèse (HRS) sur le long terme. Cela déchargera les grands centres des urgences tout en contribuant à des soins d'urgence de meilleure qualité en ville comme en milieu rural.

Réformer le droit sur l'avortement

Toutes les femmes ont le droit de disposer de leur corps comme elles l'entendent. Nous renforcerons ce droit en supprimant le délai de trois jours à compter de l'entretien de conseil obligatoire. Par ailleurs, nous voulons organiser une large campagne d'informations sur l'IVG médicamenteuse (« pilule du lendemain ») et des modalités de procréation auprès de toutes les couches sociales pour épargner aux femmes le traumatisme d'une IVG instrumentale.

Maladies rares

Les conséquences des maladies rares sur la vie des personnes concernées ne sont pas suffisamment connues de la société en général. Cela donne souvent lieu à des préjugés qui ajoutent à la souffrance des patients. En collaboration avec les acteurs

du domaine, le DP sensibilisera les citoyens aux maladies rares et à leurs conséquences, ce qui inclura le renouvellement du Plan National Maladies Rares pour la période 2024-2029. Dans ce contexte, le DP analysera dans quelle mesure le dépistage précoce des maladies rares chez les enfants peut être étendu, créera un registre des maladies rares et réfléchira à l'introduction d'un statut pour les maladies de longue durée.

Examiner l'utilisation de drones dans les domaines de la santé

Les drones peuvent faciliter le transport de cellules, d'organes ou de sang destiné à être transfusé. Ils peuvent aussi transporter des défibrillateurs vers les régions rurales pour intervenir plus rapidement en cas d'urgence. Le DP reconnaît ces précieux avantages du progrès technique et veut étudier les champs d'application et l'utilité des drones.

Introduction d'un fonds d'indemnisation pour les risques thérapeutiques

Le DP mettra en place un fonds public d'indemnisation pour les incidents imprévus qui ne peuvent être imputés à une erreur de la part des prestataires de santé (« aléas thérapeutiques »). Cela renforcera les droits des patients. Le fonds doit permettre d'indemniser les patients victimes d'un accident pendant leur traitement, dans la mesure où ledit accident n'est pas le fait d'une erreur engageant quelque responsabilité civile et qu'il est donc impossible de porter l'affaire en justice. À l'heure actuelle, la responsabilité de la Croix-Rouge peut être mise en cause ; par conséquent, si des problèmes en lien avec des dons de sang surviennent, ce fonds d'indemnisation contribuera à mettre enfin un terme à la discrimination des hommes homosexuels dans le cadre du don du sang – un sujet

auquel tient le DP depuis déjà bien longtemps.

Permettre aux homosexuels de faire don de leur sang

Le DP exige que l'on mette fin à la discrimination des personnes homosexuelles et bisexuelles. L'accès aux dons du sang doit être régi sur le principe de l'« individual risk assessment » (soit une évaluation des risques pour l'individu) et rester indépendant de l'orientation sexuelle du donneur.

Encourager les formations aux premiers secours

Pour pouvoir réagir comme il se doit en cas d'urgence, tout un chacun devrait maîtriser les gestes de premiers secours de base. Le DP propose de développer l'offre de formation aux premiers secours.

Formation continue constante et obligatoire

Pour les médecins et les autres professions de la santé, la participation à des formations continues est certes obligatoire, mais il n'existe aucun système reconnu qui permette d'attester des formations continues suivies. Nous nous engagerons pour introduire un système reconnu à l'international par des « points de crédit » dans le cadre de la formation continue.

Renforcer la gériatrie

Pour que l'espérance de vie devenue plus longue soit également associée à davantage d'années actives et bien remplies, le DP pense qu'il en va avant tout de rester en bonne santé et de se rétablir rapidement si l'on tombe malade. Dans ce contexte, le DP mise sur un renforcement des offres de diagnostic et de traitement spécifiquement liées à l'âge. En outre, nous voulons former du personnel infirmier spécialisé en gériatrie clinique.

Libéralisation des pharmacies

Afin d'améliorer l'accès aux médicaments délivrables sur ordonnance, le DP libéralisera le secteur pharmaceutique à ce jour soumis à une réglementation strict. Pour ce faire, le DP s'orientera aux propositions de l'Autorité nationale de la concurrence à ce sujet. Par exemple, les réglementations concernant l'établissement devraient être moins restrictives. En parallèle, la possibilité devra être créée d'acheter des médicaments non soumis à ordonnance en dehors des pharmacies, par exemple dans les supermarchés.

Améliorer la disponibilité des médicaments

La disponibilité des médicaments pour les patients n'est que moyenne au Luxembourg (par comparaison avec le reste de l'Europe). Le DP se penchera intensément sur le processus d'homologation des médicaments en vigueur au Luxembourg afin d'améliorer la disponibilité des médicaments pour les patients. Nous nous engagerons aussi pour renforcer l'utilisation de génériques, et ainsi minimiser les pénuries médicamenteuses. Nous nous engagerons aussi pour une meilleure sécurité d'approvisionnement au niveau européen.

Encourager le contrôle des médicaments

Pour améliorer le contrôle des médicaments, le DP intensifiera sa collaboration avec les pharmaciens et fera avancer la création d'une agence du médicament au Luxembourg.

Élargir le droit à l'oubli

Depuis janvier 2020, c'est une convention entre le ministère de la Santé et l'Association des Compagnies d'Assurances qui régit le droit à l'oubli. Ainsi, l'assurance-vie est devenue plus accessible aux personnes ayant survécu à un cancer.

Le DP veut évaluer les effets de cette convention et vérifier si une extension à d'autres tableaux cliniques serait envisageable.

Élargir le droit à la santé

Un projet pilote de couverture santé universelle est actuellement en cours. Le DP attendra l'analyse de ce projet pilote et prévoira, si le bilan est positif, une base légale pour une couverture universelle des soins de santé.

Nouveaux critères d'attribution de l'allocation prénatale

Au Luxembourg, les femmes ont la possibilité de faire faire les examens prénataux par une sage-femme depuis 2022. Néanmoins, l'allocation prénatale octroyée par l'État reste liée au passage de plusieurs examens médicaux à effectuer en cabinet de gynécologie. Pour aider les futures mères dans leur décision de se faire contrôler par une sage-femme, le DP permettra le versement de l'allocation prénatale aux femmes qui se font exclusivement examiner par une sage-femme.

Améliorer les soins palliatifs

Toute personne atteinte d'une maladie limitant la vie a besoin d'un accompagnement respectueux et médical de qualité. La qualité de vie est fortement influencée par les aspects physiques, psychiques et sociaux.

Le DP se donne pour mission de rester aux côtés des personnes qui ont besoin d'aide dans cette situation de détresse et de les assister par du personnel compétent, peu importe que cela ait lieu dans l'environnement familial où ils vivent ou en institution spécialisée.

Le DP tient à ce que les personnes soient davantage informées au sujet des directives de fin de vie anticipées et de la nomination d'une personne de confiance.

Le DP s'engagera pour des soins palliatifs améliorés, plus complets et adaptés aux besoins des personnes concernées.

Créer des structures de soins palliatifs pour les enfants

Pour que les enfants gravement malades puissent jouir d'une fin de vie aussi heureuse que possible, le DP veut vérifier dans quelle mesure les structures palliatives existantes peuvent être adaptées à leurs besoins. En parallèle, nous encouragerons les formations initiales et complémentaires en rapport.

Améliorer l'information et l'accès au suicide assisté

Le suicide assisté a été légalisé au Luxembourg en 2009. Le DP s'engagera pour améliorer l'accès aux informations. Cela inclut le renforcement du secrétariat de la Commission de Contrôle et d'Évaluation, et la création d'un point de contact dans les hôpitaux et au ministère de la Santé. De plus, les médecins qui refusent le suicide assisté seront tenus de renvoyer les patients concernés vers ces points de contact. À travers cela, nous souhaitons garantir aux personnes concernées et à leurs proches de recevoir des informations claires et détaillées, ainsi qu'un soutien adapté lors de la prise de décision de mettre fin à sa vie.

Formation bachelor

Le ministère de l'Enseignement supérieur a introduit plusieurs cursus d'études en soins infirmiers à l'université du Luxembourg. En font entre autres partie un bachelor « Infirmier de soins généraux », quatre bachelors « Infirmier spécialisé », un bachelor « Sage-femme » et un bachelor « Assistant technique médical de radiologie ». Le Luxembourg contribue ainsi à la formation aux métiers de la santé dans la Grande Région.

Ces bachelors débutant à des années universitaires différentes (le premier a commencé en 2022/2023), le Parti démocratique analysera l'évolution de ces nouveaux cursus et les adaptera si nécessaire.

Développer la formation médicale à l'université du Luxembourg

cf. chapitre Études supérieures et recherche

Création d'un hôpital militaire

cf. chapitre Armée

Santé mentale

Accorder plus d'importance à la santé mentale

Le DP considère la santé mentale comme un pilier essentiel d'une vie saine et accomplie. La pandémie de COVID-19 a mis à rude épreuve la santé psychique de la population, et la situation des soins proposés a joui d'une attention toute particulière. L'offre de soins du Luxembourg pour la santé psychique présente plusieurs lacunes. Ainsi, des déficits concernant les infrastructures, mais aussi les concepts, et une pénurie de personnel spécialisé et de médecins spécialistes ont été mis au jour. Les défis que sont la stigmatisation, les préjugés et un manque de conscience pour la santé psychique risquent d'aggraver encore ces déficits.

Nous accorderons plus d'importance à la santé mentale et étendrons l'offre de soins psycho-sociaux. Une priorisation politique claire des mesures proposées doit faire suite à la présentation du Plan National Santé Mentale.

Prévention de la santé psychique et sociale

La situation à l'issue de la COVID a clairement montré que la santé psychique

et sociale était une partie importante de la santé en générale. Le contexte global et économique actuel peut donner lieu à un sentiment de malaise et au développement de limitations sur les plans psychique et social. Le DP travaillera à une stratégie de prévention pour la santé mentale et sociale.

Encourager la santé mentale du personnel

Le DP s'engage pour la santé psychique et le bien-être des médecins et du personnel soignant qui sont tous les jours confrontés à des situations difficiles et pesantes. Dans ce contexte, nous souhaitons leur octroyer le droit d'avoir accès à des formations complémentaires en santé psychique et à des conseils psychologiques personnalisés, afin de favoriser leur propre santé psychique. Nous sommes fermement convaincus que ces mesures ne feront pas seulement du bien aux professionnels, mais amélioreront aussi nettement la qualité des soins prodigués aux patients.

Formation aux premiers secours relatifs à la santé mentale

Le DP veut davantage recourir aux mesures de prévention. Depuis leur introduction en octobre 2020, la formation aux premiers secours en lien avec la santé mentale a eu un bon écho et des succès significatifs ont pu être démontrés. C'est pourquoi nous mettrons à disposition les moyens nécessaires pour élargir cette offre de cours en fonction des besoins.

Proposer des cours de formation complémentaire pour les professionnels de la santé

Le DP veut élargir le programme de formation continue destiné aux professionnels de la santé, afin d'aiguiser la capacité à détecter les signes d'alerte des patientes et patients souffrant de dépression ou ayant des idées suicidaires, et de réagir de manière adéquate.

Initier une campagne de sensibilisation sur le thème de la dépression post-partum

Le DP veut mettre sur pied une campagne d'information approfondie au sujet de la « dépression post-partum ». À travers elle, ce ne sont pas uniquement les mères, mais aussi et expressément les pères. Notre objectif est de fournir des informations de fond et une aide pour favoriser et approfondir la conscience et la compréhension de cette thématique essentielle.

Améliorer l'accès aux soins psychiatriques

Les urgences psychiatriques sont surchargées et dans les hôpitaux, les lits ne suffisent pas pour accueillir tous les patients. Pour améliorer cette situation, le DP veut procéder à une analyse des services d'urgence et de leurs besoins. Des centres de crise avec du personnel spécialisé et des infrastructures appropriées doivent être implémentées. Les synergies possibles aux niveaux régional et national doivent être encouragées. De plus, nous voulons développer le nombre de lits à disposition en fonction des besoins, tant pour les urgences que pour le domaine de la réadaptation. Pour ce faire, nous tiendrons davantage compte de l'évolution démographique et des besoins des personnes particulièrement vulnérables. Le domaine ambulatoire conventionné doit être consolidé et offrir des conditions de travail attractives au personnel spécialisé comme aux médecins.

Créer des centres ambulatoires de psychiatrie pour enfants et adolescents

En plus des offres stationnaires existantes et des cabinets ambulatoires de psychothérapie/psychiatrie pour enfants et adolescents, le DP s'engage aussi pour la création de centres de conseil régionaux, extra-cliniques et multidisciplinaires. Par cette approche, nous souhaitons garantir

un accès rapide à des soins holistiques et adaptés aux besoins, et permettre une assistante complète dans l'environnement familial des jeunes patients et de leur famille ou entourage. Les besoins spécifiques doivent aussi être couverts selon les besoins, p.ex. par la psychiatrie de transition.

Analyser la loi sur la réglementation du métier de psychothérapeute

La loi sur la réglementation du métier de psychothérapeute a été adoptée par le Parlement en 2015. Le DP prévoit une révision en collaboration avec toutes les parties prenantes afin de vérifier si la loi a atteint ses objectifs ou que des adaptations ciblées sont nécessaires.

Réglementer le métier de psychologue

Le Luxembourg est l'un des derniers pays de l'UE où la profession de psychologue n'est pas réglementée. Le DP veut garantir un encadrement psychologique de qualité et, par la même occasion, protéger les citoyens contre des « pseudo-psychologues » insuffisamment formés. Par conséquent, nous nous engagerons pour une réglementation de la profession.

Assurance sociale

Moderniser la nomenclature

Le DP simplifiera les processus fastidieux de la Commission de nomenclature et adaptera plus régulièrement, au gré des progrès de la recherche médicale, la liste des traitements médicaux, médico-techniques et de médecine dentaire.

Rendre le financement des hôpitaux plus transparent

Les hôpitaux du Luxembourg sont financés par un budget annuel de plus d'un milliard d'euros, ce qui correspond à peu de choses près à la moitié des dépenses de santé de

la CNS. Malheureusement, le cadre budgétaire manque à ce jour de transparence. Pour changer cela et garantir une budgétisation plus transparente, le DP prévoit donc de réviser le financement des hôpitaux dans son ensemble. Il est également envisagé d'étudier si un financement orienté sur l'activité (tel que pratiqué par les professionnels de la santé indépendants) pourrait s'avérer plus durable pour notre système de santé à long terme.

Améliorer la surveillance du matériel médical

Si un appareil médical devait faire l'objet d'un rappel, les patients concernés devraient en être immédiatement avisés afin d'éviter tout risque pour leur santé. Le DP améliorera les processus de surveillance du matériel médical et rendra plus transparents. Dans de telles situations, les données absolument nécessaires doivent être à disposition. Dans le cas où les circonstances sont une menace potentielle pour la santé, le règlement sur la protection des données ne doit pas être un obstacle irrémédiable.

Améliorer la communication avec les assurés

Le DP s'engage pour améliorer la communication avec toutes les administrations de la sécurité sociale. Dans ce cadre, une attention particulière est accordée à ce que les messages soient formulés en plusieurs langues avec des formulations simples, ce afin d'éviter les questions superflues qui mobilisent inutilement du personnel. Les communiqués des assurances sociales sont en effet trop souvent formulés de façon alambiquée et confuse, ce qui retarde le processus de traitement et génère des coûts qui pourraient être évités.

Modifications de l'incapacité de travail de 78 semaines

Le Parti démocrate défendra vivement la suspension de l'incapacité de travail de 78 semaines en cas de mi-temps thérapeutique, car les efforts fournis pour une reprise progressive du travail ne doivent pas être sanctionnés.

Différentes maladies, en premier lieu les cancers, nécessitent non seulement une longue période de convalescence, mais sont hélas aussi souvent liées à de nombreuses rechutes. Les patients souffrant d'un cancer risquent donc fortement de dépasser la limite maximale de 78 semaines d'arrêt maladie sur une période de deux ans, ce qui les expose à la perte de leur assurance sociale. Le DP veut fixer des règles spéciales qui protègent les patients en cas de rechute et les préservent de toute perte de leur assurance sociale.

Reconnaissance de la musicothérapie et de la zoothérapie

La musicothérapie et la zoothérapie sont utilisées pour les troubles psychiques et chez les personnes atteintes de démence, d'autisme ou de maladies physiques spécifiques. La musicothérapie est déjà reconnue légalement par huit pays européens. Le DP fera progresser la reconnaissance de la musicothérapie et de la zoothérapie au Luxembourg.

Retraites sûres et confortables pour tous

cf. chapitre Travail

Introduire le partage des pensions

cf. chapitre Travail

Supprimer la limite des revenus complémentaires (« Hinzuverdienst ») en cas de retraite anticipée (avant 65 ans)

cf. chapitre Travail

De meilleurs droits à la pension pour les conjoints aidant

cf. chapitre Travail

Promouvoir la prévoyance vieillesse dans
les entreprises et chez les particuliers

cf. chapitre Politique fiscale

Sport : de l'exercice pour rester en bonne santé

Aux yeux du DP, le sport joue un rôle social essentiel. Faire de l'exercice régulièrement n'est pas seulement important pour la santé et le bien-être mental. Le sport renforce aussi la cohésion sociale en véhiculant des valeurs importantes comme la tolérance et la loyauté, rapproche des personnes de différentes cultures et contextes sociaux, et renforce en fin de compte l'inclusion, notamment entre les jeunes.

Le DP est convaincu que le sport constitue la base d'une vie saine. Pour nous, il est donc clair que chaque euro que nous investissons dans le sport servira à promouvoir la santé auprès de nos citoyens et citoyennes. Nous soutenons et encourageons le sport de masse et le handisport, ainsi que le travail de volontariat qui leur est associé, car ce sont là les piliers fondateurs qui font avancer le sport et renforcent la communauté. En même temps, nous voulons continuer à professionnaliser le sport de compétition pour en faire le fleuron de notre pays, proposer les meilleures infrastructures sportives et conditions cadres qui puissent être, et encourager de façon encore plus ciblée les athlètes de haut niveau qui commencent à se faire connaître.

Décharger administrativement les associations sportives et faire progresser la professionnalisation

Les associations sportives luxembourgeoises font face à de plus en plus de défis administratifs. Souvent, ce sont de petites équipes bénévoles qui font vivre les associations concernées, sans structures professionnelles. En tant que DP, nous pensons que les structures sportives du pays ne peuvent pas

exclusivement reposer sur le volontariat. Dans ce contexte, une aide de l'État qui permettrait à chaque club d'engager une personne en charge des travaux d'organisation et administratifs serait une option intéressante.

Augmenter la part du budget de l'État dédiée au sport d'un pourcent

Pour réellement promouvoir le sport dans la société et développer des structures professionnelles, des moyens financiers sont nécessaires en quantité suffisante. Le DP s'engage donc pour que le budget du ministère des Sports soit progressivement augmenté à un pourcent de celui de l'État.

Tirer le bilan de « Subside qualité+ »

Ces dernières années, le soutien financier accordé au travail des jeunes dans les clubs a considérablement augmenté, notamment grâce au « Subside qualité+ ». Ce programme de subventions est lié à des critères de formation clairs et mise sur un encadrement de grande qualité des jeunes sportifs. Le DP tirera le bilan du « Subside qualité+ », augmentera éventuellement le montant des subventions, et apportera son soutien pour une extension de celles-ci aux domaines de l'encadrement et de la responsabilité sociale du club.

Revoir la politique de subventions pour les infrastructures sportives

Des infrastructures modernes sont indispensables pour le sport. Le DP s'engage pour que les différentes infrastructures sportives soient agrandies pour tenir compte de la croissance démographique des dernières années. Afin d'apporter un soutien aux communes pour le financement d'équipements sportifs, nous proposons d'examiner la possibilité d'aides financières qui s'ajouteraient aux allocations traditionnelles et inciteraient à la collaboration pour tout ce qui a trait aux locaux, aux vestiaires et à la petite restauration.

Encourager le sport de compétition

Le sport de compétition est un excellent porte-parole pour notre pays à l'étranger. Il constitue un challenge pour chacun des athlètes, et reflète en outre la motivation et les performances d'une société. En tant que DP, nous sommes pour l'idée d'une double carrière (« Dual Career ») au cours de laquelle les sportifs peuvent concilier sport de haut niveau et formation professionnelle. De plus, nous voulons créer des incitations pour que les entreprises privées soient davantage tentées de se lancer dans le sponsor de sportifs de haut niveau.

Modification de la législation sur le travail pour le sport

Les compétitions sportives (matches, rencontres à l'extérieur, stages d'entraînement...) ayant souvent lieu les week-ends et les jours fériés, le DP s'engage pour qu'à l'avenir, le droit du travail tienne compte des besoins spécifiques des sportifs. À cet endroit, on pourrait envisager d'adapter les dispositions légales ou de décider d'une convention tarifaire pour les travailleurs engagés dans le secteur sportif, ce afin de leur garantir une plus grande flexibilité. Les sportifs auraient ainsi la possibilité de consacrer plus de temps à leur discipline pendant certains mois, et davantage à leur carrière parallèle à d'autres périodes. Une telle flexibilisation permettrait une meilleure conciliation entre vie professionnelle et sport de compétition.

Assister les athlètes dans leur carrière

Le DP s'engage à soutenir les sportifs tout au long de leur carrière par des prestations de service de grande qualité. Cela vaut pour les jeunes talents prometteurs et les compétiteurs, mais aussi pour les sportifs qui ont mis fin à leur carrière. Nous souhaitons assister du mieux que nous le pouvons les sportifs à travers des

prestations publiques telles que les sciences du sport, la psychologie du sport, la nutrition, la physiothérapie du sport ou encore la médecine du sport.

Optimiser les structures d'accompagnement pour les sportifs de haut niveau

La fondation du LIHPS, de la SportFabrik et du HPTRC a professionnalisé l'encadrement de nos meilleurs athlètes et de leurs jeunes successeurs, et par conséquent augmenté leur compétitivité à l'échelle internationale. En tant que DP, nous envisageons de poursuivre sur cette voie et d'équiper les institutions existantes des ressources nécessaires pour épuiser complètement le potentiel des athlètes.

Introduction d'une carrière civile pour les sportifs d'élite

Le DP plaide en faveur de la mise en place, en plus du département sportif d'élite de l'arme, d'une carrière civile pour les sportifs qui aspirent à d'autres projets de vie.

Établir un congé sportif

En tant que DP, nous nous engageons pour que l'engagement volontaire dans le sport soit reconnu à sa juste valeur et encouragé. Pour y parvenir, de nouvelles impulsions sont nécessaires. Le congé sportif est une mesure importante pour souligner l'importance du sport. Notre objectif est de maintenir la promotion du congé sportif et de l'adapter aux conditions actuelles. Nous souhaitons aussi nous assurer qu'en plus des sportifs de haut niveau, du personnel d'encadrement indispensable, des arbitres et des juges, les personnes engagées à titre bénévole puissent elles aussi avoir prochainement accès au congé sportif.

Utiliser le sport comme un modèle social

Le sport peut jouer un rôle de modèle dans de nombreux domaines. Le DP

s'engage pour un sport de masse et de haut niveau propre et sans dopage. La lutte contre le dopage dans tous les sports doit continuer. En tant que DP, nous nous tenons à la politique de la tolérance zéro et rejetons catégoriquement toute forme de racisme, de haine et d'homophobie dans le sport.

« Safeguarding in Sports »

Le DP veut créer une institution indépendante dont la mission principale de garantir le bien-être et l'intégrité dans le sport, et plus particulièrement d'empêcher le harcèlement et les abus dans l'environnement du sport et de soutenir les personnes qui en seraient victimes. En collaboration étroite avec les institutions publiques et privées, elle devra de plus intégrer à son travail la lutte contre les manipulations et l'engagement pour la transmission de valeurs éthiques dans le sport.

Encourager l'inclusion par le sport

Le DP s'engage en âme et conscience pour une participation inclusive des personnes handicapées dans le sport, et encourage activement l'accueil de ces individus dans la société. Nous soutenons les offres sportives inclusives dans diverses disciplines, afin que les personnes atteintes de handicap disposent des mêmes possibilités de participation aux activités sportives et puissent s'épanouir dans leur passion. Nous sommes fermement convaincus que le sport permet aux gens de se rapprocher et qu'il est un bon exemple pour l'inclusion. C'est pourquoi nous exigeons pour l'avenir un soutien renforcé de la part du « Luxembourg Paralympic Committee » et du « Luxembourg Special Olympics ».

Améliorer encore l'égalité hommes/femmes dans le sport

En tant que DP, nous nous engageons de façon permanente pour une politique de

l'égalité améliorée au sein du sport. Aujourd'hui comme hier, les femmes sont sous-représentées dans les domaines sportifs ; elles sont également souvent désavantagées, que ce soit en matière de soutien financier, de présence dans les médias ou quant aux perspectives de carrière en tant qu'entraîneuses ou de fonctionnaires. D'autres efforts sont impératifs pour mettre fin à ces inégalités garantir que les femmes disposent de possibilités identiques et de la même reconnaissance sur le plan sportif.

Promouvoir l'école en mouvement

cf. chapitre Instruction

L'espace public comme lieu de promotion du sport et de l'exercice

Pour encourager le sport et l'exercice au quotidien, le DP s'engage pour installer davantage de possibilités de faire de l'exercice dans l'espace public. Le DP approuve l'installation d'équipements sportifs accessibles à tous les citoyens et citoyennes.

Mise en œuvre des comptes satellites du sport 2021-2025

Un facteur économique de poids qui émane du sport est qu'il est à la source d'emplois et favorise la consommation. À travers les comptes satellites du sport, il est possible de faire État – sur la base de données – l'importance du sport pour l'économie du pays. Les analyses de 2016 à 2020 nous ont chaque année permis de quantifier les effets du sport sur l'économie nationale. Il est évident que le sport est devenu un domaine économique dynamique en croissance qui contribue aussi au budget de l'État. Du fait, le DP soutient la mise en œuvre d'une nouvelle version adaptée du compte satellite pour la période 2021-2025 qui permettra de suivre cette évolution.

Introduire le programme « Pro Sport »

Le DP s'engage à mettre en œuvre le programme « Pro Sport » actuellement en cours d'élaboration. Notre principal objectif est de soutenir les clubs qui ne disposent actuellement pas d'entraîneurs formés. À travers « ProSport », nous souhaitons offrir à ces clubs la possibilité de recourir à un vivier d'entraîneurs talentueux et de professionnels compétents afin d'améliorer leur offre sportive. En même temps, nous revalorisons le métier d'entraîneur. En mettant « Pro Sport » en œuvre, nous souhaitons renforcer le paysage sportif du Luxembourg.

Élargir les fonctions du coordinateur sportif

Le DP salue expressément l'introduction d'un coordinateur sportif et reconnaît son rôle capital dans la promotion des activités sportives et l'augmentation de la participation à des événements sportifs. En tant que DP, nous voulons faire avancer la promotion du métier de coordinateur sportif afin de permettre aux communes et aux syndicats d'être mieux épaulées, et ce à long terme. Cela implique que le ministère des Sports prendra en charge les coûts de personnel du coordinateur sportif sur une période de plus de trois ans.

Assister au mieux le COSL

Le DP estime le COSL comme un partenaire important pour la mise en œuvre d'une politique du sport complète qui soutient le développement du sport à tous les niveaux. Le concept de promotion du sport du COSL demeure une stratégie globale majeure pour la promotion du paysage sportif luxembourgeois. Pour répondre aux multiples missions et défis d'aujourd'hui comme de demain, le DP s'engage pour que le soutien financier accordé au COSL soit renforcé.

Reconnaître et promouvoir les disciplines e-sport

Le DP reconnaît la valeur qu'accordent les enfants et les jeunes aux jeux numériques, tous avantages et désagréments compris. Diaboliser les jeux vidéo serait nier la réalité. Le DP opte donc pour une approche nuancée. D'une part, le DP créera pour les jeux vidéo un centre de compétence qui devra servir de point d'informations pour les enseignants et les éducateurs, mais aussi pour les parents, les enfants et les adolescents. Ce centre devra sensibiliser sur les risques d'addiction aux jeux, de radicalisation, de violence et de stéréotypisation dans les jeux vidéo.

D'autre part, le DP reconnaît que certains jeux vidéo entraînent les compétences cognitives, motrices et sociales à la manière de certains jeux classiques.

C'est pour cette raison que le DP mettra sur un pied d'égalité les e-sports (sports électroniques) et les sports classiques et qu'il fera la promotion de structures d'entraînement et de sport en rapport et encouragera le soutien financier aux sportifs et autres clubs. Par ailleurs, le DP s'engagera pour que l'e-sport prenne une dimension olympique.

Politique économique : environnement attractif pour les entreprises innovantes et compétitives

Ces 5 dernières années, le développement conjoncturel a été marqué par les conséquences de la pandémie et de la guerre en Ukraine. Sur le plan économique et par rapport aux autres pays, le Luxembourg a jusqu'à présent bien traversé les deux crises, ce qu'il doit en majeure partie à l'action résolue du gouvernement présidé par le DP. Sans précédent, les aides de l'État aux entreprises pour surmonter la crise du corona se chiffrent à environ 1,5 milliard d'euros (chômage partiel, aides directes et aides remboursables) et ont eu l'effet escompté : les faillites d'entreprise ont reculé pendant la pandémie, et se sont stabilisées au niveau antérieur une fois que les aides ont toutes été versées. Grâce aux mesures de chômage partiel instaurées pour maintenir les emplois, le taux de chômage n'a augmenté que modérément avant de se stabiliser à un niveau inférieur à celui d'avant le corona (5 % en mai 2023).

Depuis le printemps 2021, l'inflation et la crise de l'énergie induite par la guerre menée par la Russie soumet notre pays à de nouveaux défis. Les décisions prises lors de trois réunions tripartites menées à bien ont montré que le dialogue social fonctionnait en temps de crise. Les mesures qui ont été décidées, comme le plafonnement des prix de l'énergie et la baisse de la TVA, ont de plus un effet immédiat sur le taux d'inflation. À l'heure actuelle, le Luxembourg connaît en effet le taux d'inflation le plus bas d'Europe (3,6 % en mai 2023). Par ailleurs, les aides

directes de l'État amortissent l'augmentation des prix de l'énergie pour les entreprises très fortement touchées.

Il ne fait aucun doute que les nombreuses crises ont marqué de leur empreinte la politique menée durant la législature en cours. Malgré tout, cette période a été l'occasion de mettre en œuvre des réformes et projets importants, a fortiori pour les moyennes entreprises, comme la modernisation du droit d'établissement des entreprises, la création de l'Observatoire national des PME ou encore l'élaboration du 5e Plan d'action en faveur des PME.

Des incertitudes persistantes pèsent encore sur la situation économique mondiale. La hausse systématique du taux d'intérêt de la BCE pour lutter contre l'inflation impacte fortement sur le marché de l'immobilier et le secteur de la construction dans toute l'Europe. Même au Luxembourg, la politique du taux d'intérêt de la BCE ralentit les activités de construction. De la même manière, la confiance des consommateurs a baissé, ce qui influe directement sur leur comportement en matière d'achat. La branche industrielle demeure confrontée à des prix de l'énergie élevés et l'industrie financière ressent elle aussi des incertitudes vis-à-vis des marchés.

En ces temps d'épreuves, la mission de la politique est de créer les conditions cadres adéquates pour renforcer la résistance de l'économie. Le DP continuera de poser les jalons qui s'imposent pour une économie forte et le maintien des emplois et de la prospérité dans notre pays.

Pour le DP, les moments difficiles auxquels nous faisons face actuellement ne doivent pas reléguer au second rang les grands sujets de notre époque. La neutralité climatique visée pour 2050 et l'objectif de réduction des émissions à 55 % d'ici 2030

exigent de gros efforts de la part du secteur privé et de la société. Le DP est convaincu qu'il est indispensable d'atteindre ces objectifs si l'on veut garantir aux générations à venir des conditions de vie décentes. Le DP fait tout ce qu'il peut pour allier la transition vers la neutralité CO₂ à un renforcement du secteur privé et à l'amélioration de sa compétitivité.

Le deuxième grand sujet de notre époque est celui de la révolution numérique qui va fondamentalement transformer l'économie privée et la société. L'usage que nous ferons des technologies numériques, et en particulier de l'intelligence artificielle, sera décisive pour la compétitivité et la productivité de notre économie de demain. Le DP soutiendra par conséquent activement les entreprises, notamment les PME, à tirer parti des technologies numériques, et leur fournira les aides dont elles ont besoin pour prendre le train du numérique en marche.

Créer un ministère des classes moyennes, des travailleurs indépendants et de l'entrepreneuriat

Les petites et moyennes entreprises sont la colonne vertébrale de notre économie. De la même manière, les personnes qui osent sortir des sentiers battus, donner vie à une idée et fonder leur propre entreprise sont indispensables à notre pays. Le DP souhaite encourager davantage l'esprit d'entreprise et renforcer sensiblement la valeur accordée aux personnes qui exercent une profession libérale. À cette fin, la direction générale des Classes moyennes qui dépend actuellement du ministère de l'Économie deviendra un ministère à part entière et comptera les activités exercées à titre libéral et l'entrepreneuriat parmi ses attributions.

Pour un modèle économique socio-libéral et climatiquement neutre

Le DP se reconnaît dans un modèle économique socio-libéral et climatiquement neutre. Pour atteindre la neutralité climatique, les principes de l'économie circulaire doivent être fermement ancrés dans l'économie. En même temps, le DP a confiance en la capacité d'innovation des entreprises et il se prononce pour un encouragement ciblé des nouvelles technologies qui contribuent à atteindre l'objectif de neutralité climatique. Pour le DP, la neutralité climatique n'est pas forcément synonyme de renonciation. Le DP plaide bien plus pour une croissance économique climatiquement neutre, qui dissocie la consommation de ressources du développement économique pour associer l'écologie à l'économie. En même temps, la croissance climatiquement neutre contribuera à la prospérité des citoyens de notre pays et garantira la subsistance de l'État social.

Augmenter la compétitivité et la productivité

Le modèle économique à succès du Luxembourg se base sur une forte productivité. Selon l'indice de compétitivité IMD, le Luxembourg obtient la 20^e place du classement mondial en 2023. Cependant, la productivité du travail stagne depuis des années, et ce à un très haut niveau. L'augmentation de la productivité est un instrument important pour organiser notre modèle de croissance selon des critères qualitatifs plutôt que quantitatifs. Pour le DP, les gains de productivité ne doivent pas se faire au détriment des acquis sociaux comme le mécanisme d'indexation, mais être le résultat de nouvelles opportunités qui ont été saisies. Celles-ci consistent avant tout en une numérisation croissante, en l'utilisation de l'intelligence artificielle, en

une simplification accrue de la bureaucratie et en la flexibilisation du temps de temps de travail pour les salariés et les employeurs.

Pour renforcer durablement la compétitivité, les facteurs déterminants pour l'attractivité de notre pays doivent être évalués en permanence et favorisés dans une perspective proactive. Par conséquent, le DP complètera l'Observatoire de la compétitivité par un groupe de travail qui s'attachera à encourager la compétitivité au niveau international.

Essentiel pour la compétitivité de l'économie, le classement Triple A du Luxembourg doit être conservé.

Une fiscalisation compétitive des entreprises est au cœur de la politique économique du DP.

Décharger les entreprises sur le plan fiscal

cf. chapitre Politique fiscale

Réduire l'impôt sur la fortune pour les entreprises

cf. chapitre Politique fiscale

Faire progresser la diversification économique

Au Luxembourg, la place financière génère directement près de 30 % du PIB, les effets indirects en étant exclus. Le DP apporte clairement son soutien à une industrie financière forte. En même temps, il convient de faire progresser la diversification économique de notre pays, afin de réduire notre dépendance envers un seul secteur. Le DP redoublera d'efforts pour créer des écosystèmes intégraux dans les secteurs économiques prioritaires. Il s'agit entre autres de la logistique, des technologies de la santé, des techniques spatiales ou encore de l'économie des données. De plus, le DP établira notre pays comme un site économique consacré aux

entreprises qui œuvrent dans le domaine de l'intelligence artificielle. Dans l'optique de la diversification économique, il convient enfin de conserver et de renforcer le Luxembourg en tant que site industriel.

Le dialogue social comme élément du modèle à succès luxembourgeois

Les conventions tripartites qui ont été menées à bien au cours de la législature actuelle prouvent l'importance du modèle social luxembourgeois en temps de crise pour trouver des solutions consensuelles avec les partenaires sociaux. Pour le DP, la tripartite fait partie intégrante du modèle à succès du Luxembourg.

À ses yeux, il est impératif de consulter les partenaires sociaux en amont de l'élaboration de projets de lois dès lors que ces partenaires sont directement concernés par le sujet.

Se tenir au mécanisme de l'indexation

cf. chapitre Droit du travail

Soutenir les moyennes entreprises

Les petites et moyennes entreprises génèrent près des deux tiers de la valeur créée dans notre pays, et offrent un emploi à 68 % de la population active. Le DP soutiendra sensiblement les moyennes entreprises en leur qualité de fournisseurs de prestations économiques et révisera la loi sur les aides de l'État destinées aux PME. Le DP appliquera rapidement le 5^{ème} plan d'action national en faveur des PME dont l'élaboration s'est achevée au cours de cette législature en étroite collaboration avec la branche. Pour le DP, une bonne politique des classes moyennes signifie que les réglementations doivent être adaptées aux besoins des petites et moyennes entreprises. En matière de législation, le DP appliquera systématiquement le principe du « think small first » et prévoira, dans la mesure du

possible, des exceptions pour les PME. Concernant les thèmes majeurs de l'avenir que sont la transition énergétique et la numérisation, le DP s'engagera pour des solutions pratiques et favorables aux PME tout en renforçant les mesures d'accompagnement de l'État. Pour le DP, encourager les moyennes entreprises inclut aussi de concevoir les appels d'offres publics de sorte que les PME se sentent concernées et de proposer des formations continues qui leur soient spécifiques.

Industrie 4.0 : non seulement numérique, mais propice au climat

La pandémie de corona a montré à l'Europe à quel point une production industrielle propre dans les domaines centraux était importante pour éviter les difficultés de livraison en situation de crise. Le DP va renforcer le Luxembourg en tant que site industriel. Aux yeux du DP, l'industrie de demain est en grande partie numérisée et efficace sur le plan énergétique. Une production industrielle ultra moderne devrait ouvrir de nouvelles possibilités au Luxembourg en tant que site industriel.

Une politique de site claire et intelligible est indispensable pour donner aux investisseurs étrangers une certaine sécurité de planification. Pour éviter de futurs mauvais exemples (comme les projets industriels de Fage et Knauf qui ont échoué), le DP élaborera une ambitieuse stratégie industrielle où seront déterminés des critères précis pour l'acquisition de nouvelles activités industrielles.

Avec le DP, le Luxembourg s'engagera au niveau européen pour une stratégie européenne qui renforce la compétitivité de l'Europe et encourage des pans industriels importants pour l'avenir comme l'intelligence artificielle ou la blockchain.

Accélérer les procédures d'approbation

Les processus d'approbation de notre pays étant tout simplement trop longs, le DP se donne pour objectif de les accélérer sensiblement. En conséquence, il procédera à une analyse détaillée des éventuels blocages au sein des processus dans l'année qui suit l'entrée au gouvernement, et en tirera les conséquences qui s'imposent. Le DP coordonnera mieux les procédures d'approbation et permettra un suivi numérique des processus. Il sera vérifié à chacune des étapes si le principe du « qui ne dit mot consent » peut être mis en œuvre. Nous devrions aussi gagner beaucoup de temps grâce à un déroulement en parallèle de différentes procédures.

Par ailleurs, le DP vérifiera la possibilité d'accorder des « permis préalables temporaires » comme l'Allemagne le fait déjà. De telles autorisations permettraient au maître d'œuvre de commencer les travaux à ses propres risques avant d'avoir reçu les permis définitifs

Supprimer la bureaucratie

De nombreuses entreprises se plaignent de la surcharge de travail administratif en haute constante. Par le passé, aucune des multiples initiatives n'a conduit à la décharge souhaitée. Pour y remédier à l'avenir, le DP vérifiera systématiquement, et au préalable si les projets de loi en cours d'élaboration sont adaptés aux entreprises et réalisables dans la pratique. Un contrôle par rapport aux PME doit garantir que les exigences légales ne surchargent pas démesurément ces types de société.

La législation en vigueur doit quant à elle être systématiquement évaluée au regard de la charge qui pèse sur les PME et adaptée en conséquence, par exemple par une clause spécifique à leur statut avec

des exigences réduites pour les entreprises de moindre ampleur. En parallèle, des délais de traitement précis, l'échange d'informations entre les administrations et un traitement aussi numérisé que possible au sein des administrations doivent ajouter à la décharge des entreprises.

Élargir les programmes de subvention de l'État aux entreprises

Le DP se servira systématiquement de l'assouplissement des règles européenne relatives aux aides d'État, en priorité pour faire progresser la transition énergétique et la numérisation des entreprises. Par conséquent, le DP élargira les programmes de subvention de l'État pour les entreprises.

Développer le guichet unique pour les entreprises

Dans le cadre des subventions octroyées durant la présente législature, le gouvernement a fait fortement progresser la numérisation et l'échange d'informations automatisé, ce qui a d'une part nettement accéléré le traitement des demandes d'aides, mais aussi réduit le travail des entreprises. Sans cela, les 80 000 aides accordées aux entreprises qui en ont fait la demande en raison du corona n'auraient pas pu être versées.

Le DP développera le guichet unique pour les entreprises de sorte qu'elles soient informées en temps réel de la progression du traitement de leur demande et qu'elles aient un aperçu complet, p.ex. au sujet des aides approuvées et des autorisations d'établissement. Même s'il recourt à l'intelligence artificielle, le guichet unique sera un bureau de conseil physique.

Donner de nouvelles impulsions contre le manque de personnel qualifié

La situation économique incertaine que nous traversons actuellement, en particulier dans la construction, a déjà

mené à un ralentissement de la relève du personnel dans certaines branches. Cette situation ne doit pas nous faire oublier qu'à moyen terme, le besoin en personnel qualifié sera toujours aussi élevé. Les très nombreuses personnes issues de la génération du baby-boom qui vont partir en retraite dans les années 2020 renforcent le phénomène. Le DP est convaincu que la venue de main-d'œuvre étrangère ne suffira pas, à elle seule, à résoudre le problème et que les opportunités de la numérisation et de l'intelligence artificielle doivent être utilisées de façon complémentaire.

Le DP complètera la stratégie d'attraction des talents du gouvernement par des stratégies de recrutement spécifiques à chaque branche, par exemple dans le secteur de la construction ou le domaine de la santé. Pour ce faire, le DP mise sur des missions économiques ciblées et une législation plus moderne en matière d'immigration. Les procédures d'attributions de permis de travail et de visas aux professionnels d'États tiers dont nous avons besoin doivent être accélérées et plus transparentes. En outre, l'accès à notre marché du travail sera simplifié, par exemple par des autorisations temporaires et de nouveaux programmes vacances-travail (« Work and Travel Visa Agreements ») avec les États tiers tels qu'ils ont déjà été conclus avec le Canada ou l'Australie. Un portail en ligne doit centraliser toutes les informations destinées aux candidats et aux entreprises intéressées.

Le régime d'impatrié et la prime participative qui ont été introduits lors de la législature précédente sont des instruments fiscaux importants pour attirer les talents. À l'avenir, le DP intensifiera encore l'attractivité de ces deux mesures.

Renforcer encore la prime participative

cf. chapitre Politique fiscale

Garantir l'attractivité du régime d'impatrié

cf. chapitre Politique fiscale

Renforcer le soutien du cofinancement public de la formation continue dans les entreprises

La formation continue en entreprise est un pilier central pour garantir la force d'innovation et la viabilité future du Luxembourg. Le DP cofinancera à un taux plus élevé, sur les deniers de l'État, la formation continue dans les domaines porteurs d'avenir tels que la numérisation et la durabilité.

De la start-up à la scale-up

Un environnement favorable aux start-ups est un prérequis important si l'on souhaite encourager l'esprit d'entreprise. Ce n'est toutefois pas seulement la phase de création qui met les jeunes entrepreneurs au défi : la pose des jalons adéquats, ceux qui permettront à l'entreprise de se développer (scale-up), déterminera leur succès ou leur échec. Lors de la présente législature, le gouvernement a conçu une feuille de route visant à stimuler l'écosystème des start-ups. Le DP mettra cette feuille de route en œuvre pour consolider le Luxembourg en tant que site propice aux start-ups. De plus, le DP introduira un système dit « Tax Shelter » similaire à celui qui existe en Belgique pour inciter les investisseurs, par le biais d'avantages fiscaux, à investir dans les start-ups et les scale-ups.

Pour aider les start-ups qui opèrent dans le domaine de l'intelligence artificielle à proposer de nouveaux produits et services, les éventuelles blocages réglementaires feront l'objet d'une analyse. Une protection des données plus stricte devra alors être garantie en permanence.

Accompagner le passage de relais entre les générations dans les entreprises

De nombreux entrepreneurs nés pendant le baby-boom prendront leur retraite dans les années qui viennent. Du fait, tout autant d'entreprises vont devoir relever le défi de planifier la succession de manière adéquate. Pour les aider dans la préparation au passage de relais, le DP imposera un programme d'encouragement spécifique (SME Package Transmission d'entreprise). Par ailleurs, le DP constituera un fonds public d'investissement pour mieux accompagner les successions d'entreprises. L'objectif d'un tel fonds est de garantir la continuité des moyennes entreprise et de leur permettre de recouvrer leur autonomie financière sur le moyen ou le long terme. Ce fonds doit pouvoir influencer sur plusieurs mécanismes : participation au capital, participation aux bénéfices ou une garantie. En parallèle, le SNCI doit développer des produits qui permettent un meilleur accompagnement des transmissions d'entreprises.

Renforcer le principe de la seconde chance pour les entreprises

Le droit à une seconde chance pour les entrepreneurs qui ont dû déclarer faillite a été ancré dans le droit d'établissement pour la première fois. Le projet de loi relatif au droit de la concurrence qui est actuellement en discussion à la Chambre des Députés contribuera lui aussi à offrir une nouvelle chance aux entrepreneurs qui veulent prendre un nouveau départ. Le DP suivra de près l'évolution de ces deux nouveautés, et adaptera la législation en conséquence si cela s'impose.

Encourager les nouvelles technologies, la recherche et l'innovation

Le DP considère l'État comme un moteur d'innovation et favorisera par conséquent l'utilisation des technologies les plus modernes. Les potentiels de la

numérisation, notamment les multiples possibilités de l'intelligence artificielle, doivent être appliqués systématiquement.

Au Luxembourg, la recherche a encore besoin d'être encouragée de façon ciblée par les pouvoirs publics. La recherche publique doit être orientée selon les objectifs de la politique de diversification de notre pays et leur correspondre. La réforme de la loi sur les subventions en faveur de l'innovation a nettement simplifié l'accès des petites et moyennes entreprises à ces aides. Pour continuer à réduire l'écart entre les investissements privés et publics qui sont alloués à la recherche, il faut systématiquement favoriser les innovations, et plus particulièrement dans les PME.

Par conséquent, le DP introduira des possibilités de déductions fiscales pour les investissements dans la durabilité et la numérisation. Il renforcera en outre les responsabilités de l'État en sa qualité de gros acheteur de produits et services dans le cadre de passations de commandes. Les acquisitions publiques seront réalisées de sorte à miser principalement sur l'innovation, l'économie circulaire et la durabilité climatique.

Incidations supplémentaires pour les investissements dans la durabilité et la recherche

cf. chapitre Politique fiscale

Factures électroniques pour le B2C et le B2B

cf. chapitre Numérisation et médias

Faire avancer la décarbonation du secteur privé

L'Union européenne s'est engagée à baisser les émissions de CO₂ de 55 % entre 2005 et 2030, avec pour objectif d'atteindre la neutralité climatique en 2050. Dans le cadre de la transition énergétique et écologique, les petites et

moyennes entreprises ont plus spécialement besoin de mesures d'accompagnement pour se mettre en conformité avec les nouvelles conditions cadres et garantir leur compétitivité au niveau international.

Outre une politique qui incite aux investissements favorables au climat par le biais de programmes de subvention ciblés de la part de l'État, les entreprises requièrent des aides concrètes au quotidien. Le nouveau Pacte Climat pour les entreprises en est un élément important, dans le cadre duquel le DP élaborera des plans d'action sectoriels concrets avec les partenaires impliqués et créera une offre de conseils personnalisée à l'intention des PME.

Par ailleurs, le DP créera un observatoire du marché des technologies afin de donner aux différentes branches un aperçu des nouveaux standards en place dans leur champ d'activités. Des « laboratoires de test » doivent également voir le jour, dans lesquels les entreprises pourront tester de nouvelles technologies écologiques et numériques selon le principe du « Test before you invest ».

Les bâtiments résidentiels et industriels sont responsables d'une forte part des émissions de CO₂. Par le biais de programmes de subventions, le DP apportera un soutien ciblé aux entreprises pour qu'elles assainissent ou fassent assainir leur parc immobilier. Le DP fera un usage systématique des nouvelles possibilités d'aides offertes aux États par le droit européen pour les investissements favorables au climat. Des programmes de subventions en lien avec l'efficacité énergétique, la recherche et la protection de l'environnement seront mis sur pied ou élargis. Le DP maintiendra les programmes de subventions pour l'électrification du parc immobilier et l'installation de station de recharge électronique.

En concertation étroite avec la branche industrielle, le DP continuera aussi la progression de la décarbonation de l'industrie.

Le DP fixera des critères de durabilité dans les appels d'offres publics. En parallèle, des offres d'accompagnement pour les PME seront créées pour que ces dernières puissent se conformer à ces nouvelles exigences.

Carbon Capture Storage and Use (CCSU)

cf. chapitre Durabilité

Préserver les ressources, encourager l'économie circulaire

cf. chapitre Durabilité

Faire avancer la numérisation dans les moyennes entreprises

Les moyennes entreprises sont souvent tant préoccupés par leur fonctionnement au quotidien qu'elles ne trouvent pas le temps de se pencher suffisamment sur le thème de la numérisation. Des initiatives importantes comme le Letzshop, le DigitalHandwerk ou le programme de subventions SME Package Numérisation portent déjà leurs fruits. Pour permettre aux PME de profiter des avantages d'une économie des données réelle et des nombreuses possibilités de l'intelligence artificielle, il va falloir redoubler d'effort. Le DP élaborera donc une stratégie de numérisation pour les moyennes entreprises au sein du Haut Comité PME.

Nombreuses sont des entreprises qui sous-estiment jusqu'ici l'importance de la cybersécurité alors que le risque de cyberattaques est bel et bien réel, et que les PME y sont particulièrement exposées. Le DP mettra par conséquent un nouveau programme de subventions SME Package Cyber Security en place afin d'apporter son soutien aux petites et moyennes entreprises dans l'organisation de mesures de cybersécurité.

Renforcer le commerce en ligne luxembourgeois

cf. chapitre Numérisation et médias

Ouvrir des zones d'activité et mettre des zones industrielles clés en main à disposition

Les moyennes entreprises sont les premières à se plaindre du manque de surfaces commerciales qui permettraient de développer leurs activités. En 2021, le plan sectoriel « Zones d'activités » a été approuvé pour élargir les surfaces disponibles. Le DP chargera une commission de faire l'acquisition rapide des terrains nécessaires, de mener à bien les procédures d'autorisation exigées, et de réaliser les études d'impact tout aussi promptement. De plus, le DP s'efforcera de densifier les zones d'activité existantes et de miser encore plus sur le rassemblement des équipements (espaces de stationnement par exemple) dans l'optique d'organiser ces zones avec autant d'efficacité que possible. Le DP créera aussi un cadastre centralisant toutes les zones d'activité pour être au courant des aires qui sont disponibles. Le concept d'économie circulaire devra être systématiquement appliqué à ces zones d'activité.

Le DP envisage de créer une offre de terrains quasiment « prêts à l'emploi » pour différentes activités (commerce, artisanat, industrie). Pour ce faire, différentes procédures sans lien avec les caractéristiques spécifiques des entreprises qui pourraient s'installer doivent être exécutées en amont avec les communes. Cela fera économiser un temps précieux aux entreprises.

Le DP est ouvert à l'idée de zones d'activité transfrontalières.

Valoriser le travail indépendant et le mettre sur un pied d'égalité avec le salariat

cf. chapitre Travail

Rendre les horaires de travail plus flexibles dans l'intérêt des salariés et des employeurs

cf. chapitre Travail

Promouvoir les emplois décentralisés – créer des espaces de co-working régionaux

cf. chapitre Planification territoriale

Libéraliser les heures d'ouverture du commerce de détail

Le DP libéralisera les horaires d'ouverture du commerce de détail et permettra généralement les ouvertures dominicales sans qu'elles ne soient soumises à une demande de dérogation.

Imposer la liberté de choix des fournisseurs dans le commerce

Le DP restera engagé, au niveau de l'UE, pour que les commerces restent libres de choisir leurs fournisseurs. L'obligation contractuelle de se procurer des produits auprès de certains intermédiaires a pour effet d'augmenter les prix sur le marché luxembourgeois d'une part, et s'avère contraire au principe d'un marché intérieur de l'UE qui fonctionne bien.

Suivre la situation du secteur du bâtiment et pendre d'autres mesures si elles s'avèrent nécessaires

La politique de la Banque centrale européenne sur les intérêts pour lutter contre l'inflation a indirectement eu pour conséquence de ralentir les activités de construction, notamment sur le marché de l'immobilier résidentiel. La branche du bâtiment compte près de 3700 entreprises et plus de 55 000 employés. Le gouvernement a adopté un catalogue de mesures afin de réduire le taux de

chômage et de maintenir les activités de construction.

Pour le DP, soutenir le bâtiment est essentiel pour garantir que les logements nécessaires de toute urgence soient érigés et que suffisamment de personnel soit prochainement à disposition pour mettre en œuvre les mesures en lien avec le climat, construire des installations photovoltaïques et assainir les anciens bâtiments. Le DP observera précisément la situation du secteur de la construction et prendra rapidement les nouvelles mesures qui s'avèreraient nécessaires.

Créer une cour des métiers de l'artisanat

Il est très difficile, a fortiori pour les jeunes artisans, de trouver des zones industrielles abordables et adaptées. Le DP créera par conséquent une cour des métiers de l'artisanat qui permettra aux entreprises artisanales d'exercer leur activité dans des halles polyvalentes communes tout en profitant de synergies.

Encourager la responsabilité sociale des entreprises (CSR)

Le développement durable d'une entreprise est indispensable à son succès entrepreneurial à long terme. Selon une étude de la Chambre du Commerce du Luxembourg, seulement 12 % des entreprises ont leur propre stratégie CSR, mais bon nombre d'entre elles se sont donné ce projet pour objectif (23 % sont en phase de mise en œuvre, 39 % en conception). Des programmes de subventions spécifiques à cela ont déjà été introduits au cours de la législature actuelle. En étroite collaboration avec la House of Sustainability récemment fondée par les chambres des métiers, le DP intensifiera l'accompagnement des entreprises en matière de CSR.

Encourager l'économie sociale et solidaire comme alternative aux ASBL

L'économie sociale et solidaire a désormais sa place dans le paysage des entreprises. La forme juridique SIS (société d'impact social) s'est établie. À ce jour, de nombreux acteurs de l'économie sociale et solidaire œuvrent au sein d'entités qui ont le statut d'association sans but lucratif. Cependant, cette forme juridique est souvent inadaptée aux activités exercées, et il n'est pas rare qu'elle comporte un risque de responsabilité personnelle pour les membres du conseil d'administration. Le DP lancera une campagne de sensibilisation visant à convaincre les acteurs concernés des avantages des SIS et proposera un accompagnement concret en cas de changement de forme juridique.

Rendre les stratégies économiques à long terme plus cohérentes

Par le passé, quantité d'initiatives ont été lancées pour élaborer des stratégies économiques à long terme. Pour empêcher qu'un nouvel essai soit tenté à chaque future législature, le DP transférera, en collaboration avec les représentants du secteur privé, la responsabilité de l'élaboration et de l'accompagnement de ces stratégies d'avenir du ministère de l'Économie à une institution indépendante.

Tourisme

L'importance du tourisme va bien au-delà de l'activité économique de son industrie. Ainsi, le tourisme est un moteur essentiel pour les régions, l'économie locale et les résidents. Pour ces raisons, il est important de suivre une politique touristique axée sur des objectifs et qui apporte son soutien aux aspects bénéfiques du tourisme et aide les acteurs du secteur à aborder les défis à venir. Le DP mise sur une politique touristique qui encourage le tourisme de qualité d'une part, et apporte d'autre part une réelle plus-value pour la population, les régions et l'économie locale. Dans cette optique, nous continuerons à développer sciemment des axes thématiques forts tels que le tourisme de mémoire, l'œnotourisme, le tourisme actif (randonnée et cyclisme), le tourisme culturel ou la gastronomie, en tenant toujours compte de la durabilité qui devra être le fil conducteur dans tous les domaines.

La professionnalisation de la politique touristique a été nettement accélérée au cours de la présente législature, p.ex. par l'élaboration d'une stratégie pour le tourisme de loisir et de conférence. En même temps, des projets concrets ont été initiés, comme l'achat et la remise en État du navire historique « MS Princesse Marie-Astride » (connu comme le lieu où ont été signés les accords de Schengen), la création d'un plan d'architecte pour des « Glamping Cabins » (« Tiirmschen ») qui pourront être utilisées comme un concept de nuitées insolite par tous les acteurs et dans tout le pays, ou encore le lancement de l'appli « Visit Luxembourg » qui rassemble toutes les offres touristiques.

Mettre systématiquement en œuvre la stratégie de tourisme de loisir et de conférence

Pendant la législature en cours, des stratégies touristiques détaillées et incluant des mesures d'action concrètes ont été établies pour la première fois. Le DP les fera systématiquement appliquer pour développer le Luxembourg comme une destination touristique durable et de grande qualité qui offre en outre une plus-value aux autochtones.

Qualité plutôt que quantité

La politique touristique du DP se veut axée sur la qualité et ne vise pas le tourisme de masse. Durant la législature en cours, la politique touristique a surtout mis l'accent sur les marchés voisins que sont par exemple les Pays-Bas, l'Allemagne, la France et la Belgique. Ces groupes-cibles sont non seulement intéressants au sens d'un tourisme durable dans le pays, mais la durée des séjours est également bien plus longue que celle des voyageurs venus de loin et qui ne passent que quelques heures chez nous. À l'avenir, les touristes des marchés éloignés doivent également être approchés de façon très ciblée, par exemple l'espace nord-américain pour un tourisme de mémoire en lien avec la 2^{ème} Guerre mondiale.

La durabilité comme fil conducteur

Avec les labels de durabilité « Ecolabel » et « Green Business Events », le Luxembourg mise clairement sur la durabilité. Différentes spécialités touristiques prioritaires, par exemple le tourisme actif, reflètent elles aussi la priorité accordée à la durabilité dans le cadre de la politique touristique. Pour le DP, il est cependant évident que la thématique de la durabilité doit sans cesse se démarquer dans tous les domaines de stratégie touristique ; cela commence par les groupes cibles visés (marchés proches ou éloignés) et s'étend

au traitement respectueux de la nature en passant par la promotion du tourisme local auprès de nos résidents. Le DP s'efforcera donc de faire certifier le Luxembourg comme une destination globale durable.

Renforcer les régions

La capitale est sans nul doute un puissant aimant touristique. Néanmoins, les différentes régions et leurs particularités ont au moins autant à offrir aux touristes. Le DP veut renforcer les régions sur le plan touristique tout en soulignant l'individualité de chacune. Nous y parviendrons en resserrant le réseau et en proposant des offres touristiques qui relient les régions les unes aux autres. De plus, le DP proposera aux fédérations de tourisme régionales une meilleure intégration au GIE du Luxembourg, à la manière du modèle à succès de l'ORT Éislek. Cela permettra à ces fédérations de profiter de quantité de synergies sans y perdre en autonomie ou en liberté d'organisation.

Encourager le tourisme de mémoire comme un voyage dans le passé

Le DP continuera de développer des produits touristiques de mémoire et les rendra plus vivants pour les nouvelles générations. Les piliers du tourisme de mémoire luxembourgeois sont les éléments de commémoration de la 2^{ème} Guerre mondiale, la construction de l'Union européenne en tant que projet de paix et l'industrialisation du pays par la sidérurgie. D'importants projets ont débuté au cours de la présente législature : par exemple la « Liberation Road » internationale qui relie entre eux des lieux européens de commémoration de la 2^{ème} Guerre mondiale ou l'achat et la restauration historique du « MS Princesse Marie-Astride » comme le lieu où les accords de Schengen ont été signés. Le DP poursuivra ces projets et

mettra les moyens nécessaires à disposition. Fermement installé à Schengen, le « MS Princesse Marie-Astride » sera l'une des attractions majeures de l'est du pays.

Investir systématiquement dans le tourisme

Pour renforcer la qualité de vie et de séjour, une politique d'investissements forte doit être appliquée au tourisme. Le 11^e programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique que la Chambre des Députés a récemment approuvé a fait passer les moyens financiers de 60 à 70 millions d'euros. Le DP se reconnaît dans une politique d'investissements forte appliquée au tourisme qui contribue à renforcer les régions.

Réaliser un projet hôtelier durable à Lultzhausen

Pour le DP, la protection de l'eau et de l'environnement est compatible avec le tourisme. C'est pourquoi une étude de faisabilité portant sur un projet hôtelier à Lultzhausen, à proximité du lac de barrage, a été demandée au cours de la présente législature. Afin de créer un modèle exemplaire de structures d'hébergement nocturne écologiques tout en mettant l'accent sur le tourisme lent (ou « Slow Tourism »), le DP soumettra ce projet hôtelier à un appel d'offres comprenant des critères environnementaux clairs.

Mieux coordonner et développer l'offre « Rent a bike »

Les initiatives sociales d'emploi fournissent un travail formidable pour proposer un système « Rent a bike » de qualité dans les régions. Le DP mettra à la disposition des initiatives les moyens nécessaires pour que les différentes offres régionales soient mieux coordonnées les unes aux autres et pour proposer une offre qui couvre tout le

territoire. Une étroite collaboration avec les initiatives vise à rendre les réservations en ligne possibles.

Continuer à développer le tourisme actif

Le tourisme actif est une pierre angulaire de la stratégie touristique nationale. Au cours de la dernière législature, de gros progrès ont été faits pour relever la qualité des expériences du tourisme actif. La région de l'Oesling est par exemple la première région de randonnée d'Europe à avoir été labellisée « Leading Quality Region – Best of Europe » par la Fédération européenne de la randonnée pédestre. Le DP continuera d'améliorer le réseau de randonnées national et garantira l'entretien des chemins de randonnée de qualité (par exemple par le débroussaillage et la tonte). Il faudra également assurer la gestion des circuits (marquage et signalisation) et l'améliorer en fonction des besoins.

Au cours de la présente législature, le développement du cyclotourisme a pris de la vitesse. Les initiatives telles que le Vélosommer contribuent au positionnement du Luxembourg en tant que pays du vélo. Le DP s'engagera pour un développement systématique du cyclotourisme et la création d'offres de circuits tout inclus et de qualité à l'intention des amateurs de vélo. Enfin, les communes bénéficieront d'un soutien pour la construction de liaisons au réseau cycliste national et pour proposer des infrastructures importantes pour les cyclistes (par exemple, lieu de dépôt des bagages ou stations de gonflage des pneus).

Établir les autochtones et les frontaliers comme un groupe-cible pour le tourisme

Le bon pour une nuitée que le gouvernement avait proposé aux résidents et aux frontaliers pendant la pandémie afin de soutenir les établissements hôteliers a

réellement fait faire un énorme bond en avant à l'industrie du tourisme de notre pays. Le DP continuera donc à miser sur un tourisme national qui permet aux personnes vivant et travaillant ici de découvrir le pays et sa culture.

Rendre la région vinicole palpable

La région de la Moselle est connue comme une excellente région vinicole bien au-delà des frontières du pays. De nombreux événements contribuent à la commercialisation des vins produits ici. En étroite collaboration avec les associations de vignerons, le DP accordera une plus grande place touristique aux caves et aux viculteurs en proposant aux touristes des possibilités de faire des expériences authentiques, lesquelles généreraient en même temps une vraie plus-value pour la viticulture.

Nous créerons donc d'une part un cadre légal clair pour le « Wäistuff » et la salle de dégustation chez le vigneron. D'autre part, nous vérifierons dans quelle mesure et à quelles conditions l'établissement de chambres d'hôte pourrait être possible.

Étendre l'offre touristique accessible à tous

Le label Eurewelcome est un instrument important pour favoriser les offres accessibles à tous. Le DP s'engagera pour qu'une offre touristique aussi accessible que possible et répondant aux besoins les plus divers de chacun soit proposée. Pour le DP, l'accessibilité est un gage de qualité qui accompagnera le développement du tourisme dans toutes ses facettes.

Les curiosités touristiques qui ne peuvent être rendues accessibles à tous doivent pouvoir être visitées à travers des offres numériques. Concernant les lieux de commémoration importants, des modèles tactiles doivent être mis en place à l'intention des personnes malvoyantes.

Le tourisme de conférence comme moteur pour le site économique

Le tourisme de conférence peut contribuer au développement de pôles économiques et renforcer le Luxembourg en tant que site économique par l'entremise d'une politique organisée en conséquence. La fondation du GIE « Luxembourg Convention Bureau » a été une étape importante de la législature en cours pour aborder le développement du tourisme de conférence au Luxembourg dans une perspective stratégique et systématique. Cette politique porte ses premiers fruits : en trois ans, le Luxembourg a gagné 20 places dans le classement ICCA et se retrouve ainsi en 54^{ème} position (en 2021) parmi les centres de congrès les plus importants au monde.

Le DP est convaincu que le tourisme de conférence doit être perfectionné pour devenir un véritable moteur de la diversification et du renforcement des branches économiques prioritaires. Les manifestations internationales peuvent en effet servir à la transmission du savoir-faire et de l'innovation, mais aussi contribuer au développement du site. Du fait, le DP encouragera systématiquement les événements internationaux qui génèrent une plus-value économique.

En même temps, le tourisme de conférence renforce l'industrie touristique locale, en particulier dans les branches Horeca. Une personne qui participe à un Business Event international dépense en effet 594 euros par jour en moyenne. De plus, le tourisme de conférence génère 332 000 nuitées annuelles (2021). En conséquence, le tourisme de conférence paie à double titre : en renforçant le développement économique stratégique de notre pays et en renforçant l'industrie du tourisme locale. Pour ces raisons, le DP favorisera un tourisme de

conférence durable, de qualité, et qui crée une vraie plus-value.

Établir les Green Business Events comme la nouvelle norme

La législature en cours a assisté à la création du logo « Green Business Events » pour l'organisation de rencontres entre entreprises aussi écologique que possible de l'arrivée au service de traiteur. Le DP s'engagera pour que les manifestations durables soient prochainement la norme et soutiendra la certification de lieux événementiels par des labels de durabilité.

Bleisure – Concilier affaires et loisirs

Le mot-valise Bleisure (Business et Leisure) définit les séjours qui allient affaires et loisir. Le DP veut activement encourager la création d'offres à l'intention des touristes de conférence pour qu'ils prolongent leur séjour et y associent notamment, dans le cadre de ce concept, la visite des régions du pays. Cela donnera un coup de pouce à l'industrie touristique locale, et plus particulièrement en milieu rural.

Organiser des rencontres régulières entre les acteurs

Le Luxembourg ne pourra devenir une destination de choix pour l'organisation de conférences que si tous les acteurs y travaillent ensemble. Par conséquent, le DP organisera un forum annuel sur le tourisme de conférence afin de concevoir de nouvelles idées et de favoriser la mise en réseau entre les partenaires. Ces forums devront aussi être utilisés pour la formation continue.

Intégrer le tourisme d'affaires à des stratégies économiques sectorielles

De nouvelles stratégies sont constamment développées dans de nombreux domaines économiques. Le DP s'assurera que ces stratégies tiennent systématiquement compte du tourisme d'affaires et suivent ainsi une politique de site intégrale.

Permettre l'accès aux nouvelles technologies

Les lieux où sont organisés des événements doivent de plus en plus investir dans la numérisation et les nouvelles technologies pour tenir le rythme des nouveaux développements. À l'aide du LCB (Luxembourg Convention Bureau), le DP permettra aux organisateurs d'événements d'avoir accès aux toutes dernières évolutions et tendances du domaine des innovations numériques. De plus, les investissements dans des infrastructures numériques seront précisément encouragés.

Construire le nouveau centre de congrès national (Luxexpo) à Kirchberg

Ces dernières années, les besoins en centres de congrès internationaux ont beaucoup changé. Les halles d'exposition actuelles ne contribuent que de façon limitée à la tendance internationale des activités de confex (manifestations combinant conférences et expositions). Le DP érigera un nouveau centre des congrès national qui, non content de satisfaire aux standards internationaux, intégrera en outre une structure hôtelière et une grande salle de concert et sera bordée de commerces pour qu'un lieu de rencontres et d'échanges vivant voit le jour.

Fonder un observatoire pour les événements d'entreprises (Business Events)

Pour évaluer l'utilité concrète des Business Events et s'assurer que les jalons stratégiques posés sont les bons, le DP fondera un observatoire des événements d'entreprises en collaboration avec tous les acteurs de la branche. Sa mission principale sera d'accompagner l'évolution de la branche dans une perspective critique, et de recueillir et d'évaluer – tant quantitativement que qualitativement – les

progrès de la stratégie du tourisme de conférence.

Études supérieures et recherche : établir le Luxembourg comme un site d'innovation

Le DP poursuivra le développement qualitatif du paysage universitaire luxembourgeois et le cadre financier, légal et infrastructurel de la recherche publique afin de garantir un niveau d'excellence international, mais aussi l'utilité des résultats pour notre société.

Des « Schools » pour la formation initiale des futurs professionnels

L'université du Luxembourg, qui fête ses 20 ans d'existence en 2023, peut être fière de son évolution. Pour continuer de répondre à toutes les attentes sociales et aux normes internationales, le DP va perfectionner la structure de l'université. Le DP propose, afin de former suffisamment de personnel qualifié (par exemple médecins et autres professions de la santé, enseignants et éducateurs sociaux), la création de « schools » intégrées à l'université (Medical School, Educational School).

Développer l'offre en centres de recherche

De nouveaux centres de recherche universitaires appelés « centres interdisciplinaires » sont créés, par exemple en rapport avec les thématiques du développement durable et du droit européen. Le DP poursuivra l'extension du campus Belval afin de répondre aux besoins infrastructurels de l'université et des différents centres de recherche. Un campus moderne verra également le jour au Kirchberg afin d'abriter les départements universitaires qui restent à Luxembourg-ville.

Luxembourg University Competence Center

Le Luxembourg University Competence Center est conçu comme un prestataire de cours de formation continue universitaires. Dans ce contexte, un cadre légal est créé, qui régit les « micro-credentials ». Outre les formations académiques orientées sur les BTS, le DP créera une formation professionnelle continue sur concertation avec la chambre des métiers.

Créer une agence de transfert pour les start-ups et les scissions

Pour encourager le transfert des découvertes scientifiques en vue de leur application pratique, le DP créera une agence de transfert qui sera chargée de conseiller et d'accompagner les scissions et les start-ups. Sur le campus de Belval, de nouveaux locaux seront bâtis pour les jeunes entreprises qui tireront parti de cette proximité avec la recherche. Pour créer un environnement attractif au sens des start-ups, le DP permettra à l'université de participer au capital des start-ups. Des avantages fiscaux seront en outre créés en cas d'investissements dans des start-ups.

Développer une plateforme d'échange des données nationale

Au XX^e siècle, les données constituent une ressource qui peut être utilisée de bien des manières. Le DP poursuivra le développement de la plateforme nationale d'échange de données (PNED) et encouragera encore l'utilisation économique des données qui sont conformes aux directives de protection des données nationales et internationales.

Développer la formation médicale à l'université du Luxembourg

Le DP étaiera progressivement la formation initiale des médecins dispensée à l'université du Luxembourg. À la suite d'une évaluation du cursus médical de niveau bachelor, l'université proposera, en collaboration avec le secteur de la santé, un programme de master correspondant. D'autres spécialisations médicales seront également développées sur concertation avec le secteur de la santé.

Saisir les opportunités de la médecine personnalisée

cf. chapitre Santé

Fonder un centre de compétence en IA

cf. chapitre Numérisation et médias

Numérisation et médias : Mise à disposition des nouvelles technologies au service de l'être humain et préservation du pluralisme médiatique

Le DP voit la numérisation comme une très belle opportunité pour notre société. Nous voulons progressivement utiliser la numérisation dans tous les domaines de la vie, et faire en sorte que le tournant numérique profite à l'être humain. Les avantages de la numérisation doivent être accessibles à tous. C'est pourquoi le DP prendra d'autres mesures en faveur de l'inclusion numérique.

Sous l'égide du DP, la numérisation a considérablement avancé dans les administrations publiques, le secteur des TIC s'est développé, la connectivité des citoyens a été améliorée et d'importants progrès ont été faits en matière de transmission des compétences médiatiques. Les progrès des démarches administratives permis par la numérisation, en particulier, ont été largement salués par la communauté internationale. Le Luxembourg a ainsi amélioré son classement au sein de l'« eGovernment Benchmark » de la Commission européenne en passant en deux ans de l'onzième place à l'excellente troisième. Cette reconnaissance nous pousse à numériser aussi rapidement que possible le plus de procédures bureaucratiques dans le cadre de la simplification administrative pour les citoyens et citoyennes.

Un accès rapide à Internet qui couvre tout le territoire, une politique ouverte et transparente en matière de données et une stratégie complète de cybersécurité constituent aujourd'hui des conditions cadres attractives pour les sociétés nationales et internationales. Nous continuerons à développer systématiquement cet avantage sur la concurrence.

Le pluralisme médiatique et la liberté de la presse sont des éléments indispensables d'une démocratie libre. Au fait de l'importance d'un journalisme libre et d'une couverture médiatique objective et transparente, le DP a lancé plusieurs réformes, au cours des dernières années, pour conserver le pluralisme médiatique. Ainsi, la nouvelle loi sur l'aide à la presse soutient avec encore plus d'ardeur les services de rédaction de publications imprimées et en ligne. De nouvelles conventions pour plusieurs années avec RTL, la radio publique 100.7 et *Radio ARA* veillent à ce que les médias audiovisuels du Luxembourg bénéficient eux aussi de la sécurité de planification financière dont ils auront besoin dans les années à venir.

Le vaste succès de différentes productions filmiques luxembourgeoises, y compris à l'étranger, prouve le dynamisme et la perpétuelle évolution de notre industrie de la création. En tant que DP, nous voulons consolider notre pays en tant que site de production audiovisuel.

NUMÉRISATION

Accès WiFi gratuit dans l'espace public pour tous les citoyens et citoyennes

Le DP se porte en faveur d'un WiFi puissant et libre d'accès dans l'espace public. Nous voulons permettre à tout un chacun de passer un moment dans les zones piétonnes, les parcs et d'autres

places ouvertes au public en ayant la possibilité de communiquer, de travailler ou d'accéder à des informations d'ordre général en ligne.

WiFi gratuit dans les trains, les bus et les trams

Le DP veut que les trajets en transports en commun publics soient aussi agréables et attractifs que possible pour les passagers. Par conséquent, nous mettrons une connexion à Internet gratuite sur toutes les lignes ferroviaires nationales et dans les gares, ainsi que dans les bus et trams et à leurs arrêts respectifs.

E-Wallet : introduire la carte numérique du citoyen

Nous voulons introduire une carte numérique du citoyen qui puisse servir aussi bien *en ligne* que *hors ligne* de moyen d'identification alternatif. Cette carte numérique du citoyen permettra de rassembler des pièces d'identité officiels (carte d'identité, permis de conduire etc.) qui pourront ensuite être consultées et contrôlées par les autorités de l'État ou des communes. Le temps des portefeuilles pleins à craquer sera ainsi révolu.

Introduction du principe du « une fois pour toutes »

Le DP veut développer le principe du « une fois pour toutes » partout où c'est possible. À l'avenir, les citoyens et citoyennes ne devront plus communiquer certaines données personnelles à l'administration de l'État/de leur commune qu'une seule fois, au lieu de répéter séparément l'opération pour chaque autorité.

Façonner une numérisation inclusive

Le premier plan d'action national pour l'initiatives numérique a été créé en 2021 sur l'initiative du ministère de la Digitalisation. Il se compose de 40 initiatives concrètes dont une bonne

part est prévue pour les concitoyens âgés. Nous nous engagerons pour que ce plan d'action national se poursuive en 2024. Nous veillerons à ce qu'à l'avenir aussi, suffisamment de moyens soient mis à disposition pour encourager une société plus numérique.

L'intelligence artificielle au service des citoyens

L'utilisation de l'intelligence artificielle offre de nombreuses nouvelles possibilités de renforcer notre économie et de simplifier le quotidien des citoyens et citoyennes. Le DP continuera d'investir dans la recherche et la commercialisation de nouvelles applications d'IA. Nous commencerons par faire le point sur les questions éthiques et prendrons également les mesures qui s'imposent pour empêcher toute forme d'usage abusif des données et de discrimination (« implicit bias ») qui pourraient résulter de l'utilisation de l'intelligence artificielle.

Au niveau de l'Europe aussi, nous nous engagerons pour l'application du « AI Act » européen qui régule l'utilisation de l'intelligence artificielle (« Artificial Intelligence ») et garantit ainsi la sécurité et la compétitivité du marché numérique intérieur de l'UE.

Encourager le télétravail

cf. chapitre Travail

Travail à distance – encourager le « travail depuis n'importe où »

cf. chapitre Travail

Encourager le télétravail par un système fiscal moderne

cf. chapitre Politique fiscale

Renforcer le droit à la déconnexion

cf. chapitre Travail

Quick Freeze – un compromis entre poursuite pénale efficace et droits numériques fondamentaux

La Cour de justice européenne s'est prononcée contre une « conservation des données » d'ordre général, soit contre la possibilité que l'État conserve des communications électroniques de particuliers (e-mails, appels, etc.) à titre préventif et sans motif légitime pendant un certain temps. Ces données constituent néanmoins parfois la seule source de matériel de preuve dans le cadre de poursuites pénales. C'est pourquoi nous faisons sur un règlement d'exception à l'interdiction de la « conservation des données » dans le cas d'abus sur mineurs ou de terrorisme. Le modèle *Quick Freeze* veillera tant à une protection des données personnelles raisonnable qu'à une lutte contre la criminalité efficace.

Encourager les compétences numériques des adultes

La demande en compétences numériques n'a jamais été si haute sur le marché de l'emploi qu'aujourd'hui. Que ce soit à l'école ou dans leur environnement personnel, les enfants sont de nos jours familiarisés très tôt aux nouvelles technologies. Malgré tout, un fossé existe encore entre l'affinité des jeunes générations et de nombreuses personnes qui sont dans la vie active et n'ont jamais eu de formation approfondie dans ce domaine au cours de leur scolarité. Pour s'assurer que ces personnes puissent être adaptées aux exigences sur leur lieu de travail, notre objectif est de leur transmettre des compétences numériques. C'est pourquoi nous soutenons les mesures de formation continue globales.

Nous étudierons et analyserons en profondeur la possibilité d'un financement de la formation continue similaire au

modèle des Pays-Bas qui inclut des bons de formation continue. Pour encourager le *re-skilling* et l'*up-skilling*, ce soutien financier ne doit pas seulement s'appliquer aux formations initiales et continues, mais aussi aux cours numériques.

Faire de nos localités des « Smart Cities »

Le DP veut aider les communes de façon ciblée pour qu'elles organisent leurs localités à l'aide de la numérisation en vue de les rendre plus efficaces, plus écologiques et plus sociales et les faire progresser. Dans ce but, nous créerons des incitations financières et cofinancerons des projets innovants.

Vérifier l'adéquation des nouvelles lois par rapport à la numérisation

Afin d'identifier et d'améliorer d'éventuelles faiblesses qui se manifesteront lors de la mise en œuvre pratique, la pertinence numérique de nouveaux projets de loi doit encore être vérifiée avant qu'ils n'entrent en vigueur. De cette manière, nous évitons certains coûts et autres procédures de modifications fastidieuses. Nous voulons, dans l'objectif d'une stratégie d'*E-Government*, rendre nos lois plus conviviales sur le plan numérique et supprimer toute bureaucratie inutile.

Davantage de sécurité des données grâce à la Security-by-design

Nous continuerons à investir dans la sécurité des infrastructures IT de l'État. En outre, nous voulons encore mieux protéger les particuliers contre les cyberattaques. Selon le principe de « *security by design* », les questions de sécurité doivent être résolues dès la conception de nouveaux logiciels.

Sovereign Cloud

Le DP s'engagera pour que les citoyens, entrepreneurs et instances publiques

puissent retracer ce qu'il se passe avec les données auxquelles ils souhaitent accéder sur des services en cloud. Les efforts fournis en faveur d'une infrastructure cloud souveraine au Luxembourg doivent bénéficier de soutien. Un avantage concurrentiel par rapport aux autres sites européens sera ainsi créé et le Luxembourg consolidera sa position en tant que site TIC.

Encourager le bénévolat numérique

cf. chapitre Politique familiale

Renforcer le commerce en ligne luxembourgeois

Le DP renforcera le commerce en ligne luxembourgeois en mettant fin à ce qui lui fait obstacle. Nous aiderons en particulier les petites et moyennes entreprises et les jeunes entrepreneurs à s'établir dans le commerce en ligne et à s'assurer ainsi une deuxième source de revenus sur le marché numérique.

Le Luxembourg comme plateforme blockchain européenne

En 2019, le Luxembourg a été le premier pays au monde à introduire une blockchain dans son service public. Les processus de l'État sont depuis plus fiables, plus transparents et plus sûrs. De plus, nous avons renforcé la sécurité juridique de la technologie blockchain dans le secteur financier. À l'avenir, nous continuerons d'encourager la recherche, le développement et la formation dans ce domaine, pour que le Luxembourg se positionne comme la *plateforme blockchain* européenne.

Empêcher le géoblocage

Depuis 2018, les personnes qui voyagent au sein de l'UE n'ont plus à renoncer à des services en ligne pour lesquels elles ont payé dans leur pays d'origine. Certaines offres et autres contenus protégés sont néanmoins exclus de cette nouvelle

réglementation. Jusqu'à présent, les citoyens de l'UE ne peuvent pas automatiquement accéder, dans leur pays, à des contenus d'un autre État membre.

Nous voulons supprimer ces barrières et exigeons une interdiction du *géoblocage* dans toute l'Europe. En outre, nous voulons que les droits d'auteur applicables à l'audiovisuel ne soient plus réglés au niveau national, mais européen.

Créer des synergies entre les exploitants informatiques de l'État et ceux des communes

Un fort potentiel synergétique existe entre les prestataires de services informatiques des pouvoirs publics : les synergies plausibles pourraient simplifier le flux de travail au sein des administrations, mais aussi la communication entre les différents bureaux. D'autres synergies pourraient aussi être créées entre le SIGI, le syndicat de traitement des données des communes, et l'exploitant IT de l'État, le CTIE, lesquelles pourraient donner lieu, en bout de course, à une collaboration institutionnalisée dirigée d'une même main. Nous nous engageons pour une collaboration beaucoup plus étroite entre les administrations. Il n'y a qu'ainsi que nous pourrions garantir l'efficacité de l'*E-Government*. Les dossiers importants qui relèvent des compétences de plusieurs administrations pourraient en outre être traités avec davantage d'efficacité.

Introduire les ordonnances médicales électroniques

cf. chapitre Santé

Développer MyGuichet continuellement

Ces dernières années, la plateforme MyGuichet.lu n'a cessé d'être perfectionnée. L'année 2021 a vu l'introduction de l'application MyGuichet qui permet aux citoyens de faire leurs démarches administratives tranquillement

depuis leur tablette ou leur smartphone. Nous nous engageons à continuer de convivialiser MyGuichet.lu et d'étendre constamment l'offre des démarches qui peuvent être faites sur la plateforme.

En même temps, il nous importe de garantir le maintien d'un bureau d'accueil. Nous étudierons aussi les possibilités de bureaux d'accueil Guichet supplémentaires dans les régions.

Permettre des procédures judiciaires numériques

À l'avenir, les règles de procédure et le code de procédure relatif aux audiences portant sur des litiges de faible importance qui relèvent du droit pénal, civil et/ou commercial devront permettre des négociations par vidéoconférence comme c'est actuellement déjà le cas en Allemagne. De cette manière, nous déchargerons les tribunaux en accélérant les procédures, mais réduirons également les charges, en termes de coûts et de stress, qui pèsent sur les personnes concernées.

Factures électroniques pour le B2C et le B2B

Depuis 2019, la facturation électronique est progressivement introduite pour les transactions entre les entreprises et l'État (B2G). Dans l'objectif d'une application ultérieure dans les domaines B2B (*Business to Business*) et B2C (*Business to Consumer*), nous informerons les sociétés des avantages de ce système de facturation et les accompagnerons dans la mise en œuvre.

Centres de données durables

Nous voulons organiser nos centres de données de façon aussi durable que possible à l'aide de technologies et de logiciels qui ménagent les ressources. Nous étudierons dans quelle mesure nous pouvons réduire la consommation d'eau,

recupérer la chaleur perdue et encore mieux revaloriser les déchets. De plus, nous augmenterons les investissements injectés dans les technologies de l'information et de la communication durables.

Introduire la signature électronique dans les communes

Sur l'initiative du ministère de la Digitalisation, une législation a été mise en route pour l'acceptation de la signature électronique dans les actes administratifs. Tout comme l'État, les communes doivent elles aussi pouvoir utiliser la signature électronique. Cela allègera le travail des administrations communales et contribuera à la simplification administrative.

Réseau 5G sur tout le territoire et extension de la fibre (Fiber To The Home)

Ces dernières années, le Luxembourg a énormément investi dans ses infrastructures numériques mobiles et fixes. Le DP maintiendra les investissements dans ce domaine à un haut niveau. Nous nous engageons pour que tout le territoire soit couvert par la technologie 5G et la fibre.

Fonder un centre de compétence en IA

L'intelligence artificielle ne cesse de gagner en influence et en importance. Le DP entend accompagner étroitement cette évolution. Par l'introduction d'un centre de compétence en IA, le DP aspire à réunir des acteurs du secteur privé, de l'éducation et de la vie académique afin d'analyser comment nous pouvons, en tant que société, tirer le meilleur parti de ces nouvelles technologies.

Soutenir les initiatives et programmes européens

Dans le contexte de la décennie numérique, l'Europe a élaboré un programme politique avec des objectifs à

atteindre d'ici 2030 pour poursuivre le tournant numérique en Europe. Le Luxembourg se prépare d'ores et déjà à quelques initiatives. Le DP s'engage pour continuer à soutenir le passage au numérique au Luxembourg et pour le Luxembourg.

Rendre LuxChat4Gov accessible à l'ensemble de la population

Les collaborateurs du service public ont accès à l'application de chat LuxGov4Chat depuis le milieu de l'année ; le DP souhaite étendre la possibilité de recourir à ce moyen de communication aux entreprises et à l'ensemble de la population.

Poursuivre le développement de l'industrie satellite au Luxembourg

Ces dernières années, le développement de l'industrie satellite au Luxembourg a pris une grande importance. Outre de grands acteurs tels que le SES, nombreuses sont les nouvelles start-ups intéressantes à s'être établies au Luxembourg. De plus, ce rameau économique croît de sorte à devenir un élément de marché – mais aussi un domaine scientifique et de recherche – à long terme et important sur les plans géopolitique, économique et stratégique qui apporte des garanties de succès et d'avenir pour le Luxembourg en tant que site pour les prestations en lien avec des satellites.

C'est pourquoi le DP s'engage pour que l'industrie satellite luxembourgeoise et le secteur des services associés continuent de croître fortement tout en attirant, en formant et en encourageant les talents. La politique d'investissements et industrielle du gouvernement sera maintenue à un haut niveau et les investissements de l'État serviront de support ciblé pour l'industrie domiciliée dans notre pays, ceci à l'aide d'activités durables et à dessein émanant des programmes de subventions de l'État

de Luxinnovation, de la Luxembourg Space Agency (LSA), de l'université du Luxembourg et d'autres institutions. Cette constitution renforcée d'un pôle dédié à l'aéro-spatiale au Luxembourg va impérativement de pair avec une implication plus intense du secteur de la défense dans ce segment économique. Le Luxembourg confiera à la défense un rôle clé quant à la conception et au positionnement du pays dans l'espace. Une fonction centrale de coordination entre les intérêts du secteur privé et les exigences de la défense développera et consolidera cette collaboration.

MÉDIAS

Un accès à l'information élargi pour la presse

Le DP s'engage pour une communication ouverte et transparente entre les administrations de l'État et les journalistes. La circulaire Bettel a été révisée pour améliorer l'accès de la presse aux informations émanant des autorités et des administrations. Le DP analysera dans quelle mesure l'accès de la presse aux informations peut être ancré dans la loi selon le modèle international.

Définir et valoriser le journalisme professionnel

Le travail de la presse a été revalorisé par la réforme de la loi sur l'aide à la presse. La prochaine étape consistera à définir clairement le métier de journaliste. Le DP s'engage donc pour consigner la profession de journaliste et les conditions cadres des activités du métier au sein d'une loi.

Mieux protéger la presse et les médias et empêcher les procédures-bâillons

Le DP protégera mieux les journalistes face aux actes de violence physique et tentatives d'intimidation qui se

multiplient, p.ex. en interdisant les « procédures-bâillons » (forme abusive de plaintes contre les médias). Le DP se fera entendre pour que la violence physique et psychologique, de même que toute autre infraction pénale envers les représentants de la presse continue d'être poursuivie avec conséquence, y compris à l'avenir.

Maintenir la loi sur l'aide à la presse à un haut niveau

Du début au milieu de l'année 2023, les dépenses pour l'aide à la presse ont été, avec 6,7 millions d'euros, 43 % plus élevées que l'an dernier. La priorité étant désormais accordée au travail journalistique, le travail de la presse s'en trouve revalorisé. Qui plus est, le nombre de publications éligibles à cette aide financière a tant et si bien été augmenté qu'à ce jour, 18 publications émanant de 14 éditeurs différents peuvent en profiter. À l'avenir aussi, le DP soutiendra fortement le travail journalistique professionnel et préservera le pluralisme médiatique au Luxembourg. À la suite d'une évaluation approfondie de la nouvelle loi sur l'aide à la presse, cela devra également être adapté en collaboration avec les personnes concernées.

Développer le DAB+

Le DP s'engage pour que l'introduction du système de transmission DAB+ et sa propagation sur tout le territoire initiées par le ministre des médias se poursuive de façon conséquente. Le DAB+ doit permettre d'atteindre une portée géographique plus vaste, garantir une couverture de tout le territoire avec une qualité sonore améliorée et finalement enrichir l'offre de radios du Luxembourg. Pour décharger financièrement les diffuseurs locaux lors de leur conversion, le DP leur apportera une aide pour le financement de leurs offres DAB+.

Revoir la réglementation applicable aux médias électroniques

L'Union européenne aspire à une décennie numérique. Le passage au numérique est indéniable et progresse à grands pas. Le *Digital Services Act (DSA)* et la *loi sur la liberté des médias* sont des règlements qui régulent le monde numérique et les médias de demain. Le DP s'engage pour ne pas uniquement codécider au niveau européen, mais aussi pour poser dès aujourd'hui les jalons qui permettent de préparer le passage dans la nouvelle ère. Dans ce contexte, les médias électroniques et les compétences de l'*Autorité Luxembourgeoise Indépendante de l'Audiovisuel* (ALIA) devront eux aussi être contrôlés et réformés.

Rendre les médias et les informations accessibles et compréhensibles pour tous

En Europe, près de 80 millions de personnes sont malvoyantes ou malentendantes. Cela correspond à environ dix pour cent de la population européenne. Le Luxembourg a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations unies. Ainsi s'engage, entre autres, le Service information et presse national à rendre son site Internet accessible à tous. Le DP s'engage pour que toute personne puisse avoir accès aux médias et aux informations. La compréhension des médias doit également être garantie à chaque citoyen et citoyenne. À cette fin, des conventions avec RTL et la radio publique 100.7 prévoient des critères d'accessibilité conformes aux exigences de la *Web Accessibility Initiative (WAI)* et du *World Wide Web Consortium (W3C)*.

Poursuivre la lutte contre les contenus illégaux sur Internet

En tant que média décentralisé et transnational, Internet permet la propagation rapide de fausses

informations et de contenus illégaux. La BEE Secure Helpline et Stopline constituent déjà des possibilités d'agir contre les contenus erronés, illégaux ou dangereux. Le DP veut faire d'Internet un lieu sûr. Une attention toute particulière est portée aux enfants et aux adolescents : les protéger est d'une priorité absolue, y compris sur Internet. Aux niveaux européen et international aussi, le DP veut aider à élaborer des mesures concrètes et soutenir la coopération entre les pays dans la lutte contre les contenus illégaux et les fausses informations.

Encourager et développer le Luxembourg comme site de choix pour les médias et la production de films

Ces dernières années, des co-productions récompensées et des succès luxembourgeois à répétition ont aidé l'industrie du film luxembourgeois à se faire un nom. La notoriété de l'industrie créatrice luxembourgeoise n'a en effet cessé de croître. Le DP connaît le gros potentiel du Luxembourg en tant que site pour la production de films. Outre des accords bilatéraux avec différents pays, le DP s'engage à saisir la balle au bond pour apporter son soutien au secteur filmique luxembourgeois – par des co-productions nationales et internationales – et continuer d'encourager le paysage culturel et médiatique du Luxembourg.

Le DP modifiera le cadre légal du Fonds national de soutien à la production audiovisuelle selon les propositions de la Cour des comptes, afin que les structures et les procédures à l'œuvre au sein du Fonds national soient régulées avec clarté et transparence.

Participation au Concours Eurovision de la chanson

Initialement créé pour encourager la cohésion entre les nations, le Concours Eurovision de la chanson, ou Eurovision

Song Contest (ESC), est aujourd'hui un concours international qui réunit chaque année des musiciens, des artistes et des créateurs de contenus culturels sur une scène internationale. L'ESC ne cesse de gagner en popularité et au fil des ans, il est devenu un symbole de compréhension internationale et de rassemblement culturel. Culturellement comme artistiquement, notre pays a énormément à offrir. Le DP soutient par conséquent la proposition du gouvernement de réautoriser le Luxembourg à participer à l'ESC après 30 ans d'absence.

Politique culturelle : les acteurs de la sphère culturelle au centre

La culture rassemble. Du fait de la pandémie de Covid-19 les citoyens et citoyennes ont pris conscience de l'importance des contacts sociaux et du fait d'être bien entouré. Cela concerne en premier lieu la culture. Il y a des années que le DP encourage la diversité culturelle, et il entend bien continuer en en faisant l'une de ses priorités. Nous ne pensons pas seulement aux musées, théâtres, productions filmiques etc., mais aussi à la valorisation de tous les acteurs du monde culturel et du travail qu'ils fournissent.

La culture est là pour chacun d'entre nous. La priorité du DP est que les jeunes gens puissent eux aussi entrer en contact avec la culture au plus tôt. Durant la législature en cours, le DP a par exemple, entre autres, introduit les cours de musique gratuits et différents projets culturels dans les écoles.

Sur la même période, la nouvelle loi sur la protection des monuments historiques, élaborée sous l'égide d'un ministre DP, a été adoptée. Ainsi avons-nous enfin, au Luxembourg, des règles claires et transparentes pour la protection de notre patrimoine culturel, et ce qu'il s'agisse de biens architecturaux, archéologiques, mobiles ou immatériels.

Dans ce contexte, le *Plan du développement culturel (PDC)* joue un rôle formidable et permet un dialogue et des échanges constants. Une communication permanente doit notamment être garantie entre le ministère de la culture et les créateurs de culture à travers les *assises culturelles*. Le plan du développement culturel doit donc être peaufiné

continuellement, car ce n'est qu'ainsi qu'il remplira son rôle.

La politique culturelle est aussi une politique de site. En élargissant encore l'offre culturelle du pays, le DP renforcera la position du Luxembourg sur la carte du monde. Avec *Esch2022*, le Luxembourg a renforcé son image au-delà de ses frontières. Les organisations culturelles doivent cependant aussi recevoir les moyens qui leur permettent de faire leur propre promotion à l'étranger.

Revaloriser les sites culturels

Les lieux de culture classiques qui ont fortement marqué l'histoire de notre pays doivent revaloriser leur infrastructure pour conserver leur attractivité ou l'améliorer. Une stratégie doit être élaborée, en étroite collaboration avec les communes, pour garantir à ces lieux des perspectives culturelles sur le long terme et continuer à en faire des aimants pour le tourisme doux.

Accroître la notoriété des sites culturels archéologiques

Les sites culturels antiques mis au jour participent à l'identité du Luxembourg. Nous nous engageons pour qu'ils soient interconnectés et plus visibles sur la carte touristique des sites culturels du pays. Les médias numériques doivent constituer une aide en ce sens, et délivrer des informations essentielles, y compris dans une langue simple à comprendre. En collaboration avec le Ministère du tourisme, les voies et villas romaines situées au Luxembourg et dans la Grande Région devraient davantage connu du grand public et rendues accessibles, autant que faire se peut, à tout un chacun.

Promouvoir la culture historique et contemporaine du jardin

Les jardins historiques sont souvent liés à des bâtiments historiques. La *Charte de*

Florence régit leur protection. Nous voulons apporter notre soutien à leur entretien. Un prix national doit distinguer les personnes et les institutions qui se consacrent à la préservation et à l'entretien professionnel de jardins historiques.

Par ailleurs, nous voulons développer l'initiative des *Rendez-vous aux jardins* en collaboration avec les communes et les parcs naturels. Il s'agit là de réunir les arts contemporains et la culture du jardin dans le cadre de l'architecture ancienne et moderne.

Création d'une galerie nationale

Nous nous engageons pour la création d'une galerie nationale destinée à exposer et à conserver les œuvres d'artistes luxembourgeois reconnus. Cela permettra de familiariser les visiteurs avec l'histoire des arts de notre pays, mais aussi de présenter et de préserver le patrimoine artistique du Grand-Duché.

Dictionnaire des peintres, dessinateurs et sculpteurs luxembourgeois

Un dictionnaire numérique des artistes luxembourgeois et de l'artisanat local doit être créé sous la responsabilité du ministère de la Culture et en collaboration avec différents acteurs du milieu afin de faire connaître le pouvoir créatif de nos artistes aux plus jeunes.

Mais de l'art chorégraphique

Nous nous engageons pour que les acteurs professionnels de la scène chorégraphique du Luxembourg disposent prochainement de locaux adaptés. En tant qu'ambassadeurs culturels du Luxembourg, ils ont besoin des conditions qui leur permettent de déployer leur art du mieux qu'ils le peuvent.

Portail culturel numérique pour toutes les manifestations culturelles

Nous voulons rendre l'offre culturelle plus visible et plus claire, car de nombreux citoyens risquent, au vu de la quantité d'informations, de perdre le fil.

En partenariat avec les acteurs professionnels et les institutions culturelles nationales et régionales, nous poursuivrons donc le développement du portail Internet www.echo.lu. Les utilisateurs doivent pouvoir configurer les paramètres du portail selon leurs préférences personnelles.

Renforcer l'économie créative

Les artisans, designers, graphistes et autres personnes du secteur créatif trouvent de plus en plus souvent leur public dans des *magasins éphémères*, dans d'autres petites boutiques et sur les marchés amateurs de tout le pays. La durabilité joue un grand rôle en la matière. C'est pourquoi le DP s'engagera de plus belle pour que des ateliers, des surfaces commerciales et des plateformes soient remis aux artistes. Le 1535°, à Differdange, est jusqu'à présent le seul centre créatif du Luxembourg. Le DP veillera à ce que ce concept puisse également voir jour sur d'autres sites.

Créer des sites dédiés à la créativité

Kultur LX prendra ses quartiers dans la Villa Louvigny, en plein cœur de la ville de Luxembourg. Malgré tout, d'autres sites de ce genre sont encore nécessaires. Mersch abrite par exemple le centre de langue luxembourgeoise. D'autres projets culturels nationaux pourraient être implantés ailleurs dans le pays.

Les événements en plein air gagnent également en importance. C'est à la culture de se rapprocher des gens. Elle doit être au cœur de notre société.

L'art dans l'espace public doit jouir d'une plus grande considération. Comme c'est

déjà le cas pour les projets et les bâtiments publics où 1 % du budget associé doit être utilisé pour l'art, tout espace ouvert au public devra être lié à une approche culturelle.

Utilisation de châteaux et d'églises profanées

Le nombre d'églises et de presbytères profanés augmente. Les bâtiments qui appartiennent à la commune ou qui sont mis à la disposition des communes par l'Église peuvent être utilisés judicieusement à de nouvelles fins sociales et culturelles. Le DP soutient cet usage alternatif et restera engagé pour que ces bâtiments et le patrimoine culturel mobile qui les accompagne soient protégés au titre de bâtiments historiques partout où c'est possible.

La gestion administrative des châteaux et châteaux-forts est souvent prise en main par des volontaires. Le DP veut continuer à apporter son soutien à ces personnes dans leurs actions bénévoles.

Des logements et des ateliers pour les jeunes artistes prometteurs

Nous créerons des espaces résidentiels supplémentaires pour les jeunes artistes indépendants, tant en milieu urbain que rural.

Sur concertation avec les communes et les propriétaires, nous louerons les bâtiments historiques temporairement vacants pour les mettre à la disposition d'artistes qui pourront y travailler. Les propriétaires de biens immobiliers qui s'engagent à les confier à des créateurs de culture pendant un certain temps bénéficieront de décharges fiscales.

Dans les localités assez importantes, nous voulons aussi créer de nouvelles résidences pour les artistes : les jeunes talents pourront y vivre et échanger dans ces communautés résidentielles pour une

durée déterminée. Cela renforcera la diversité au sein de la communauté locale et mettra plus de vie dans les villes. Dans le même esprit, nous collaborerons avec les communes et les propriétaires et utiliserons les surfaces commerciales vacantes pour que les artistes puissent y installer leur atelier.

Promotion de la langue et des traditions luxembourgeoises

Si l'UNESCO a décrété la langue comme la pierre angulaire de l'héritage culturel, ce n'est pas pour rien. La langue et les usages linguistiques sont les piliers de toute tradition, et les traditions luxembourgeoises, étroitement liées à notre langue maternelle, ne font pas exception.

En ce sens, le ministère de l'Éducation nationale a mis une kyrielle d'initiatives sur les rails.

L'université du Luxembourg joue un rôle important dans la recherche et la documentation de la langue luxembourgeoise, de nos traditions et de nos coutumes. Un nouveau cursus de niveau *bachelor* a entre autres été créé. Outre le cursus de master précédemment introduit, les élèves peuvent désormais étudier les sciences du langage et la littérature luxembourgeoises immédiatement après leur diplôme de fin d'études secondaires.

Au-delà de la langue, le patrimoine culturel contribue à la promotion de la cohésion sociale. Néanmoins, cela sous-entend que ces thèmes ont déjà été traités à l'école. En ce sens, les enfants et les adolescents doivent comprendre le sens et les origines d'une tradition pour qu'elles puissent être transmises d'une génération à l'autre.

La semaine d'action culturelle *Lëtzebuerg (er)liewen* a eu lieu pour la deuxième fois en juin 2022. Il s'agit de jeunes gens et d'élèves qui veulent faire vivre le monde

de la musique, du théâtre, de la littérature ou du patrimoine culturel luxembourgeois. Le site web spécialement créé pour l'occasion propose du matériel didactique à l'intention des enseignants et des enfants et continuera d'être développé. Le DP considère la culture comme une pierre angulaire de l'intégration sociale.

Continuer d'adapter la loi sur la protection des bâtiments historiques

La nouvelle loi sur les bâtiments historiques définit leur protection dans un cadre contemporain. Toutefois, des modifications ponctuelles sont encore nécessaires. Le DP fera vérifier l'applicabilité de la loi afin de déceler si les procédures et les critères d'éligibilité nécessitent d'autres précisions ou versions. Des suggestions quant à de nouvelles possibilités d'utilisation de l'objet à protéger doivent être jointes à la demande d'enregistrement en tant que bâtiment historique.

Par ailleurs, le DP réfléchira à une égalité formelle entre les communes et l'État par rapport à la protection des bâtiments, car à l'heure actuelle, deux types de protection existent : la protection nationale et, dans les communes, la protection par le plan d'aménagement général. Un dialogue constant entre l'INPA et les communes est requis pour protéger les bâtiments historiques de façon responsable.

À l'occasion de l'année culturelle « *Esch2022* », un projet de restauration du patrimoine culturel local a été mené par l'université du Luxembourg dans le cadre d'un échange permanent avec la population. De tels projets devraient être étendus à l'échelle nationale.

Assainissement énergétique des bâtiments historiques protégés

L'assainissement énergétique de tous les bâtiments est une nécessité. Assainir les

anciens bâtiments protégés dans le respect des mesures de protection, selon la politique énergétique durable et sans le moindre compromis est une tâche difficile. Il convient de trouver des solutions porteuses d'avenir au cas par cas en collaboration avec les propriétaires.

Formation continue en artisanat d'art traditionnel

Le Luxembourg manque d'artisans qui maîtrisent les anciennes techniques de leur art. Pour cette raison, le DP veillera à ce que l'« *Institut für sektorielle Ausbildung im Bauwesen* » propose une formation complémentaire portant sur l'artisanat traditionnel.

Fondation d'un institut pour les biens culturels immatériels

Dans le cadre de la nouvelle loi sur l'héritage culturel, plusieurs nouveaux instituts ont été créés. Jusqu'à présent, le patrimoine immatériel n'avait pas été pris en compte. Sa conservation incombe aux personnes qui font vivre les traditions, lesquelles ne bénéficient pas, à ce jour, d'un soutien suffisant. Par ailleurs, la connaissance des différents usages traditionnels sont de plus en plus rares, car les personnes qui y sont familiarisées disparaissent peu à peu.

Les coutumes qui subsistent et sont cultivées doivent être répertoriées, protégées et encouragées de façon ciblée. Les traditions doivent être documentées et archivées dans un format numérique conservé à l'Institut du patrimoine culturel immatériel. Le DP s'engagera pour la création d'un groupe de travail interministériel et, dans un deuxième temps, pour une adaptation de la loi en conséquence, le tout dans l'objectif de fonder ultérieurement un institut propre à ce domaine aussi.

Renforcer les bibliothèques, promouvoir les médiathèques

Les communes doivent être encouragées à établir des bibliothèques communales modernes et viables. Pour le DP, la priorité est de subventionner les bibliothèques associatives pour qu'elles deviennent pérennes, et d'augmenter plus rapidement leur effectif. En tant que partenaire, L'État exerce une fonction d'incitateur ; les décisions sont toutefois prises au niveau local dans le respect de l'autonomie des communes.

La loi du 24 juin 2012 sur les bibliothèques publiques est à ce jour la loi la plus autoritaire de l'Union européenne. En conséquence, la loi devra être en partie adaptée.

Dans ce contexte, le DP exige que les heures d'ouverture et l'offre de services des bibliothèques soient élargies afin d'en permettre une utilisation flexible et indépendante des emplois ou contraintes quotidiennes des usagers. Une carte de bibliothèque générale qui pourra être demandée en ligne sera introduite et permettra d'emprunter des livres sans inscription préalable dans toutes les bibliothèques du pays. Un service de livraison national sera également introduit pour permettre la livraison d'ouvrages provenant de différentes bibliothèques. Ce service fonctionnera sur la base d'un système de collecte numérique.

Faciliter l'accès à l'art aux élèves

Les cours d'arts plastiques à l'école sont principalement orientés sur le passé. Les jeunes gens s'enthousiasment pourtant davantage pour les contenus modernes. Le DP pense que nos élèves devraient pouvoir entrer en contact avec des artistes contemporains. Un échange direct peut être inspirant des deux côtés.

Rendre l'art accessible à tous par la numérisation

Au DP, nous sommes d'avis que l'art et la culture, en tant qu'éléments de la culture générale, doivent être accessibles à tout un chacun sans obstacle. Les expositions et lieux de culture inaccessibles ou difficiles d'accès doivent être rendus accessibles au format numérique. L'offre de visites numériques doit aussi être développée. La numérisation des projets devrait également permettre un échange interactif avec les artistes ou les chercheurs. La numérisation de nos livres précieux doit être renforcée.

Le Luxembourg compte de nombreux artistes de renom et devrait créer une galerie numérique dédiée à l'art luxembourgeois. Les artistes doivent pouvoir être approchés et parler de leur vie et de leurs œuvres. L'objectif est que les visiteurs numériques puissent faire une expérience aussi réelle que possible de l'artiste et de son travail.

La Nuit de la culture d'Esch doit être encore plus numérisée. Avec *Esch2022*, de nouvelles voies digitales ont déjà été mises sur pied, par exemple avec l'exposition numérique dans l'ancienne *Möllerei* de Belval.

Acteurs de la culture et festivals culturels régionaux

Au regard du nombre de volontaires en baisse, nous voulons aider les acteurs régionaux de la culture à un niveau personnel pour qu'ils puissent organiser leur travail avec plus de professionnalisme, mais surtout de facilité, sans y perdre en pouvoir de décision. Les festivals régionaux, notamment, dépendent des conseils et de l'aide de collaborateurs professionnels qui peuvent aider les bénévoles en matière de relations publiques.

Le DP souhaite s'engager pour une perception renforcée des perspectives de carrière en lien avec la culture. Le DP réfléchit par exemple à l'introduction d'un délégué à la culture dans les écoles, qui rapprocherait la culture en tant que telle des élèves et les informerait des professions envisageables dans le domaine culturel.

La culture comme facteur économique

Des études réalisées à l'étranger ont montré que la culture contribuait de façon non négligeable à l'économie du pays. Le DP souhaite commander une étude similaire et poursuivre le soutien accordé à la branche en fonction des résultats.

Création d'un observatoire de la culture

La création d'un observatoire de la culture permettrait de garantir un contrôle permanent et une recherche constante. C'est là le seul moyen de savoir comment la culture fonctionne au Luxembourg, des points qui exigent des efforts supplémentaires et de la manière dont on peut encourager au mieux le développement de la culture dans le pays.

Augmenter le budget de la culture

Pour accomplir sa mission, le ministère de la Culture a besoin des moyens financiers qui lui permettent d'aider et d'encourager les scènes artistique et culturelle luxembourgeoises.

Le gouvernement s'efforce d'augmenter le budget depuis des années. Le DP restera engagé pour que le budget alloué à la culture soit d'au moins un pour cent du budget de l'État.

Encourager le mécénat

Les partenariats entre le secteur privé et la culture fonctionnent sur le principe de l'investissement. En apportant leur soutien à la culture, les entreprises participent fortement à la société. Les initiatives qui

rapprochent les gens afin de créer une nouvelle communauté en font partie.

Pour que le secteur privé puisse continuer d'exercer ses responsabilités sociales en tant que partenaire culturel, il convient d'entretenir un mécénat fort. Les moyens financiers et prestations en nature renforcent non seulement le budget de la culture à long terme, mais contribuent aussi à ce que le rameau économique de la *culture* puisse fonctionner indépendamment de l'État et conserve son rôle de garant du développement socio-économique.

Pour encourager ces relations, une plateforme facilitera prochainement les rencontres entre le secteur privé et la culture, et permettra le développement de réseaux dans l'intérêt des deux parties.

***Green Culture* : engagement volontaire pour une culture innovante et durable**

Lorsqu'elle est innovante, démocratique, participative, durable, mais surtout climatiquement neutre, la culture contribue à l'atteinte des *Sustainable Development Goals (SDGs)*. Les créateurs de culture, structures, institutions et associations peuvent être accompagnés par des mesures efficaces et pertinentes pour encourager une pratique culturelle durable.

Mobilité : adapter les infrastructures aux besoins

Pour le DP, les citoyens et citoyennes doivent pouvoir se rendre tranquillement, rapidement et en toute fiabilité d'un endroit à un autre, que ce soit à vélo, en voiture ou en combinant plusieurs moyens de transport. Pour que cela réussisse, une offre de bus et de train attractive et égale à la mobilité individuelle doit être garantie sur tout le territoire.

Au fil des ans, le Luxembourg a cumulé beaucoup de retard par rapport à ses infrastructures de transport, retard que le gouvernement présidé par le DP a été le premier à réellement prendre à bras le corps. En investissant massivement dans le développement du réseau de trains et de trams, l'agrandissement et la réorganisation de nombreuses gares en y ajoutant de nouveaux parkings (entre autres à Luxembourg-ville, Ettelbruck, Rodange, Mersch et Wasserbillig) et les transports publics gratuits, le gouvernement a posé d'importants jalons pour offrir aux personnes une vraie alternative à la voiture.

Pourtant, de gros efforts restent à faire pour réduire considérablement le temps que passent chaque jour les citoyens et citoyennes dans les embouteillages. Le DP poursuivra l'offensive d'investissement initiée ces dernières années de façon conséquente. Les infrastructures de transport qui l'exigent devront être développées de sorte à anticiper l'évolution future du pays et les besoins en mobilité. Plutôt que de rattraper ce qui a été manqué, le DP mettra des projets d'avenir sur les rails dès aujourd'hui pour les 30 années qui viennent.

Pour ce faire, le DP suivra une approche intégrale. En plus d'une décentralisation

conséquente des lieux de travail et de l'encouragement du *télétravail* et des *espaces de co-working*, le DP : développera les lignes ferroviaires et en créera de nouvelles ; étendra le réseau de trams – en particulier par la création, ces prochaines années, d'une liaison entre la ville de Luxembourg et Esch-sur-Alzette ; mettra en place un réseau de pistes cyclables sûres et interdépendantes dans tout le pays ; développera considérablement les possibilités de stationnement pour les travailleurs transfrontaliers ; et investira encore dans l'infrastructure des transports.

Garantir la liberté de choix en matière de mobilité

Bus, tram, train, voiture ou vélo, aux yeux du DP, tous les moyens de transport ont leur sens et leur place. Le DP veillera à ce que les citoyens et citoyennes puissent décider librement, à l'avenir aussi, du moyen de locomotion qui répond le mieux à leurs besoins et de quelle manière ils souhaitent se déplacer. Ainsi, le DP tiendra compte de la mobilité douce et des connexions aux transports publics dans tous les projets assez importants, et encouragera la multimodalité.

En même temps, l'interconnexion fluide entre différents moyens de locomotion occupera une place centrale dans la mobilité de demain. La création de « *Pôles d'échange* », entre autres à Ettelbruck et au Howald, tient compte de cette évolution et sera accélérée.

Investissements massifs dans les infrastructures de circulation

Ces dernières années, le gouvernement présidé par le DP a investi des sommes record dans le développement des transports publics, le réseau ferroviaire et le réseau de trams, et a ainsi permis de rattraper une partie du retard cumulé par le passé. Malgré tout, il reste encore

beaucoup à faire pour proposer aux citoyens et citoyennes une offre de mobilité optimale. Le DP abordera dès maintenant les problèmes de demain en planifiant et en mettant immédiatement de gros projets de mobilité en œuvre, par exemple des voies ferroviaires et de trams supplémentaires. Ainsi, nous continuerons d'investir massivement dans le développement des transports publics, lancerons des projets de construction de grande ampleur et veillerons à ce qu'ils soient réalisés dans les meilleurs délais.

En plus du budget prévu, le DP envisagera des modèles de financement alternatifs en coopération avec la banque européenne d'investissement et des partenaires privés afin de mobiliser les moyens nécessaires à une offensive d'investissements en bonne et due forme.

Prévoir l'extension du réseau ferroviaire

Le DP considère le train comme le moyen de transport du futur, qu'il s'agisse d'une alternative à la voiture pour se rendre à son travail ou pour le transport de marchandise. Le DP poursuivra le développement du réseau ferroviaire et augmentera les capacités de sorte que non seulement aujourd'hui, mais également au cours des prochaines décennies, nous puissions garantir une offre de circulation ferroviaire fiable et intéressante. Tout trajet doit être développé avec au moins deux possibilités afin d'améliorer la cadence, la ponctualité et la fiabilité, et d'augmenter l'attractivité du train. Notre objectif est qu'à moyen terme, les citoyens et citoyennes aient une correspondance pour rejoindre la capitale toutes les 10 minutes sur les lignes principales.

Concrètement, le DP lancera, dans les années qui viennent, le dédoublement complet du trajet vers le nord, mais étendra aussi la section entre Sandweiler-Contern et Oetrange par le rail afin de la

décongestionner. Dans ce contexte, de nouvelles gares devront être planifiées sur ce tronçon.

Par ailleurs, le DP s'engagera pour que la liaison directe entre Ettelbruck, Diekirch et la capitale soit plus fréquente et pour développer les infrastructures qui s'imposent.

Étudier la construction de nouvelles liaisons ferroviaires

Le DP étudiera la construction de nouvelles liaisons ferroviaires afin de garantir une liaison rapide et régulière, en particulier vers la capitale mais aussi vers les régions en question, par exemple entre Redange-sur-Attert et Ettelbruck. De plus, nous examinerons l'utilisation de lignes de train express intercity parallèles au réseau ferré en place, ce afin d'élargir les liaisons nationales vers la capitale à l'aide d'une offre régionale à cadence fréquente. Ces lignes intercity express doivent circuler sur un réseau ferré distinct afin de séparer les liaisons directes et les « omnibus » les unes des autres et améliorer la fiabilité de toutes les liaisons.

Garantir des liaisons ferroviaires internationales attractives

Dans les années à venir, le rail occupera une place centrale au sein de la circulation en Europe et internationale, et sera décisive pour l'attractivité du Luxembourg. Il est donc essentiel, pour le DP, de garantir des connexions rapides et de qualité entre la région et les grandes villes européennes.

Le DP s'engagera aussi pour des liaisons rapides vers Bruxelles, Amsterdam, Cologne, Coblenze et Francfort. En ce qui concerne particulièrement la liaison Luxembourg/Bruxelles, le DP veillera que les deux capitales européennes soient joignables par un train express. Si nécessaire, l'État luxembourgeois devra

co-financer une grande part de cette ligne sur ses deniers propres.

Le DP s'engage aussi pour que le Luxembourg soit relié du mieux possible au réseau ferroviaire allemand et pris en compte lors de tous les investissements envisagés par le gouvernement fédéral dans le réseau ferré de la région. Là encore, l'État devra, si nécessaire, participer au financement. Le trajet nord doit servir de navette pour les TGV qui passent dans la région de Liège/Aix-la-Chapelle.

Le DP veut s'assurer que le Luxembourg dispose d'une connexion optimale avec les réseaux de grandes lignes de nos trois voisins. Par cette liaison, nous garantirons en outre que le Luxembourg est bien relié au réseau de trains de nuit de toute l'Europe.

Le DP continuera malgré tout à s'engager dans le trafic aérien, pour que d'autres vols directs soient mis en place entre le Luxembourg et les centres économiques internationaux. Il s'agit là encore d'un facteur de localisation.

Étendre le réseau de trams

En tant que moyen de transport public en milieu urbain, le tram n'a plus rien à prouver. Le DP s'engage pour un réseau de trams performant sur tout le territoire urbain, et mettra rapidement en marche les lignes de tram supplémentaires qui sont prévues. En font entre autres partie la prolongation du tram en direction de l'aéroport, de la Cloche d'Or, de Strassen, et des quartiers de Hollerich, Merl et Cessange. Nous étudierons également la planification de lignes de tram supplémentaires dans les agglomérations des autres régions, par exemple dans les communes de la Norstad.

La construction, planifiée, d'un tram rapide entre la ville de Luxembourg et Esch-sur-Alzette doit débuter dès que possible. En

parallèle, le DP vérifiera dans quelle mesure d'autres liaisons par tram rapide, entre autres sur la N11 en direction de Junglinster, seraient judicieuses.

Construire des pistes cyclables sûres et interdépendantes

Le DP mettra rapidement et intégralement en œuvre le réseau national de pistes cyclables prévu par la loi. Sur les quelque 1100 km prévus, seuls 700 sont terminés. Pour progresser plus rapidement, le DP créera des synergies avec les communes concernées, qu'il impliquera dans la mise en œuvre. De plus, le DP introduira d'autres subventions pour la création de pistes cyclables communales et leur connexion aux pistes cyclables nationales. La construction des pistes cyclables communales ne doit pas être ralentie par des exigences trop élevées de la part de l'État, notamment en ce qui concerne la largeur exigée. Le DP créera aussi des pistes cyclables rapides le long des axes principaux, lesquels seront réservés aux vélos et aux *S-Pedelegs*.

Dans ce contexte, il importe au DP que les pistes cyclables soient clairement signalisées comme telles, présentent suffisamment de panneaux indicateurs, soient séparées de la circulation des véhicules à moteur, offrent une chaussée bien carrossable et ne s'arrêtent pas soudainement en pleine nature. En ce sens, le D souhaite également concevoir une plateforme numérique avec carte interactive faisant état des pistes cyclables nationales et communales répertoriées, des places de stationnement pour vélos et des curiosités touristiques, et dotée d'une fonction « report-it ».

Utilisation des pistes cyclables pour les Speed-Pedelegs

Les S-Pedelegs doivent être autorisés à circuler sur les pistes cyclables **jusqu'à une vitesse maximale de 50 km/h**. Les pistes

cyclables étroites et très fréquentées doivent cependant en être exclues. Comme en Belgique, il faudrait introduire, une catégorie séparée pour les S-Pedelecs afin qu'ils ne soient plus considérés comme des mobylettes. Pour garantir la sécurité de tous, il convient de maintenir l'obligation de permis, de port du casque, d'homologation et d'assurance pour les S-Pedelecs. Concernant le casque, un simple casque de cyclisme normal devrait être prescrit. Un réseau de pistes cyclables développé devrait rendre l'utilisation du vélo encore plus attractive.

Limitation du trafic dans les villages et les quartiers

Le DP s'engage pour améliorer la qualité de vie des résidents par la mise en œuvre de mesures de limitation du trafic concrètes dans les localités, et autorisera les communes à les faire appliquer sur les routes de l'État aussi. Plutôt que de livrer le paysage de nos villages et de nos quartiers aux voitures, c'est bien plus aux personnes que l'espace public doit être réservé. La circulation constante ne pouvant être réduite sans mesures de limitation du trafic, le DP mettra rapidement en œuvre de telles mesures dans ces contextes. Dans d'autres communes, il est en revanche d'ores et déjà possible de laisser plus de place aux piétons et aux cyclistes par un partage intelligent de l'espace public. Le DP soutiendra les communes dans leurs efforts à organiser des zones limitées à 20 ou 30 km/h et des « shared spaces » si les lieux s'y prêtent, et à les autoriser aussi sur les routes qui appartiennent à l'État. Les nouveaux quartiers doivent être conçus dès le départ de sorte que la circulation y soit modérée, que les piétons aient suffisamment de place et que la mobilité douce y soit possible.

Mettre des voies de contournement rapidement en place et les relier entre elles

De nombreuses communes sont témoins d'une circulation constante qui pèse sur la santé et le bien-être de leurs habitants. Le DP mettra systématiquement en place les contournements planifiés pour que les mesures de limitation du trafic puissent être appliquées localement et que les habitants y gagnent en qualité de vie. Le DP mettra rapidement en place les projets de contournement liés à d'autres (comme à Bascharage et à Dippach) pour qu'aucune des communes n'ait à souffrir de la limitation du trafic décrétée dans une autre.

Créer des possibilités de stationner attractives pour les frontaliers

Le DP créera de nouveaux parkings relais régionaux et à proximité des frontières qui seront bien reliés aux transports en commun afin d'encourager les frontaliers à terminer leur trajet en bus ou en train. Le DP introduira une application mobile qui regroupera tous les parkings relais du pays et depuis laquelle les utilisateurs pourront réserver une place de stationnement pour une durée limitée, enregistrer leur véhicule pour une entrée et une sortie rapide et sans contact et payer leurs éventuels frais de stationnement. Pour les frontaliers qui poursuivent leur voyage en transport en commun ou par mobilité active, le stationnement doit être gratuit sur tous les parkings relais pendant 24 heures.

Mieux coordonner les horaires de bus et de train

Le DP révisera les horaires des transports publics pour que les horaires de bus et de train soient mieux coordonnés. Il convient notamment d'améliorer les horaires et la fréquence des lignes régionales qui desservent les gares.

Créer des voies supplémentaires pour les bus

Pour augmenter l'attractivité des transports routiers publics par rapport à celle de la circulation individuelle, le DP créera des voies des voies supplémentaires pour les bus à de nombreux endroits. Les lignes de bus express, en particulier, doivent être en mesure de conduire aussi vite que possible les passagers à destination plutôt que de perdre du temps dans les embouteillages comme les autres véhicules.

Dans ce contexte, le DP fera aussi la lumière sur les endroits qui peuvent accueillir des voies de bus bidirectionnelles. Ce modèle, dans lequel le bus part dans une direction le matin et dans l'autre le soir tout en restant sur la même voie, peut être rapidement mise en œuvre à de nombreux endroits où une troisième voie est déjà à disposition, et ainsi décharger le trafic.

Expertiser la réforme du réseau RGTR

Par la réforme du réseau RGTR qui a eu lieu au cours de la dernière législature, le transport en bus en milieu rural a été réorganisé de A à Z. Le réseau de bus a surtout été développé pour une plus grande couverture, des lignes de bus express et des liaisons régionales ont été introduites et les horaires ont été prolongés le matin, le soir et le week-end. Le DP procédera à un examen approfondi de la réforme et l'adaptera, si nécessaire, avec les communes et les citoyens et citoyennes.

Garantir la fiabilité d'Adapto et de Mobibus

Le DP soumettra les services de transport publics spécifiques tels qu'*Adapto* et *Mobibus* à un examen complet et mettre fin aux problèmes qui surviennent en s'attaquant à leurs causes. Nous veillerons à ce que les services en question

fonctionnent en toute fiabilité et à ce que les personnes arrivent à disposition rapidement et sans souci.

WiFi gratuit dans les trains, les bus et les trams

cf. chapitre Numérisation et médias

Garantir la sécurité dans les transports publics

Le DP garantira que les passagers se déplacer en toute insouciance dans les bus, trains et trams, et à ce que le personnel puisse faire son travail en sécurité. Pour cette raison, le DP augmentera les effectifs du personnel de sécurité.

Infrastructures favorables aux vélos

Pour renforcer encore la mobilité douce, le DP prévoit d'installer des places de stationnement pour vélos, des douches et des casiers dans tous les bâtiments publics (écoles et administrations, p.ex.). Le DP fera également construire d'autres places de stationnement sécurisés (mBox) là où cela s'avère pertinent, par exemple à proximité des parkings relais régionaux.

Le DP mettra aussi en place à de nombreux endroits, avec la collaboration des communes, un réseau de haltes pour vélos avec pompes de gonflage, possibilités de recharge pour vélos électriques, station de lavage, outils de réparation et pièces de rechange.

Encourager des concepts de mobilité pour les entreprises

Les entreprises assument une grande responsabilité quant à la gestion de la mobilité de leurs collaborateurs. Le DP aidera toute entreprise dans la mise en œuvre de concepts de mobilité à l'intention de leurs collaborateurs. Des « responsables mobilité » devront apporter leur soutien aux entreprises pour

le développement et la mise en œuvre de ces concepts.

Poursuivre les subventions pour la mobilité active

Le DP souhaite continuer à motiver les personnes à opter pour des formes de mobilité actives. Les subventions publiques qui existent à ce jour doivent par conséquent être maintenues et élargies aux vélos de transport.

Augmentation de la capacité des routes par une utilisation flexible des voies et bandes d'arrêt d'urgence

Le DP veut employer des systèmes intelligents qui puissent, selon la fréquence du trafic, augmenter le nombre de voies dans une direction et le réduire dans l'autre. Ainsi, davantage de voies pourraient être affectées aux véhicules qui se rendent à Luxembourg-ville, et inversement le soir. Le DP examinera aussi si un système de glissières mobiles est réalisable sur nos autoroutes et routes nationales afin d'augmenter la capacité aux heures de pointe du trafic. Le DP vérifiera de plus la possibilité d'utiliser les bandes d'arrêt d'urgence des autoroutes comme une voie supplémentaire aux heures de pointe. Ces bandes d'arrêt pourraient ainsi servir de voie supplémentaire en cas de trafic dense, comme c'est déjà le cas sur certaines routes à l'étranger.

Développer les infrastructures intelligentes et les systèmes de guidage numériques du trafic

Le DP utilisera des systèmes de gestion des informations au sujet du trafic et de gestion de la circulation sur les autoroutes et les routes très fréquentées. Cette technologie augmentera la capacité des routes grâce à un système technique intelligent et à la gestion du trafic. Les données concernant l'occupation des routes peuvent être saisies en temps réel,

et mises en relation avec les données des conducteurs dans un système de gestion de la circulation intelligent. L'Observatoire digital de la mobilité créé au cours de la dernière législature a posé la pierre angulaire d'une planification de la mobilité basée sur les faits adaptée au XXI^e siècle. Le DP développera la collecte de données liées à la mobilité afin de planifier encore plus précisément les futurs projets portant sur le trafic.

En outre, le DP commandera les feux rouges de manière intelligente, et il développera le principe de la vague verte partout où c'est possible.

En guise de préparation à la conduite semi-autonome et autonome, le DP lancera la création, sur les axes de circulation centraux, d'une infrastructure intelligente qui permette la communication du Véhicule à l'Infrastructure (V2I).

Développer et améliorer l'appli mobilité

Le DP souhaite élargir l'appli mobilité et centraliser toutes les informations et fonctions pertinentes en un endroit pour que les utilisateurs et trouvent tout ce dont ils ont besoin pour leur mobilité dans une seule application. Par exemple, les horaires de bus et de train et la géolocalisation seront être affichés en temps réel, et il devra être possible d'emprunter un vélo – ou un autre véhicule –, ou encore de réserver et de payer un taxi. C'est pourquoi le DP travaillera avec toutes les parties impliquées pour réunir leurs services sur une plateforme unique.

Créer les conditions pour la conduite autonome

Pour permettre la conduite semi-autonome et autonome sur nos routes et sur le réseau ferré, le DP ne s'arrêtera pas à la création d'un cadre légal, mais investira aussi dans des infrastructures

intelligentes sans lesquelles cette forme de déplacement est tout simplement impossible au regard de la technique.

Permettre l'utilisation de drones

Le DP créera une base légale qui permet l'utilisation de drones à diverses fins et au-delà d'un simple usage récréatif. Un cadre réglementaire clair doit rendre l'utilisation de drones – par exemple pour l'intervention des services de secours, à des fins de renseignement ou en vue d'effectuer des livraisons – aussi facile que possible.

Réformer le marché des taxis

Le DP mènera à terme la réforme de la loi sur les taxis qui est prévue et libéralisera le marché dans le but de réduire les prix élevés des taxis. Ainsi, non seulement les différentes zones doivent être supprimées, mais aussi le nombre maximal des licences. Le DP autorisera aussi Uber et d'autres services au Luxembourg à la condition que les chauffeurs déposent une demande et soient assurés socialement et vis-à-vis du droit du travail. Tout chauffeur doit avoir la possibilité de proposer ses services de taxi sur l'application de mobilité nationale.

Améliorer la sécurité routière

Le DP s'en tient à la « Vision Zéro », c'est-à-dire à l'objectif de zéro décès et zéro blessé grave sur nos routes. La mise en œuvre de mesures de travaux publics comme la sécurisation de portions dangereuses ou l'installation de feux de circulation qui passent au rouge en cas de vitesse trop élevée sur les routes de l'État, la sensibilisation des usagers de la route et l'utilisation de radars qui peuvent aussi constater qu'un conducteur fait usage de son téléphone au volant, ne sont que quelques-unes des mesures que le DP souhaite faire appliquer.

Une attention toute particulière doit être accordée à la sécurité des piétons, des cyclistes et des motocyclistes qui représentent le maillon le plus vulnérable du trafic. La création d'une infrastructure sûre constitue donc la priorité absolue du DP. En parallèle, nous voulons développer un concept d'ordre général qui garantisse, notamment en hiver, sécurité et visibilité aux piétons. Cela signifie p.ex. un éclairage homogène et efficace des passages pour piétons et des sentiers piétonniers très fréquentés.

Autoriser les plaques d'immatriculation personnalisées

Le DP prévoit l'introduction d'une nouvelle réglementation qui permettra aux propriétaires de véhicules, contre paiement d'une taxe, d'adapter leur plaque d'immatriculation à leur bon vouloir, comme c'est déjà le cas en Belgique. Cette réglementation n'acceptera toutefois, ni ne tolérera, la moindre infraction envers la loi, les allusions xénophobes ou tout autre contenu inapproprié.

Planification territoriale : planifier notre territoire dans une perspective durable

Bon nombre de problèmes auxquels notre pays est confronté aujourd'hui sont imputables à une planification du territoire défailante. Si le développement économique considérable des dernières décennies a donné lieu à une grande prospérité et permis l'émergence d'un État social fort, le manque d'accompagnement politique et de pilotage de la croissance ont quant à eux simultanément généré un retard chronique dans de nombreux domaines, aussi bien celui des infrastructures publiques et de la mobilité que de la création de logements.

C'est seulement le gouvernement présidé par le DP qui a mis fin à la congestion de la planification du territoire et qui a commencé à rattraper le retard par des investissements massifs, par exemple dans les transports publics. Par une planification du territoire cohérente et durable, le DP ciblera les besoins en nouvelles infrastructures et anticipera les futures évolutions.

Le DP souhaite rapprocher le travail, le temps libre et les habitations, réduire les trajets quotidiens et réanimer les communes rurales pour offrir une meilleure qualité de vie aux personnes. Plutôt que de concentrer une grande partie des activités au centre du pays comme c'est le cas jusqu'à présent, mieux vaut faire progresser la décentralisation et renforcer les centres de développement régionaux (CDA).

Il convient ainsi de poursuivre le développement de notre pays en harmonie avec une consommation des

ressources et une protection de l'environnement durables. Le DP contrera l'étalement urbain au détriment du paysage et réduira la perméabilisation des sols par le biais d'une planification du territoire cohérente. De plus, nous poserons les jalons qui s'imposent pour garantir une croissance économique de qualité qui ne repose pas uniquement sur une consommation linéaire des ressources et davantage de ressources humaines.

Développer un Luxembourg durable

Au cours de la dernière législature, le gouvernement présidé par le DP a veillé à ce que les quatre plans sectoriels puissent entrer en vigueur et à ce qu'un nouveau « *Programme directeur de l'aménagement du territoire* » (PDAT) soit enfin présenté au bout de 20 ans. Le DP garantira un développement durable et cohérent du Luxembourg par la mise en œuvre des plans sectoriels et du PDAT.

Soutenir les communes par des moyens financiers supplémentaires

Le DP s'engage pour mettre à la disposition des communes les ressources financières dont elles ont besoin pour proposer des services et infrastructures de qualité qui répondent aux besoins de leurs citoyens et des objectifs de planification du territoire. Le DP est convaincu que l'État doit fournir des moyens financiers supplémentaires aux communes afin qu'elles puissent remplir leurs obligations envers les citoyens qui ne cessent de croître. Du fait, nous garantirons une plus grande marge de manœuvre financière aux communes tant urbaines que rurales.

Promouvoir les emplois décentralisés – créer des espaces de co-working régionaux

Le DP se positionne en faveur d'une décentralisation économique selon des critères d'aménagement du territoire. Pour que le travail se rapproche des gens, et

non l'inverse, le DP développera des zones industrielles à proximité des frontières. La création de nouvelles antennes régionales de la House of Entrepreneurship doit par ailleurs favoriser encore l'implantation régionale des entreprises.

En outre, la construction d'infrastructures de co-working à proximité des frontières avec les pays voisins doit être encouragée.

Ouvrir des zones d'activité et mettre des zones industrielles clés en main à disposition

cf. chapitre Politique économique

Soutenir les fusions et la collaboration intercommunale régionale

cf. chapitre Communes

Agriculture : production locale et durable d'aliments de qualité

Le secteur agricole, qui englobe l'agriculture, la viticulture et les cultures fruitières et maraîchères assure à la population un approvisionnement fiable en aliments de qualité produits localement. La crise du corona et la guerre en Ukraine ont fait comprendre aux citoyens et citoyennes l'importance de la production d'aliments dans le pays. L'agriculture joue un rôle essentiel, a fortiori au regard de la sécurité alimentaire. Le DP souhaite donc continuer à renforcer l'importance accordée à l'agriculture, rester aux côtés du secteur quant à la numérisation et à l'utilisation des toutes dernières technologies, et offrir au consommateur une diversité accrue de produits de qualité d'origine luxembourgeoise.

L'agriculture a également un rôle décisif en matière de protection de l'environnement, de préservation de la diversité des espèces et de lutte contre le changement climatique. Il n'en va pas seulement de la réduction des émissions propres au secteur, mais aussi d'une gestion des surfaces agricoles qui consolide la résilience des habitats naturels et contribue à renforcer la fixation du carbone. Pour le DP, les agriculteurs et les vigneronns sont des partenaires importants qu'il convient de soutenir avec force jusqu'au bout de la transition qui vise à atteindre une production aussi écologique et parcimonieuse – quant aux ressources – que possible.

Dans les années à venir, le DP s'engagera encore pour garantir aux exploitations agricoles des revenus raisonnables, renforcer leur compétitivité, soutenir en

particulier les exploitations familiales et les segments de niche, et diversifier la production agricole. Nous apporterons une aide active pour le passage de relais entre les générations dans le milieu agricole, tant en cas de reprise que de fondation d'une nouvelle exploitation.

Au cours de la dernière législature, le gouvernement présidé par le DP a posé les jalons propices à une agriculture tournée vers l'avenir, entre autres par le Plan stratégique national (PSN) pour la mise en œuvre de la politique agricole commune (PAC) de 2023 à 2027, la nouvelle loi agricole, le Plan d'action PAN-Bio 2025, et le Plan intégré en matière d'énergie et de climat. C'est sur ces bases que le DP fondera le visage qu'il souhaite donner à l'agriculture à compter de 2027.

Le DP attache une grande importance à ce que le gouvernement et l'agriculture se mettent à rechercher ensemble des réponses aux grands défis dans le cadre de futurs échanges réguliers. Dans ce contexte, nous suivrons de près la situation du secteur et anticiperons au mieux ses futures évolutions.

Créer un ministère de l'alimentation, de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural

L'alimentation et l'agriculture sont les deux faces d'une même médaille. Le DP élargira les compétences du ministère de l'Agriculture en lui attribuant tous les aspects liés à l'alimentation. Dans ce contexte, il conviendra avant tout de sensibiliser les esprits à une alimentation saine et à la considération des produits locaux et saisonniers. Dans l'optique de mieux conseiller et de procéder à des contrôles plus fréquents, le DP élargira le champ de compétences de l'Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire (ALVA), à laquelle il affectera davantage de personnel.

Continuer à encourager en priorité les jeunes agriculteurs

Pour le DP, il est capital de soutenir les générations de relève dans l'agriculture et d'assurer l'avenir du secteur. Par la nouvelle loi agraire qui a déjà permis la création de nouvelles aides et le renforcement de certaines autres pour la fondation et/ou la reprise d'une exploitation, les jeunes paysans doivent bénéficier d'un soutien accru pour développer leur savoir-faire au maximum et diriger leur entreprise du mieux possible. Le DP développera en outre des activités de conseil pour la création d'une entreprise agricole.

Garantir des formations initiales et continues modernes aux agriculteurs

Le DP s'engagera pour que les programmes d'apprentissage du Lycée Technique Agricole (LTA) soient modernisés et étayés. Les nouvelles technologies étant de plus en plus importantes dans le quotidien agricole, les futurs agriculteurs doivent y être familiarisés en amont et développer les compétences nécessaires à leur utilisation.

Par ailleurs, le DP élargira l'offre de conseil et de formations continues en la matière, ce afin de donner aux agriculteurs expérimentés la possibilité de rester au fait des dernières découvertes scientifiques et techniques.

Diversifier la production agricole

Au Luxembourg, l'agriculture est encore fortement marquée par la production laitière et de viande tandis que les autres domaines tels que les cultures fruitières et maraîchères ou l'élevage de volaille ne jouent qu'un moindre rôle. Le DP fera avancer la diversification agricole avec conséquence, et renforcera aussi la promotion des produits de niche comme le chanvre, le quinoa ou le soja. Le passage à des produits alternatifs n'ayant progressé

que péniblement ces dernières années en dépit d'efforts considérables, le DP en cherchera les causes, adaptera les conditions cadres et créera éventuellement de nouvelles incitations financières.

Par exemple, le DP simplifiera la procédure des permis de construire pour les serres, car bien peu de cultures fruitières et maraîchères peuvent avoir lieu dans notre pays sans un tel dispositif. Idéalement, les serres de culture devraient fonctionner de façon neutre pour le climat et avec une bonne efficacité énergétique, par exemple en étant connectées à une installation de biogaz.

Au regard des effets de plus en plus tangibles du réchauffement de la planète, il convient d'encourager avant tout les cultures qui se sont adaptées aux nouvelles conditions climatiques et résistent mieux à la sécheresse, ce qui diminue par la même occasion le risque de pertes, de produits comme de qualité. Enfin, il faut aussi privilégier la rotation des cultures plutôt que les monocultures.

Rendre les semences brevetées accessibles à tous

De nos jours, le marché des semences est dominé par de grands groupes agricoles qui ont les moyens de s'offrir les tests et justificatifs onéreux permettant de répertorier leurs semences dans le catalogue européen prévu à cet effet. Toutefois, les semences industrielles étant souvent des semences hybrides non reproductibles, les agriculteurs dépendent de l'éventail de produits de quelques groupes agroalimentaires peu nombreux. Le DP souhaite renforcer et privilégier l'utilisation de semences paysannes, car le semis répété des graines récoltées donne lieu, au fil des ans, à des graines très robustes et adaptées tant au climat local qu'au sol local.

Le DP veut par conséquent libéraliser le marché des semences au Luxembourg. Les agriculteurs du pays et les particuliers doivent avoir la possibilité d'acheter, de vendre et/ou de reproduire des variétés locales, même si elles ne figurent pas dans le catalogue des variétés de l'UE ou du Luxembourg. Les graines paysannes traditionnelles peuvent fortement contribuer à l'adaptation de l'agriculture au changement climatique, au renforcement de la diversité des espèces et à une meilleure protection de l'environnement, car les cultures résilientes sont à même de réduire l'utilisation de pesticides.

Renforcer l'utilisation des eaux de pluie

cf. chapitre Durabilité

Garantir une gestion durable de l'eau potable

cf. chapitre Durabilité

Consolider la protection des sources

cf. chapitre Durabilité

Encourager les produits régionaux, aider les producteurs du pays

La production agricole luxembourgeoise est pour le DP synonyme de produits locaux de grande qualité qui, grâce à des trajets courts, sont en principe aussi plus écologiques. Le DP s'engage pour que les produits locaux et régionaux soient davantage utilisés, en premier lieu dans les écoles, les maisons relais, les garderies, les hôpitaux et les maisons de retraite et médicalisées.

De plus, le DP apportant son soutien à la commercialisation des produits cultivés par des producteurs locaux, il continuera à encourager et à développer les initiatives et structures en ce sens. Dans ce contexte, les labels jouent un rôle important. Le DP procédera à une analyse du système national de qualité et de certification des produits agricoles qui a vu le jour durant la

dernière législature, et l'adaptera si besoin est.

Encourager l'agriculture biologique

L'agriculture biologique ne joue pas seulement un rôle important dans la diversification agricole : elle fournit aussi des réponses aux questions liées à la protection de la nature, à la protection de l'eau, à la biodiversité et, de façon générale, à la gestion parcimonieuse et durable des ressources naturelles. La demande en produits bio locaux stagne actuellement d'une part, et d'autre part, le Luxembourg se trouve à la troisième place des pays européens quant à la consommation de ces produits.

Le DP analysera la situation actuelle de l'agriculture biologique avec ses représentants, et prendra, s'il le faut, de nouvelles mesures pour renforcer encore cette branche agricole. L'objectif se doit d'être ambitieux tout en restant réaliste. Les moyens doivent être mis à disposition de manière ciblée. Il est tout aussi important de bien accompagner et conseiller les agriculteurs qui souhaitent pratiquer une agriculture biologique. Le DP vérifiera dans quelle mesure le Plan d'action PAN-Bio 2025 peut être axé encore plus sur la pratique, tant en ce qui concerne la production que la commercialisation.

Renforcer le rôle actif de l'agriculture dans la protection du climat

L'agriculture joue un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique. D'une part, il convient d'atteindre les objectifs de réduction des émissions. D'autre part, une gestion des terres agricoles durable contribue à préserver la diversité des espèces et la fixation organique du carbone.

Du fait, le DP aidera les agriculteurs de façon ciblée à réduire leurs émissions d'ammoniac issu de l'élevage bovin en

subventionnant, par la loi agricole, la mise en œuvre des mesures correspondantes et le passage à des processus qui génèrent moins d'émissions – ce seront par exemple des mesures relatives à la stabulation du bétail, à la réduction de l'utilisation des égouts, du fumier et des engrais azotés synthétiques et à un fourrage équilibré du bétail sans excès de protéines.

En outre, le DP poursuivra le développement des programmes climatiques et environnementaux existants en injectant les moyens qu'il faut. Sur la base des expériences faites avec le système de primes actuel, nous étudierons si, et dans quelle mesure, les différents règlements et leurs cadres financiers respectifs doivent être adaptés.

Au regard des conséquences de plus en plus palpables du réchauffement de la planète, il convient de renforcer la résilience du paysage par rapport aux effets du changement climatique. Concrètement, nous encouragerons l'agrosylviculture par des aides supplémentaires. La combinaison d'arbres et de cultures arables aide à mieux surmonter les sécheresses, protège les sols contre l'érosion et renforce la diversité des espèces en créant de nouveaux habitats.

De plus, nous encouragerons les cultures qui se sont adaptées aux nouvelles conditions climatiques et résistent mieux à la sécheresse, ainsi que la rotation des cultures plutôt que les monocultures. Le DP soutient enfin l'agriculture régénérative qui vise une utilisation des sols résiliente face au climat, constructive et économique sur le long terme, de même que les initiatives dans le domaine de l'économie solidaire.

Prévenir les catastrophes naturelles

Le changement climatique est un défi global qui se manifeste par des événements locaux tels que des tempêtes,

des inondations et des sécheresses. Le DP s'engage pour rendre l'assurance multirisques plus intéressante. Dans ce contexte, les stations de météorologie de l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture (ASTA) doivent être développées et les informations pertinentes mises à la disposition de tous les agriculteurs.

Renforcer la protection des sols

cf. chapitre Durabilité

Utiliser les terres agricoles dans une perspective durable

cf. chapitre Durabilité

Pour une protection des cultures plus durable

Le DP s'engage pour une utilisation durable des pesticides, afin de préserver la diversité des espèces et de garantir la protection de nos sources et cours d'eau. En ce sens, le plan stratégique pour la PAC 2023-2027 prévoit une série de mesures pour réduire l'utilisation des pesticides qui seront mis à la disposition des agriculteurs, des vigneronnes et des maraîchers à partir de 2023.

Le DP veillera que les éventuels surcoûts résultant de la renonciation aux pesticides soient compensés par des aides. Par ailleurs, nous développerons la formation initiale et continue dans le cadre de la réduction des pesticides, et renforcerons la sensibilisation à ce sujet.

Le DP restera engagé pour cesser l'utilisation du glyphosate et il étudiera comment son interdiction peut être prononcée au niveau national. En parallèle, le DP soutient les initiatives volontaires de non-utilisation du glyphosate par l'attribution d'aides. Au niveau de l'UE, nous restons engagés pour que l'autorisation du glyphosate ne soit pas prolongée à la fin de l'année 2023.

Garantir une protection animale forte en cabinet

La loi sur la protection animale la plus moderne d'Europe a été adoptée au Luxembourg sous l'égide de l'ancien ministère de l'Agriculture DP. Le DP veillera à sa mise en œuvre précise et renforcera les contrôles. Toute infraction contre la loi de protection des animaux sera systématiquement poursuivie, qu'il s'agisse d'animaux de ferme ou d'animaux domestiques. Dans ce contexte, le DP mettra en place un ombudsman auprès duquel les citoyens et citoyennes pourront signaler les infractions à la loi de protection des animaux.

De plus, le DP s'engagera au niveau européen pour une protection renforcée des animaux. Nous nous engagerons en particulier pour l'interdiction des fermes à fourrure et des directives plus strictes quant au transport des animaux et répondrons présents pour l'interdiction des exportations d'animaux vivants destinés à des abattoirs hors de l'UE.

Enfin, le DP s'engage pour que les essais effectués sur des animaux dans l'UE soient obligatoirement conformes au principe éthique des « 3R » (Replace, Reduce, Refine). Concrètement, cela signifie que les essais sur les animaux doivent être limités à un strict minimum et remplacés par d'autres méthodes. Les essais sur les animaux ne doivent être autorisés que s'ils sont absolument indispensables. Dans ces cas dont les conditions sont strictes, le nombre d'essais et le stress auquel sont soumis les animaux doivent être aussi réduits que possible.

Encourager le sauvetage des faons

Le DP prendra des mesures supplémentaires pour protéger les faons pendant la fauche, et pour encourager et développer les projets pilotes qui existent déjà. Le sauvetage des faons à l'aide de

drones tel que pratiqué dans le cadre d'un projet pilote à l'ouest du territoire doit ainsi être étendu à tout le pays.

Encourager la recherche, l'innovation et le recours aux technologies modernes

Dans le secteur agricole aussi, la numérisation offre de belles opportunités : les drones pour la collecte de données, la robotique, l'Internet des objets (IoT) – ces technologies ultra modernes permettent par exemple un usage plus précis des engrais et pesticides et contribuent ainsi non seulement à une meilleure efficacité de production, mais aussi à une gestion plus propice au climat et à l'environnement des surfaces agricoles.

Le DP élaborera donc une stratégie de numérisation pour l'agriculture. Des mesures concrètes et des subventions de l'État doivent encourager l'agriculture de précision et être mises en pratique. Le DP renforcera en outre la recherche dans ce domaine tout en encourageant des projets innovants afin de développer des approches de solution pour les défis qui se posent au monde agricole, comme l'agriculture verticale (« vertical farming »).

Repenser les 4 % de sols en jachère

La décision de l'UE de mettre 4 % des surfaces agricoles utilisées par une exploitation en jachère est souvent critiquée et perçue comme inutile, car cela diminue la production d'aliments et que l'on ne connaît pas l'impact positif réel de cette mesure sur la biodiversité. Par conséquent, nous plaidons en faveur d'une analyse critique de cette mesure.

Réduire le gaspillage alimentaire

Chaque année, 88,5 kg de denrées alimentaires par habitant sont en moyenne jetés, dont une grande partie pourrait être évitée. Le DP souhaite réduire le gaspillage alimentaire à un minimum absolu. Il poursuivra et intensifiera donc

systematiquement les efforts fournis ces dernières années en ce sens.

Ainsi, des campagnes de sensibilisation et d'information seront régulièrement organisées pour renforcer la conscience des citoyens et des citoyennes. Nous encouragerons aussi différentes initiatives et projets, comme les réfrigérateurs « *Antigaspi* » ou la vente d'aliments ne répondant pas aux normes, et approfondirons la collaboration avec tous les acteurs de la chaîne de production et de valorisation.

Aujourd'hui déjà, de nombreux supermarchés font don de leurs invendus alimentaires qui sont pourtant encore propres à la consommation à des organisations de bienfaisance. Le DP vérifiera dans quelle mesure la création d'un cadre légal interdisant la mise au rebut – entre autres par les entreprises et les cantines – d'aliments encore comestibles est pertinente.

Dans les cantines de l'État en particulier, le DP veillera à ce que le gaspillage alimentaire soit réduit à un minimum absolu. Pour garantir une meilleure sécurité de planification, le DP facturera aux parents le repas de leur enfant inscrit à la cantine qu'ils n'ont pas désinscrit.

Organiser régulièrement des tables rondes de l'agriculture

Composée de représentants du gouvernement et du secteur agro-alimentaire, la table ronde de l'agriculture introduite par le ministère de l'Agriculture DP joue un rôle important pour trouver des réponses consensuelles à des questions essentielles pour le secteur. Le DP veillera à ce que la table ronde de l'agriculture se réunisse régulièrement, soit impliquée dans toutes les décisions majeures, et participe de façon ciblée à l'élaboration du nouveau Plan stratégique national (PSN).

Pratiquer une exploitation durable des installations de biogaz

Par la valorisation des égouts, du fumier, des restes alimentaires et des autres déchets organiques, les installations de biogaz participent fortement à l'économie circulaire. Le DP continuera à soutenir l'énergie produite via les installations de biogaz par une rémunération intéressante du courant injecté. Pour garantir une gestion durable, nous réduirons cependant la valorisation énergétique des cultures spécialement installées à cet effet.

Garantir des règles pragmatiques et intelligibles pour une protection de la nature forte

cf. chapitre Durabilité

Faciliter l'embauche de travailleurs saisonniers

Au moment des récoltes, de nombreuses exploitations dépendent de personnel saisonnier étranger (de plus en plus en provenance de pays tiers), car la main-d'œuvre à disposition dans l'UE n'est pas suffisante. Le DP s'engage pour que les procédures et les dispositions du droit du travail soient simplifiés pour l'embauche de travailleurs saisonniers.

Viticulture

La tradition viticole du Luxembourg remonte à loin et les terres qui lui sont dédiées revêtent une importance culturelle primordiale pour le pays. De plus, elle est un facteur important pour le secteur touristique et l'image du Luxembourg dans le monde. Le DP poursuivra les efforts de ces dernières années avec conséquence, et assurera l'avenir de la viticulture. Dans ce domaine aussi, les effets du changement climatique se font de plus en plus ressentir, raison pour laquelle une gestion plus durable et qui s'adapte aux nouvelles conditions climatiques est indispensable. Le DP

apportera un soutien énergétique aux vigneron par des conseils et des subventions.

En outre, le DP empêchera que de plus en plus de surfaces restent inutilisées dans le périmètre viticole. Pour cette raison, nous créerons des instruments qui permettent de lancer une production supplémentaire sur ces terrains.

Les vigneron ont eux aussi fourni des efforts considérables, notamment en ce qui concerne l'emploi des pesticides, bien qu'aucune vraie alternative n'existe encore pour les maladies cryptogamiques. Dans le contexte de la lutte contre les maladies des plantes, la recherche devrait donc bénéficier de soutien pour proposer des alternatives aux pesticides actuels, reprendre peu à peu le contrôle sur les maladies et réduire autant que possible l'utilisation de pesticides. De même manière, l'utilisation de cépages résistant aux champignons (piwis) devrait faire l'objet d'études supplémentaires et être encouragée.

Le DP continuera par ailleurs à développer la commercialisation du vin local – tant au Luxembourg qu'à l'étranger – et étudiera les possibilités de l'améliorer encore.

Rendre la région vinicole palpable

cf. chapitre Politique économique

Protection des consommateurs : renforcer les droits des consommateurs

Le DP s'engage pour une forte protection des consommateurs. Le consommateur doit être informé au mieux, y compris au sens de la durabilité, avant qu'il ne prenne sa décision d'achat. Dans les domaines de la sécurité générale des produits notamment (appareils électro-ménager, jouet, aliments...), nous voulons renforcer les contrôles et augmenter la transparence des offres de prestations de service (crédits à la consommation, contrats de voyage, baux...). Nous voulons donc élargir les domaines de tâches et les responsabilités du ministère de la Protection des consommateurs en conséquence et renforcer la collaboration entre les pays dans le sens d'une protection des consommateurs globale.

De nouveaux développements technologiques, comme l'intelligence artificielle, posent un nouveau défi à la protection des consommateurs. En tant que DP, nous y ferons face tant au niveau européen que national.

Durant la dernière législature, une série de mesures a déjà été prise pour renforcer la protection des consommateurs. En font entre autres partie la mise en œuvre des directives de l'UE sur l'introduction d'une garantie de conformité légale pour les contenus et les services numériques, la mise en œuvre de la directive Omnibus (qui prévoit par exemple des possibilités de sanction renforcées et l'obligation d'indiquer un prix de référence en cas de prix réduit) et l'introduction de la charte « Chèques-cadeaux ».

Sécurité alimentaire et des produits

La sécurité alimentaire et la lutte contre les tromperies alimentaires comptent parmi les principales priorités d'une protection neutre des consommateurs. L'administration vétérinaire et alimentaire créée en 2022 ALVA rassemble une grande partie des organes de contrôle de la chaîne alimentaire en une même autorité. D'autres services, comme les laboratoires, doivent également être centralisés en vue d'en améliorer l'efficacité.

Les produits en général, mais les jouets et les produits électriques provenant de pays tiers en général, exigent des contrôles de plus en plus stricts (entre autres de conformité à la norme CE). L'ILNAS (Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services) doit être renforcé et les campagnes de surveillance doivent améliorer les droits des consommateurs.

Adapter les attentes des consommateurs et des producteurs

Un « Observatoire de la consommation » doit apporter davantage de clarté et de transparence par l'analyse des données des consommateurs anonymisées (dans le domaine alimentaire, mais pas seulement). Cette base doit donner lieu à une plus grande cohérence entre les attentes réelles des consommateurs et les contingents des entrepreneurs. Le DP s'engage ainsi à encourager la consommation durable.

Agir contre les augmentations de prix dissimulés et la « Réduflation »

Par le passé, pour faire baisser les coûts de production des marchandises (p.ex. des aliments) tout en maintenant les prix de vente au même niveau, les producteurs ont souvent réduit les quantités en les proposant dans les mêmes emballages. Avec les centrales de consommateurs, le

DP veut étudier les contre-mesures qui peuvent être entreprises pour éviter de telles démarches tant au niveau national qu'européen.

Droit à réparation

Cette année, la Commission européenne a accepté une proposition de prescriptions communes pour encourager la réparation de biens commerciaux. Ces propositions sont censées faire faire des économies aux consommateurs et aider à atteindre les objectifs du Pacte vert pour l'Europe, entre autres par la réduction du volume des déchets. Le DP encouragera toutes les initiatives en faveur de la conservabilité des biens. La société de gaspillage doit être contrée par des réparations simples.

C'est pourquoi nous voulons aussi vérifier dans quelle mesure une incitation financière aux réparations serait judicieuse au niveau national. Un bonus de réparation garanti par les pouvoirs publics ferait baisser les coûts d'une réparation. À l'aide de cet instrument, nous créerons de réelles incitations à réparer, encouragerons les entreprises locales et régionales et agirons au sens d'une économie circulaire durable et qui préserve au mieux les ressources.

Recours collectifs

Les nouvelles réglementations de l'UE au sujet des actions collectives visant à protéger les intérêts collectifs des consommateurs doivent être appliquées au 25 juin 2023. Le DP s'engage pour qu'à l'avenir, les consommateurs puissent faire valoir leurs droits plus facilement par le biais des recours collectifs. Pour faciliter les accords à l'amiable, ces recours collectifs doivent être encouragés et simplifiés, tout en accordant une attention particulière aux mesures de conciliation.

Dédommagement automatique des consommateurs à l'aide de contrats intelligents

Nous voulons que les consommateurs puissent faire valoir leurs droits plus facilement, p.ex. à l'aide de Smart Contracts qui prévoient entre autres un dédommagement automatique des consommateurs en cas de retards de livraison. Cela renforce les droits des clients sur la base de la technologie blockchain.

Introduction d'un bouton de révocation pour les contrats conclus à distance et sur Internet

La Commission européenne a proposé l'introduction d'un bouton de révocation pour les contrats de vente à distance. Un tel bouton pourrait prévenir les « dark patterns » et la révocation du contrat serait aussi simple que sa conclusion. Le consommateur doit pouvoir faire valoir son droit de révocation de 14 jours plus facilement lorsqu'il s'agit d'achats en ligne. Le DP s'orientera sur les prescriptions européennes et encouragera l'introduction du bouton électronique de révocation. Par ailleurs, à la suite de la résiliation d'un contrat par l'actionnement de ce bouton, un accusé de réception devra être immédiatement envoyé au client afin d'éviter que prestataires et clients ne soient liés les uns aux autres plus longtemps que nécessaire.

D'une manière générale, le DP analysera dans quelle mesure des délais de résiliation raccourcis sont aménageables en cas de reconduction tacite d'un contrat.

Renforcer les droits des passagers

Ces dernières années, les réclamations portant sur des voyages effectués à titre personnel ont augmenté (p.ex. pour annulations et retards de vols). Dans tous les cas, les passagers doivent pouvoir faire valoir leurs droits à un dédommagement.

Nous voulons rester engagés pour les droits des passagers et nous porter en faveur d'un traitement efficace des dossiers de réclamations.

Organisations de protection des consommateurs

Le DP soutiendra les organisations de consommateurs (comme l'ULC et le CEC) au sens d'une protection des consommateurs qui se veut moderne.

Formation essentielle des consommateurs

Pour le DP, il importe que les consommateurs soient mieux informés, p.ex. au sujet du surendettement. Il en va aussi de transmettre aux enfants et aux adolescents une conscience économique : p.ex. en matière de finances, de consommation durable ou des droits du consommateur.

Institutions et justice : État de droit et justice pour une démocratie forte

Une démocratie forte a besoin d'institutions fortes et fiables. C'est pourquoi le DP s'efforce constamment de renforcer et de rationaliser nos institutions, afin de consolider la confiance des citoyens et citoyennes dans la démocratie et de garantir la stabilité sociale et politique de notre pays.

La défense des valeurs démocratiques est inscrite dans nos gènes. À la suite de décennies de travail préliminaire, la réforme de la constitution est entrée en vigueur au mois de juillet de cette année. La loi fondamentale du Luxembourgeois a été adaptée aux réalités politiques et sociales du XXI^e siècle. Le Parlement s'en voit renforcé dans sa fonction, le pouvoir judiciaire y est ancré comme le troisième pouvoir, et les libertés et droits fondamentaux de la population sont désormais élargis.

En modifiant plusieurs lois, nous avons simplifié la participation aux votes de nombreuses personnes. Dans les mois qui viennent, nous lancerons un débat sur la nécessité de procéder à une grande réforme de la loi électorale. Par la mise en place du Conseil citoyen pour le climat, nous avons défini de nouvelles normes en matière de participation citoyenne. Nous avons la ferme intention de renforcer les possibilités de participer aux processus de décision politiques pour les citoyens, et de rendre encore plus transparent le travail de l'État.

Institutions

Initier le débat sur la réforme du système électoral

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution au mois de juillet et après les élections du mois d'octobre de cette année, le DP initiera un débat autour d'une réforme générale du système électoral, dans l'objectif de parvenir à un consensus entre les partis au sujet d'un droit de vote plus juste et plus moderne. Le DP peut n'exclut pas de soumettre les éventuelles propositions des différents partis à un référendum.

Oser davantage de participation citoyenne

À travers le Conseil citoyen pour le climat mis en place par le premier ministre, le DP a posé de nouveaux jalons en matière de participation citoyenne au Luxembourg. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution, les citoyens et citoyennes auront à disposition un nouvel instrument participatif – l'« initiative citoyenne » – avec lequel ils pourront eux-mêmes proposer des lois au Parlement si leur initiative a bénéficié d'un soutien suffisant de la part de la population.

Le DP tiendra compte des conclusions de l'étude qu'a confiée le gouvernement à l'université du Luxembourg au sujet du Conseil citoyen pour le climat. Pour nous, il est important de tirer le bilan de ce projet et de continuer à améliorer l'organisation de futurs projets similaires. Le DP mettra rapidement en œuvre la proposition de loi élaborée par le gouvernement en vue du renforcement de la participation citoyenne au niveau local, ce afin que les conseils communaux puissent mieux impliquer leurs citoyens dans les processus de décision.

Étudier l'introduction du vote électronique

Le DP veut s'engager pour que la possibilité de voter par voie électronique soit simplifiée tant pour les électeurs que pour les autorités compétentes sans que la sécurité des élections ne soit mise en péril. Un vote numérique pourrait permettre d'éviter bien des écueils et problèmes tels que les bulletins nuls non intentionnels ou le dépassement de délais en cas de vote par correspondance. Le comptage des voix pourrait de plus se faire plus rapidement grâce à l'utilisation d'équipements techniques.

Commencer par introduire des bourgmestres à temps plein, puis supprimer le cumul des mandats

Le DP créera une base légale à la fonction de bourgmestre communal à plein temps. Les conditions cadres et l'assurance sociale seront revues. Ce n'est qu'après qu'il sera possible de prendre une décision avec les autres partis quant à la réglementation sur les doubles mandats.

Soutenir les fusions et la collaboration intercommunale régionale

cf. chapitre Communes

Introduire l'accord tacite de l'administration

cf. chapitre Construction de logements

Accélérer les procédures d'approbation

cf. chapitre Politique économique

Réformer la loi sur la transparence et encourager les données ouvertes

Par la « Loi Transparence », le gouvernement présidé par le DP a ancré dans la loi le droit d'accès, pour tous les citoyens, à tous les documents de l'État. Les expériences des dernières années ont fait État d'un certain potentiel d'améliorations ; nous nous en servons tout en révisant la loi pour rendre les

institutions de l'État encore plus transparentes.

Le DP appliquera par ailleurs le principe d'« Open Data » de façon conséquente, en numérisant dans un premier temps les informations et données de l'État, puis en les mettant à la disposition du grand public. Les chercheurs, fédérations, entreprises et citoyens lambda peuvent travailler avec ces informations dans l'intérêt général.

Élargir les sites de mariages civils

cf. chapitre Communes

Justice

Développer systématiquement l'« e-justice »

Le DP envisage de tirer encore plus parti des avantages de la numérisation au sein de la Justice. L'utilisation de systèmes électroniques permet un déroulement plus rapide et rationalisé des procédures juridiques. Cela inclut la remise de documents par voie électronique, l'échange électronique d'informations entre les parties et les tribunaux, et l'utilisation de procédures administratives électroniques. Les processus s'en trouvent accélérés et le travail administratif en est réduit. Le DP s'engage activement pour intensifier ces efforts et s'assurera que l'utilisation de la télécopie ne tarde pas à faire partie du passé.

Introduire la comparution immédiate

Après qu'une « procédure accélérée » a déjà été introduite, le DP exige en outre l'introduction rapide de la possibilité d'une « comparution immédiate » pour les délinquants qui ont été pris en flagrant délit ou contre lesquels les preuves accumulées sont accablantes. Ces délinquants doivent ainsi être présentés au tribunal dans les plus brefs délais, ce qui déchargera considérablement les tribunaux. En cas de « comparution

immédiate », les droits du prévenu seront évidemment respectés.

Examiner l'introduction de tribunaux et juges spécialisés

Les procédures juridiques ne cessent de se complexifier. Pour pouvoir faire face à cette évolution et selon le modèle de l'introduction du « juge aux affaires familiales », le DP examine la possibilité d'introduire d'autres tribunaux spécifiques. Dans le cadre d'un projet pilote, le recours à des magistrats spécialisés est prévu, par exemple pour les procédures qui ont trait à la criminalité financière.

Encourager le jugement sur accord

La possibilité d'un « Jugement sur accord » a été introduite en 2015 pour raccourcir les procédures juridiques et décharger ainsi la Justice. Néanmoins, les avocats signalent que cette mesure pénale proposée par le ministère public n'est que rarement appropriée. Le DP vérifiera l'efficacité de l'application du jugement sur accord et s'engagera pour qu'il soit davantage utilisé.

Poursuivre systématiquement toute action de haine sur Internet

Le DP plaide pour la poursuite systématique et l'empêchement de tout acte de haine sur Internet. Nous prendrons des mesures ciblées pour renforcer les instruments juridiques contre les propos haineux, la discrimination et toute autre forme de harcèlement en ligne. En augmentant le personnel enquêteur et par une étroite collaboration avec les acteurs pertinents, nous garantirons que la « haine sur le net » sera réellement poursuivie et que ses victimes seront protégées comme il se doit. Ainsi voulons-nous créer un environnement numérique sûr et respectueux pour tous les usagers, et plus particulièrement pour les plus jeunes d'entre nous.

Réviser les expulsions « Platzverweis light »

Le DP s'engage pour soumettre les expulsions dites « Platzverweis light » en vigueur actuellement à une analyse de fond. Notre objectif est de mener des débats ouverts et de découvrir si cette mesure apporte effectivement un plus. Nous voulons rassembler tous les aspects et expériences d'importance pour être en mesure de prendre une décision fondée quant à ce type d'expulsion, à savoir si elles suffisent ou si des expulsions plus lourdes doivent être introduites. Le sujet des « vraies » expulsions n'est pas un tabou pour le DP.

L'avantage d'une expulsion est qu'elle contribue rapidement et efficacement au maintien de l'ordre et de la sécurité. La possibilité d'expulser des personnes d'un lieu où ils séjournent de façon répétée sans y être autorisés permet d'empêcher des conflits et dérangements potentiels. Pour les autorités, une expulsion permet de réagir rapidement et de façon adéquate à des situations urgentes, et par conséquent de préserver le bien-être et la sécurité de toutes les parties impliquées.

Système pénitentiaire et formes pénales alternatives

Le DP soumettra le catalogue actuel des peines à un examen rigoureux, et l'adaptera aux réalités d'aujourd'hui là où c'est nécessaire. À la suite de l'introduction d'une chambre consacrée au système pénitentiaire, nous étudierons aussi si l'introduction d'un juge pour l'application est pertinente.

En outre, nous voulons permettre la surveillance électronique (« bracelet électronique »), y compris dans le cadre des détentions provisoires.

Encourager la médiation pour les affaires de droit civil

De nombreux procès de droit civil pourraient être évités par une médiation (conciliation dirigée). Par conséquent, le DP continuera à encourager cette forme de résolution des conflits.

Protection du secret professionnel des avocats

Le secret professionnel des avocats est étroitement lié à la défense et sert en premier lieu à protéger les clients. Il permet aux clients de fournir à leur avocat toutes les informations utiles, y compris celles qui pourraient être en leur défaveur. Le DP garantira que le secret professionnel ne soit pas limité, à moins qu'une nécessité contraignante ne soit constatée en lien avec la lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent. Dans ce contexte, nous veillerons à ce que de tels empiètements ne nuisent pas démesurément au droit fondamental à être défendu.

Vérifier le statut du travailleur incarcéré

Le DP analysera le statut du travailleur incarcéré au regard de ses contributions à l'assurance sociale. Nous enquêterons sur les dispositions et prescriptions juridiques applicables aux prisonniers et ferons la lumière sur les éventuels obstacles ou limitations qui peuvent empêcher sa capacité de paiement des contributions à la sécurité sociale. En outre, nous étudierons les effets de ce règlement sur la resocialisation des prisonniers et leur réinsertion à long terme dans la société.

Évaluation qualitative de la nouvelle loi sur les armes

Une nouvelle loi sur les armes est entrée en vigueur au Luxembourg en 2022. La chambre des députés s'est engagée à mener une évaluation qualitative de cette loi au bout de trois ans. Le DP prend cette

obligation au sérieux et envisage d'analyser l'application de ladite loi à l'expiration d'un délai de trois ans, et de procéder aux éventuelles modifications qui s'avèreraient nécessaires.

Moderniser et libéraliser la profession de notaire

Le notariat fait partie des branches professions les plus fortement régulées du Luxembourg. Mais parce que le cadre légal n'a pas été révisé depuis un certain temps, que les tâches du notaire ne cessent de se complexifier et que l'effectif des notaires n'a pas suivi le rythme de l'évolution démographique des dernières décennies, il devient urgent de moderniser les textes pour que le métier de notaire soit adapté aux exigences du XXI^e siècle. Le DP analysera donc le cadre légal en profondeur et le modernisera de fond en comble. Dans ce contexte, le DP étudiera la question d'une libéralisation de la profession selon le modèle français, où une couverture régionale minimale est fixée pour que tous les citoyens et citoyennes puissent accéder aux services d'un notaire dans chaque région.

Autoriser le cannabis sous contrôle

Ces dernières années l'expérience a montré qu'une politique des drogues répressive n'était pas concluante. Dans une première étape, le gouvernement présidé par le DP a donc autorisé la culture du cannabis pour usage personnel dans des circonstances strictement définies.

La délivrance de produits contenant du cannabis à des adultes dans des points de vente contrôlés par l'État devrait suivre dans un deuxième temps, en prenant soin d'interdire le tourisme des stupéfiants. Ceci porterait un coup décisif au commerce illégal de stupéfiants qui reste l'activité centrale de nombreuses organisations criminelles. Un projet pilote doit initialement permettre de premières

estimations, pour ensuite préparer le terrain en vue d'une vente contrôlée du cannabis par l'État au Luxembourg.

Les recettes générées par la vente organisée par l'État devront être injectées dans le travail de prévention et d'information d'initiatives sur le sujet, ainsi que dans des centres d'aide et de conseil par rapport aux stupéfiants et à la toxicomanie. Le fait de lever le tabou sur la consommation de cannabis ne devrait toutefois en aucun cas conduire à une banalisation de la consommation de drogue.

Permettre des procédures judiciaires numériques

cf. chapitre Numérisation et médias

Renforcer les poursuites juridiques portant sur la criminalité économique et financière

cf. chapitre Place financière

État et service public : garantir un service performant aux citoyens

Le modèle luxembourgeois s'est toujours distingué toujours par un service public moderne et efficace, qui repose en premier lieu sur des fonctionnaires compétents et motivés. La société a de nouveau pu en être le témoin direct pendant la pandémie de corona. Le DP continue de s'engager pour la modernisation et la numérisation du service public. Dans ce cadre, nous attachons une grande importance à la proximité avec les citoyens, à la transparence et à l'efficacité. Notre objectif est que le Luxembourg dispose de l'administration la plus moderne et la plus numérique d'Europe.

La réforme des fonctionnaires de 2015 a apporté de grands changements en matière de salaires et de carrières, de recrutement et de direction. Les carrières ont été axées selon les diplômes, de nouveaux plans de carrière ont vu le jour, et d'autres ont été intégrés à une grille des salaires communes. Ces dernières années, le ministère présidé par le DP a entrepris d'autres réformes visant à augmenter l'attractivité du service public : des campagnes spécifiques portant sur son image ont montré à quel point les carrières y étaient diversifiées. De plus, la durée du stage a été réduite, les salaires ont été adaptés, la formation initiale et continue des agents de l'État modernisées et les parcours professionnels harmonisés pour les fonctionnaires et les employés. Les expériences cumulées dans le secteur privé sont de plus en plus prises en compte.

Sous l'égide du ministère DP de la Fonction publique, le gouvernement a pu signer une

nouvelle convention salariale responsable avec le syndicat des fonctionnaires CGFP à deux reprises, en 2021 puis en 2022. Celle de 2022, qui inclut une durée contractuelle de deux ans, prévoit pour 2023 une augmentation de cinq pour cent pour les 100 premiers points indiciaires, ce qui correspond actuellement à 111 euros par mois. Cette augmentation de 5 pour cent profitera en particulier aux agents de l'État dont les revenus sont modérés, car ce sont eux qui souffrent le plus de la baisse du pouvoir d'achat due à l'inflation. Une augmentation générale du point indiciaire de 1,95 pour cent aura lieu à partir de 2024.

Dialogue social dans le service public

Le dialogue social est un facteur important du modèle à succès luxembourgeois, y compris dans le service public. Pendant la crise du Covid, notre service public une fois de plus prouvé la pertinence du système sur lequel il s'appuie, et contribué pour une grande part à ce que notre pays se soit relativement bien sorti de la pandémie. C'est pourquoi il faudra – si les finances publiques le permettent – continuer à négocier des accords tarifaires précis pour les fonctionnaires de l'État, les employés les ouvriers.

Réguler le télétravail et encourager la flexibilité

Le télétravail appliqué à l'administration publique doit être légiféré. C'est pourquoi l'accord passé entre le gouvernement et les partenaires sociaux doit être mis en œuvre au plus vite. Le DP estime que les réglementations doivent également être ancrées dans la loi pour les frontaliers. Les conditions cadres qui régissent le droit de la sécurité sociale et le droit fiscal, plus particulièrement la suspension de l'ordonnance sur la double imposition,

doivent être développées et inscrites dans la loi.

Flexibilité du lieu de résidence pour le télétravail

Le DP est synonyme d'innovation et de flexibilité. Le sens et la finalité du télétravail est de proposer aux individus plus de flexibilité pour organiser leur travail et structurer leur quotidien. Les règles du télétravail doivent être inscrites dans la loi, et définir des conditions cadres claires pour le travail effectué depuis son domicile. Cela vaut en particulier pour les familles qui ne partagent pas le même foyer.

Équilibre entre travail et vie privée et droit à la déconnexion

Plus encore lorsqu'ils sont en situation de télétravail, les collaborateurs sont exposés au risque de travailler de façon irrégulière ou trop longtemps. Le fait de pouvoir être joint alors qu'on est chez soi augmente le risque que l'on soit contacté aussi pendant son temps libre pour des questions qui ont trait au travail. Le DP soutient clairement le droit à la déconnexion.

Encourager l'égalité de droits et la représentation paritaire dans le service public

Les femmes qui occupent un poste de haut rang dans le service public sont encore sous-représentées. Le DP examinera à quoi tiennent ces différences et soutiendra et encouragera la représentation paritaire dans les administrations de l'État.

Faire progresser la numérisation dans le service public

Initialement en raison de la pandémie, la numérisation a pris une telle importance ces dernières années qu'il est désormais impossible de faire sans elle dans le service public. Les nouvelles technologies, de meilleures formations initiales et complémentaires pour les fonctionnaires

de l'État, et la création d'une *Digital Academy* et d'un *GovTechLab* ont permis de nombreuses avancées. Le Luxembourg a été certifié par les instances internationales et notre pays occupe actuellement la troisième place du classement *eGouvernement* qui compare 35 pays européens.

Le DP s'engage pour qu'à l'avenir, les citoyens et citoyennes mais aussi les entreprises puissent effectuer tous les processus administratifs du pays par voie numérique. Ces processus devraient être simplifiés et rendus plus compréhensibles pour que les personnes sans connaissances numériques puissent en profiter au maximum.

L'intelligence artificielle (IA) ne cesse de gagner en importance et l'État en a aussi fait de premières expériences à travers des projets pilotes. Dans ce cadre, il est important de créer un cadre adapté et de faire accompagner ces initiatives par des professionnels. Les nouvelles technologies promettent une assistance précieuse, notamment grâce aux « *Chatbots* » qui fournissent des explications et des informations aux citoyens.

Le travail effectué dans les administrations doit être encore mieux mis en réseau. Dans le respect des conditions de la protection des données, les différentes administrations devront pouvoir se partager des documents, et éviter ainsi toute démarche administrative inutile. Des numéros de référence « *Follow-up* » attribués à chaque procédure administrative doivent aider les citoyens et les entreprises à suivre le statut de leurs demandes à tout instant.

Pour y parvenir, il faudra augmenter les montants investis dans les infrastructures. Les compétences techniques des collaborateurs du service public devront

également être étayées. En marge de la numérisation en cours, la formation continue est un autre pilier majeur de cette évolution. Le DP s'engage donc pour que les compétences techniques du personnel de la fonction publique progressent, et pour que les personnels soient équipés de sorte à pouvoir réaliser leur travail d'intérêt public.

Introduction du principe du « une fois pour toutes »

cf. chapitre Numérisation et médias

Développer MyGuichet en continu

cf. chapitre Numérisation et médias

Bureaux physiques dans toutes les régions

Les bureaux physiques doivent être conservés, à l'avenir aussi. Ces *Guichets* qui assistent les citoyens dans leurs démarches administratives doivent être ancrés dans toutes les régions du pays.

Exonération d'impôt sur les heures supplémentaires

Le DP introduira dans le service public l'exonération fiscale des heures supplémentaires telle qu'en vigueur dans le secteur privé.

Communes : travailler main dans la main avec les citoyens et les citoyennes

Valorisation des mandats communaux

Le DP est résolu à augmenter l'attractivité des mandats communaux afin que des citoyens compétents et engagés s'y intéressent et les occupent. Pour ce faire, tant le congé politique que les conditions financières cadres doivent être revalorisées et adaptées aux exigences d'aujourd'hui en termes de complexité et de temps consacré.

Ce n'est qu'ensuite que nous pourrons réfléchir à une décision commune avec d'autres partis quant à une réglementation des doubles mandats aussi consensuelle que possible.

Par ailleurs, nous intensifions notre engagement pour l'introduction du statut d'« élu local » censé protéger les responsables politiques locaux en matière de droit du travail et de droit social. Notre objectif est de renforcer et d'étendre les droits des élus locaux pour leur permettre d'exercer leur mandat sans restriction et sans que cela ne pèse sur leur vie privée ou professionnelle.

Supprimer les incompatibilités avec le mandat de membre du conseil communal

Le DP s'engage pour que les incompatibilités avec le mandat de membre du conseil communal soient supprimées. Nous sommes convaincus que les citoyens engagés qui donnent de leur temps et de leur personne pour renforcer la démocratie locale et ont à cœur de se mettre au service de l'intérêt général ne doivent pas être empêchés de le faire par des obstacles inutiles. Nous estimons leur engagement et souhaitons qu'ils puissent

faire profiter de leurs idées et de leurs connaissances à la communauté. Les éventuels conflits d'intérêt sont régis par l'article 20 de la loi sur les communes qui exclut les membres partiaux de conseils communaux de se porter candidats à certaines élections.

Commencer par introduire des bourgmestres à temps plein, puis supprimer le cumul des mandats

cf. chapitre Institutions et justice

Soutenir les fusions et la collaboration intercommunale régionale

En tant que DP, nous poursuivons notre soutien aux fusions des communes qui souhaitent s'associer. Les fusions ont exclusivement lieu sur le consentement par référendum des citoyens concernés, d'où la grande importance de tenir compte des idées, soucis et préoccupations des habitants. À ce sujet, nous nous engageons pour que les aides financières de l'État soient revues à la hausse pour les processus de fusion.

En outre, nous renforçons notre soutien à la collaboration régionale et intercommunale dans le but de créer des synergies, de mettre un vaste éventail d'infrastructures et prestations de service à disposition et d'aborder ensemble les missions et défis prépondérants. Cette collaboration permettra une utilisation intelligente et durable des finances publiques.

Adapter les compétences des communes et de l'État en matière d'éducation

cf. chapitre Enseignement

Soutenir les communes par des moyens financiers supplémentaires

Le DP s'engage pour mettre à la disposition des communes les ressources financières dont elles ont besoin pour proposer des services et infrastructures de qualité qui

répondent aux besoins des citoyens et citoyennes et des objectifs de planification du territoire. Le DP est convaincu que l'État doit fournir des moyens financiers supplémentaires aux communes afin qu'elles puissent remplir leurs obligations envers les citoyens qui ne cessent de croître. Du fait, nous garantirons une plus grande marge de manœuvre financière aux communes tant urbaines que rurales.

Impliquer les communes dans l'imposition des logements vacants

Le DP s'engage pour que les communes soient financièrement et raisonnablement dédommagées du surcroît de travail lié à la tenue du registre national des logements et qu'elles bénéficient, au moins indirectement, des recettes provenant de l'impôt sur les logements vacants. En plus de l'actualisation régulière de ces informations, un « cadastre vertical » inexistant pour de nombreux bâtiments constitue un défi de plus que les communes doivent relever. Cela demandera un surcroît de travail non négligeable.

Examens financiers réguliers dans les communes

Le DP s'engage pour qu'un examen des finances soit régulièrement effectué dans les communes par un réviseur des entreprises. Il importe que les résultats de cet examen soient transparents, puissent être consultés, et fassent l'objet d'une publication.

Ancrer le service technique comme troisième pilier de la loi sur les communes

En tant que DP, nous sommes décidés à nous engager pour faire du service technique le troisième pilier de la nouvelle loi sur les communes. Outre le secrétariat et l'administration des finances, ce service technique joue un rôle capital dans l'efficacité d'administration de nos communes. Ces dernières décennies, ce

service a énormément gagné en importance parce que les missions de la commune ont considérablement évolué et que les exigences envers ce service s'en sont trouvées multipliées. L'ancrage du service technique dans la loi sur les communes doit être à la mesure de son importance et de la précieuse contribution qu'il apporte aux communes.

Scrutin proportionnel seulement à partir de 6000 habitants

Le DP plaide pour adapter le cadre légal qui régit le passage d'un scrutin majoritaire à un scrutin proportionnel en faisant passer le nombre d'habitants à 6000 en contrepartie du seuil actuel fixé à 3000. Cette modification renforcerait considérablement le droit de vote passif car l'un des défis actuels est de trouver suffisamment de candidats aux élections communales. En collaboration avec le Syvicol, nous nous mettrons en quête d'un consensus entre les différents partis.

Examiner l'introduction du vote électronique

cf. chapitre Institutions et justice

Introduire la consultation obligatoire du Syvicol

Le DP est pour le fait d'ancrer dans la loi la consultation obligatoire du Syvicol pour tous les projets de loi et réglementations qui concernent les communes. Il est important de tenir raisonnablement compte des intérêts et besoins des communes. L'implication du Syvicol permettrait aux communes de faire passer leur expertise et perspectives propres dans le processus législatif.

Extension de la plateforme en ligne « eMINT » à tous les ministères

Le DP soutient l'extension de la plateforme en ligne eMINT à tous les ministères. Cette plateforme a été développée par le ministère de l'intérieur afin de faciliter la

communication et la collaboration entre les communes et les ministères et d'optimiser les processus administratifs. L'utilisation d'eMint permet de tirer parti d'avantages complets, comme une transmission transparente et facile à retracer des informations, ou encore un déroulement accéléré des processus communaux. La collaboration entre les communes et d'autres administrations s'en trouve grandement facilitée. Notre objectif prioritaire est qu'à l'avenir, tous les processus puissent exclusivement être réalisés de façon numérique.

Créer des synergies entre les exploitants informatiques de l'État et ceux des communes

cf. chapitre Numérisation et médias

Faire de nos localités des « Smart Cities »

cf. chapitre Numérisation et médias

Introduction de la signature électronique

cf. chapitre Numérisation et médias

Élargir les sites de mariages civils

Depuis 2022, les mariages civils peuvent aussi être célébrés en dehors de l'administration communale. Pour permettre aux citoyens et citoyennes de célébrer leur union de façon encore plus personnalisée, le DP veut élargir la liste des lieux où ils pourront se dire oui. Les communes doivent pouvoir décider elles-mêmes si seuls des emplacements stipulés peuvent être acceptés ou si les couples ont le droit d'opter aussi pour des sites moins conventionnels.

Sécurité intérieure, secours et défense : pour la protection et le bien-être des citoyens et des citoyennes

Sécurité intérieure

Garantir une police moderne et efficace

Le DP est convaincu que la police doit être organisée de façon efficace et moderne pour pouvoir répondre au mieux aux défis actuels et futurs de la politique de sécurité. Nous sommes donc pour les mesures en faveur d'un équipement personnel, matériel et infrastructurel optimal.

Continuer à renforcer l'administration douanière

Outre ses missions d'autorité fiscale, l'administration douanière et d'accise joue un rôle important dans la lutte contre la criminalité, notamment en matière de stupéfiants, de contrefaçons et de contrebande. Pour remplir au mieux ses multiples missions à l'avenir aussi, l'administration doit être renforcée tant au niveau de ses infrastructures et de ses effectifs personnels que de ses équipements matériels, et miser encore davantage sur la numérisation.

Encourager la prévention

Une bonne prévention est la méthode la plus efficace d'empêcher des crimes au quotidien. Le DP est fermement convaincu qu'une extension approfondie des missions de prévention policières est indispensable pour décharger la police au quotidien. Dans ce contexte, nous nous prononçons clairement pour l'établissement d'un coordinateur délégué à la prévention et chargé de la mise en œuvre coordonnée et efficace, dans les

différentes régions, de mesures pertinentes à l'échelle nationale. Nous aspirons aussi à la revalorisation du Comité de prévention dans le but d'exploiter son plein potentiel.

Introduire la police municipale

Pour garantir efficacement la sécurité des citoyens, nous accordons une grande importance au renforcement de la présence policière dans les villages et les quartiers. Le DP introduira des unités de police communales à la disposition des communes par la Police nationale et qui seront ainsi soumises au droit d'injonction du bourgmestre. Sur fond de collaboration intense avec les « *agents municipaux* », cette « *police municipale* » veillera à la sécurité dans leurs communes respectives sous la direction de chaque bourgmestre.

Décharger les policiers

Dans le cadre d'une réforme en profondeur de la police, les possibilités de pourvoir davantage d'emplois non policiers par des collaborateurs civils ont été élargies. Avec pour objectif de recourir plus efficacement – et surtout plus fréquemment – aux policiers sur place, le DP veut tester une décharge accrue des policiers par l'embauche de personnel civil pour les tâches administratives. Par ailleurs, le DP veut vérifier si le transport des prisonniers pourrait, à l'avenir et comme le fait l'Allemagne, être effectué par du personnel de l'administration pénitentiaire plutôt que par des policiers.

Introduire la comparution immédiate

cf. chapitre Justice

Introduction de la caméra-piéton

Le DP est favorable à l'introduction de caméras-piéton en tant qu'outil de désescalade qui, régie par une législation adaptée, profiterait tant aux fonctionnaires de police qu'aux citoyens et ne limiterait

en rien la liberté d'action des policiers. Un entraînement approfondi serait alors essentiel pour garantir une manipulation sûre de ces caméras dans les situations de stress. De plus, la sauvegarde des données et l'accès raisonnable aux données enregistrées revêtent une grande importance. Notre objectif est de trouver un bon équilibre entre la protection des droits des citoyens et la garantie de la sécurité dans l'espace public.

Introduire les caméras embarquées dans les véhicules de police

Le DP s'engage pour l'intégration de caméras embarquées dans les véhicules de police, ce afin de garantir l'enregistrement objectif des incidents et de clarifier efficacement les éventuels malentendus ou informations erronées. Pour protéger la sphère de vie privée des citoyens, nous attachons une grande importance à ce que les dispositions et directives légales régissant l'utilisation de telles caméras soient définies de façon claire et précise.

Réviser les expulsions « Platzverweis light »

cf. chapitre Justice

Continuer systématiquement à recruter du personnel

En tant que DP, nous avons conscience qu'il est important de recruter du personnel à grande échelle comme c'est le cas actuellement, et nous soutenons clairement cette action. Il est primordial d'embaucher continuellement des officiers de police, mais aussi des civils, si nous voulons relever les défis du quotidien nombreux et variés et dont la complexité ne cesse de croître.

Des ressources efficaces pour lutter contre la cybercriminalité

Le DP s'engage pour mettre à la disposition de la police les moyens techniques et le personnel qualifiés nécessaires pour lutter

contre la cybercriminalité en hausse. Une police bien équipée et dotée des connaissances techniques et spécifiques à la cybercriminalité est décisive pour enquêter sur les délits, poursuivre leurs auteurs et garantir la sécurité.

Accélération des procédures disciplinaires

Depuis que l'IGP est responsable de l'exécution des procédures disciplinaires, l'objectivité et la neutralité se sont améliorées. Il est toutefois encore à déplorer que les procédures disciplinaires menées à l'encontre de membres de la police soient encore aussi longues. En tant que DP, nous nous engageons expressément pour accélérer ces procédures disciplinaires, les simplifier et/ou rehausser les effectifs du service compétent. Notre objectif est de garantir des procédures disciplinaires efficaces et rapides.

Renforcement de la protection juridique pour les officiers de police

En tant que DP, il est important pour nous d'améliorer et d'accélérer l'assistance juridique des policiers impliqués dans des accidents pendant leur service ou qui ont été exposés à des procédures disciplinaires. Nous nous engageons pour la protection et le soutien à ces policiers en garantissant qu'une assistance juridique adéquate soit mise à leur disposition dans les plus brefs délais. De cette manière, nous voulons garantir qu'ils soient traités de façon juste et que leurs droits et intérêts soient préservés.

Plus d'efficacité et de liberté d'action pour les policiers

Le DP s'engage pour augmenter l'efficacité des agents de police en leur accordant davantage de liberté d'action. À cette fin, nous aspirons à simplifier et à accélérer la procédure en vigueur selon l'article 10 de la loi actuelle sur la Police. Cette procédure autorise les fonctionnaires de police de

pénétrer dans des bâtiments, des véhicules et des zones non bâties en cas de danger immédiat pour la vie ou l'intégrité physique. Notre objectif est que les policiers puissent eux-mêmes prendre des décisions dans ce genre de situations afin de pouvoir agir rapidement sans avoir à attendre l'accord du bourgmestre ou du ministre.

Améliorer systématiquement la numérisation au sein de la police

Le DP mènera à bien le processus de numérisation au sein de la police. Une attention toute particulière sera accordée à l'abandon des dossiers manuels et des programmes IT incompatibles par leur numérisation complète et immédiate. L'objectif est de permettre un déroulement du travail plus efficace, plus productif et par lequel on gagne du temps. Le DP exige une intégration proactive et plus rapide des différents supports de données à un programme numérique uniformisé.

Par ailleurs, investir dans des tablettes modernes est indispensable pour améliorer l'efficacité du travail administratif sur place. Avec de telles tablettes, les agents de police peuvent consulter des informations en temps réel, saisir des données et rédiger des rapports instantanément. Les formulaires électroniques, l'accès aux bases de données, aux photographies et aux enregistrements vidéo, ainsi que la gestion numérique des rapports et des notes réduisent le temps investi et l'utilisation de papier.

Travail policier 2.0

À l'ère du progrès technologique, l'utilisation de technologies modernes offre à la police de nouvelles possibilités pour un travail plus efficace et une meilleure poursuite des délinquants. En utilisant des techniques modernes telles que la reconnaissance automatique des

numéros de plaques d'immatriculation, les véhicules volés peuvent être pistés plus rapidement, la recherche de personnes s'accélère et les suspects sont retrouvés plus promptement. Le tout améliore l'efficacité des poursuites pénales et permet aux fonctionnaires une meilleure affectation de leurs ressources. Il importe cependant que l'emploi de ces technologies soit conforme aux normes juridiques et éthiques, ce afin de respecter la sphère privée. L'association d'une technique moderne au travail policier promet une identification et une mise en cause plus rapides des délinquants qui contribue en fin de compte à la sécurité de notre société, au droit collectif et à l'ordre public.

Secours

Introduction d'un poste de douze heures pour les pompiers professionnels

En tant que DP, nous nous engageons pour faire passer la durée des postes des pompiers professionnels qui exercent au titre d'activité principale de huit à douze heures. Ce changement améliorerait non seulement les conditions de travail et la productivité, mais répondrait aussi mieux aux exigences locales. Il permettrait de s'acquitter des tâches quotidiennes avec plus d'efficacité tout en réduisant les besoins en heures supplémentaires. De plus, ce serait là un pas essentiel pour éviter les écarts importants entre les salariés, car les pompiers professionnels du CIS Lëtzebuerg, du centre d'intervention du Findel et la centrale du 112 appliquent déjà, et avec succès, les postes de 12 heures.

Passer les services de secours SAMU au banc d'essai

Le DP veut garantir un accès aux services d'urgence rapide sur tout le territoire.

Pour ce faire, nous vérifierons l'efficacité du SAMU et installerons éventuellement des unités de SAMU dans les zones rurales.

Analyser la réforme des services de secours

Le DP s'engage pour une analyse rigoureuse de la réforme des services de secours adoptée en 2018 et y apportera éventuellement des modifications si celles-ci sont nécessaires. À cette fin, nous étudierons soigneusement les piliers fondamentaux de l'organisation du service, le soutien renforcé au travail volontaire, la question de la création de nouveaux locaux et le financement du CGDIS.

Encourager le bénévolat

Le DP reconnaît l'importance énorme que revêt le travail volontaire pour les services de secours et rend hommage à la précieuse contribution et à l'altruisme des bénévoles disposés à apporter leur aide. Nous nous engageons pour renforcer et encourager le travail volontaire. Pour ce faire, nous envisageons d'évaluer régulièrement les mesures en place et d'initier de nouveaux projets. Nous voulons promouvoir le volontariat en améliorant les conditions cadres par des incitations financières et fiscales, un équipement adapté et des possibilités de formation et de formation continue aussi attractives que flexibles.

Introduire l'application « Lebensretter »

Le DP s'engage pour une introduction de l'application « Lebensretter », qui informe immédiatement les membres inscrits et les personnes formées aux premiers secours (First Responder) dès lors qu'un accident se produit à proximité du lieu où eux-mêmes se trouvent. Dès que le volontaire confirme sa disponibilité, l'intervention commence et l'appli conduit le secouriste jusqu'à la personne qui a besoin de son aide. L'intervention du secouriste

volontaire prend fin dès l'arrivée des services de secours professionnels. Ce système a déjà permis de gagner de précieuses minutes, car le secouriste volontaire peut prodiguer les premiers gestes de secours sur place avant même que l'ambulance ne soit sur les lieux.

Encourager les formations aux premiers secours

cf. chapitre Santé

Prévoir une formation aux premiers secours pour tous les élèves

cf. chapitre Enseignement

Défense

Garantir une armée moderne et efficace

Le DP est convaincu que l'armée luxembourgeoise doit être organisée de façon efficace et moderne pour pouvoir répondre au mieux aux défis géopolitiques et de sécurité actuels comme futurs. Nous sommes donc pour les mesures en faveur d'un équipement personnel, matériel et infrastructurel optimal.

Renforcer les investissements dans l'armée du Luxembourg

En tant que DP, nous sommes en faveur d'un renforcement des investissements dans l'armée du Luxembourg. Nous sommes convaincus qu'à long terme, au moins 1 % du PIB devra être attribué à la politique de défense pour être en mesure de relever les défis de sécurité et de géopolitique actuels et futurs et remplir nos obligations envers l'OTAN du mieux possible.

Créer des synergies avec le secteur privé

Le DP veut remplir les obligations internationales qui sont les nôtres tout en créant des avantages économiques pour notre pays. Pour ce faire, nous intensifierons les synergies entre l'armée

et le secteur privé. Cela devrait contribuer à la création de nouveaux emplois et encourager la recherche et le développement dans des domaines spécifiques.

Introduction d'une personne déléguée à la défense

Le DP s'engage pour l'introduction d'un délégué à la défense qui occuperait la fonction d'interlocuteur pour les plaintes, suggestions et propositions des soldats et soutiendrait ces derniers en cas de problèmes et de conflits. En tant que délégué indépendant, il peut servir de lien entre l'armée, le Parlement et le gouvernement.

Faire avancer la modernisation de l'armée

Le DP soutient les moyens qui continuent d'être investis dans la modernisation et la performance de l'armée, en particulier dans les domaines spéciaux tels que l'ISR (Intelligence, Surveillance et Reconnaissance), l'évacuation sanitaire, l'observation et le transport. Le DP plaide aussi en faveur du développement et du perfectionnement des capacités cyber et des capacités militaires en drones, et s'engage pour un soutien de la stratégie de défense dans l'espace.

Création d'un hôpital militaire

Le DP est fondamentalement pour l'établissement d'un hôpital militaire pour renforcer le service médical de l'armée et créer une plus-value à l'intention de la population.

Introduction d'un service psychologique indépendant et centralisé

Afin de garantir la plus grande discrétion au personnel militaire, le DP s'engage pour l'introduction d'un deuxième service psychologique indépendant et décentralisé, similaire à celui en vigueur dans la police, lequel serait situé en dehors du quartier général des forces armées du

Herrenberg. Des formations continues, des activités de conseils quant à la carrière des professionnels et des évaluations par le biais de formulaires personnels pourraient continuer de se tenir au quartier général. Le traitement des expériences traumatiques personnelles, des problèmes d'ordre privé et des conflits familiaux doit en revanche avoir lieu en toute discrétion et incombera au service psychologique indépendant et décentralisé.

Pallier le manque de médecins militaires

Le DP s'engage activement pour mettre fin à la pénurie de médecins militaires. Notre objectif est de mener des débats constructifs avec toutes les parties intéressées afin d'améliorer en continu les règlements en place et la législation applicable aux médecins de l'armée. Nous nous y attelons en veillant particulièrement à créer des incitations et des avantages qui rendent ces postes plus intéressants aux yeux des médecins. Contrairement aux médecins généralistes actuellement en poste, les médecins militaires ont la possibilité de participer à des interventions à l'étranger, et ils disposent (du fait de leur formation spécifique) d'une meilleure compréhension des conditions et des enjeux auxquels sont confrontés les soldats.

Politique européenne et étrangère : le Luxembourg comme partenaire fiable dans l'UE et sur la scène internationale

Les crises et les menaces qui pèsent sur le monde étant de plus en plus complexes, la solidarité internationale entre les États se fait toujours plus importante. En tant que membre fondateur de l'Union européenne, des Nations unies, de l'OTAN, de l'OSCE et du Conseil de l'Europe, le Luxembourg fait partie d'une vaste communauté d'États qui se sont donné pour objectif de collaborer, de maintenir la paix dans le monde et de rester solidaires même en temps de crise. Ceci n'est pourtant pas une évidence pour tous les pays. Les différentes crises (pandémie de Covid, guerre en Ukraine ou afflux de réfugiés) sont une à une instrumentalisées à des fins populistes et nationalistes. Les dernières années ont montré à plusieurs reprises que le multilatéralisme profitait bien plus, notamment dans les périodes difficiles, que les parcours en solitaire. Les petits États en particulier, tels que le Luxembourg, sont le plus à même de maîtriser les défis de demain s'ils se fédèrent.

Renforcer l'unité européenne

Le DP soutient l'intégration européenne. Le Luxembourg a adhéré au projet européen dès le départ. Ces dernières décennies, l'Union européenne nous a non seulement permis de concrétiser des projets communs, mais également offert une plateforme où défendre nos intérêts nationaux. Être membre de l'Union européenne, c'est avoir de

nombreux droits et devoirs. Pour le DP, il est clair que tout État membre doit se tenir aux règles en vigueur, et qu'aucune forme de *picorage* n'est acceptable. En outre, il importe au DP de conserver et de renforcer Luxembourg en tant que capitale européenne.

Renforcer et défendre les valeurs européennes

Les valeurs de paix, de liberté et de démocratie sont inscrites au cœur des racines de notre nation. Pour le DP, il est évident que les droits de l'Homme et l'État de droit doivent être respectés et défendus. Les tendances nationalistes et les mouvements populistes et protectionnistes plus ou moins latents érodent hélas l'État de droit. Le DP veut une politique européenne qui préserve les principes de l'État de droit et les droits de l'Homme. Concrètement, le DP exige que le mécanisme de l'État de droit soit systématiquement renforcé au niveau de l'UE.

Renforcer la résilience du marché intérieur européen

C'est en grande partie au marché intérieur européen que nous devons le modèle à succès luxembourgeois. La pandémie et la guerre en Ukraine ont montré que l'UE dépendait fortement de l'étranger. Il n'est pas possible d'organiser le marché intérieur européen dans un monde globalisé sans aucune dépendance. Le DP soutient sciemment les initiatives qui visent à rendre l'économie européenne, et notamment notre approvisionnement en énergies, indépendante vis-à-vis de pays tiers.

Relations bilatérales

La représentation du Luxembourg à l'étranger doit correspondre à la grandeur de notre pays et se faire le porte-voix des valeurs communes et des intérêts nationaux. Si nécessaire, le DP approuvera

la transformation de bureaux commerciaux en ambassades, voire décrètera l'établissement de nouvelles ambassades. Nos relations commerciales et notre réseau de conventions fiscales bilatérales doivent reposer sur une base bilatérale.

Relations avec le Royaume-Uni

Même si le Brexit a été prononcé, il importe de maintenir des relations stables et productives avec le Royaume-Uni. Le DP s'efforce de les entretenir dans le cadre d'une politique européenne globale. Les dispositions de l'accord sur le Brexit doivent être strictement respectées des deux côtés. Au regard de la régulation de la place financière, une base solide est de rigueur.

Une politique extérieure de l'UE cohérente

D'une manière générale, il est important que l'Union européenne soit unanime dans les décisions de politique extérieure qu'elle défend. La communauté ne pourra faire valoir ses intérêts et ses valeurs sur la scène internationale qu'en se montrant ferme. Le DP s'engage à ce que le Luxembourg remplisse son rôle avec le sérieux nécessaire en matière de politique européenne extérieure et relative à la sécurité.

Une politique européenne de sécurité et de défense cohérente

La guerre intentée par la Russie à l'Ukraine a ébranlé l'architecture de sécurité européenne et nous a montré la dépendance de l'Europe envers son partenaire et allié américain, mais aussi la nécessité de suivre une politique de sécurité cohérente au niveau européen. Le parti démocrate s'engage pour le renforcement de l'interopérabilité des armées dans l'UE, mais aussi avec des pays tiers. Le DP est également ouvert à la création d'une armée européenne. Pour continuer d'encourager le développement

de la politique de sécurité et de défense européenne, les investissements dans la défense doivent se poursuivre. Les conflits de frontière, les cyber-attaques et le terrorisme demanderont encore notre vigilance. D'ici 2030, le Luxembourg augmentera sa contribution à l'OTAN à hauteur de 1% de son produit social brut. Les responsables des crimes perpétrés dans le cadre de la guerre en Ukraine doivent être jugés par une cour martiale internationale. Toutefois, la Fédération de Russie ne doit pas être exclue de la communauté internationale sur le long terme.

Accompagner l'extension de l'UE de façon solidaire

Le DP continue de s'en tenir strictement aux *Critères de Copenhague* : la stabilité des institutions, la démocratie et l'État de droit sont les conditions sine qua non qui permettent à un État tiers d'adhérer à l'Union européenne. Au cours de la guerre en Ukraine, l'idée de conduire progressivement les États et candidats à l'adhésion à l'Union européenne sans leur donner immédiatement le statut de membre a vu le jour. Le DP salue cette approche et souligne que les négociations quant à une adhésion ne devraient être entreprises que si l'État candidat peut attester, preuves à l'appui, de réels efforts suivis de résultats tangibles. Nous apportons notre soutien à la demande d'adhésion de certains pays tels que l'Albanie, le Kosovo, la Macédoine du Nord ou encore l'Ukraine. D'un point de vue géopolitique, l'adhésion de la Moldavie à l'UE n'est pas à exclure, même si cet État doit encore procéder à quelques adaptations de son système juridique. Avant tout, les capacités d'admission de l'UE doivent cependant être examinées, et éventuellement améliorées. Une union politique qui fonctionne correctement est

la condition intransgressible à une collaboration plan militaire plus étroite.

Processus de décision et participation citoyenne

Pour conserver des possibilités d'agir, les processus de décision qui s'opèrent au sein de l'Union européenne doivent être adaptés, sans pour autant remettre en question le principe de subsidiarité. L'adhésion du Luxembourg à la nouvelle coalition de l'UE intitulée *Groupe des amis* a déjà fourni de premiers efforts pour faciliter la prise de décisions dans l'UE. La participation citoyenne devrait être renforcée au niveau européen pour continuer, à l'avenir aussi, à intégrer les individus à la politique. Le 9 mai, Journée de l'Europe érigée en jour férié, devrait être l'occasion de se remémorer l'histoire européenne. Par ailleurs, la question de l'intégration européenne devrait être traitée en profondeur dans nos écoles. Les conclusions de la conférence sur l'avenir de l'Europe devraient être mises en œuvre dès que possible.

Réguler efficacement la migration

Le DP est contre le repli de l'Europe sur elle-même. Nous devons nous montrer solidaires envers les personnes qui sont contraintes de quitter leur pays à cause de la guerre, de la discrimination ou de la haine. Les demandes des personnes qui cherchent à se protéger doivent être traitées avec efficacité. Le regroupement familial et la réunification familiale doivent être organisés de sorte qu'une intégration soit possible. Le système de Dublin devrait être révisé, les expulsions doivent être décidées sur la base de motifs raisonnables et expliqués. Une nouvelle répartition juste des réfugiés et des demandeurs d'asile devrait constituer la base d'une politique migratoire efficace et adaptée. Tous les États de l'UE doivent être prêts à accueillir des réfugiés et des

demandeurs d'asile selon un système d'affectation équitable.

Les activités de FRONTEX devront être plus contrôlées et soumises à un examen critique quant à leur licéité. L'agence de l'UE doit jouer un rôle plus important dans le contrôle des frontières extérieures.

Collaboration ciblée pour le développement et aide humanitaire

La coopération et la collaboration ne peuvent réussir que si pays partenaire ne dépend plus de l'assistance internationale. L'objectif est de garantir la sécurité aux populations des pays dont nous sommes partenaires, et de renforcer l'économie et la justice sociale. Le DP se porte en faveur d'un commerce équitable et de relations où les parties sont égales en droits. Nous nous tenons à l'exigence d'investir un pour cent de notre revenu national brut dans l'aide au développement (aide humanitaire comprise). Les nouveaux pays cibles ne sont pas exclus, même s'il est vrai que la priorité doit profiter au continent africain. Des règles plus strictes doivent être appliquées aux pays cibles qui bafouent les principes élémentaires de l'État de droit.

Soutenir les pays partenaires dans la protection du climat

cf. chapitre Durabilité

Poursuivre l'extension des fonds de fonds en lien avec le climat

cf. chapitre Place financière

Mieux protéger les droits de l'Homme et l'environnement par une loi sur les chaînes de livraison

Pour le DP, le respect des droits de l'Homme est la priorité absolue. Les pays structurellement faibles ne doivent pas être exploités pour le compte d'autres pays. En outre, le parti démocrate s'engage pour une production durable. En ce sens,

le DP soutient la proposition de la Commission européenne en faveur d'une loi sur la chaîne de livraison pour que les standards sociaux et de durabilité soient respectés. Il ne faut toutefois pas perdre de vue que ce sont les entreprises qui assument la principale charge de la mise en œuvre de la législation sur les chaînes de livraison. De nouveaux processus administratifs n'étant pas à exclure, il convient aussi de tenir compte de la proportionnalité. Dans le cadre de la simplification administrative, le DP exige aussi que les entreprises soient déchargées là où les tâches administratives ne participent en rien à la finalité visée.

Renforcer les organisations internationales

Les organisations internationales telles que l'ONU, le fonds monétaire international, la banque mondiale et l'organisation mondiale de la santé (OMS) sont des instances fiables pour réagir rapidement et ensemble aux défis internationaux. Le DP est fermement convaincu que notre engagement à ce niveau doit être poursuivi. En ce sens, nous restons tout à fait ouverts aux propositions de réforme qui rationaliseraient encore nos institutions, et soutenons tout particulièrement les objectifs de développement durables des Nations unies. Ces dix-sept objectifs concrets sont censés façonner durablement le progrès global et aider les individus à sortir de situations difficiles, en particulierité de la pauvreté et de la famine.

Renforcer la coopération juridique en Europe

La transparence, les processus efficaces et une coopération sans accroc sont indispensables à une collaboration intra-européenne sur le plan juridique. Des équipes d'enquêteurs communautaires et

la création récente d'un ministère public européen permettent des travaux d'enquête efficaces et qui font fi des frontières. Pour garantir un meilleur échange d'informations, le DP s'engage pour la création d'une agence de sécurité européenne. Il importe aussi que toutes les soient claires et cohérentes entre les pays partenaires. Par ailleurs, il conviendra de décider de règles claires sur la manière dont les jugements ordonnés par un pays doivent être mis appliqués dans les États membres.

Renforcer les poursuites juridiques portant sur la criminalité économique et financière

cf. chapitre Place financière

Image de marque nationale

Le DP soutient les efforts effectués dans le sens de la *Nation Branding* afin de conférer au Luxembourg une image positive et d'augmenter son attractivité aux yeux des partenaires étrangers. Cela doit permettre au pays d'attirer à lui des investissements, des entreprises et des touristes. Le concept de *Nation Branding* représente certes un avantage pour notre économie, mais elle favorise aussi les relations avec d'autres pays d'Europe et d'ailleurs.

Consolider les échanges culturels en Europe

Des programmes tels que *Erasmus+* encouragent les jeunes d'Europe sur le plan académique comme professionnel. Le programme européen ALMA (Aim, Learn, Master, Achieve) de la Commission européenne permet aux jeunes sans emploi d'avoir une expérience de six mois (au maximum) dans un pays étranger de l'UE. Le DP soutient ces projets, ainsi que d'autres similaires, qui élargissent les échanges culturels et garantissent le succès des générations future.